

PLUI DU SUD-OUEST-AMIÉNOIS

Évaluation environnementale

Volet écologique



Rapport final – version 00

Dossier 15080043
05/03/2021

réalisé par



Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

PLUI DU SUD-OUEST-AMIÉNOIS

Évaluation environnementale



Volet écologique

Rapport final – version 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

Version	Date	Description
Rapport final – version 00	05/03/2021	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	CREPDEL Delphine - ingénieur écologue	05/03/2021	
Validation	CREPDEL Delphine - ingénieur écologue	05/03/2021	

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU PLUI.....	9
1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu	10
1.1.1 Définition et méthodologie de recensement	10
1.1.2 Inventaires des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors natura 2000)	10
1.2 Réseau Natura 2000	32
1.2.1 Définition	32
1.2.2 Sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi et à proximité (5 km)	32
1.3 Continuités écologiques	44
1.3.1 Notion de réseau écologique	44
1.3.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	45
1.4 Synthèse des enjeux écologiques de la Communauté de Communes.....	48
CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS CIBLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET/OU D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	49
2.1 Présentation de la démarche	50
2.2 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique du PLUi	52
2.2.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	52
2.2.2 Réseau Natura 2000.....	55
2.2.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	55
2.3 Flore et habitats naturels	58
2.3.1 Méthodologie d'étude.....	58
2.3.2 Données bibliographiques	59
2.3.3 Résultats de terrain.....	61
2.3.4 Évaluation des enjeux floristiques	69
2.4 Faune	72
2.4.1 Insectes	72
2.4.2 Amphibiens	74
2.4.3 Reptiles	76
2.4.4 Oiseaux	79
2.4.5 Mammifères.....	90
2.5 Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques	95
CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PLUI SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET PROPOSITIONS DE MESURES	97
3.1 Impacts et mesures relatifs aux habitats et aux espèces.....	98
3.1.1 Impacts et mesures relatifs aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	98
3.1.2 Impacts et mesures relatifs au zonage et au règlement	100
3.2 Impacts et mesures relatifs aux zones naturelles d'intérêt reconnu.....	118
3.2.1 Réseau Natura 2000.....	118

3.2.2	Autres zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	118
ANNEXES	119
	Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié	120
	Annexe 2 – Cartographies des habitats des secteurs étudiés.....	123
	Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques	159
	Annexe 4 – Cartographie de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante.....	167
	Annexe 5 – Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification	176
	Annexe 6 – Résultats des inventaires ornithologiques	205
	Annexe 7 – Cartographies des enjeux écologiques des secteurs étudiés.....	209
	Annexe 8 – Tableau d'analyse des impacts potentiels du PADD (version décembre 2019) sur le patrimoine naturel	245
	Annexe 8 – OAP des secteurs d'enjeux écologiques modérés à forts	249

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	10
Tableau 2.	Sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi et à proximité (5 km)	32
Tableau 3.	Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » (source : FSD).....	35
Tableau 4.	Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ZSC FR2200363 - Vallée de la Bresle (source : FSD)	38
Tableau 5.	Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » (source : FSD)	40
Tableau 6.	Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme ».....	42
Tableau 7.	Synthèse des secteurs situés à moins de 1 km d'une zone naturelle d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	52
Tableau 8.	Synthèse des secteurs situés à moins de 3 km d'un site Natura 2000	55
Tableau 9.	Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	59
Tableau 10.	Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	59
Tableau 11.	Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)	60
Tableau 12.	Insectes patrimoniaux mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)	72
Tableau 13.	Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain	73

Tableau 14. Amphibiens mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	75
Tableau 15. Reptiles mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	77
Tableau 16. Reptiles potentiels sur les secteurs étudiés.....	78
Tableau 17. Synthèse des données bibliographiques avifaunistiques mentionnées les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés	79
Tableau 18. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	79
Tableau 19. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	80
Tableau 20. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	82
Tableau 21. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques.....	87
Tableau 22. Mammifères observés et potentiels sur les secteurs d'étude (liste non exhaustive)	92
Tableau 23. Chiroptères potentiels sur les secteurs étudiés.....	93
Tableau 24. Synthèse des enjeux écologiques	95
Tableau 25. Impacts potentiels du PLUi sur les secteurs étudiés concernés par la zone U	102
Tableau 26. Impacts potentiels du PLUi sur les secteurs étudiés concernés par la zone AU.....	108
Tableau 27. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés.....	121
Tableau 28. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)	160
Tableau 29. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)	206
Tableau 30. Analyse des incidences du PADD (version de décembre 2019) sur le patrimoine naturel.....	246

LISTE DES CARTES

Carte 1. Délimitation de la Communauté de Communes et du périmètre du PLUi.....	8
Carte 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	12
Carte 3. Réseau Natura 2000.....	34
Carte 4. Schéma Régional de Cohérence Écologique	47
Carte 5. Délimitation du PLUi et des secteurs étudiés	51
Carte 6. Secteurs étudiés et zones naturelles d'intérêt reconnu (hors réseau Natura 2000)	54
Carte 7. Secteurs étudiés et réseau Natura 2000.....	56
Carte 8. Secteurs étudiés et Schéma Régional de Cohérence Écologique	57
Carte 9. Habitats naturels.....	124
Carte 10. Flore patrimoniale et flore exotique envahissante des secteurs étudiés.....	168

Carte 11.	Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification.....	177
Carte 12.	Synthèse des enjeux écologiques	210

INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud-Ouest-Amiénois, porté par la Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest (80).

Carte 1 - Délimitation de la Communauté de Communes et du périmètre du PLUi – p.8

Il a pour objectif de constituer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celle-ci.

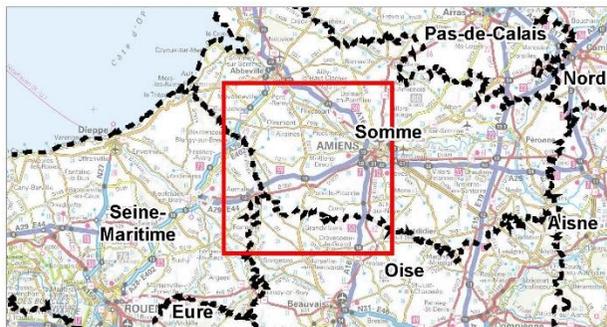
Ce rapport a pour objet de :

- Présenter et analyser le contexte écologique général dans lequel s'inscrit le territoire du PLUi Sud-Ouest-Amiénois, au regard des différents documents, schémas et données disponibles (zones naturelles d'intérêt reconnu, Trame verte et bleue, Zones à dominante humide du SDAGE...),
- Réaliser une première analyse des enjeux écologiques potentiels à l'échelle du territoire du PLUi Sud-Ouest-Amiénois, sur la base des données bibliographiques disponibles,
- Présenter l'état initial floristique et faunistique des zones d'urbanisation potentielles (sur la base des investigations de terrain menées au printemps 2020),
- Analyser les impacts du PLUi (PADD, zonage et règlement, OAP) sur le patrimoine naturel et définir les mesures appropriées le cas échéant.

Le présent document constitue le rapport final du volet écologique de l'évaluation environnementale.

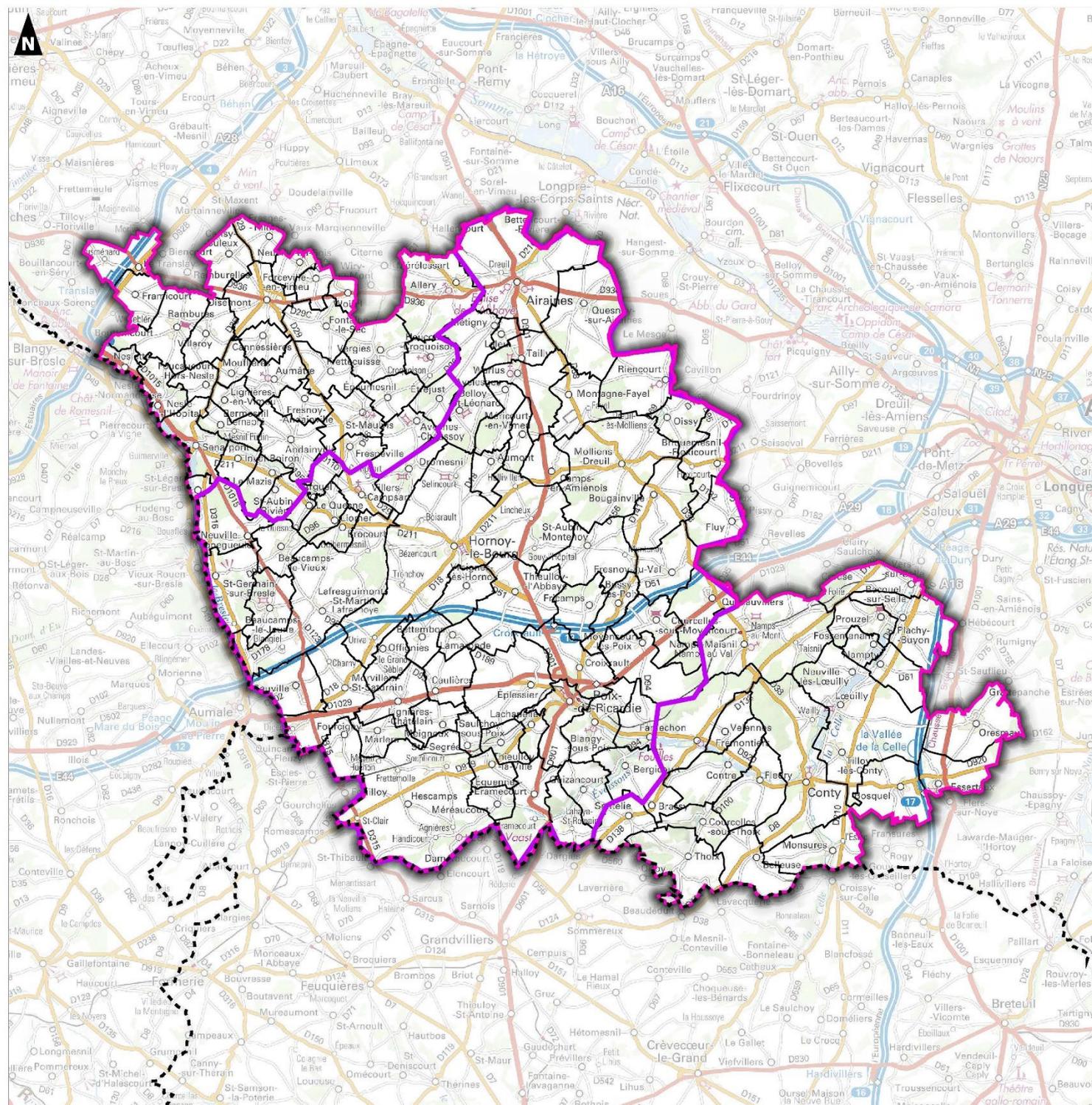
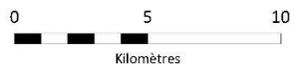
Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLU du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Délimitation de la Communauté de Communes



Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Périmètre du PLU
- Limite communale



CHAPITRE 1. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU PLUI

1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu

1.1.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire, Zone Spéciale de Conservation et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope (APB)...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

1.1.2 Inventaires des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors natura 2000)

Vingt-trois zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) sont présentes sur le territoire du PLUi Sud-Ouest-Amiénois. Elles correspondent à 2 types de zones :

■ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2

Le programme ZNIEFF a été initié par le Ministère de l'Environnement en 1982. Récemment mis à jour, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

Deux types de zones sont définis, les zones de type 1, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type 2, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les zones présentes sur le territoire du PLUi Sud-Ouest-Amiénois sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Zone naturelle	Intitulé	Num sur la carte	Communes de Somme Sud-Ouest concernées
ZNIEFF 1	Bocage de Beaucamps-le-Vieux	15	Beaucamps-le-Vieux, Liomer, Neuville-Coppegueule, Le Quesne
	Bois d'Airaines et de Sainte-Larme	25	Aumont, Avelesges, Belloy-Saint-Léonard, Hornoy-le-Bourg
	Bois de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin	5	Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin
	Bois de Liomer	8	Beaucamps-le-Vieux, Liomer, Brocourt
	Bois de Riencourt et du Fayel	21	Montagne-Fayel, Riencourt
	Bois de Semermesnil et des monts à Molliens-Dreuil	22	Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil

Zone naturelle	Intitulé	Num sur la carte	Communes de Somme Sud-Ouest concernées
	Bois d'Épaumesnil, d'Étréjust et de Belloy	27	Belloy-Saint-Léonard, Métigny
	Coteau de Tous Vents à Gauville, bois du Vicomte et ravin Rosette	13	Lafresguimont-Saint-Martin, Beaucamps-le-Jeune, Gauville, Saint-Germain-sur-Bresle
	Cours de la Bresle et prairies associées	9	Lafresguimont-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Bresle, Neuville-Coppegueule
	Cours supérieur de l'Airaines	28	Airaines, Métigny, Laleu
	Haute vallée et cours de la rivière Poix	6	Blangy-sous-Poix, Équennes-Éramecourt, Famechon, Hescamps, Lachapelle, Marlers, Poix-de-Picardie, Sainte-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-la-Ville
	Larris de la Vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, forêt d'Arguel et forêt de Beaucamps-Le-Jeune	18	Saint-Germain-sur-Bresle, Neuville-Coppegueule, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux
	Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et cavité souterraine	30	Molliens-Dreuil, Saint-Aubin-Montenoy
	Larris et Bois de Fluy, Bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers	23	Bougainville, Briquemessnil-Floxicourt, Courcelles-sous-Moyencourt
	Les larris de Gourchelles-Romescamps et de Quincampoix-Fleuzy	4	Morvillers-Saint-Saturnin
	Massif forestier de Frémontiers / Wailly / Loeuilly	20	Courcelles-sous-Moyencourt, Quevauvillers, Famechon, Moyencourt-les-Poix
	Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix	16	Famechon, Hescamps, Poix-de-Picardie
	Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy le Bourg (Somme)	29	Hornoy-le-Bourg
	Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints	19	Airaines
	Vallée des Évoissons	17	Famechon, Hescamps, Poix-de-Picardie, Blangy-sous-Poix, Equennes-Eramecourt, Thieulloy-la-Ville, Bergicourt, Guizancourt, Méréaucourt
	Vallée du Liger	10	Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer, Brocourt, Le Quesne, Arguel
	Vallée du Saint-Landon et vallées sèches attenantes	33	Riencourt, Oissy
ZNIEFF 2	Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	/	Arguel, Beaucamps-le-Vieux, Beaucamps-le-Jeune, Brocourt, Gauville, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Quesne, Liomer, Morvillers-Saint-Saturnin, Neuville-Coppegueule, Saint-Germain-sur-Bresle
	Vallées des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty	/	Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Croixrault, Epléssier, Equennes-Eramecourt, Famechon, Guizancourt, Hescamps, Lachapelle, Marlers, Méléaucourt, Poix-de-Picardie, Sainte-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-la-Ville

Carte 2 - Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) – p.12

Les zones naturelles d'intérêt reconnu répertoriées sur le territoire du PLUi Sud-Ouest-Amiénois sont décrites ci-après. Les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

■ ZNIEFF 1 – Bocage de Beaucamps-le-Vieux

Le site comprend un secteur bocager bien conservé autour du village de Beaucamps-le-Vieux, au sein d'une vallée sèche très encaissée ("Le Bout de la Vallée"), adjacente à la vallée du Liger. Les haies constituent un réseau dense qui s'intègre parfaitement au village, en formant une trame harmonieuse avec le bâti. Les diverses haies sont soit basses avec des hauts-jets régulièrement disposés, soit entretenues en haut-jet, ou encore en cépée.

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Zones naturelles d'intérêt reconnu
(hors réseau Natura 2000)

Limites administratives

--- Limite départementale

— Communauté de communes Somme Sud-Ouest

— Périmètre du PLUi

— Limite communale

Zones Naturelles

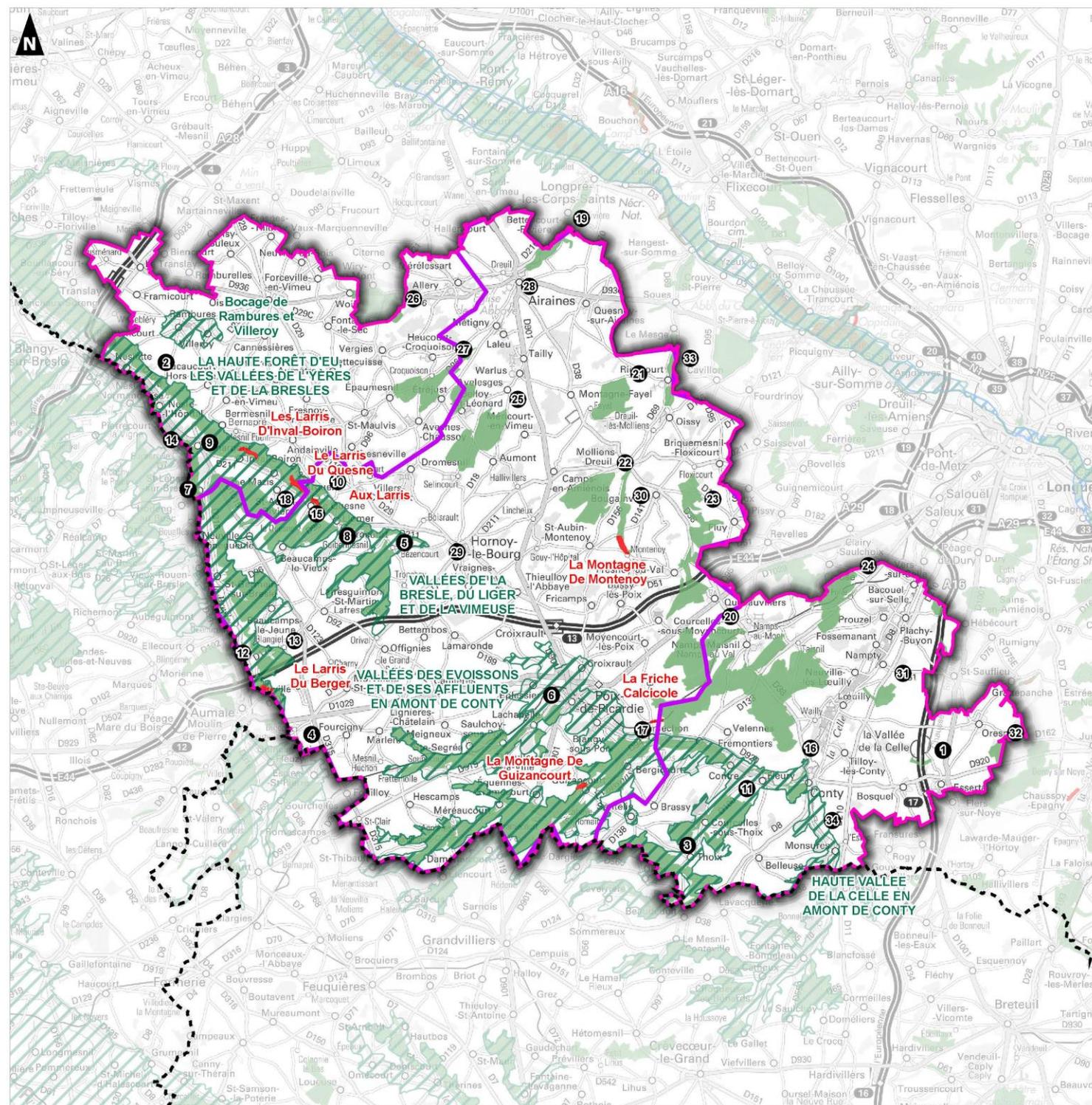
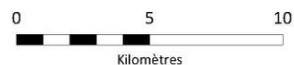
■ ZNIEFF de type 1

■ ZNIEFF de type 2

■ Sites gérés par le CEN

■ RAMSAR

① Intitulé des ZNIEFF de Type 1



Les prairies sont pâturées de manière relativement intensive (*Cynosurion cristati*). Quelques vergers subsistent localement. Des jardins d'agrément (potagers...) sont également présents dans la zone.

Le site comprend trois bois de faible surface qui se composent de chênaies-charmaies du *Carpinion betuli*, de hêtraies à Houx de *Ilici aquifolii-Fagion sylvaticae*, de hêtraies et de frênaies-acéraies de pente exposées à l'ouest. Le bois du « Bout de la Vallée » présente un ourlet préforestier calcicole sur sa marge ouest, entretenu par les lapins.

Les milieux bocagers sont en grande régression en Picardie de manière globale. Celui de Beucamps-le-Vieux constitue l'un des bocages les plus remarquables du département de la Somme. Il est encore relativement bien conservé et recèle des mares et abreuvoirs qui hébergent des batraciens remarquables. Certaines haies présentent une tonalité atlantique marquée par la présence du Houx (*Ilex aquifolium*). On dénombre plus de trente espèces au sein de ces haies, diversité qui témoigne de l'ancienneté du bocage. Par ailleurs, les hêtraies à houx sont des boisements remarquables, inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Concernant la faune, citons la présence du Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), de la Chouette chevêche (*Athene noctua*) et de l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*).

Parmi les espèces les plus remarquables de la flore, citons l'Hordélyme d'Europe (*Hordelymus europaeus*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), la Dryoptéride écailleuse (*Dryopteris affinis*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), et le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*).

■ ZNIEFF 1 – Bois d'Airaines et de Sainte-Larme

Les formations forestières correspondent principalement à des hêtraies-chênaies-charmaies mésophiles du *Mercurialo - Carpinion*, sur les versants crayeux, et à des hêtraies-chênaies acidoclines de plateau (*Lonicero-Carpinion*). On trouve également des frênaies-érablières de pente. Les coupes forestières de plateau présentent une végétation acidocline de l'*Epilobion angustifolii*.

Certains layons sont particulièrement humides et accueillent une végétation fraîche (à *Carex remota* notamment). Le « Bois de Sainte-Larme » possède une mare forestière favorable aux amphibiens. Les boisements sont traités en taillis sous futaie et en futaie (notamment de hêtres). Quelques plantations de résineux et de feuillus (peupliers et cytises notamment) sont réalisées. Quelques pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) relictuelles, en voie d'ourléification (brachypodiaie) et d'embroussaillage (*Prunetalia*), ainsi que des lisières thermophiles et des friches calcicoles, occupent certaines parties du site.

Les boisements accueillent plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore. Le site présente une certaine diversité de milieux. La présence de milieux acidoclines, de lisières et d'ourlets thermophiles confère une certaine originalité au site. Les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae* sont des milieux inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les pelouses calcicoles (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*) et ourlets (*Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris*) sont également inscrits à la directive "Habitats".

Plusieurs espèces assez rares en Picardie ont été notées : la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), orchidée saprophyte non chlorophyllienne ; l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) ; la Céphalanthère à

grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) ; l'Orchis mâle (*Orchis mascula*). Le Monotrope glabre (*Monotropa hypopitys* subsp. *hypophegea*) a également été observé.

Parmi la faune, plusieurs espèces d'intérêt ont été inventoriées : Le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), espèces nicheuses inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) se reproduit également sur la zone.

■ ZNIEFF 1 – Bois de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin

La majorité des boisements de cette ZNIEFF correspondent à des chênaies-charmaies-hêtraies relevant du *Carpinion betuli* (*Lonicero - Carpinenion* sur les limons de plateau et *Mercurialo - Carpinenion* sur les versants). Les versants frais sont boisés par des frênaies-acéraies de pente. Des fragments de forêts de ravin à Fougères sont représentés. De nombreuses plantations de résineux ont été réalisées (*Picea abies*, *Picea sitchensis*, *Pinus nigra*, *Pinus sylvestris*, *Pseudotsuga menziesii* ...). Très localement, sur le versant exposé à l'est du « Bois de Béranger », persistent des lambeaux de pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*). Le site est au contact des bocages des villages alentours de Guibermesnil, d'Orival, de Bézencourt et, dans une moindre mesure, de Lafresnoy. Cette connexion avec les systèmes bocagers permet de nombreux échanges écologiques entre ces réseaux de haies et la forêt.

Le site accueille plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore. Les boisements présentent des affinités submontagnardes, qui confèrent au site un intérêt particulier. Localement, les vallons encaissés sont occupés par des forêts de ravin à Fougères, milieux remarquables pour la Picardie. Les pelouses relèvent du *Parnassio palustris - Thymetum precocis*, association végétale endémique picardo-normande, inscrite à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Parmi les espèces les plus remarquables faisant l'intérêt de la zone, signalons la présence de : la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), espèce marnicole relativement abondante sur les reliques de pelouses, l'Actée en épi (*Actea spicata*), espèce montagnarde, le Brome de Beneken (*Bromus ramosus* subsp. *benekenii*), l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), le Rosier tomenteux (*Rosa tomentosa*), espèce thermophile, l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), le Daphné mézéréon (*Daphne mezereum*). Citons également la présence du bryophyte remarquable *Rhytidiadelphus loreus*, espèce acidophile oréo-atlantique.

Concernant la faune, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), deux espèces inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, se reproduisent sur le site. Citons également le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). L'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), lépidoptère en régression en Picardie, profite des lambeaux de pelouses et des prairies extensives du site.

■ ZNIEFF 1 – Bois de Liomer

De nombreux layons séparent les parcelles et morcellent le « bois de Liomer ». Les coupes d'éclaircie et de régénération offrent des milieux plus ouverts, de recolonisation de la forêt mésophile. Les végétations forestières sont relativement diversifiées et comprennent des hêtraies acidophiles à Houx (*Ilici aquifolii* –

Fagetum sylvaticae), des hêtraies-chênaies acidoclines de plateau à Jacinthe des bois du *Lonicero - Carpinion* (*Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae*), des fragments de forêts de ravin à Fougères (*Lunario redivivae - Acerion pseudoplatani*, ponctuel) et des frênaies-acéraies de pente. Quelques prairies pâturées et des vergers occupent certaines marges du bois.

Les boisements accueillent plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore. Plusieurs milieux présentent un intérêt européen et relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les hêtraies acidophiles à Houx de *Illici aquifolii - Fagetum sylvaticae*, les hêtraies-chênaies pédonculées atlantiques/subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae*, les frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente du *Mercuriali perennis - Aceretum campestris*, les forêts de ravin à Fougères à affinités submontagnardes du *Lunario redivivae - Acerion pseudoplatani*, ponctuelles sur le site. Les prairies sont favorables à l'entomofaune (lépidoptères) et sont complémentaires des végétations

La flore est caractérisée par la présence d'espèces remarquables telles que l'Airelle myrtille (*Vaccinium myrtillus*), espèce montagnard, le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), espèce subatlantique, le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), espèce subcontinentale, l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), espèce typique des clairières ensoleillées ; le Rosier tomenteux (*Rosa tomentosa*), espèce thermophile, la Dryoptéride écailleuse (*Dryopteris affinis*). Par ailleurs, le bois présente un cortège d'espèces acidoclines à acidophiles remarquable pour le département de la Somme avec la Callune commune (*Calluna vulgaris*), la Laïche pâle (*Carex pallescens*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

L'intérêt du site repose également sur une faune remarquable, signalons notamment la nidification du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), espèce inscrite à l'annexe I de la directive "Oiseaux" ; la présence du Fluoré (*Colias australis*) et de l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), deux lépidoptères en régression en Picardie.

■ ZNIEFF 1 – Bois de Riencourt et du Fayel

Les formations forestières du « Bois de Riencourt » et du « Bois de Fayel » correspondent principalement à des hêtraies-chênaies-charmaies mésophiles neutroclines à neutrophiles du *Mercurialo - Carpinion*, sur les versants crayeux, et à des hêtraies-chênaies acidoclines de plateau (*Lonicero - Carpinion*). Un cortège important d'espèces acidoclines se développe sur le plateau, notamment à la faveur des coupes intraforestières. Certains layons sont particulièrement humides et accueillent une végétation fraîche (à *Carex remota* notamment). Des ornières forestières et de rares mares intra forestières sont présentes. Les boisements sont traités en taillis sous futaie et en futaie (notamment de hêtres).

Quelques plantations de résineux et de feuillus (peupliers et cytises notamment) sont réalisées. Certaines lisières hébergent une végétation d'ourlets thermocalcicoles du *Trifolion medii*. Des prairies, des vergers et une mare se trouvent au niveau de Fayel. Une carrière avec des dépôts y est également observée.

Les chênaies-charmaies accueillent plusieurs espèces remarquables. Le site présente une certaine diversité de milieux. La présence de milieux acidoclines, peu représentés dans le département de la Somme, de lisières et d'ourlets thermophiles lui confère une certaine originalité.

Plusieurs espèces remarquables en Picardie ont été notées : la Laîche pâle (*Carex pallescens*), espèce acidocline bien représentée sur le site, la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), orchidée saprophyte non chlorophyllienne, l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*). Le cortège d'espèces acidoclines comprend notamment la Luzule de Forster (*Luzula forsteri*), la Laîche à pilules (*Carex pilulifera*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Véronique officinale (*Veronica officinalis*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*).

Quelques espèces animales remarquables ont également été observées : le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), observé dans une mare intraforestière, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), deux espèces nicheuses inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

■ ZNIEFF 1 – Bois de Semermesnil et des monts à Molliens-Dreuil

Les formations forestières de cette ZNIEFF correspondent principalement à des hêtraies-chênaies-charmaies mésophiles neutroclines à neutrophiles du *Mercurialo - Carpinenion*, sur les versants crayeux, et à des hêtraies-chênaies acidoclines de plateau (*Lonicero - Carpinenion*).

Un cortège important d'espèces acidoclines se développe sur le plateau, notamment à la faveur des coupes intraforestières. On trouve également des frênaies-ébrâlières de pente mésohygrophiles du *Fraxino - Carpinion*. Les boisements sont traités en taillis sous futaie et en futaie (notamment des futaies âgées de hêtres). Quelques plantations de résineux et de feuillus (cytises notamment) sont réalisées. Certaines lisières hébergent une végétation d'ourlets thermocalcicoles. Quelques prairies pâturées (*Cynosurion cristati*) et des haies font également partie de la zone.

Les boisements accueillent plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore. Le site présente une certaine diversité de milieux. La présence de milieux acidoclines, de lisières et d'ourlets thermophiles confère une certaine originalité au site. Les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae* sont des milieux inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Plusieurs espèces remarquables en Picardie ont été notées : la Laîche pâle (*Carex pallescens*), espèce acidocline bien représentée sur le site, la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), orchidée saprophyte non chlorophyllienne, la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*). Signalons également la présence du Conopode dénudé (*Conopodium majus*). Le cortège d'espèces acidoclines comprend notamment la Luzule multiflore (*Luzula multiflora*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Véronique officinale (*Veronica officinalis*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*). Quelques espèces thermophiles sont également observées, notamment l'Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*) et le Sorbier alisier (*Sorbus torminalis*).

Concernant la faune, la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), espèce inscrite à la directive "Oiseaux", se reproduit sur le site.

■ ZNIEFF 1 – Bois d'Épaumesnil, d'Étréjust et de Belloy

Les « Bois d'Épaumesnil, d'Étréjust et de Belloy » sont disposés sur les craies blanches du Coniacien et du Santonien forment un ensemble boisé important, étiré sur le plateau, interrompu par les cultures et traversé

par des vallons plus ou moins encaissés. Le plateau est recouvert principalement par des chênaies-charmaies (*Carpinion betuli*) localement acidoclines (*Lonicero-Carpinenion*). Les layons forestiers présentent des ornières humides, temporairement en eau, qui sont favorables aux batraciens. Sur les versants se développent des hêtraies calcicoles de pente ainsi que des frênaies-érablières. Des bocages subsistent à proximité des villages (présence de haies avec des arbres taillés en têtards). Les bocages d'Épaumesnil et d'Étréjust, en particulier, sont encore bien préservés et présentent une belle diversité morphologique et floristique. Des reliques de pelouses calcaires (*Mesobromion*) se trouvent sur les versants crayeux et bien ensoleillés. Leur intérêt est cependant limité, du fait de leur envahissement par le *Brachypode* penné.

Les boisements présentent un caractère thermophile qui leur confère un intérêt particulier (similaire à ce que l'on peut trouver dans la région naturelle du Sud-Amiénois). Les frênaies-érablières de pente abritent également une flore originale, en particulier des fougères. Les pelouses calcicoles, bien que relictuelles sur le site, sont des milieux en régression importante sur le territoire picard.

Des fougères remarquables se développent dans les vallons et sur les versants frais et ombragés de ces forêts, notamment la Dryoptéride écaillée (*Dryopteris affinis*) et le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*). Des espèces thermocalcicoles ont été observées : le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), le Daphné mézéréon (*Daphne mezereum*) et l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*). Deux orchidées calcicoles ont également été notées : la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), et l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*). Signalons enfin le développement du cortège classique d'espèces acidoclines, localisées surtout dans les coupes forestières de plateau.

■ ZNIEFF 1 – Coteau de Tous Vents à Gauville, bois du Vicomte et ravin Rosette

Au nord d'Aumale, sur le versant picard de la vallée de la Bresle et sur les versants des vallées sèches attenantes, est disposé un ensemble de milieux pelousaires et boisés qui composent le site. La présence d'un éperon au niveau du "Ravin Rosette" confère au site un intérêt géomorphologique particulier.

L'ensemble du site accueille des milieux, une flore et une faune remarquables pour la Picardie. Plusieurs milieux sont d'intérêt européen et relèvent, à ce titre, de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les pelouses de l'*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé du fait de la disparition de l'élevage ovin en Picardie, lequel permettait, par le passé, d'entretenir ces milieux herbacés ; les pelouses du *Parnassio palustris - Thymetum praecocis*, groupement végétal endémique picardo-normand, en voie de disparition ; les fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*), disposés en voile sur les pelouses calcicoles ; les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois, du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae* ; les hêtraies acidophiles à Houx de l'*Ilici aquifolii - Fagion sylvaticae* ; les frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente (*Mercuriali perennis - Aceretum campestris*).

De plus, le "Ravin Rosette" est particulièrement remarquable par sa morphologie, présentant un promontoire rectangulaire.

De nombreuses espèces végétales remarquables ont été observées sur les pelouses, espèces parmi lesquelles le Polygala chevelu (*Polygala comosa**), espèce thermophile, la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), typique des écorchures calcaires ensoleillées, qui trouve la limite septentrionale de son aire de répartition dans le département de la Somme, la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), espèce

marnicole, la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis**), observée jusque dans les années soixante sur le larris de Gauville, l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*). Dans les bois, citons le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), thermophile, la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*). Le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) occupe très localement un versant pentu et frais.

L'entomofaune du site est très riche, notamment en ce qui concerne les lépidoptères avec le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia**), espèce protégée au niveau national, la Virgule (*Hesperia comma*), l'Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*), l'Ecaille pourpre (*Rhyparia purpurata*), le Fluoré (*Colias australis*), l'Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*), la Lucine (*Hamearis lucina*), l'Azuré de la Sarriette (*Pseudophilotes baton*) et l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*). Pour les reptiles, signalons la présence de la Vipère péliade (*Vipera berus*).

■ ZNIEFF 1 – Cours de la Bresle et prairies associées

Le lit mineur de la Bresle, entre les sources de la Bresle et Sénarpon, présente un grand intérêt pour les zones de frayères qui sont abondantes et fonctionnelles pour la plupart. Cependant, nombre d'entre elles sont seulement potentielles, du fait du cloisonnement du cours d'eau. Ce phénomène limite l'amontaison des grands migrateurs. Les zones de production sont très fréquentes (succession de radiers, de plats et de mouilles) et offrent des conditions optimales pour le développement des Salmonidés.

Outre l'intérêt ichtyologique du lit mineur, signalons également la présence d'habitats aquatiques rhéophiles, du *Ranunculion fluitantis* à *Ranunculus gr. fluitans*, et d'habitats lenticques, notamment du *Callitrichetum obtusangulae*, inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Sur les extensions alluviales du lit majeur, on observe une flore et une faune particulièrement originales et diversifiées. Certains groupements végétaux relèvent de la directive "Habitats", notamment les prés paratourbeux subatlantiques, du *Selino carvifoliae - Juncetum subnodulosi*, et atlantiques, de l'*Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi*, ainsi que les prairies de fauche de l'*Arrhenaterion elatioris*.

Les prairies pâturées, souvent d'intérêt patrimonial moindre que celui des prairies de fauche, présentent néanmoins un intérêt fonctionnel important et écologique, lorsqu'elles sont hygrophiles et pâturées extensivement (*Mentha aquatica - Juncion inflexi*). Dans certaines mares, se développent des herbiers à Characées, inscrits à la directive "Habitats".

Le lit mineur de la Bresle compte des espèces piscicoles remarquables que sont la Truite fario (*Salmo trutta fario*), le Chabot (*Cottus gobio*), la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), l'Anguille (*Anguilla anguilla*), le Saumon (*Salmo salar*) et la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*).

Les extensions alluviales du lit majeur présentent une certaine diversité entomologique, la vallée de la Bresle constitue notamment l'une des rares zones du nord de la France où a été observé l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale**), qui forme des populations importantes. Parmi les autres espèces remarquables, citons le Gomphus à pinces (*Onychogomphus forcipatus*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), le Leste sauvage (*Lestes barbarus*), le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), abondant en vallée de la Bresle,

l'Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*), l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*) et l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*).

De nombreuses espèces végétales remarquables se trouvent dans les prairies humides à paratourbeuses, parmi lesquelles la Renoncule langue (*Ranunculus lingua**), la Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris**), le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**) et l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata**), la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), particulièrement bien représentée en vallée de la Bresle, la Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*), le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), typique des prairies paratourbeuses, la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*), qui se développe dans les bas-marais tourbeux, avec la Laîche bleuâtre (*Carex panicea*), la Prêle d'ivoire (*Equisetum telmateia*).

Concernant la faune, citons la nidification du Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrit à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne et de la Locustelle luscinoïde (*Locustella luscinioides*). Signalons également la présence de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et du Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).

■ ZNIEFF 1 – Cours supérieur de l'Airaines

Sur le tronçon considéré, l'Airaines s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. Elle traverse les zones cultivées du plateau du Sud-Amiénois. Des pâtures, des cultures et des peupleraies bordent le cours d'eau. Le cours de l'Airaines est temporaire, à partir de Laleu, et sa vallée est sèche à l'amont : il s'agit là d'un bon exemple du phénomène de descente des niveaux de source qui affecte nombre de cours d'eau picards. L'Airaines présente un aspect assez naturel malgré quelques barrages. Ceux-ci sont aisément franchissables, sauf au niveau de Métigny et de Laleu. Les berges de la rivière sont couvertes par une ripisylve assez dense (frênes, peupliers, saules ...)

L'intérêt majeur de l'Airaines repose sur la présence, dans la zone amont, de frayères naturelles à Truite fario (*Salmo trutta fario*). Les fortes pentes et la température fraîche des eaux des rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole. Le tri granulométrique présente un grand intérêt, car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la Truite. Sur l'ensemble du cours, les zones de production (alternances de radiers et de plats) sont assez fréquentes. La végétation aquatique (*Callitriche*, *Ache nodiflore*...) offre une mosaïque d'habitats complémentaires pour la faune invertébrée et piscicole.

Certaines espèces présentent un intérêt particulier : La Truite fario (*Salmo trutta fario*), témoin de la bonne qualité des eaux lorsque, comme ici, sa présence est liée à la reproduction naturelle, l'Anguille (*Anguilla anguilla*) qui a de plus en plus de mal à réaliser naturellement son cycle migratoire et dont la présence témoigne de conditions de milieux favorables à sa croissance.

■ ZNIEFF 1 – Haute vallée et cours de la rivière Poix

La haute vallée de la Poix comprend une mosaïque de boisements, de pelouses calcicoles et de milieux bocagers (haies, prairies, vergers, mares). Les boisements, situés de part et d'autre de la vallée comprennent les végétations forestières suivantes : des chênaies-charmaies du *Carpinion betuli* (*Mercurialo - Carpinenion*, sur les versants crayeux et *Lonicero - Carpinenion* sur le plateau acidocline) ; des hêtraies thermocalcicoles,

sur les versants bien exposés, se rattachant au *Cephalanthero - Fagion* ; des frênaies – acéraies de pente sur les versants frais.

Un système de cavées peu végétalisées entaille le « Bois de Longue Mare ». Sur le plateau, des hêtraies acidoclines à Houx (*Ilex aquifolium*) et à Néflier (*Mespilus germanica*) se rattachent à l'*Illici aquifolii - Fagion sylvaticae*. La gestion sylvicole est menée en futaie et en taillis sous futaies. De nombreuses prairies pâturées (*Cynosurion cristati*) et quelques mares sont représentées.

Des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) se maintiennent sur la zone, mais sont en voie d'ourléification, du fait de l'abandon des pratiques pastorales.

Le fond de la vallée est parcouru par la rivière Poix, en aval de Saulchoy-sous-Poix (en amont, l'écoulement est intermittent). Cette rivière a conservé un caractère naturel malgré les barrages cloisonnant son cours. Elle traverse d'importants secteurs pâturés, d'intérêt paysager élevé. La pente relativement importante du cours d'eau offre des conditions favorables au décolmatage des substrats.

Les milieux représentés sont de haute valeur écologique et paysagère. Ils hébergent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables pour la Picardie. Plusieurs habitats sont d'intérêt européen et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les pelouses calcicoles qui relèvent de l'*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie ; les hêtraies thermocalcicoles du *Cephalanthero - Fagion sylvaticae* ; les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoideo non-scriptae - Fagetum sylvaticae* ; les hêtraies acidophiles à Houx de l'*Illici aquifolii - Fagion sylvaticae*. La pente élevée et la température fraîche des eaux du cours de la Poix offrent des conditions écologiques favorables au développement d'un peuplement salmonicole. Le principal intérêt se concentre sur le secteur en amont de Poix-de-Picardie.

Les pelouses hébergent plusieurs orchidées remarquables : l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et la Spiranthe d'automne (*Spiranthe spiralis**), observée dans les années 1980. Les bois abritent également une flore intéressante avec, notamment, plusieurs espèces thermophiles telles que le Daphné lauréole (*Daphne laureola*) et l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), présente dans les clairières forestières. Signalons la présence du Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), dans le vallon frais du « Bois de Marlers », du Conopode dénudé (*Conopodium majus*) et du Daphné mézéréon (*Daphne mezereum*).

Concernant la faune, la Chouette chevêche (*Athene noctua*) se reproduit dans les secteurs bocagers. La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), inscrite à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, compte également parmi les nicheurs remarquables du site. L'Hypolaïs ictérine (*Hippolaïs icterina*) profite de la présence de haies comprenant de grands arbres. Les mares des bocages constituent des sites de reproduction pour trois espèces de tritons parmi lesquelles le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).

L'entomofaune n'est pas en reste, avec la présence de plusieurs espèces inféodées aux pelouses rases : le Fluoré (*Colias australis*), la Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*), la Zygène diaphane (*Zygaena minos*) et la Fidonie de la Bugrane (*Aplasta ononaria*). Le peuplement piscicole théorique se compose de la Truite fario (*Salmo trutta fario*), qui est issue, pour partie, d'une reproduction naturelle locale. Le Chabot (*Cottus gobio*) est bien présent et trouve des conditions favorables à son développement.

■ ZNIEFF 1 – Larris de la Vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, forêt d'Arguel et forêt de Beaucamps-Le-Jeune

Entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, le contrefort situé à l'Est de la vallée de la Bresle et le sommet du plateau portent un vaste ensemble de milieux boisés et pelousaires.

Le site accueille des milieux, une flore et une faune de très haute valeur écologique, de niveau régional à européen. Les pelouses, boisements, ourlets et fourrés présentent un caractère thermocontinental, teinté d'influences submontagnardes, particulièrement remarquables à l'échelle de la Picardie. Le site donne une représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles du plateau picard.

Il abrite des peuplements remarquables d'orchidées, une importante richesse floristique, avec diverses plantes méridionales en limite d'aire, ainsi que de nombreuses espèces végétales protégées, rares et menacées. Plusieurs habitats relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les pelouses de *Avenula pratensis* - *Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé, du fait de la disparition de l'élevage ovin en Picardie ; les hêtraies-chênaies subatlantiques à Jacinthe des bois, du *Hyacinthoides non-scriptae* - *Fagetum sylvaticae* ; les hêtraies calcicoles atlantiques, du *Daphno laureolae* - *Fagetum sylvaticae* ; les hêtraies acidophiles à Houx, de *Illici aquifolii* - *Fagetum sylvaticae* ; les frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente (*Mercurialis perennis* - *Aceretum campestris*).

Parmi les nombreuses espèces remarquables, signalons la présence sur les pelouses de l'Alchémille glauque (*Alchemilla glaucescens**), espèce continentale, en disjonction d'aire en Picardie (les rares stations les plus proches sont soit anglaises, soit mosanes belges), le Coeloglosse vert (*Coeloglossum viride**), orchidée très menacée sur le site, la Gymnadénie odorante (*Gymnadenia odoratissima**), orchidée qui n'est présente qu'en vallée de la Bresle pour le département de la Somme, l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes subsp. sphegodes**) et l'Ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes subsp. araneola**), la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), espèce thermophile, la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia**), orchidée thermophile, l'Orobanche élevée (Orobanche major*), dont on connaît, actuellement, moins de dix stations dans le département de la Somme, l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata**), espèce subméditerranéenne en limite septentrionale de son aire de répartition, observée sur le site dans les années 1980. En plus de ce cortège important d'espèces protégées, d'autres espèces remarquables ont été observées dans les pelouses et dans les bois : le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), la Laïche maigre (*Carex strigosa*), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Actée en épi (*Actea spicata*), la Benoîte de sruisseaux (*Geum rivale*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*),...

La faune remarquable se manifeste par la nidification de deux espèces inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne : le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) est présent sur la zone. La Chouette chevêche (*Athene noctua*) se reproduit dans les vergers (Neuville-Coppegueule et Beaucamps-le-Jeune).

L'entomofaune du site est très riche, particulièrement en ce qui concerne les lépidoptères avec, notamment, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia**), espèce protégée au niveau national, et la Lucine (*Hamearis lucina*). L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est présent sur le site.

■ ZNIEFF 1 – Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et cavité souterraine

Dans la partie sud du site, et ponctuellement sur le reste du site, se maintiennent des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) en partie maintenues rases (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcarae*) par l'activité des lapins (grattis, broutage). Cependant, ces pelouses sont en voie de densification végétale (*Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris*, avec parfois des faciès de brachypodiaies denses) et d'embroussaillage (*Rubo - Prunetum mahaleb laburnetosum*). La présence importante de fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*) témoigne de l'utilisation ancienne d'un pâturage ovin extensif (parcours à moutons).

Quelques éboulis crayeux mobiles sont également représentés. Des hêtraies du *Daphno - Fagetum* occupent certains secteurs du versant, notamment dans la partie centrale du site. Quelques prairies, un verger, des rideaux (talus herbeux, parfois boisés) sont présents de manière ponctuelle. Une cavité souterraine, correspondant à une ancienne carrière de craie et comprenant trois grandes salles reliées entre elles par des couloirs étroits, permet l'accueil de chiroptères en hivernage.

Plusieurs milieux représentés sur le site correspondent à des groupements végétaux relevant de la directive "Habitats" de l'Union Européenne :

- Les pelouses calcicoles à orchidées se rattachent à l'*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcarae*, groupement végétal rare et menacé en Picardie.
- Les fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*) en voie sur pelouses calcicoles subatlantiques.
- Les hêtraies du *Daphno - Fagetum sylvaticae*.

La richesse floristique de cette ZNIEFF est définie par la présence de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), espèce thermophile bien représentée sur le site, le Polygala chevelu (*Polygala comosa**), également thermophile, la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), qui se développe sur le site avec une densité remarquable à l'échelle de tout le nord de la France, la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), le Thésion couché (*Thesium humifusum*).

Concernant la faune, la cavité souterraine héberge en hibernation deux espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), hiverne également dans la cavité. L'entomofaune présente un intérêt remarquable avec la présence du Fluoré (*Colias australis*), de la Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*) et du Bombyx laineux (*Eriogaster lanestris*).

■ ZNIEFF 1 – Larris et Bois de Fluy, Bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers

Le site comprend des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*), présentant des zones rases (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*) entretenues par l'activité des lapins. Ces pelouses sont cependant globalement en voie d'ourléification (*Trifolion medii*) et d'embroussaillage (*Prunetalia spinosae*). Des plantations de résineux remplacent dans certains secteurs les paysages pelousaires initiaux.

Sont également présents sur le site des boisements correspondant à des chênaies-charmaies-hêtraies du *Carpinion betuli* (comprenant des hêtraies à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae*), des frênaies-acéraies de pente et des hêtraies thermophiles du *Cephalanthero - Fagion sylvaticae*. Des prairies mésophiles (*Cynosurion cristati*), des vergers, des rideaux (talus boisés) et quelques cultures ponctuent le site.

Plusieurs habitats sont d'intérêt européen et inscrits, à ce titre, à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les pelouses calcicoles de l'*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*, milieux rares et menacés en Picardie ; les ourlets calcicoles du *Bunio bulbocastani - Brachypodietum* ; les hêtraies thermocalcicoles du *Cephalanthero - Fagion sylvaticae* ; et les hêtraies-chênaies pédonculées atlantiques/subatlantiques à Jacinthe des bois du *Hyacinthoido non-scriptae - Fagetum sylvaticae*.

La flore compte quelques espèces remarquables telles que la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**) et le Polygala chevelu (*Polygala comosa**), espèces thermophiles, l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), observée dans les années 1980 ; l'Ail potager (*Allium oleraceum*), le Monotrope glabre (*Monotropa hypopitys subsp. hypophegea*) et l'Orobanche du gaillet (*Orobanche caryophyllacea*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) qui atteint, dans le Sud-Amiénois, sa limite nord d'aire de répartition, la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), espèce thermophile, l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) et la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*). Le Bunium noix-de-terre (*Bunium bulbocastanum*), qui apprécie les pelouses-ourlets, est particulièrement bien représenté sur le site.

Concernant la faune, citons, parmi l'entomofaune, le Bombyx laineux (*Eriogaster lanestris*) et la Gnophode obscure (*Gnophos obscuratus*), connue dans moins de dix localités pour la Picardie. Notons, en matière d'avifaune, la nidification de la Chouette chevêche (*Athene noctua*). Par ailleurs, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), espèce inscrite à l'annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, utilise le site comme terrain de chasse.

■ ZNIEFF 1 – Les larris de Gourchelles-Romescamps et de Quincampoix-Fleuzy

Les Larris de Gourchelles-Romescamps et de Quincampoix-Fleuzy s'étirent sur un versant étroit de la vallée du Ménillet, petit affluent de la Bresle. Inscrit dans la craie sénonienne et surmonté de limons à silex acides, ce versant orienté à l'ouest et au sud-ouest, présente une végétation pelousaire surplombée de fourrés calcicoles de recolonisation et de forêts de plateau.

Quelques fourrés d'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et des bosquets surplombent les pelouses. Les bois possèdent une végétation acidocline, sur les limons à silex (chênaies-charmaies du *Lonicero-Carpinion*, hêtraies à Houx de l'*Illici-Fagion*), et une végétation plus calcicole sur les pentes (*Fraxino-Carpinion*, *Mercurialo-Carpinion*). Les pelouses calcicoles sont caractérisées par la combinaison de l'Avénule des prés et de la Fétuque de Léman, associée à la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*) à Gourchelles et Romescamps. Le groupement végétal de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii* subass. *anthericetosum ramosi* est caractéristique de ces pelouses sur craie picardo-normandes d'affinités submontagnardes, pelouses favorisées par l'exposition relativement fraîche et humide du versant. La sous-association à Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) caractérise les pelouses plus thermophiles, en exposition sud.

Quelques Genévriers (*Juniperus communis*) y subsistent, témoins d'un ancien pâturage ovin itinérant, typique des larris. Quelques espaces de pelouses à Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) sont également présents (*Parnassio palustris-Thymetum praecocis*), de même que des petits fragments de végétation sur des éboulis calcaires de pente du *Leontodion hyoseroidis*. Le fond de vallée est occupé par des pâtures humides (*Mentho-Juncion*), parfois bordées de haies de saules taillés en têtards.

Les pelouses à orchidées sont des milieux devenus très rares en Picardie et dans l'ensemble des plaines du nord-ouest de l'Europe. Les types de pelouses à Parnassie (endémiques des coteaux crayeux picardo-normands) et à Phalangère rameuse sont particulièrement rares en Picardie et dans le nord de la France. Ces milieux, ainsi que les végétations d'éboulis calcaires, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Ils abritent bon nombre d'espèces végétales et animales d'un grand intérêt. L'étendue très importante des larris, ainsi que leur continuité, leur confèrent une importance particulièrement élevée pour l'ouest de la Picardie.

Les espèces végétales les plus intéressantes sont les suivantes : la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), l'hybride, très rare, de *Cirsium oleraceum* et de *Cirsium acaule* (*Cirsium X rigens*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), la Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria**), dans les bois frais, la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), la Daphnée lauréole (*Daphne laureola*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*).

Plusieurs espèces de lépidoptères typiques des pelouses se reproduisent sur le larris : le Fluoré (*Colias australis*), l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*), l'Azuré bleu nacré (*Lysandra coridon*), la Lucine (*Hamearis lucina*).

■ ZNIEFF 1 – Massif forestier de Frémontiers/Wailly/Loeuilly

Bordés au sud par la vallée des Evoissons et à l'est par la vallée de la Selle, ces bois composent, avec les bois avoisinants, un des plus vastes ensembles forestiers du département de la Somme (environ 2 500 hectares). De nombreuses vallées sèches, d'orientation générale nord-est/sud-ouest, entaillent le plateau et déterminent un relief varié, parfois accidenté.

Les végétations forestières comprennent des chênaies-charmaies-hêtraies à Chèvrefeuille des bois du *Lonicero - Carpinion*, dans les secteurs les plus acides (sur le plateau), et des chênaies-charmaies à Mercuriale vivace (*Mercurialo - Carpinion*), sur les pentes. On trouve également des frênaies-érablières mésohygrophiles de pente, du *Carpinion*. Certains boisements, bien exposés, paraissent davantage thermophiles et peuvent être rattachés au *Cephalanthero - Fagion sylvaticae*. D'importantes futaies de hêtres, relativement âgées, sont présentes. Quelques plantations de résineux et de feuillus (peupliers) ont été réalisées dans certaines parties du bois. Plusieurs mares, ainsi que de nombreuses ornières sont favorables aux batraciens. Quelques lambeaux de pelouses et de friches calcicoles (*Mesobromion erecti*) sont représentés au niveau de Namps-au-Mont, et au nord de la gare de Famechon.

Les boisements accueillent de nombreuses espèces remarquables pour la Picardie. La superficie importante du massif permet l'existence d'animaux à grand domaine vital (rapaces, mammifères). Plusieurs milieux relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les hêtraies-chênaies pédonculées

atlantiques/subatlantiques à Jacinthe des bois, du *Hyacinthoides non-scriptae* – *Fagetum sylvaticae*, les hêtraies thermocalcicoles, du *Cephalanthero - Fagion sylvaticae*, les frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente, du *Mercuriali perennis - Aceretum campestris*, les pelouses calcicoles, de l'*Avenula pratensis - Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie. Par ailleurs, les mares et les ornières intraforestières accueillent plusieurs batraciens remarquables.

Parmi les espèces végétales les plus remarquables, citons l'Orobanche élevée (*Orobanche major**), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orobanche du gaillet (*Orobanche caryophyllacea*). Un cortège important d'espèces assez rares et/ou menacées en Picardie est également représenté : l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), le Bunium noix-de-terre (*Bunium bulbocastanum*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), la Belladone vénéneuse (*Atropa bella-donna*), le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) et la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*).

Pour l'avifaune, signalons la nidification de plusieurs espèces inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*). Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) se reproduit également sur le site. Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) utilise le site comme terrain de chasse. Plusieurs batraciens remarquables peuvent être observés dans les mares et les ornières forestières : le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*).

Pour l'entomofaune, signalons la présence du Fluoré (*Colias australis*), espèce inféodée aux pelouses rases et de celle du Dragon (*Harpyia milhauseri*), espèce dont la présence indique que la faune nocturne est encore intéressante.

■ ZNIEFF 1 – Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix

La ZNIEFF porte sur quatre sites distincts : une ancienne carrière souterraine de craie de superficie importante, qui comprend plusieurs couloirs donnant sur de grandes salles dont certaines ont servi de champignonnières, et trois cavités correspondant à des souterrains ou à des caves voûtées en pierre d'anciens châteaux forts médiévaux. Ces cavités se situent dans les vallées des Évoissons et de la Poix, vallées occupées par des paysages de qualité, favorables aux chauves-souris, comprenant des prairies, des haies, des vergers, des plans d'eau, des bois de pente et de plateaux... De nombreux villages, comprenant des châteaux, des églises anciennes et des vieilles maisons, sont potentiellement favorables à la reproduction des chiroptères.

Ce réseau de sites d'hivernage de chiroptères est l'un des plus importants, actuellement connu, du département de la Somme, à la fois, en termes de diversité spécifique (sept espèces) et en termes d'effectifs. Ces milieux souterrains sont également utilisés en période estivale et/ou automnale, entre autres pour les parades nuptiales et les accouplements.

Le réseau de cavités accueille quatre espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), qui forme des populations hivernantes importantes sur le site, le Vespertilion de

Bechstein (*Myotis bechsteini*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*). Signalons également la présence, en hivernage, d'une espèce d'Oreillard (*Plecotus sp.*) et du Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*).

Les lambeaux de larris abritent des espèces caractéristiques des végétations de pelouses calcicoles (*Mesobromion*) tandis que les portions de bois accueillent des espèces remarquables telles que l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), espèce assez rare en Picardie, et la Doradille scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), fougère des forêts de pente.

■ ZNIEFF 1 – Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy le Bourg (Somme)

La ZNIEFF concerne une ancienne carrière souterraine, située dans une propriété privée, qui abrite de nombreux chiroptères rares et menacés en hibernation. Les galeries, développées sur 100-200 mètres maximum, sont issues d'une ancienne exploitation souterraine de pierre dans la craie.

Cette cavité se situe en bordure d'une des vallées sèches à l'amont du bassin du Liger, affluent de la Bresle. Les alentours, en bordure du village d'Hornoy, sont occupés par des milieux favorables aux chauves-souris : boisements feuillus de pente et de plateau, des prairies mésophiles parfois ponctuées de vergers de pommiers, des haies, talus...

Cette cavité a fait l'objet d'une préservation par convention entre le propriétaire et le Conservatoire des sites naturels de Picardie.

Ce site d'hivernage de chiroptères est l'un des plus importants à l'échelle du Plateau picard en termes d'effectifs (environ 130 individus toutes espèces confondues hivernants en 2008 et 2009). Plusieurs espèces rares et menacées en Europe y ont été observées ces dernières années. Ce milieu souterrain est probablement utilisé aussi en période estivale et/ou automnale, entre autres pour les parades nuptiales et les accouplements (« swarming »), mais cela reste à étudier. Il ne semble pas y avoir de reproduction.

Ce site fait partie d'un réseau de sites souterrains plus vastes à l'échelle de la vallée du Liger : 2 autres sites sont également préservés par le Conservatoire des sites, pour les mêmes espèces de chiroptères rares et menacés à différentes échelles, à Le Quesne et Inval-Boiron. Des échanges entre ces sites et d'autres existent très certainement, les chiroptères utilisant de véritables réseaux de sites aux différentes périodes de l'année. Aucune information n'est disponible sur la reproduction des chiroptères dans le site même ou aux environs. En revanche, des colonies de parturition de Grand Murin (*Myotis myotis*) et de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) sont connues ou suspectées dans d'anciens bâtiments de la vallée de la Bresle (anciennes fermes) à moins de 10 km. Il est possible que les individus d'Hornoy en proviennent, mais aussi que d'autres colonies plus proches existent.

A ces espèces s'ajoutent également le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*), le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*),

■ ZNIEFF 1 – Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints

Le site comprend un ensemble d'étangs et de bois tourbeux présents autour de la rivière de l'Airaines. Les étangs, pour la plupart artificiels, sont de qualité écologique variable selon leur configuration, leur gestion et leur utilisation. Les étangs et les mares permettent le développement d'herbiers aquatiques relevant des groupements des *Lemnetea minoris* (*Hydrocharition morsus-ranae* notamment), ainsi que des *Charetea fragilis* (végétations à caractère pionnier). En surface, se développent des groupements relevant des *Potametalia pectinati* (*Nymphaeion albae* principalement). Dans les zones d'eau peu profonde et sur les rives de l'Airaines, se forment des groupements des *Nasturtietea officinalis*.

Certains milieux présentent un intérêt particulier : Les herbiers à Characées sont des végétations inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne ; de manière générale, les herbiers aquatiques, ainsi que les végétations amphibies des berges exondées, sont riches et diversifiés ; cependant, les milieux aquatiques sont globalement en voie d'eutrophisation avancée ; les roselières sont favorables à l'avifaune (fauvettes paludicoles) et aux insectes ; les pelouses calcicoles sont des milieux menacés en Picardie.

Plusieurs espèces remarquables ont été inventoriées au sein du périmètre de cette ZNIEFF. Les eaux stagnantes des étangs sont riches en espèces remarquables avec, notamment, la présence de l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), de la Morrène aquatique (*Hydrocharis morsus-ranae*), de l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*) et du Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*). Le Rubanier nain (*Sparganium natans*) se développe dans les eaux peu profondes. La Thélyptéride des marais (*Thelypteris palustris*) s'observe sur certaines berges de plans d'eau. Dans les bois ont été notées la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*).

Concernant la faune, signalons la présence de l'Agrion délicat (*Ceragrion tenellum*), odonate inféodée aux milieux tourbeux, du Cygne tuberculé (*Cygnus olor*), qui se reproduit sur les plans d'eau et du Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce inscrite à la directive "Oiseaux", qui niche dans les berges du cours d'eau.

■ ZNIEFF 1 – Vallée des Évoissons

La vallée des Evoissons est située, dans sa partie amont, à cheval sur la limite entre les départements de l'Oise et de la Somme, en limite de la région naturelle du Sud-Amiénois et de l'Oise Normande.

Le lit majeur est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux, plus ou moins humides, de bois, de haies et de cultures, traversée par le cours d'eau et l'éventuelle ripisylve attenante. La rivière, alimentée par des sources d'eau de très bonne qualité, est caractérisée par une pente relativement forte et un fond graveleux.

Ce substrat, peu colmaté par les vases et limons, est favorable à la reproduction de la faune salmonicole ; le cours d'eau est ainsi classé en première catégorie piscicole, avec un indice de qualité hydrobiologique élevé. Dans le fond de vallée aux abords des Evoissons, les plantations de peupliers, souvent pâturées par des bovins, ont fréquemment remplacé les traditionnelles prairies humides (*Mentho-Juncion*), bordées de saules traités en têtards.

En aval de Guizancourt, de nombreux étangs de petite taille, issus de l'exploitation des sables et des graviers, bordent la rivière. Le réseau de vallées sèches de la tête de bassin incise profondément le plateau, formant des cavées aux pentes raides.

Des espaces de pelouses (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*), de fourrés et d'ourlets thermocalcicoles (*Trifolion medii*), sont présents en maints endroits, notamment sur les pentes les plus fortes. Ces milieux secs, localement dominés par la présence des Genévriers, constituent des reliques des parcours à moutons traditionnels.

Ces pelouses évoluent, par boisement progressif, vers des hêtraies thermocalcicoles (*Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*). Des vignes étaient également présentes, autrefois, sur les versants ensoleillés. Les hêtraies, parfois accompagnées de Houx en sous-étage, ainsi que les chênaies-charmaies à Jacinthe (*Hyacinthoido - Fagetum*) et à Aspérule odorante, dominent sur les argiles à silex. Les versants frais exposés au nord portent des peuplements d'érables, de frênes, et de hêtres à sous-bois de Mercuriale (*Mercurialo perennis - Aceretum*). Certaines pentes, exposées au nord, abritent des hêtraies-frênaies à Scolopendre (*Phyllitido - Fraxinetum*).

A la suite de la quasi-disparition de l'élevage ovin extensif, les pelouses sèches sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition dans toutes les plaines d'Europe du nord. Ces milieux sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne, de même que les boisements froids des pentes nord. Certains milieux aquatiques, favorisés par des conditions physico-chimiques favorables, permettent le développement d'herbiers abritant des espèces rares.

Les milieux calcicoles sont caractérisés par une flore typique et remarquable avec : la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur les éboulis crayeux, le Daphné lauréolé (*Daphne laureola*), le Daphné mézéréon (*Daphne mezereum*), la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia rotundifolia**), l'Epiaire des Alpes (*Stachys alpina*), l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), le Polygale chevelu, (*Polygala comosa**), la Belladone (*Atropa bella-donna*), le Séséli libanotide (*Seseli libanotis*), le Bugle petit pin (*Ajuga chamaepitys*), la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*)...

Un cortège d'orchidées patrimoniales se développe sur les pelouses à Genévriers et les lisières ensoleillées : l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), l'Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Céphalanthère blanche (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la Neottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)...

Parmi les espèces des zones humides relictuelles, on note la Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**), la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), le Pétasite officinal (*Petasites officinalis*)... La flore acidophile comporte la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) et le Corydale solide (*Coydalis solida*).

Le site compte également une faune diversifiée et d'intérêt européen telle que la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Pic noir (*Dryocopus martius*). Le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) nichent sur les plans d'eau bien végétalisés, où se posent également de nombreux anatidés, limicoles, ardéidés..., en période migratoire ou hivernale (Cigognes, Aigrettes, Hérons, Bécassines, Chevaliers, Pluviers, Canards, Oies...), ainsi que des rapaces (Balbuzard pêcheur, Milans...). On note également la présence de l'Hypolaïs ictérine (*Hippolaïs icterina*), du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), du Bruant zizi (*Emberhiza cirrus*), du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*).

■ ZNIEFF 1 – Vallée du Liger

Attenante à la vallée de la Bresle, au niveau de Sénarpont, la vallée du Liger comprend plusieurs milieux d'intérêt écologique et paysager élevés : des pelouses calcicoles, des bois de pente, des prairies humides relictuelles en fond de vallée, des secteurs bocagers (prairies mésophiles pâturées, vergers, haies) et le lit mineur du Liger.

La végétation des coteaux est maintenue rase localement, soit par l'activité des lapins (grattis, broutage), soit par la restauration d'un pâturage ovin extensif sur le larris du Quesne. Les larris, qui ne sont plus entretenus, voient se développer des ourlets calcicoles (*Centaureo nemoralis - Origanetum vulgaris*) et des fourrés de recolonisation (*Tamo communis - Viburnetum lantanae*). D'importantes junipérais témoignent de l'exploitation pastorale qui prévalait, dans le passé, sur ces coteaux. Les pentes et le rebord du plateau, sont occupés par différents types de boisements comprenant des hêtraies calcicoles atlantiques du *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*, des chênaies-charmaies du *Carpinion betuli*, des frênaies-acérais du *Mercuriali perennis - Aceretum campestris*. Plusieurs secteurs ont fait l'objet de plantations de résineux.

Le fond de vallée comprend un important ensemble de prairies mésophiles à mésohygrophiles pâturées (*Cynosurion cristati*, *Mentho-Juncion* localement), des vergers, des haies ainsi que plusieurs plantations de peupliers. Certaines prairies humides (notamment vers Sénarpont) étaient autrefois irriguées suivant un système de "flottage" périodique. Plusieurs cavités souterraines sont présentes.

Plusieurs milieux relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne : les pelouses de l'*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé, du fait de la disparition de l'élevage ovin en Picardie ; les hêtraies calcicoles atlantiques, du *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae* ; les frênaies-acérais neutrocalcicoles de pente (*Mercuriali perennis - Aceretum campestris*). Les cavités souterraines hébergent une diversité importante de chiroptères en hivernage (huit espèces), ainsi que des effectifs importants pour plusieurs espèces, inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". Le cours du Liger possède de nombreuses frayères potentielles (les frayères fonctionnelles sont très localisées). Les zones de production (succession de plats et de radiers) sont fréquentes.

Concernant la flore, le site présente des peuplements importants d'orchidées et, de manière générale, un grand nombre d'espèces remarquables. Citons notamment la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*), la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), la Laïche maigre (*Carex strigosa*), le Calament des bois (*Calamintha menthifolia*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*).

L'entomofaune du site est très riche, particulièrement en ce qui concerne les lépidoptères avec, notamment, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia**), espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne ; la Virgule (*Hesperia comma*) ; la Turquoise de la Sarcille (*Adista statices*) ; l'Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*) ; l'Agreste (*Hipparchia semele*) ; le Petit Collier argenté (*Clossiana selene*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; la Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*) et la Zygène de Carniole (*Zygaena carniolica*). Pour les odonates, citons le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), le Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*) et l'Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*).

Les chiroptères remarquables sont le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Vespertilion à oreilles échancrées

(*Myotis emarginatus*). Ces quatre espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". On note aussi la présence du genre Oreillard (*Plecotus sp.*).

En ce qui concerne l'avifaune, signalons la nidification de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), espèce menacée au niveau national et du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). Les peuplements piscicoles comprennent l'Anguille (*Anguilla anguilla*) et la Truite fario (*Salmo trutta fario*).

■ ZNIEFF 1 – Vallée du Saint-Landon et vallées sèches attenantes

Le fond de vallée est occupé par plusieurs étangs à vocation de loisirs (chasse, pêche), des fragments de roselières du *Phragmition* en voie d'atterrissement (*Solano dulcamarae-Phragmitetum*), des mégaphorbiaies (*Thalictrum flavi - Filipendulion ulmariae* appauvri et *Calystegion sepium* en situation eutrophe), quelques prairies humides résiduelles (*Mentha - Juncion inflexi*) et des vergers. Ces végétations, globalement ouvertes, sont progressivement envahies par des boisements humides fangeux, à base de Saules cendrés et d'Aulnes glutineux (*Alnion glutinosae*). Sur le versant est de la vallée du Saint-Landon, des bois portent des chênaies-charmaies-hêtraies du *Carpinion betuli* et des frênaies-acénaies de pente.

Des lambeaux de pelouses calcicoles sont observés sur le pourtour du « Bois d'Ostenne » et sur une partie du rebord est du « Bois de la Garenne ». La végétation y est relativement dense (brachypodiaies du *Nemoralis - Origanetum vulgaris*) et embroussaillée (*Prunetalia spinosae*). Quelques secteurs relictuels conservent une végétation rase (*Avenulo pratensis - Festucetum lemanii*), entretenue par les lapins. La présence de fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*) témoigne de l'utilisation pastorale ancestrale. Deux vallées sèches comprennent des pelouses calcicoles relictuelles, abritant encore plusieurs espèces remarquables, ainsi que des prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*).

L'intérêt des milieux de cette ZNIEFF repose sur des pelouses calcicoles de l'*Avenulo - Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie, inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne ; des fourrés à Genévriers communs (*Juniperus communis*), également inscrits à la directive "Habitats", des prairies humides et chênaies-charmaies-hêtraies hébergeant quelques espèces végétales remarquables, et des milieux marécageux comportant une structure de végétation favorable à l'avifaune paludicole.

Concernant les espèces végétales inventoriées, les prairies humides et les roselières abritent la Laïche distante (*Carex distans*), la Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) et l'Epilobe des marais (*Epilobium palustre*). Un cortège relativement important d'espèces peu communes en Picardie a également été noté et témoigne des potentialités du site : le Scirpe sétacé (*Scirpus setaceus*), le Scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*), le Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*), le Populage des marais (*Caltha palustris*) ... Dans les bois, se développent la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*). Les pelouses calcicoles hébergent le Bunium noix-de-terre (*Bunium bulbocastanum*), l'Ail potager (*Allium oleraceum*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), le Polygala d'Autriche (*Polygala amarella*) et la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*).

Pour l'avifaune, signalons la nidification de trois espèces inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne : le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), nicheuse possible sur le site. Pour l'entomofaune, on rencontre l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) et la Zygène diaphane (*Zygaena minos*), deux espèces des pelouses calcicoles.

■ ZNIEFF 2 – Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse

Le site comprend, d'une part, le fond des vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse et, d'autre part, le contrefort picard de ces vallées. Les vallées constituent un important corridor écologique et accueillent des milieux et des espèces remarquables pour la Picardie.

Le cours de la Bresle s'étend selon un axe sud/nord, dans le département de l'Oise, puis prend un axe général sud-est/nord-ouest, dans le département de la Somme. La largeur varie de trois mètres, en amont d'Aumale, pour atteindre quinze mètres en aval. La Bresle se divise en de nombreux bras. Le cours d'eau serpente au travers de zones pâturées et de nombreuses ballastières dans une vallée assez étroite. Les berges sont parfois dégradées par le piétinement des bovins. La zone comprend, en plus du lit mineur de la Bresle, plusieurs extensions alluviales, dans le lit majeur, réparties le long de la vallée de la Bresle.

Ces extensions comprennent quelques prairies de fauche particulièrement originales pour le département, des prairies mésophiles à hygrophiles pâturées, des haies, des vergers et quelques cultures. Quelques mégaphorbiaies et boisements humides sont présents çà et là. Plusieurs peupleraies ont remplacé les prairies originelles. Sur l'ensemble de la zone s'étend un réseau hydrographique bien développé et relativement complexe. Le fond de la vallée du Liger comprend un important ensemble de prairies mésophiles à mésohygrophiles pâturées (*Cynosurion cristati*, *Mentho - Juncion* localement), des vergers, des haies ainsi que plusieurs plantations de peupliers.

Le cours du Liger s'étend selon un axe est-sud-est/ouest-nord-ouest. Il est relativement sinueux et possède un fond caillouteux. Cinq barrages cloisonnent le cours d'eau et empêchent l'amontaison des poissons.

La Vimeuse s'étend selon un axe globalement nord-est/sud-ouest. Son cours est cependant très sinueux et a conservé un caractère naturel, sauf au niveau des biefs de moulins où le cours est suspendu. La rivière, bordée de saules et de frênes taillés en têtards, sillonne au travers de secteurs prairiaux (*Cynosurion cristati*, *Mentho-Juncion*, *Nasturtietea*)

Le périmètre de cette ZNIEFF de type II englobe plusieurs ZNIEFF de type I présentes sur le territoire du PLUi : Cours de la Bresle et prairies associées, Vallée du Liger, Bocage de Beauamps-le-Vieux, Bois de Guibermesnil à Lafresguimont-Saint-Martin, Larris de la Vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, forêt d'Arguel et forêt de Beauamps-Le-Jeune, Coteau de Tous Vents à Gauville, bois du Vicomte et ravin Rosette.

■ ZNIEFF 2 – Vallées des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty

Le site de la Vallée des Évoissons comprend la vallée du Ru des Évoissons proprement dit, ainsi que les vallées de la rivière Poix et du ruisseau des Parquets, depuis leurs sources jusqu'à Conty.

Cette ZNIEFF est composée de milieux pelousaires, forestiers, prairiaux, humides et souterrains, constituant autant d'habitats remarquables pour une flore et une faune de très grand intérêt patrimonial. Les pelouses calcicoles, les ourlets, les éboulis, les bois thermocalcicoles, les bois de pente nord et les pâtures humides extensives sont des milieux rares et menacés en Picardie et dans tout le nord-ouest de l'Europe. A ce titre, ils sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

En Picardie par exemple, en raison des évolutions de l'économie agricole, les surfaces de pelouses auraient été divisées par vingt environ en un siècle.

Les parties amont des cours d'eau sont favorables à la reproduction naturelle des salmonidés, ce qui est devenu très rare en Picardie. Les éléments paysagers (prairies, rideaux, bosquets, vergers...) des vallées, outre leur grand intérêt tant esthétique que vis-à-vis de la faune et de la flore, font office de zone-tampon avec les cultures dont les intrants limitent la qualité des eaux souterraines qui alimentent les rivières.

Les sites issus des anciennes carrières de matériaux alluvionnaires sont des milieux complémentaires aux espaces prairiaux et boisés, mais, faute de réaménagements intégrant les potentialités biologiques du fond de vallée, ceux-ci n'offrent souvent qu'un intérêt limité pour la flore et la faune.

Plusieurs espèces de chiroptères rares et menacés en Europe trouvent un refuge hivernal dans d'anciennes carrières souterraines, tandis qu'elles se reproduisent dans des combles de grands bâtiments (églises, châteaux...) ou dans de vieux arbres creux.

Le périmètre de cette ZNIEFF de type II englobe plusieurs ZNIEFF de type I présentes sur le territoire du PLUi : Haute vallée et cours de la rivière Poix, Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix, Vallée des Évoissons.

1.2 Réseau Natura 2000

1.2.1 Définition

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite directive « Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la directive « Oiseaux », forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

1.2.2 Sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi et à proximité (5 km)

Deux sites Natura 2000 concernent le territoire du PLUi et 2 sites sont présents à moins de 5 km :

Tableau 2. Sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi et à proximité (5 km)

Type de site	Dénomination	Communes du PLUi concernées
ZSC	FR2200362 - Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	Blangy-sous-Poix, Equennes-Eramécourt, Famechon, Guizancourt, Méréaucourt, Poix-de-Picardie
ZSC	FR2200363 - Vallée de la Bresle	Arguel, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Quesne, Neuville-Coppegueule, Saint-Germain-sur-Bresle

Type de site	Dénomination	Communes du PLUi concernées
ZSC	FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly	Hors territoire, distance : 3 km
ZPS	FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme	Hors territoire, distance : 3 km

Carte 3 - Réseau Natura 2000 – p.34

■ FR2200362 – Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)

● Description générale

Le site Natura 2000 FR2200362 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis retenu comme tel en 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2009. Le site couvre une superficie de 618 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD, actualisé en mai 2019) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 63%
- Prairies améliorées : 17%
- Agriculture (en général) : 9%
- Pelouses sèches, Steppes : 5%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 4%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, : 1%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

Il s'agit d'un ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central associant un réseau de coteaux crayeux et un réseau fluvial de ruisseaux à cours vif.

Le réseau de coteaux crayeux mésoxérophiles est représentatif du modelé géomorphologique en vallées dissymétriques du plateau picard avec ou sans terrasses en "rideaux" et rassemble deux séries de végétation sur pentes.

L'une, mésotherme et plus occidentale, est associée aux phytocoenoses pelousaires de *Avenulo pratensis - Festucetum lemanii subass. Polygaletosum calcareae* et comprend divers stades d'ourlification et d'embroussaillage en association ou non avec des forêts thermophiles. L'autre thermo-continentale et plus xérique, est centrée sur *Avenulo pratensis - Festucetum lemanii subass. Seselietosum montani* et s'inscrit dans des potentialités de hêtraies xéroclicales enrichies en éléments thermophiles des chênaies pubescentes. Ces forêts potentielles peuvent être rattachées au *Cephalanthero - Fagion sylvaticae* (type "sud-amiénois") ici en limite d'aire nord-occidentale. Cette série thermocontinentale d'habitats calcicoles, particulière à l'îlot thermophile sud-amiénois, est un ensemble très diversifié et original sur le plan floristique au moins : cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion*, diversité orchidologique, limites d'aires et isolats d'espèces subméditerranéennes et continentales. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidoclines de plateau sur argile à silex.

Les différents coteaux constituant le site sont représentatifs et exemplaires des deux séries xérophiles sur craie.

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

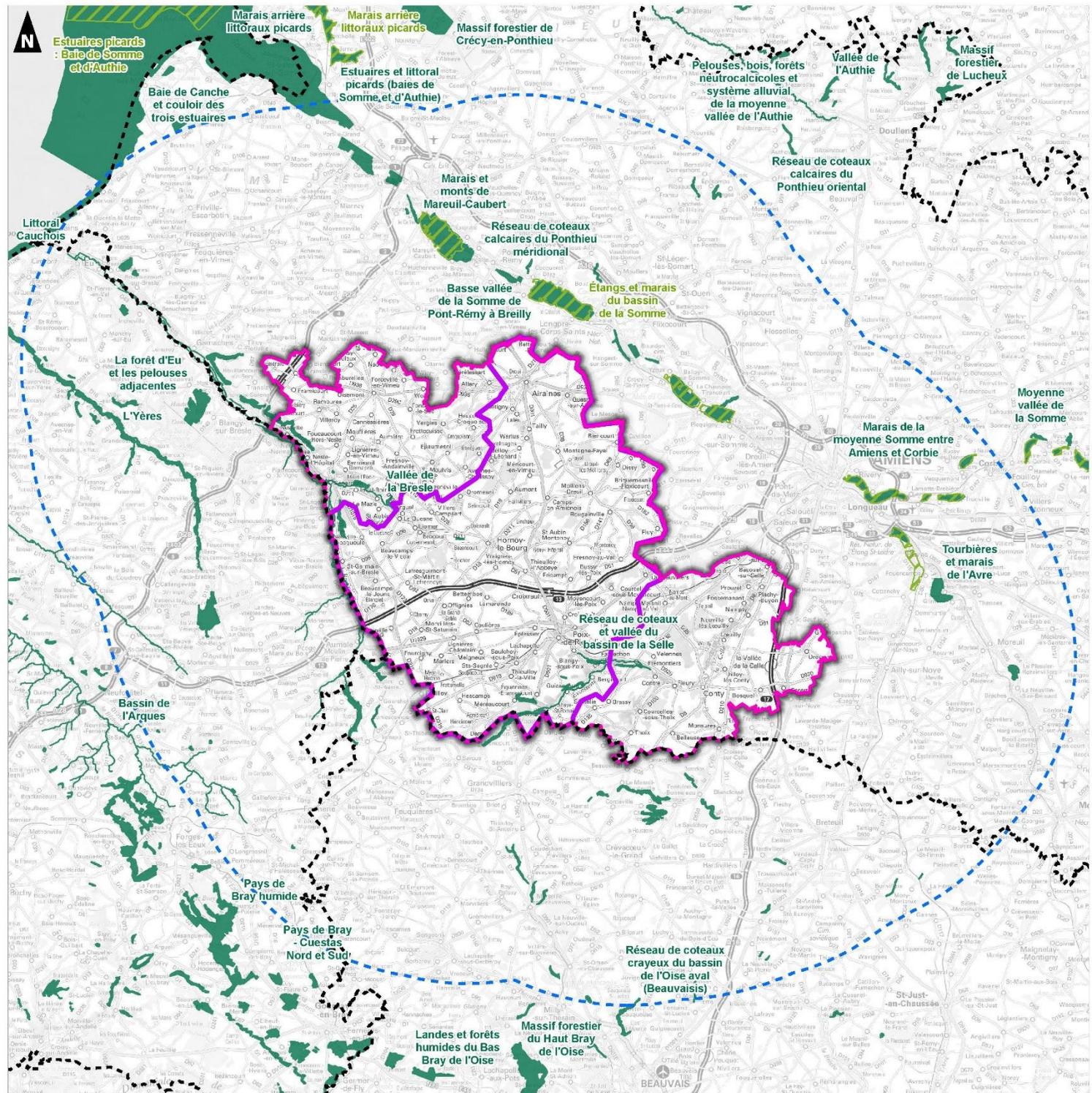
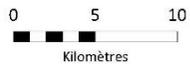
Réseau Natura 2000

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Périmètre du PLUi
- Limite communale

NATURA 2000

- Zone Spéciale de Conservation
- ▨ Zone de Protection Spéciale



Le réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif (bassin des Évoissons) constitue un rare réservoir hydrobiologique notable sur le plateau picard (après l'Authie et la Bresle), notamment par la qualité biologique des cours d'eau (1ère catégorie) et son insertion dans un lit majeur bocager et prairial. Les potentialités phytocœnotiques aquatiques, d'invertébrés aquatiques et ichtyologiques sont représentatives et exemplaires des petits cours d'eau du plateau picard, dont il s'agit de l'un des derniers représentants susceptibles de figurer au réseau Natura 2000.

En outre, la continuité et la solidarité fonctionnelle entre lit majeur et versants des vallées entretiennent un potentiel faunistique remarquable notamment sur le plan batracho/herpétologique.

L'état de conservation du réseau de coteaux calcaires est variable d'un noyau à l'autre mais les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche et taillis de Cytise faux-ébénier, eutrophisation agricole de contact, mitage, etc...). D'une façon globale, il reste acceptable, compte tenu du degré général de dégradation et de disparition des systèmes pelousaires identiques.

A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins.

La protection vis-à-vis des cultures avoisinantes, notamment contre les descentes de nutriments et les eutrophisations de contact sont à prendre en compte par la préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements, notamment en haut de versant.

L'arrêt des extensions de carrières et la restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers doivent être mis en oeuvre.

Les pelouses calcaires ne doivent plus être converties en boisements artificiels et la restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturés doit être envisagée.

Le lit majeur du réseau aquatique des Evoissons est soumis à de très nombreuses pressions (populiculture, gravières, tourisme, abandon des prairies,...) dont les effets additionnés constituent une menace sensible à l'échelle de la vallée. Une meilleure harmonisation et une bonne répartition des activités devront être recherchées dans le futur.

• **Habitats d'intérêt communautaire :**

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 8 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire. Il s'agit d'habitats rivulaires ainsi que de milieux calcicoles et boisés. Ceux-ci sont listés ci-dessous :

Tableau 3. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	5,5 (0,86 %)	Significative	2 ≥ P > 0 %	Excellente	Significative
3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3,94 (0,68 %)	Excellente	2 ≥ P > 0 %	Bonne	Excellente

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen- tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	8,1 (1,4 %)	Excellente	2 ≥ P > 0 %	Bonne	Excellente
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	19,3 (3,33 %)	Excellente	2 ≥ P > 0 %	Moyenne / Réduite	Excellente
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2,4 (0,41 %)	Significative	2 ≥ P > 0 %	Bonne	Significative
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	10,7 (1,85 %)	Excellente	2 ≥ P > 0 %	Bonne	Excellente
91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	4,5 (0,78 %)	Significative	2 ≥ P > 0 %	Moyenne / Réduite	Significative
9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	280 (45,31 %)	Excellente	2 ≥ P > 0 %	Moyenne / Réduite	Excellente

• **Espèces d'intérêt communautaire :**

Onze espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées cette ZSC :

- 3 insectes : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), La Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*),
- 1 mollusque : Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 2 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot celtique (*Cottus perifretum*),
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Le Murin de Bechstein (*Myotis bechstenii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

■ **FR2200363 - Vallée de la Bresle (ZSC)**

• **Description générale**

Le site Natura 2000 de la Vallée de la Bresle a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2015 et couvrent une superficie totale de 1 016 ha composée de (d'après le Formulaire standard de données – FSD actualisé en mai 2019) :

- Forêts caducifoliées : 42%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 18%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 18%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 7%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 3%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%
- Autres terres arables : 0%

Quatre sous-unités définissent la Vallée de la Bresle :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre) : rivière de première catégorie dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique [...], elle est un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs « captures » de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux [...] qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle : il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous « influence littorale » traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses [...]. La connaissance des habitats de ce noyau « thermo-littoral » atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. [...] Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle : ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérides, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment.

Les qualités et les éléments d'importance du site sont les suivants :

- Au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) :
 - Diversité ichtyologique avec 5 espèces de poissons de la Directive (Saumon atlantique, Lamproie fluviale, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot), présence de l'Ecrevisse à pieds blancs sur la partie amont du bassin ;
 - Présence d'habitats aquatiques rhéophiles et lenticules ;
 - Intérêt orchidologique et odonatologique élevé avec 4 espèces de libellules menacées dont 1 espèce de la Directive (Agrion de Mercure).

- Au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle : intérêt floristique important ; originalité biogéographique probablement sensible chez les animaux ; intérêt ornithologique notable lié au système forestier.
- Au niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie du plateau picard avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles présentant : des peuplements remarquables d'orchidées, une richesse floristique, de nombreuses plantes protégées, rares et menacées, le chat sauvage, 4 espèces de chauve-souris de la Directive dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron...), quelques superbes junipérais (vallée du Liger), certains secteurs forestiers avec un intérêt ornithologique remarquable.
- Au niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle : remarquable richesse floristique, intérêts bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques.

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs, mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, notamment par le maintien d'un pâturage bovin ou d'une activité soutenue des lapins. Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme.

• **Habitats d'intérêt communautaire**

D'après le FSD (2013), le site a été désigné au titre de la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire. Il s'agit d'habitats rivulaires ainsi que de milieux calcicoles et boisés. Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ZSC FR2200363 - Vallée de la Bresle (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	124,8 (10 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Excellente	Excellente
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	12,48 (1 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	37,44 (3 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Excellente	Excellente
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	12,48 (1 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	12,48 (1 %)	Significative	2 ≥ p > 0%	Moyenne/réduite	Significative

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	24,96 (2 %)	Bonne	$2 \geq p > 0\%$	Bonne	Excellente
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	461,76 (37 %)	Excellente	$2 \geq p > 0\%$	Bonne	Excellente

• Espèces d'intérêt communautaire

Douze espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées cette ZSC :

- 2 insectes : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercurialis*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 5 poissons : la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) et le Chabot (*Cottus gobio*),
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechstenii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

■ FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (ZSC)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2010. Cet ensemble d'espaces naturels sur la basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly couvrent une surface de 1 453 ha, représentée par les classes d'habitats suivantes (d'après le Formulaire Standard de données – FSD actualisé en mai 2019) :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 40%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 20%
- Forêts caducifoliées : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 10%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 5%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 5%
- Prairies améliorées : 5%
- Autres terres arables : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

Ce site Natura 2000 est un vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des « Marais de Mareuil-Caubert », forme le « supersite » de la Basse-Somme entre Amiens et Abbeville. L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du

système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard.

L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée. Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies ont ici un développement spatial important. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards.

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, non moins de 16 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement de zones humides ont été inventoriés sur ce site. Parmi ceux-ci 4 sont prioritaires. L'ensemble figure dans le tableau suivant.

Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1 (0,07 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2,5 (0,17 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	554 (38,13 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Significative	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	16,5 (1,14 %)	Significative	2 ≥ p > 0%	Significative	Significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5 (0,34 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	46 (3,17 %)	Significative	2 ≥ p > 0%	Significative	Significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2,5 (0,17 %)	Significative	2 ≥ p > 0%	Significative	Significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	257 (17,69 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Excellente	Excellente
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	15 (1,03 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,01 (0 %)	Excellente	2 ≥ p > 0%	Excellente	Bonne
7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,05 (0 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
7230 - Tourbières basses alcalines	31 (2,13 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Significative	Significative
8160* - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	2 (0,14 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Significative	Significative
91D0* - Tourbières boisées	2,5 (0,17 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	50 (3,44 %)	Bonne	2 ≥ p > 0%	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 14 espèces d'intérêt communautaire :

- 2 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et la Planorbe naine (*Anisus vorticulus*),
- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 2 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la Bouvière (*Rhodeus amarus*),
- 3 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 3 plantes : l'Ache rampante (*Helosciadium repens*), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

■ FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme (ZPS)

• Description générale

Le Site Natura 2000 FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » a été initialement inventorié en janvier 2006. Il a été officiellement désigné en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel le 9 février 2007. Il couvre une superficie totale de 5 243 ha.

Le site FR2212007 se compose des grands types de milieux suivants :

- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 30%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 30%,
- Forêts caducifoliées : 20%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 10%,
- Forêts artificielles en monoculture (ex : plantations de peupliers) : 10%.

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un engorgement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir ...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

• **Espèces aviaires d'intérêt communautaire**

Dix espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont à l'origine de la désignation de la ZPS (figurant au Formulaire Standard de Données –FSD). Ces espèces sont récapitulées dans le tableau suivant.

Il est à noter que 7 autres espèces sont mentionnées dans le DOCOB de la ZPS : le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Grande Aigrette (*Casmerodius albus*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Tableau 6. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme »

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Population	Conser- vation	Isolement	Globale
<i>Nycticorax nycticorax</i> Bihoreau gris	Reproduction	3	5	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain	Reproduction	27	45	Couples	15 ≥ p >2%	Moyenne	Non isolée	Significative
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Reproduction	1	5	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction	14	24	Couples	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolée	Bonne

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Population	Conser- vation	Isolement	Globale
Busard des roseaux								
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint-Martin	Reproduction	2	5	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Luscinia svecica</i> Gorgebleue à miroir	Reproduction	51	100	Couples	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolée	Bonne
<i>Porzana porzana</i> Marouette ponctuée	Reproduction	3	3	Individus	Non significative	-	-	-
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction	11	50	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	Reproduction	1	2	Couples	Non significative	-	-	-
<i>Egretta garzetta</i> Aigrette garzette	Concentration	6	10	Individus	Non significative	-	-	-

1.3 Continuités écologiques

1.3.1 Notion de réseau écologique

1.3.1.1 Généralités

Selon l'approche au niveau paneuropéen (continent européen tout entier), un réseau écologique type se définit sur la base d'un canevas fondamental qui comprend quatre éléments complémentaires de base :

Les zones nodales (ou zones noyaux) sont des espaces naturels de haute valeur du point de vue de la biodiversité, dans lesquelles se trouvent des espèces et/ou des écosystèmes particuliers. Ces zones nodales doivent assurer le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des espèces vers les autres espaces vitaux potentiels.

Les zones-tampon visent à protéger une zone nodale des effets d'une gestion perturbatrice des zones périphériques.

Les zones de restauration (ou zones de revitalisation) dans des paysages fragmentés ou dégradés permettent d'améliorer les potentialités de conservation des zones nodales ou de favoriser les liaisons dans les espaces vitaux. La remise en état de ces surfaces et la reconstitution des écosystèmes se fondent à la fois sur une réactivation de la dynamique naturelle de succession des biocénoses et sur les interventions humaines actives, telles que la réhabilitation de l'espace nécessaire à la faune le long des cours d'eau.

Les corridors écologiques sont des éléments de liaison fonctionnels entre les écosystèmes ou entre les différents habitats des espèces, permettant à ces dernières de se déplacer. Ces surfaces, souvent linéaires, parfois interrompues sous forme d'îlots-refuge (« stepping stones »), assurent principalement les échanges génétiques et physiques des espèces entre les zones nodales. Les corridors écologiques contribuent également au renforcement de la biodiversité dans les espaces exploités intensivement, à la renaturation des espaces dégradés et à la revitalisation du paysage. Ces éléments structurels sont le siège de mécanismes particuliers d'échanges saisonniers.

Ces mécanismes de fonctionnement en métapopulations constituent une forme d'adaptation permettant de rétablir ou de renforcer des populations menacées par la fragmentation du paysage. Dans les paysages transformés, ce sont les structures paysagères les plus complexes, encore organisées en réseaux, qui vont contrôler la majorité des flux de dispersion et de migration, caractéristiques de la dynamique évolutive de nos paysages.

En résumé, les éléments des réseaux écologiques constituent un système spatial structuré permettant les déplacements de la faune, selon des rythmes saisonniers, qui contribuent de manière importante à la survie et à la reproduction des espèces animales. Le mécanisme global de déplacements journaliers, saisonniers, réguliers ou uniques de populations ou de groupes d'individus est essentiel pour leur survie et pour le fonctionnement des biotopes en général. Seules les migrations collectives, souvent spectaculaires par leur ampleur, sont facilement repérables, les déplacements individuels passant généralement inaperçus.

Par définition, les réseaux écologiques regroupent des habitats et des espèces écologiquement proches. Ils concernent donc l'ensemble des espèces de la faune et de la flore sauvages.

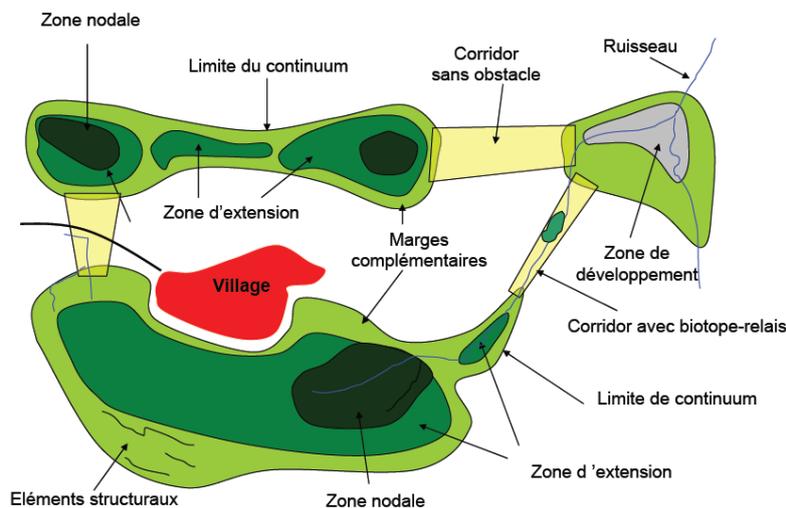


Figure 1. Schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème (source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern)

1.3.1.2 Enjeux de préservation des continuums écologiques

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes soient observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers d'autres milieux voire même de réaliser leur migration (exemple des amphibiens). Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur la commune et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire.

Lors de la construction d'une infrastructure routière par exemple, la mise en place de crapauducs et de ponts végétaux permet de maintenir les corridors écologiques existants. Il en va parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc.

1.3.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un outil d'aménagement du territoire. Il consiste en un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques et vise à préserver les services rendus par la biodiversité (services écosystémiques), à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques.

Il prend également en compte les activités humaines et notamment les activités agricoles.

Le SCRE de Picardie n'a pas été approuvé. Il n'a donc pas de portée réglementaire, toutefois il renseigne sur le fonctionnement écologique du territoire. Il est présenté ici à ce titre.

Les composantes de la Trame verte et bleue mis en évidence dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique sont de trois types :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages ;
- Les espaces naturels-relais : espaces d'intérêt écologique plus faible, mais contribuant au fonctionnement écologique global du territoire ;
- Les corridors écologiques : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Le territoire du PLUi est concerné par plusieurs éléments constitutifs du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Picardie. Ils sont présentés ci-après.

Carte 4 - Schéma Régional de Cohérence Écologique – p.47

■ Réservoirs de biodiversité

Le territoire de la Communauté de Communes de Somme Sud-Ouest est concerné par plusieurs réservoirs de biodiversité. Ils correspondent aux ZNIEFF de type 1 et de type 2 présentées précédemment.

La Bresle, le Liger, l'Airaines et ses affluents, le ruisseau de Saint Landon, les Évoissons, la rivière de Poix sont également identifiés en tant que « réservoirs de biodiversité cours d'eau ».

■ Corridors écologiques

Le territoire de la Communauté de communes de Somme Sud-Ouest est également concerné par des corridors écologiques du SRCE de Picardie. Il s'agit :

- De « corridors valléens multitrames », correspondant aux vallées de la Bresle, du Liger, de l'Airaines, du ruisseau de Saint Landon, des Évoissons, de la rivière de Poix,
- De nombreux « corridors des milieux ouverts calcicoles », majoritairement à fonctionnalité réduite et localisés sur les coteaux et plateaux des vallées précédemment évoquées,
- De multiples « corridors prairiaux et bocagers » à fonctionnalité réduite parsemant le territoire,
- De 2 « corridors herbacés alluviaux des cours d'eau » au niveau des vallées du Saint Landon, et des Évoissons,
- De nombreux « corridors arborés », pour la plupart fonctionnels.

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Périmètre du PLUi
- Limite communale

Réservoirs de biodiversité

- Réservoir de biodiversité des cours d'eau
- ⊙ Réservoir de biodiversité chiroptérologique
- ▨ Réservoir de biodiversité

Corridors de la sous-trame littorale

- Cordon de galet
- Dune grise
- Estran / dune vive
- Falaise
- Schorre

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles

- Corridor des milieux ouverts calcicoles

Corridors de la sous-trame herbacée humide

- Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
- Autre corridor herbacé humide

Corridors de la sous-trame herbacée

- Corridor prairial et bocager

Corridors de la sous-trame arborée

- Corridor arboré

Corridors valléens multitrames

- Corridor valléen multitrame

Corridor valléen multitrame en contexte urbain

- Corridor de la sous-trame des milieux aquatiques

- Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

- Cours d'eau intermittent

Typologie des corridors

- Corridor fonctionnel

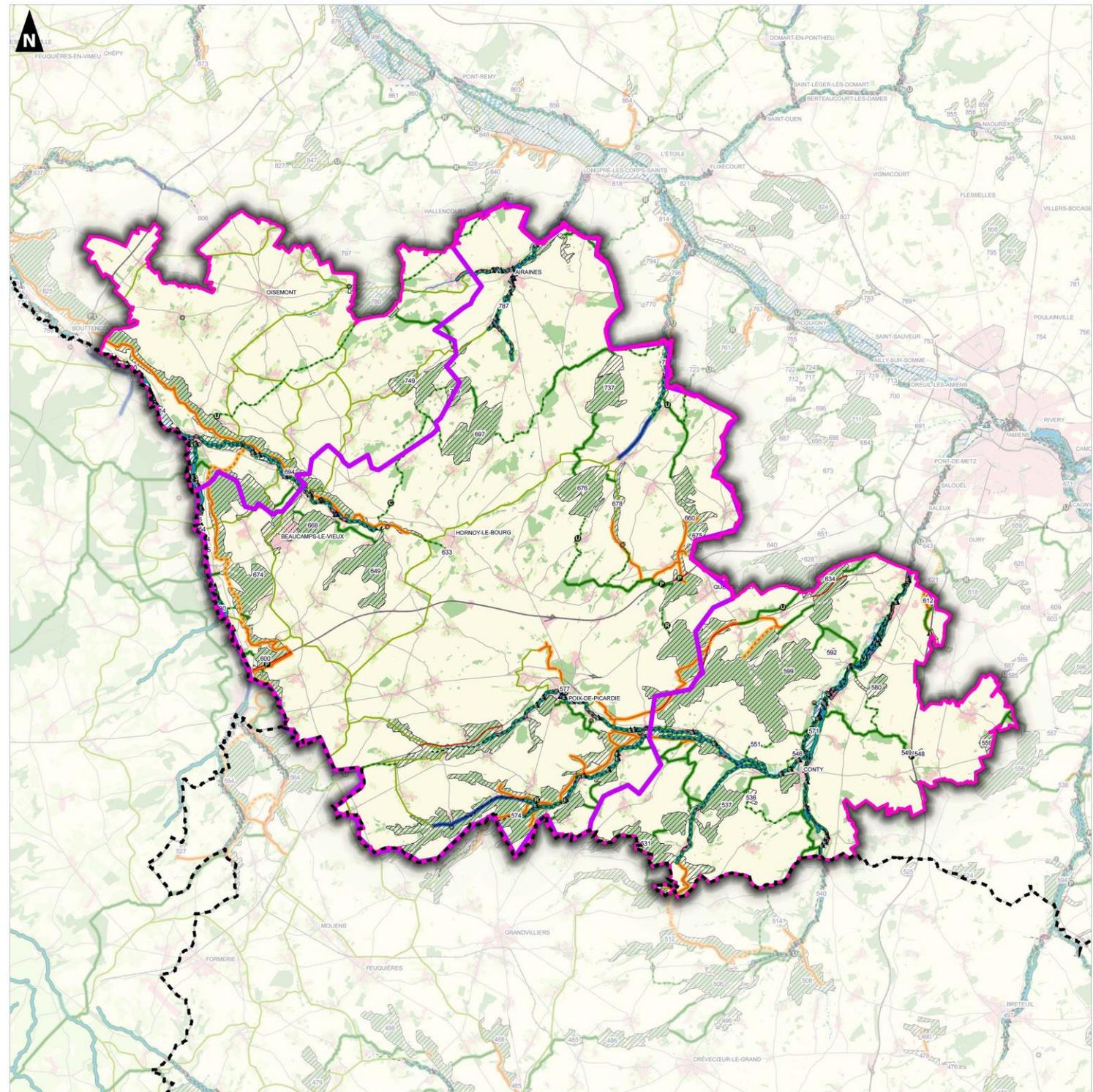
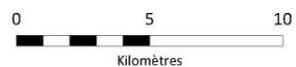
- Corridor à fonctionnalité réduite

Typologie des éléments fragmentants *

- * Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions

- ▲ Obstacle

- Point de fragilité



1.4 Synthèse des enjeux écologiques de la Communauté de Communes

L'analyse du contexte écologique intercommunal montre que les enjeux écologiques de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest se concentrent au niveau de 3 secteurs principaux :

- La vallée de la Bresle et du Liger
- La vallée du Saint Landon
- Les vallées des Évoissons et de la rivière de Poix

Ces vallées sont en effet identifiées en ZNIEFF de type 1 et/ou de type 2 et en tant que « corridors valléens multitrames » du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Picardie. Les cours d'eau eux-mêmes sont des réservoirs de biodiversité du SRCE.

La vallée de la Bresle est également concernée par la ZSC FR2200363 « Vallée de la Bresle » tandis que les vallées des Évoissons et de la Poix comptent, parmi leurs sites d'intérêt écologique, la ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle ».

Hors de ces vallées, les enjeux sont localisés au niveau des ZNIEFF de type 1 principalement.

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS CIBLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET/OU D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

2.1 Présentation de la démarche

Le PLUi du Sud-Ouest-Amiénois comporte 30 zones « à urbaniser » (AU) réparties de la manière suivante :

- 15 zones 1AUh : zones à urbaniser à vocation d'habitat, localisées sur Airaines (AIRAINES_2, AIRAINES_3, AIRAINES_4, AIRAINES_5), Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_1, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_5), Bussy-les-Poix (BUSSY_1), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_1, HORNOY_3), Molliens-Dreuil (MOLLIENS_1), Poix-de-Picardie (POIX_1, POIX_2) Quevauvillers (QUEVAU_1, QUEVAU_2),
- 6 zones 2AUh : zones à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi, localisées sur Airaines (AIRAINES_6), Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6), Croixrault (CROIXRAULT_3), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_2), Molliens-Dreuil (MOLLIENS_2),
- 1 zone 1AUeq : zone à urbaniser d'équipements publics, localisée sur Hornoy-le-Bourg (HORNOY_4),
- 4 zones 1AUF : zones à urbaniser d'activités économiques et commerciales, localisées sur Airaines (AIRAINES_1), Croixrault / Thieulloy-l'Abbaye (CROIXRAULT_1), Quevauvillers (QUEVAU_3), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_5),
- 4 zones 2AUF : zones à urbaniser d'activités économiques et commerciales après modification du PLUi, localisées sur Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_4), Croixrault (CROIXRAULT_2), Le Quesne (LE_QUESNE_1), Poix-de-Picardie (POIX_3).

Compte-tenu de leur superficie de ces zones AU (6 ha en moyenne, avec plusieurs zones dépassant les 10 ha), toutes ont fait l'objet d'investigations de terrain floristiques et faunistiques au printemps 2020.

Par ailleurs, le PLUi comporte également 68 zones concernées par une OAP de densification. Ces zones sont localisées sur Airaines, Aumont, Avelesges, Belloy-Saint-Léonard, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Briquemessnil-Floxicourt, Croixrault, Épléssier, Équennes-Éramecourt, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Hescamps, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignièrès-Châtelain, Liomer, Marlers, Meigneux, Méricourt-en-Vimeu, Molliens-Dreuil, Morvillers-Saint-Saturnin, Moyencourt-lès-Poix, Neuville-Coppegueule, Offignies, Oissy, Poix-de-Picardie, Quesnoy-sur-Airaines, Quevauvillers, Saint-Aubin-Montenoy, Sainte-Segrée, Tailly, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville, Villers-Campsart et Vraignes-lès-Hornoy.

Ces zones sont pour la plupart des « dents creuses » incluses dans le tissu urbain existant. Il s'agit essentiellement de parties de prairies pâturées localisées en bord de route, de champs cultivés ou de jardins. Leur superficie est limitée : 61 sur 72 occupent moins de 0,5 ha, 6 occupent entre 0,5 et 1,2 ha et une seule (localisée sur la commune de Poix-de-Picardie) concerne plus de 5 ha.

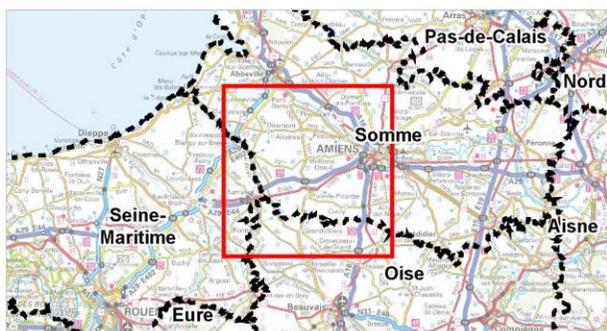
Par conséquent, parmi les 68 zones concernées par une OAP de densification, seules les zones occupant une surface significative et pouvant présenter des potentialités pour la flore, les habitats et/ou la faune (au vu des habitats pressentis par photo-interprétation) ont fait l'objet d'investigations de terrain floristiques et faunistiques au printemps 2020.

Ces zones sont au nombre de 5 et sont localisées sur Fresnoy-au-Val (A_FRE-2), Hornoy-le-Bourg (B_HOR-5), Liomer (C_LIO-2), Molliens-Dreuil (D_MOL-1) et Poix-de-Picardie (E_POI_4).

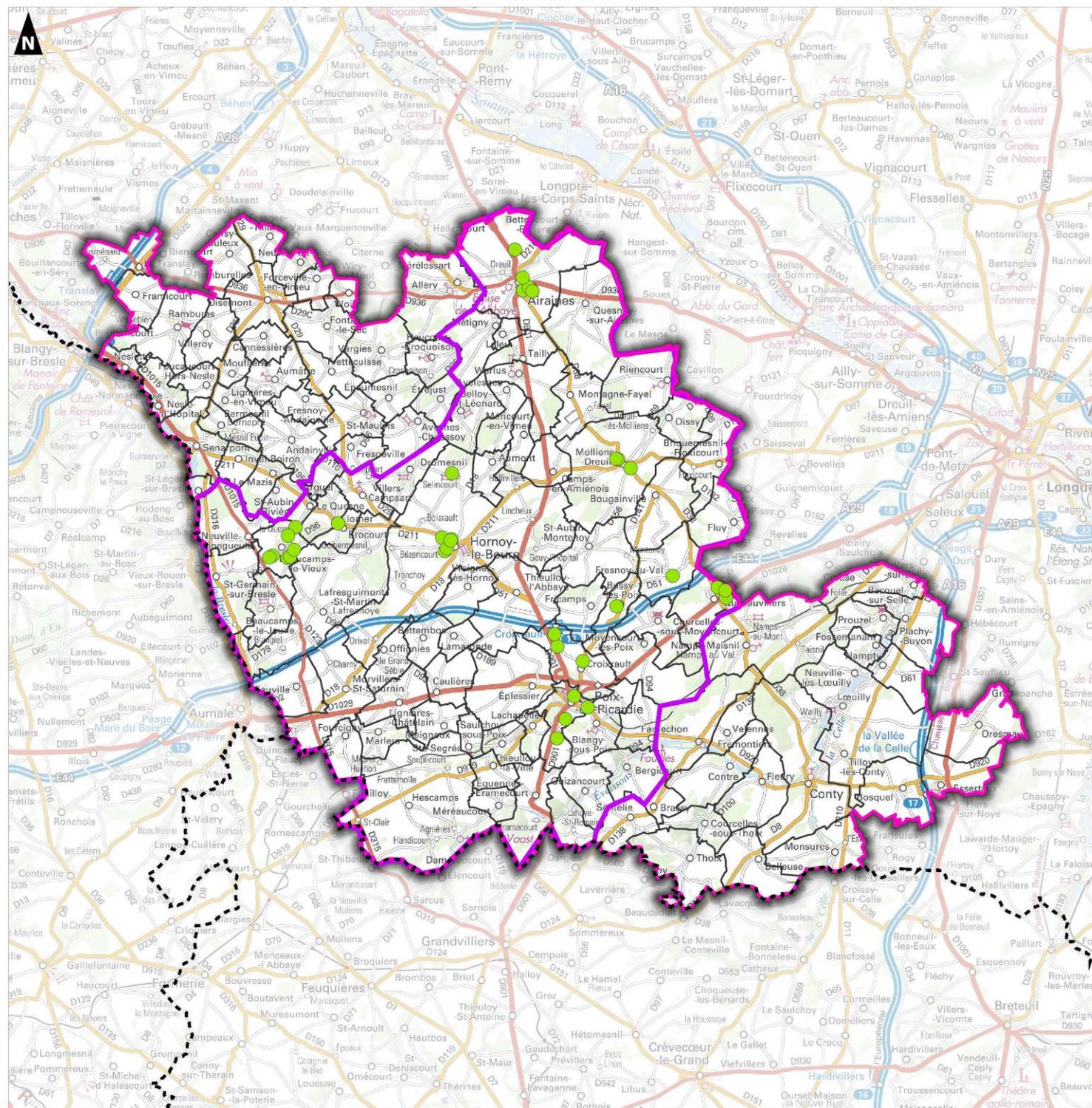
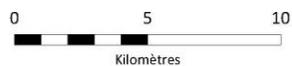
Carte 5 - Délimitation du PLUi et des secteurs étudiés – p.51

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Délimitation du PLUi et des secteurs étudiés



- Secteurs étudiés**
- Site
- Limites administratives**
- Limite départementale
 - Communauté de communes Somme Sud-Ouest
 - Périmètre du PLUi
 - Limite communale



2.2 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique du PLUi

2.2.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

La plupart des secteurs étudiés sont localisés à moins de 1 km d'une ZNIEFF de type 1 ou de type 2. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 7. Synthèse des secteurs situés à moins de 1 km d'une zone naturelle d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Secteur	Distance (en m)	Intitulé de la zone
A_FRE-2	380	ZNIEFF 1 Larris et Bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers
B_HOR-5	320	ZNIEFF 1 Bois d'Airaines et de Sainte-Larme
C_LIO-2	30	ZNIEFF 1 Vallée du Liger
	150	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	0	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
D_MOL-1	15	ZNIEFF 1 Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et cavité souterraine
	800	ZNIEFF 1 Bois de Semermesnil et des Monts à Molliens-Dreuil
E_POI-4	240	ZNIEFF 1 Haute vallée et cours de la rivière Poix
	770	ZNIEFF 1 Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix
	95	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
AIRAINES_1	750	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
AIRAINES_2	220	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
	0	ZNIEFF 1 Cours supérieur de l'Airaines
AIRAINES_3	710	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
	510	ZNIEFF 1 Cours supérieur de l'Airaines
AIRAINES_4	970	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
	180	ZNIEFF 1 Cours supérieur de l'Airaines
AIRAINES_5	850	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
	640	ZNIEFF 1 Cours supérieur de l'Airaines
AIRAINES_6	1000	ZNIEFF 1 Vallée de l'Airaines entre Airaines et Longpré-les-Corps-Saints
	670	ZNIEFF 1 Cours supérieur de l'Airaines
BEAUCAMPS_1	340	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	640	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	340	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
BEAUCAMPS_2	140	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	790	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	140	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
BEAUCAMPS_3	38	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	240	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	38	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
BEAUCAMPS_4	76	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	710	ZNIEFF 1 Larris de la vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, forêt d'Arguel et forêt de Beaucamps-le-Jeune
	76	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse

Secteur	Distance (en m)	Intitulé de la zone
BEAUCAMPS_5	0 (limite)	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	990	ZNIEFF 1 Larris de la vallée de la Bresle entre Sénarpont et Saint-Germain-sur-Bresle, forêt d'Arguel et forêt de Beaucamps-le-Jeune
	0 (limite)	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
BEAUCAMPS_6	0	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	490	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	0	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
CROIXRAULT_1	200	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
CROIXRAULT_2	120	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
CROIXRAULT_3	0	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
HORNOY_1	930	ZNIEFF 1 Vallée du Liger
	380	ZNIEFF 1 Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg
	820	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
HORNOY_2	970	ZNIEFF 1 Vallée du Liger
	350	ZNIEFF 1 Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg
	880	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
HORNOY_3	620	ZNIEFF 1 Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg
	1000	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
HORNOY_4	630	ZNIEFF 1 Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg
HORNOY_5	700	ZNIEFF 1 Vallée du Liger
	780	ZNIEFF 1 Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg
	690	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
LE_QUESNE_1	0	ZNIEFF 1 Bocage de Beaucamps-le-Vieux
	190	ZNIEFF 1 Bois de Liomer
	0	ZNIEFF 2 Vallée de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse
MOLLIENS_1	580	ZNIEFF 1 Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et cavité souterraine
	510	ZNIEFF 1 Bois de Semermesnil et des Monts à Molliens-Dreuil
MOLLIENS_2	740	ZNIEFF 1 Larris de Molliens-Dreuil et de Saint-Aubin-Montenoy et cavité souterraine
	610	ZNIEFF 1 Bois de Semermesnil et des Monts à Molliens-Dreuil
POIX_1	55	ZNIEFF 1 Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix
	370	ZNIEFF 1 Haute vallée et cours de la rivière Poix
	0	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
POIX_2	90	ZNIEFF 1 Haute vallée et cours de la rivière Poix
	790	ZNIEFF 1 Réseau de cavités souterraines des vallées des Évoissons et de la Poix
	0	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
POIX_3	370	ZNIEFF 1 Haute vallée et cours de la rivière Poix
	340	ZNIEFF 2 Vallée des Évoissons et de ses affluents en amont de Conty
QUEVAU_1	780	ZNIEFF 1 Larris et Bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers
QUEVAU_2	310	ZNIEFF 1 Larris et Bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers
QUEVAU_3	880	ZNIEFF 1 Larris et Bois de Fluy, bois Vacherie à Bougainville et Bois de Quevauvillers

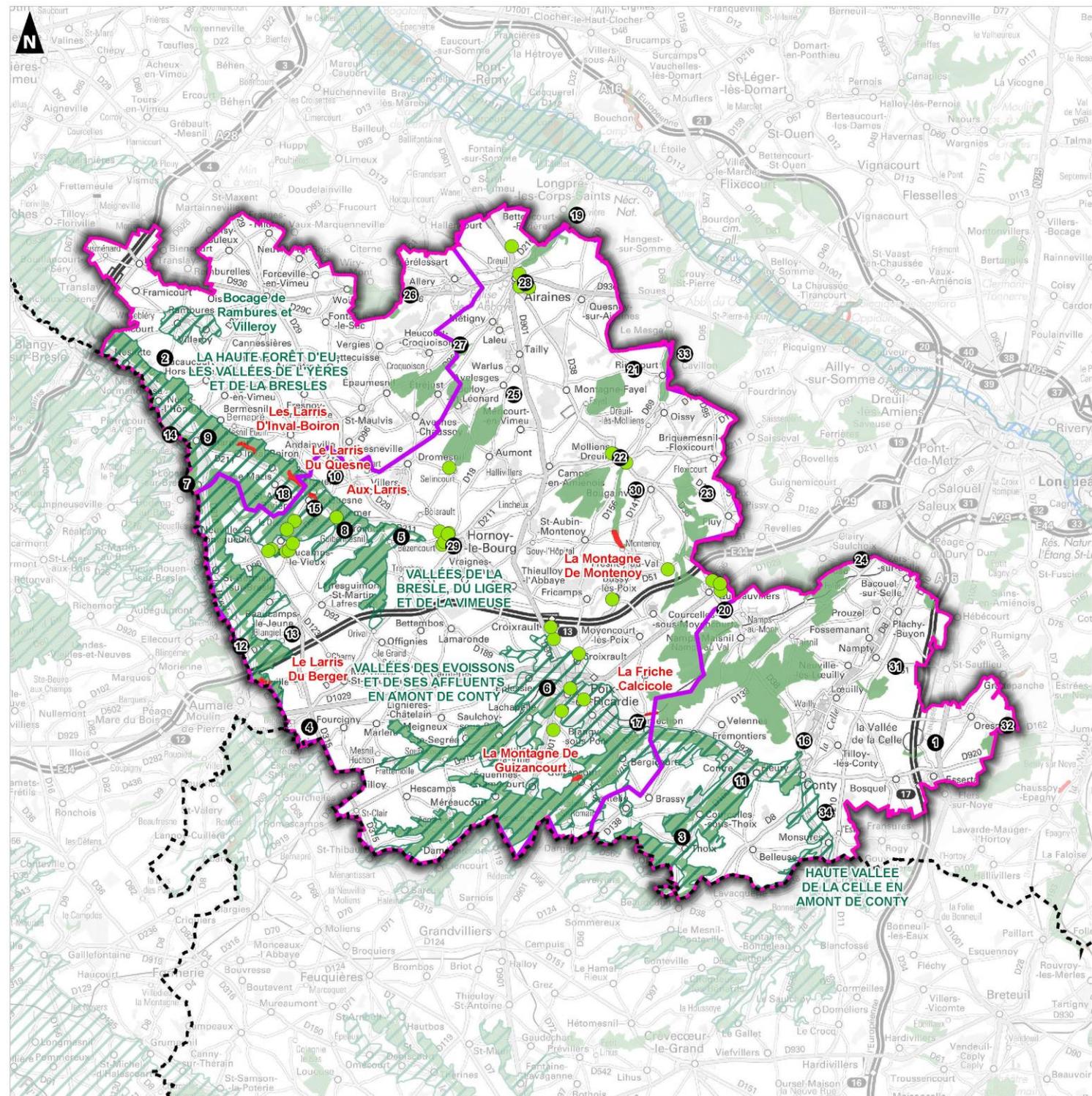
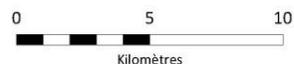
Carte 6 - Secteurs étudiés et zones naturelles d'intérêt reconnu (hors réseau Natura 2000) – p.54

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Secteurs étudiés et zones naturelles d'intérêt
reconnu (hors Natura 2000)

Secteurs étudiés

- Site
- Limite administrative
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Périmètre du PLUi
- Limite communale
- Zones Naturelles**
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Sites gérés par le CEN
- RAMSAR
- 1** Intitulé des ZNIEFF de Type 1



2.2.2 Réseau Natura 2000

Aucun des 35 secteurs étudiés ne se situe dans le périmètre ou à moins de 1 km d'un site Natura 2000. Néanmoins, plusieurs secteurs se trouvent à moins de 3 km :

Tableau 8. Synthèse des secteurs situés à moins de 3 km d'un site Natura 2000

Secteur	Distance (en m)	Intitulé de la zone
C_LIO-2	2100	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
E_POI-4	1750	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
BEAUCAMPS_1	3200	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_2	3270	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_3	2800	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_4	2410	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_5	2650	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_6	2110	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_1	1490	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_2	1530	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_3	1620	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_4	1660	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_5	1100	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
LE_QUESNE_1	1600	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
POIX_1	2030	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
POIX_2	1140	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
POIX_3	1310	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)

Carte 7 - Secteurs étudiés et réseau Natura 2000 – p.56

2.2.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Comme mentionné au §2.2.1, la plupart des secteurs étudiés sont localisés à moins de 1 km d'une ZNIEFF de type 1. Les ZNIEFF de type 1 constituant des réservoirs de biodiversité dans le cadre du SRCE, ces secteurs sont également à proximité de réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, les secteurs localisés dans des communes traversées par le Liger, les Évoissons, la rivière de Poix et l'Airaines sont également situés à proximité de corridors écologiques du SRCE, ces vallées étant identifiées en tant que telles.

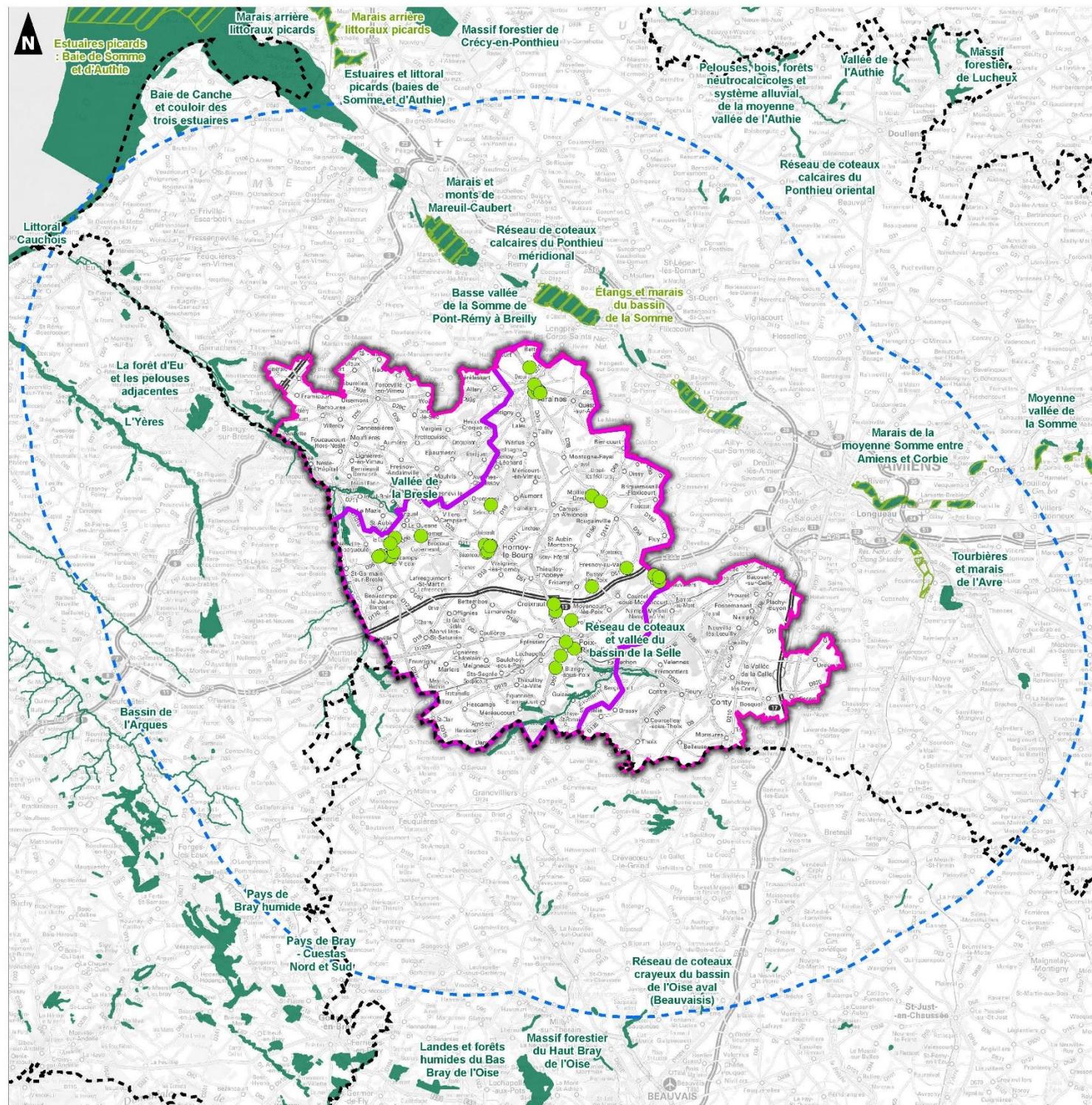
Carte 8 - Secteurs étudiés et Schéma Régional de Cohérence Écologique – p.57

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Secteurs étudiés et réseau Natura 2000

- Secteurs étudiés**
-  Site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
 -  Communauté de communes Somme Sud-Ouest
 -  Périmètre du PLUi
 -  Limite communale
- Périmètre**
-  Périmètre de 20 km
- NATURA 2000**
-  Zone Spéciale de Conservation
 -  Zone de Protection Spéciale

0 5 10
Kilomètres



Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

Secteurs étudiés et Schéma Régional
de Cohérence Écologique

Secteurs étudiés

- Site
- Limites administratives**
- - - Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Périmètre du PLUi

Réservoirs de biodiversité

- - - Réservoir de biodiversité des cours d'eau
- ⊙ Réservoir de biodiversité chiroptérologique
- Réservoir de biodiversité

Corridors de la sous-trame littorale

- Cordon de galet
- Dune grise
- Estran / dune vive
- Falaise
- Schorre

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles

- Corridor des milieux ouverts calcicoles
- Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
- Autre corridor herbacé humide

Corridors de la sous-trame herbacée

- Corridor prairial et bocager
- Corridor arboré

Corridors valléens multitrames

- Corridor valléen multitrame
- Corridor valléen multitrame en contexte urbain

Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques

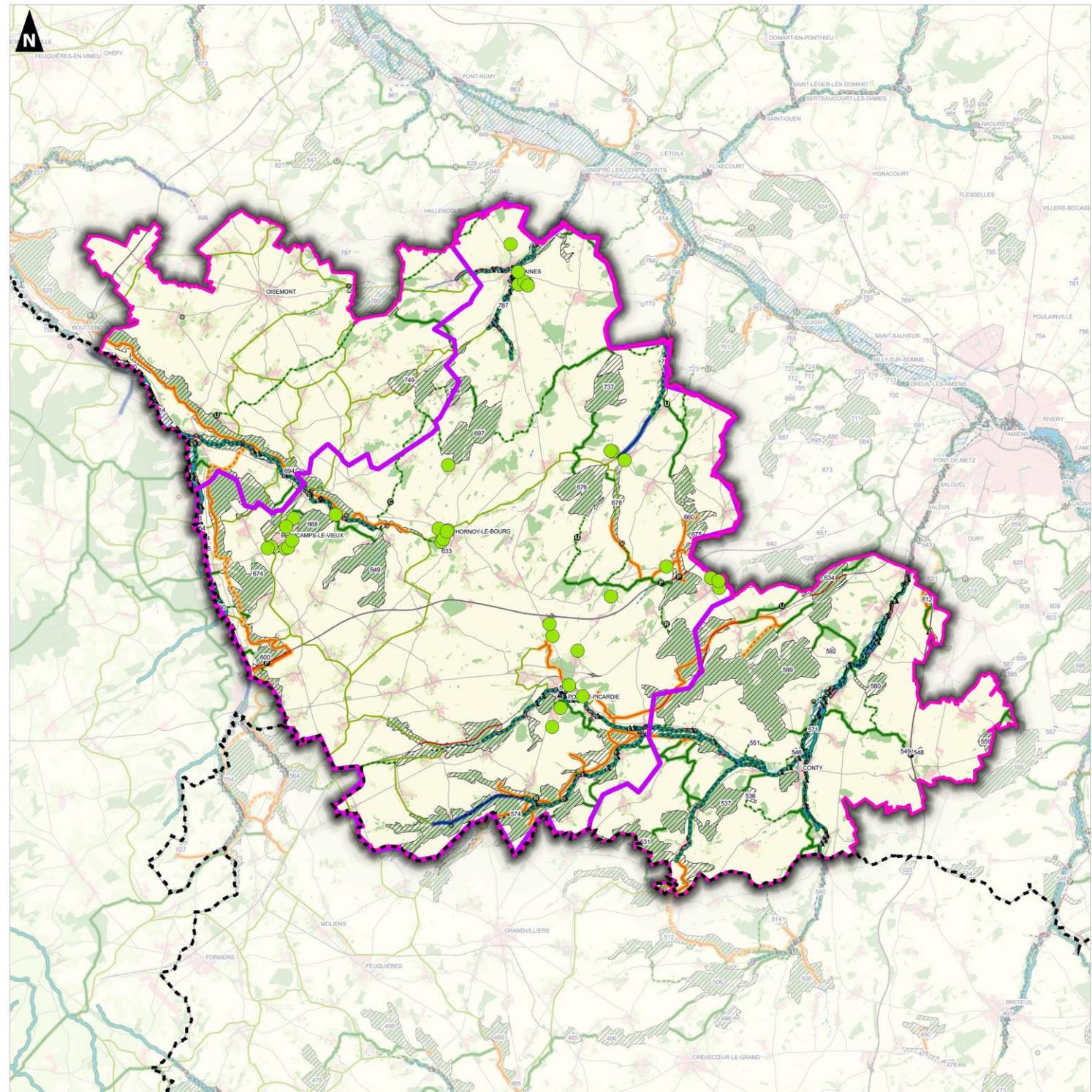
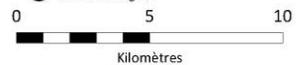
- Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal
- Cours d'eau intermittent

Typologie des corridors

- Corridor fonctionnel
- Corridor à fonctionnalité réduite

Typologie des éléments fragmentants *

- * Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions
- ▲ Obstacle
- Point de fragilité



2.3 Flore et habitats naturels

2.3.1 Méthodologie d'étude

2.3.1.1 Aire d'étude

L'aire d'étude des investigations de terrain relatives à la flore et aux habitats correspond aux 30 secteurs ciblés pour y développer de l'habitat et/ou des activités économiques (secteurs AU), et aux 5 zones concernées par une OAP de densification sur lesquelles la réalisation d'inventaires de terrain a été jugée nécessaire (voir § 2.1).

2.3.1.2 Cartographie des habitats

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au niveau de chaque secteur étudié, les 11, 12 et 18 juin 2020, conjointement aux inventaires floristiques et entomologiques. Les secteurs ont été parcourus à pied, et les habitats (parcelle agricole, prairie, haie...) ont fait l'objet d'une localisation précise sur fond cartographique (orthophotoplan sur tablette PC équipée d'un GPS et d'un logiciel de SIG) à échelle appropriée. Des relevés de végétation qualitatifs ont été réalisés au niveau de chaque secteur.

À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté au référentiel EUNIS habitats. Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

2.3.1.3 Inventaires floristiques

Les relevés floristiques (ptéridophytes et spermatophytes) ont été réalisés au niveau des secteurs accessibles (certaines parties, correspondant à des jardins ou des emprises privées entièrement clôturés et donc inaccessibles, n'ont pas fait l'objet d'inventaires et ont été uniquement observées de l'extérieur), les 11, 12 et 18 juin 2020.

Les inventaires ont eu pour objectif d'établir la liste la plus exhaustive possible des espèces végétales présentes et à identifier les espèces patrimoniales (selon HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – *La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes*. CBNBI.). Une attention particulière a été portée sur les espèces patrimoniales déjà connues sur la commune ou potentielles au regard des données bibliographiques et des habitats en place.

Il est à noter que les inventaires floristiques ont été réalisés au cours d'une unique session de 3 jours, mi-juin 2020. Cette période est située à une date-charnière permettant d'inventorier une majorité d'espèces végétales (espèces printanières, espèces estivales, espèces à large amplitude saisonnière). Il est toutefois possible que des espèces vernaies (qui se développent en début de printemps) n'aient pu être détectées car déjà disparues mi-juin. Toutefois, compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés (végétales largement répandues : cultures, prairies, friches...), il est raisonnable de considérer que l'étude floristique a permis d'évaluer de manière tout à fait pertinente les enjeux de chaque secteur.

2.3.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (DIGITALE 2) ont été consultées pour chaque commune concernée par les secteurs étudiés, pour la période 2010-2020. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 9. Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Commune	Nb. espèces citées	Nb. espèces protégées	Nb espèces menacées ou quasi-menacées
Airaines	381	0	2
Beaucamps-le-Vieux	222	0	0
Bussy-lès-Poix	315	0	1
Croixrault	237	0	1
Fresnoy-au-Val	283	0	2
Hornoy-le-Bourg	307	0	7
Le Quesne	381	1	2
Liomer	255	1	1
Molliens-Dreuil	306	1	7
Poix-de-Picardie	493	1	7
Quevauvillers	226	0	2
Thieulloy-l'Abbaye	208	0	2

Les données relatives aux espèces protégées observés depuis 2010 révèlent la présence de 2 espèces protégées en Picardie sur les communes concernées par les secteurs étudiés :

- La Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*), mentionnée sur les communes de Liomer, Poix-de-Picardie et Le Quesne,
- La Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), mentionnée sur la commune de Molliens-Dreuil.

Vingt espèces menacées ou quasi-menacées sont également citées. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau 10. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	ZNIEFF	Communes
<i>Adonis annua</i> L., 1753 Adonis d'automne	E	EN	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773 Bugle petit-pin	R	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753 Phalangère rameuse	RR	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954 Grémil des champs	R	NT	Oui	Airaines
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762 Bleuet	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Airaines, Hornoy-le-Bourg
<i>Daphne mezereum</i> L., 1753 Daphné bois-joli	RR	VU	Oui	Poix-de-Picardie
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm., 1804 Galéopsis à feuilles étroites	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Bussy-lès-Poix, Thieulloy-l'Abbaye, Poix-de-Picardie

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	ZNIEFF	Communes
<i>Gentiana germanica</i> (Willd.) Börner, 1912 Gentiane d'Allemagne	PC	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg, Le Quesne
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869 Chrysanthème des moissons	PC	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye, Poix-de-Picardie
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753 Laitue vivace	AR	NT	Oui	Fresnoy-au-Val, Poix-de-Picardie
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753 Lathrée écailleuse	R	NT	Oui	Liomer, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800 Petite spéculaire	R	VU	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840 Muflier des champs	RR	VU	Oui	Poix-de-Picardie
<i>Papaver hybridum</i> L., 1753 Coquelicot hispide	R	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753 Scandix peigne-de-Vénus	R	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888 Scirpe des lacs	PC	NT	Oui	Quevauvillers
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763 Épiaire des champs	AR	NT	Oui	Fresnoy-au-Val, Quevauvillers
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753 Germandrée botryde	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Croixrault, Poix-de-Picardie
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776 Mâche dentée	AR	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Vicia lutea</i> L., 1753 Vesce jaune (s.l.)	RR	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg

Source et légende :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. 36 p

<u>Rareté HDF.</u>	<u>LR HDF</u>	<u>ZNIEFF</u>
E : Exceptionnel / RR : Très Rare	CR : taxon gravement menacé d'extinction	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France
R : Rare / AR : Assez Rare	EN : taxon menacé d'extinction	Non : espèce non déterminante
PC : Peu commun / AC : Assez commun	VU : taxon vulnérable	
C : Commun / CC : Très commun	NT : taxon quasi-menacé	
? : Rareté estimée à confirmer	LC : Préoccupation mineure	
# : Définition de rareté non adaptée	NA : Définition de menace non-adaptée	
	DD : Insuffisamment documenté	

Par ailleurs, la base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul mentionne la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes. Ces espèces sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 11. Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom complet Nom vernaculaire	Type d'EEE	Communes
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916 Ailante glanduleux	Avérée	Airaines
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887 Buddleia de David	Avérée	Airaines, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Cornus gr. glabra</i> Cornouiller blanc (grpe)	Avérée	Le Quesne
<i>Cornus sericea</i> L., 1771 Cornouiller soyeux	Avérée	Quevauvillers
<i>Datura stramonium</i> L., 1753 Stramoine commune	Avérée	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895 Berce du Caucase	Avérée	Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers

Nom complet Nom vernaculaire	Type d'EEE	Communes
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922 Vigne-vierge commune	Avérée	Airaines, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777 Renouée du Japon	Avérée	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Liomer, Molliens-Dreuil, Quevauvillers
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789 Solidage géant	Avérée	Airaines
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995 Aster lancéolé	Avérée	Poix-de-Picardie
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814 Mahonia à feuilles de houx	Potentielle	Airaines, Molliens-Dreuil
<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791 Brome purgatif	Potentielle	Quevauvillers
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879 Cotonéaster horizontal	Potentielle	Le Quesne
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787 Cytise faux-ébénier	Potentielle	Airaines, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Molliens-Dreuil
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838 Sénéçon du Cap	Potentielle	Airaines, Poix-de-Picardie
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914 Symphorine blanche	Potentielle	Poix-de-Picardie

2.3.3 Résultats de terrain

2.3.3.1 Habitats en place

Plusieurs habitats naturels ou semi-naturels sont observés sur les secteurs étudiés. Ils sont récapitulés dans le tableau de synthèse en annexe 1 et les cartes en annexe 2.

Annexe 2 – Cartographie des habitats des secteurs étudiés

- **Parcelles cultivées (EUNIS I1.1)**

La moitié des secteurs AU sont entièrement ou partiellement constitués de champs cultivés (AIRAINES_1, AIRAINES_4, AIRAINES_6, BEAUCAMPS_4, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, POIX_3 ...). Les parcelles sont occupées par une seule espèce cultivée et la végétation spontanée est très pauvre voire inexistante. Les espèces qualifiées d'adventices, autrefois fréquemment rencontrées dans les cultures, sont devenues plus rares aujourd'hui du fait de l'intensification de l'agriculture et des traitements phytosanitaires destinés à les éliminer.

À ces champs cultivés sont généralement associés d'autres biotopes présentant un cortège floristique différent, en particulier les accotements des chemins agricoles et des bords de route. La flore y est banalisée par la forte pression anthropique (pesticides, engrais, passage d'engins agricoles ...).

On rencontre encore ponctuellement quelques espèces adventices communes telles que la Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*), le Fumeterre officinal (*Fumaria officinalis*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le Grand Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la Folle Avoine (*Avena fatua*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*) ...



Photo 1. Parcelle cultivée (AIRAINES_6)



Photo 2. Parcelle cultivée (BEAUCAMPS_4)

Quelques chemins sont également concernés par certains secteurs. En substrat naturel (terre), ils présentent une flore adaptée aux substrats régulièrement tassés. On y relève le Plantain majeur (*Plantago major*), l'ivraie vivace (*Lolium perenne*), la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Leurs accotements sont occupés par des espèces de friches prairiales telles que le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*).

- **Prairies pâturées (EUNIS E2.1), prairies de fauche calciclives (EUNIS E2.22), prairies méso-eutrophes (EUNIS E2.7) et prairies améliorées (EUNIS E2.6)**

Plusieurs secteurs sont en partie composés de prairies pâturées (C-LIO-2, D_MOL-1, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3). Ces prairies sont caractéristiques des pâturages mésophiles à mésohygrophiles et régulièrement pâturés.



Photo 3. Prairie pâturée (HORNOY_3)



Photo 4. Prairie pâturée (D_MOL-1)

Floristiquement assez peu diversifié, ce type de prairies est largement répandu dans les régions d'élevage. Le sol en est tassé et relativement imperméabilisé par le piétinement animal. Les espèces caractéristiques des prairies pâturées des secteurs étudiés sont le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le

Pâturin commun (*Poa trivialis*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Pâquerette (*Bellis perennis*) ...

Par endroit on observe des touffes d'herbes plus hautes correspondant aux zones non pâturées (« refus »), où on relève la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Par ailleurs, des prairies de fauche calciclives sont présentes sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_5 et POIX_2. Leur cortège floristique est dominé par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Gaillet blanc (*Galium album*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), l'Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Certaines abritent l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ou l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), deux espèces d'orchidées.



Photo 5. Prairie de fauche calciclive (AIRAINES_3)



Photo 6. Prairie de fauche calciclive (AIRAINES_3)

Ces prairies se rapportent à l'habitat d'intérêt communautaire (inscrit à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore ») 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ».

On note également des prairies méso-eutrophes (prairies mixtes traitées à la fois par fauche et pâturage) sur les secteurs BEAUCAMPS_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_3 et HORNOY_4. Ces prairies présentent un cortège tenant à la fois des prairies de fauche et des prairies pâturées, avec la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), l'ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) ...

Enfin, plusieurs secteurs (BEAUCAMPS_1, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, POIX_1) comportent des prairies améliorées, correspondant à des prairies fertilisées et régulièrement ressemées, généralement exploitées par fauche. Elles présentent une diversité floristique faible, dominée par l'espèce semée : l'ivraie vivace (*Lolium perenne*), accompagnée de quelques espèces prairiales classiques telles que la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp.), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ...



Photo 7. Prairie méso-eutrophe
(BEUCAMPS_2)



Photo 8. Prairie améliorée (POIX_1)

• **Friches herbacées / jachères (EUNIS E5.1 / I1.53) et friches prairiales (EUNIS E5.1)**

Les secteurs B_HOR-5, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEUCAMPS_5, CROIXRAULT_1, LE_QUEсне_1, POIX_1 et POIX_2 sont en partie ou en totalité occupés par des friches herbacées, des friches prairiales ou des jachères qui se sont spontanément développées sur d'anciennes parcelles cultivées.

Les jachères sont dominées par la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Sénéçon jacobée (*Senecio jacobaea*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), et des adventices de cultures telles que le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*) ...

Les friches herbacées nitrophiles sont quant à elles constituées l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ...

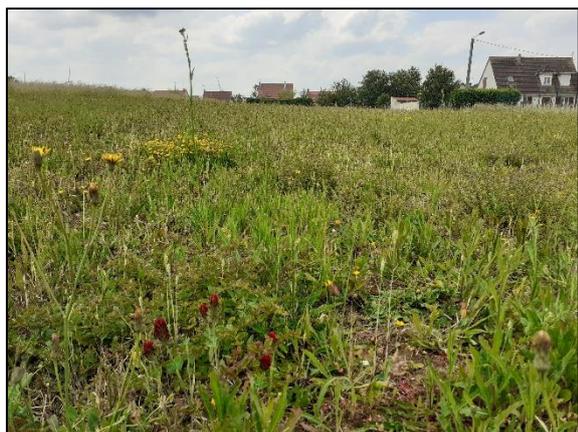


Photo 9. Jachère (AIRAINES_3)



Photo 10. Friche nitrophile sur talus (POIX_1)

Enfin, les friches prairiales présentent un cortège floristique bien diversifié, où les graminées prédominent : Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*), accompagnées de diverses espèces prairiales telles que la Centaurée trompeuse (*Centaurea decipiens*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*), la Tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum ircutianum*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), le Compagnon blanc

(*Silene latifolia*), la Cardère (*Dipsacus fullonum*), la Gesse sans feuille (*Lathyrus aphaca*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) ...



Photo 11. Friche prairiale (CROIXRAULT_1)



Photo 12. Friche prairiale (CROIXRAULT_1)

- **Friches et formations arbustives (EUNIS F3.11)**

Des friches arbustives, issues de la colonisation spontanée de friches herbacées par les ligneux, sont implantées sur les secteurs HORNOY_2 et HORNOY_3. Des formations arbustives de type fourré sont également présentes sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_4 et BEAUCAMPS_3.

Ces friches présentent une strate herbacée à dominante nitrophile, comme décrit ci-dessus, et une strate arbustive composée de Sureau noir (*Sambucus nigra*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La Ronce (*Rubus* sp.) et la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) sont parfois abondantes.



Photo 13. Friche arbustive (HORNOY_2)

Ce type de végétation colonise notamment les espaces non bâtis des anciens sites industriels (AIRAINES_2, LE_QUEсне_1, BEAUCAMPS_5).

- **Jardins privés arborés (EUNIS E7.1), jardins abandonnés (EUNIS I2.3), potagers (EUNIS I2.2)**

Quelques secteurs sont en partie ou en totalité des jardins privés : B_HOR-5, BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_6 et HORNOY_2.

Ils comportent en général des pelouses régulièrement tondues, des arbres et arbustes ornementaux, des massifs fleuris, des potagers... La flore indigène spontanée n'est généralement que peu représentée dans ces jardins.

Les jardins abandonnés (secteur B_HOR-5) s'identifient par l'abondance d'espèces ornementales telles que le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), la Vigne (*Vitis vinifera*), le Pommier domestique (*Malus domestica*), le Cassissier (*Ribes nigrum*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia lathyris*) ... auxquelles se mêlent des espèces indigènes telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Merisier (*Prunus avium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*).



Photo 14. Jardin potager (BEAUCAMPS_4)



Photo 15. Jardin d'agrément (BEAUCAMPS_6)

- **Boisements (G1.A), bosquets anthropiques (G5.2), haies (FA.1, FA.2, FA.3), bandes boisées (G5.1) et alignements d'arbres (G5.1)**

Les boisements ou bosquets sont très peu représentés sur les secteurs étudiés. Ils ne concernent que les secteurs A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUESNE_1 et POIX_1. Il s'agit généralement de bosquets anthropiques de superficies limitées.

Toutefois, le secteur POIX_1 englobe deux zones boisées de superficies significatives et faisant partie d'un massif boisé plus vaste (le « Bois du Parc », situé entre Croixrault et Poix-de-Picardie).

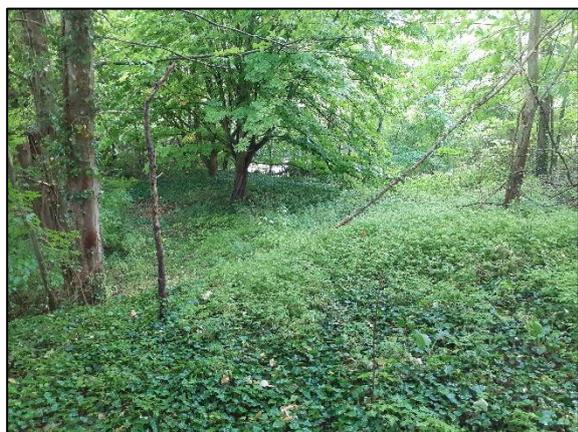


Photo 16. Bosquet anthropique (A_FRE-2)



Photo 17. Boisement (POIX_1)

Ces boisements et bosquets présentent une strate arborée dominée par l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), parfois le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive est constituée d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Érable champêtre (*Acer campestre*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*).

En strate herbacée, on relève des espèces typiquement forestières telles que la Primevère élevée (*Primula elatior*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Petite Pervenche (*Vinca minor*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Lierre (*Hedera helix*), la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*).

Les formations ligneuses linéaires : bandes arborées, alignements d'arbres, haies diverses... sont en revanche présentes sur plusieurs secteurs (C_LIO-2, D_MOL-1, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POX_2, QUEVAU_1).

En fonction des localisations, il s'agit :

- D'alignements d'arbres à vocation ornementale essentiellement, en accompagnement de routes. Ces alignements sont monospécifiques et ne comportent pas de strate arbustive entre les arbres de haut jet. À noter toutefois un alignement d'arbres têtards au niveau du secteur HORNOY_2,
- De haies basses (parfois coplantées d'arbres de haut jet à intervalles réguliers), souvent taillées, composées d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Houx (*Ilex aquifolium*)



Photo 18. Haie coplantée (HORNOY_1)

- De haies libres, généralement moins régulièrement entretenues et plus diversifiées que les précédentes, avec parfois quelques arbres de haut jet tels que le Charme (*Carpinus betulus*), et des espèces arbustives supplémentaires : Prunellier (*Prunus spinosa*), Églantier (*Rosa canina*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Viorne obier (*Viburnum opulus*) ...



Photo 19. Haie libre (CROIXRAULT_3)

- De haies ornementales, en bordure de jardins, quasi-monospécifiques (Thuyas ou autres espèces cultivées),
- De bandes arborées, composées de 3 strates bien développées (herbacée, arbustive, arborée), et présentant une diversité significative d'arbres de haut jet avec notamment le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) ...



Photo 20. Bande arborée (BEAUCAMPS_6)

2.3.3.2 Résultats des inventaires floristiques

Un total de 219 espèces végétales a été inventorié sur les secteurs d'étude lors des investigations de terrain réalisées en 2020. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en annexe 3.

Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

2.3.4 Évaluation des enjeux floristiques

2.3.4.1 Bioévaluation patrimoniale

Une part significative des secteurs étudiés est occupée par des parcelles cultivées. La diversité d'espèces spontanées dans ces milieux est faible, voire très faible, et ils ne présentent pas d'intérêt particulier d'un point de vue floristique ou phytocénotique.

Les autres secteurs sont composés majoritairement de friches herbacées / jachères, de friches prairiales, de prairies pâturées, de friches arbustives. Quelques jardins privés (entretenus ou abandonnés) sont également présents. Ces milieux présentent une diversité floristique supérieure, bien que l'influence anthropique y soit toujours significative. Ils restent toutefois communément rencontrés en Picardie.

À noter néanmoins la présence de prairies de fauche calciclinales sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_5 et POIX_2. Ces prairies peuvent être rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude » (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

D'autre part, les secteurs A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUESNE_1 et POIX_1 comportent des bosquets ou des boisements, qui participent à la diversité locale des habitats et offrent des potentialités non négligeables pour la faune (voir § 2.4).

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces végétales relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019).

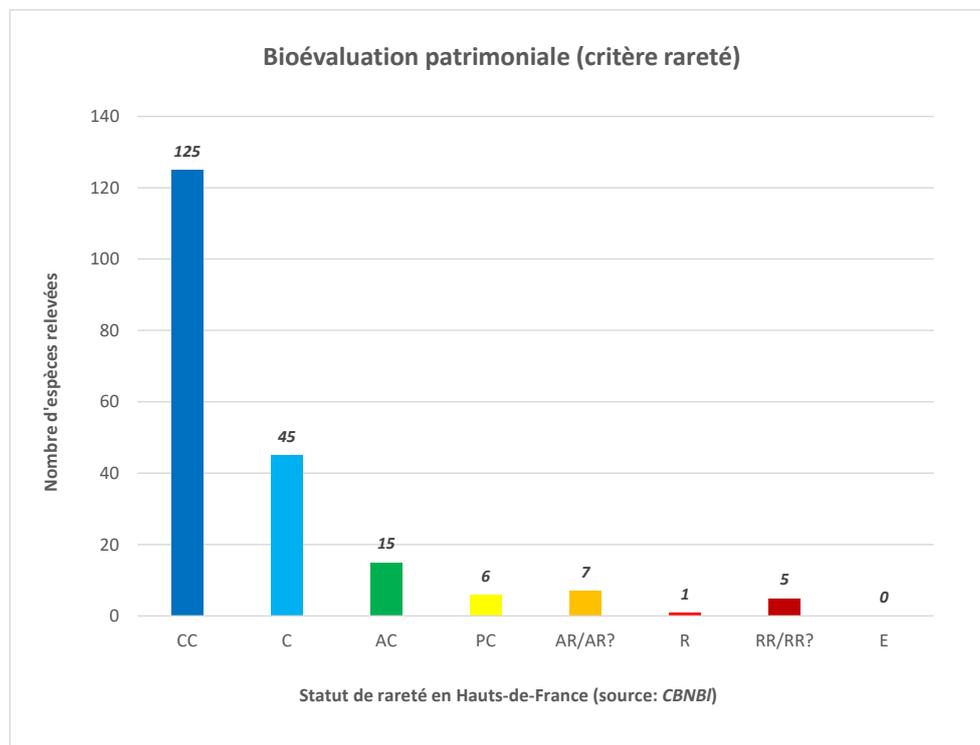


Figure 2. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019)

CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, PC = peu commun, AR = assez rare, AR ? = assez rare (statut à confirmer), R = rare, RR = très rare, RR ? = très rare (statut à confirmer), E = exceptionnel

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la grande majorité des espèces observées sont assez communes à très communes en Hauts-de-France. On note néanmoins la présence de 19 espèces de statut de rareté supérieur ou égal à « assez rare ».

Parmi ces espèces, 3 sont considérées comme patrimoniales en Hauts-de-France :

- La Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*), peu commune et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée au niveau de la friche prairiale du secteur CROIXRAULT_1 (à proximité de l'aire de repos),
- L'Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*), assez rare et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée dans une prairie calcicole sur le secteur AIRAINES_3, où elle est abondante,
- Le Cassis ou Groseillier noir (*Ribes nigrum*), peu commun et déterminant de ZNIEFF. Cette espèce a été notée dans un ancien jardin du secteur B_HOR-5. Elle y a toutefois été plantée et ne présente donc pas d'intérêt dans ce cas.

Par ailleurs, 8 espèces exotiques envahissantes ont été notées sur les secteurs étudiés :

- 5 espèces exotiques envahissantes avérées : le Buddléia (*Buddleja davidii*), le Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*),
- 3 espèces exotiques envahissantes potentielles : le Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*).

Les cartographies de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante figurent en annexe 4.

Annexe 4 – Cartographie de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante

2.3.4.2 Interprétation légale

Aucune espèce végétale protégée en Picardie (arrêté du 17 août 1989), en France (arrêté du 20 janvier 1982) ou figurant aux annexes de la Directive Habitats n'a été notée lors des inventaires de terrain.

Les habitats et les cortèges floristiques présents au niveau des secteurs étudiés ne présentent pas de potentialités significatives pour de telles espèces.

Les espèces patrimoniales citées dans les données bibliographiques communales n'ont pas été observées.

Synthèse des enjeux floristiques

Au vu des résultats des inventaires de terrain et des données bibliographiques disponibles, les enjeux floristiques apparaissent très faibles au niveau des champs cultivés et des secteurs anthropisés. Ils sont également faibles au niveau des prairies pâturées, ainsi que des friches herbacées, jachères, friches arbustives. Ces habitats, bien que présentant un cortège floristique plus varié, restent constitués d'espèces communes à très communes.

Les enjeux floristiques sont en revanche moyens au niveau des prairies de fauche, celles-ci se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Ils sont également moyens au niveau des friches prairiales, des boisements, des haies et des bandes boisées, en raison de la diversité floristique plus importante.

2.4 Faune

2.4.1 Insectes

2.4.1.1 Méthodologie d'étude

Compte-tenu du temps alloué à la réalisation de l'étude et du nombre de sites à prospector, l'étude de l'entomofaune a essentiellement consisté en une évaluation des potentialités des secteurs étudiés, au regard des habitats en place et des données bibliographiques disponibles.

Toutefois, les individus observés lors des visites de terrain relatives aux autres groupes (flore, avifaune) ont été identifiés et notés.

2.4.1.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 43 espèces de lépidoptères rhopalocères, 15 espèces d'odonates et 23 espèces d'orthoptères sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010-2020).

Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales de par leur statut de menace en Picardie, ou leur statut d'espèce déterminante de ZNIEFF. Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 12. Insectes patrimoniaux mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté en Picardie	LRR	LR Dom. Biogéo.	ZNIEFF	Communes
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758) Gazé	TR	CR	/	Z1	Quevauvillers
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905 Fluoré	AR	LC	/	Z1	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Le Quesne
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775) Argus frêle	AR	NT	/	-	Hornoy-le-Bourg, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767) Mégère	PC	NT	/	-	Le Quesne
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775) Azuré bleu-céleste	AC	NT	/	Z1	Croixrault, Le Quesne
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761) Argus bleu-nacré	AC	LC	/	Z1	Croixrault, Le Quesne
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804) Hespérie des Sanguisorbes	R	NT	/	Z1	Le Quesne
<i>Zygaena minos</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) Zygène diaphane	R	VU	/	Z1	Le Quesne
<i>Bicolorana bicolor</i> (Philippi, 1830) Decticelle bicoloré	PC	NT	4	-	Molliens-Dreuil

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté en Picardie	LRR	LR Dom. Biogéo.	ZNIEFF	Communes
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773) Criquet marginé	AR	LC	4	Z1	Fresnoy-au-Val
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821) Criquet noir-ébène	PC	NT	4	-	Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796) Criquet de la Palène	AC	NT	4	-	Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie
<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891) Tétrix des carrières	PC	NT	4	-	Le Quesne

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / TR = très rare

LRR : Liste rouge régionale (Picardie Nature, 2016). CR = en danger critique, VU = vulnérable NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

LR Dom biogéo : Liste rouge par domaine biogéographique -orthoptères- (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. 4 = espèce non menacée

ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie. Z1 = espèce déterminante de ZNIEFF

Ces espèces sont pour la grande majorité liées aux pelouses calcaires ou aux milieux xériques. Le Gazé (*Aporia crataegi*) est toutefois une espèce de landes et de fourrés tempérés.

2.4.1.3 Investigations de terrain

Un total de 14 espèces de lépidoptères rhopalocères ont été notées lors des investigations de terrain (observations fortuites). Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 13. Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rar. Pic	LRR	LRN	ZNIEFF	Protection
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	TC	LC	LC	-	-
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	TC	LC	LC	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	C	LC	LC	-	-
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	C	LC	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	TC	LC	LC	-	-
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	C	LC	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	TC	LC	LC	-	-
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou	C	LC	LC	-	-
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet	C	LC	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave	TC	LC	LC	-	-
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	C	LC	LC	-	-
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle	PC	LC	LC	-	-
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	TC	LC	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	C	LC	LC	-	-

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / TR = très rare

LRR : Liste rouge régionale (Picardie Nature, 2016). CR = en danger critique, VU = vulnérable NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

LR Dom biogéo : Liste rouge par domaine biogéographique -orthoptères- (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. 4 = espèce non menacée

ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie. Z1 = espèce déterminante de ZNIEFF

Protection : arrêté du 232 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. - = espèce non protégée

Les secteurs essentiellement constitués de parcelles cultivées sont très peu favorables à l'entomofaune. Toutefois, les habitats en place au niveau de certains autres secteurs, en particulier les friches herbacées, friches prairiales, prairies de fauche calciclinales, prairies pâturées entourées de haies... peuvent accueillir une certaine diversité de lépidoptères rhopalocères (papillons de jours) et d'orthoptères (criquets et sauterelles) communs.

Ces secteurs restent cependant globalement peu favorables à la présence des insectes patrimoniaux cités dans les données bibliographiques, les habitats de ces espèces (pelouses sèches et milieux xériques) n'étant pas représentés sur les secteurs étudiés.

D'autre part, aucun milieu aquatique favorable aux odonates n'est concerné par les secteurs étudiés ni présent à proximité. Les potentialités pour ce groupe sont donc très faibles et ne concernent que des individus en déplacement ou en recherche alimentaire.

Synthèse des enjeux entomologiques

Compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, de leurs potentialités pour l'entomofaune et des données bibliographiques, les enjeux entomologiques sont qualifiés de très faibles pour les secteurs de parcelles cultivées, et de faibles à modérés pour les autres secteurs.

2.4.2 Amphibiens

2.4.2.1 Méthodologie d'étude

Les amphibiens ont été étudiés via l'estimation des potentialités des habitats présents au niveau des secteurs étudiés. Les éventuelles observations réalisées au cours des inventaires relatifs aux autres groupes ont également été notées.

2.4.2.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 7 espèces d'amphibiens pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).

Ces espèces sont toutes concernées par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 14. Amphibiens mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rar Picardie	LRR	LRN	ZNIEFF	Prot. / DHFF	Communes
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768) Alyte accoucheur	AC	LC	LC	Z1	Art 2 / DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758) Crapaud commun	C	LC	LC		Art 3 / -	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768) Triton alpestre	AC	LC	LC	Z1	Art 3 / -	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789) Triton palmé	AC	LC	LC		Art 3 / -	Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) Grenouille commune	C	DD	NT		Art 5 / DHV	Airaines
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse	C	LC	LC		Art 5 / DHV	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758) Salamandre tachetée	PC	NT	LC		Art 3 / -	Beaucamps-le-Vieux, Liomer

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, DD = insuffisamment documenté

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 3 : espèce strictement protégée

Art. 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

En termes législatifs, en référence à l'arrêté du 19 novembre 2007 :

- L'article 2 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves, de même que celle des habitats de vie de ces espèces,
- L'article 3 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais pas celle des habitats de vie,
- L'article 5 interdit notamment la mutilation.

Il est à noter que la Salamandre tachetée est « quasi-menacée » en Picardie. Elle est mentionnée sur les communes de Beaucamps-le-Vieux et Liomer. La Grenouille verte est considérée comme « quasi-menacée » en France. Elle est mentionnée pour la commune d’Airaines.

2.4.2.3 Investigations de terrain

Aucun amphibien n’a été observé sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain. Les secteurs étudiés ne comportent aucun milieu favorable à la reproduction de ces espèces (mares, fossés...) et ne sont pas localisés à proximité immédiate de tels milieux.

La quasi-totalité des secteurs étudiés sur les communes traversées par les cours d’eau du territoire (Airaines, ruisseau Saint-Landon, rivière de Poix, rivière des Évoissons, Bresle, Liger ...) est également située à distance des cours d’eau et des milieux humides et/ou en sont séparés par des zones urbanisées.

Seul le secteur AIRAINES_2 jouxte l’Airaines et est en partie traversé par celle-ci. Les potentialités de ce cours d’eau pour les amphibiens sont néanmoins très faibles, de par le contexte urbanisé, le courant significatif et les berges abruptes.

Synthèse des enjeux batrachologiques

Compte-tenu des résultats de terrain et de l’absence de potentialités pour les amphibiens au niveau des secteurs étudiés, les enjeux relatifs à ce groupe sont négligeables.

2.4.3 Reptiles

2.4.3.1 Méthodologie d’étude

Les reptiles ont été recherchés simultanément aux inventaires des autres groupes, dans les habitats favorables au niveau de chaque secteur d’étude.

2.4.3.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l’INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 5 espèces de reptiles pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).

Ces espèces sont toutes concernées par l’arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l’ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 15. Reptiles mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rar Picardie	LRR	LRN	ZNIEFF	Prot. / DHFF	Communes
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758 Orvet fragile	C	LC	LC	-	PIII / -	Bussy-les-Poix, Croixrault, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768 Coronelle lisse	PC	VU	LC	Z1	PII / DHIV	Le Quesne
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768) Lézard des murailles	AC	LC	LC	Z1	PII / DHIV	Poix-de-Picardie,
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823) Lézard vivipare	C	LC	LC	-	PIII / -	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792) Trachémyde écrite (La), Tortue de Floride	NE	NA	NA ^a	-	- / -	Hornoy-le-Bourg

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun / NE = non évalué

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), VU = vulnérable, NA = non applicable (espèces non indigènes)

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 3 : espèce strictement protégée

Art. 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H4 : annexe IV => espèces animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte

En termes législatifs, en référence à l'arrêté du 19 novembre 2007 :

- L'article 2 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves, de même que celle des habitats de vie de ces espèces,
- L'article 3 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais pas celle des habitats de vie,
- L'article 5 interdit notamment la mutilation.

Il est à noter que la Coronelle lisse est « vulnérable » en Picardie. Elle est mentionnée sur la commune de Le Quesne. De plus, la Tortue de Floride espèce non indigène, est considérée comme invasive.

2.4.3.3 Investigations de terrain

Aucun reptile n'a été observé sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain. Les secteurs étudiés ne comportent pas d'habitats favorables à la présence de populations établies de ce groupe.

Les potentialités se limitent à la présence transitoire d'espèces communes telles que l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) ou le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*). Ces 2 espèces figurent dans le tableau suivant :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Réglementation européenne	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Picardie
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Art. 3	BeIII	LC	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Art. 3			

Tableau 16. Reptiles potentiels sur les secteurs étudiés

LEGENDE :

Protection nationale :

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art 2 : individus, pontes, larves, aire de repos et de reproduction strictement protégés

Art 3 : individus, pontes, larves strictement protégés

Art 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée

Réglementation européenne :

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996) :

Be III : annexe III => espèces dont l'exploitation doit être réglementée.

Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;

H4 : Annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite une protection stricte ;

H5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Listes Rouges :

Nationale (reptiles : UICN 2014)

Régionale (Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. Amphibiens/Reptiles).

LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition).

Ces 2 espèces potentielles ne sont pas menacées, que ce soit en France ou en Picardie. En revanche, elles sont strictement protégées au niveau national au titre de l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2000 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Sont interdits : « Sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ».

Synthèse des enjeux herpétologiques

Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain, de la nature des habitats en place et des données bibliographiques, les enjeux herpétologiques sont qualifiés de très faibles à faibles pour l'ensemble des secteurs étudiés.

2.4.4 Oiseaux

2.4.4.1 Méthodologie d'étude

Les investigations relatives à l'avifaune ont porté sur les espèces nicheuses, au cours d'une session les 29 mai, 2 juin et 9 juin 2020, par conditions météorologiques favorables (temps ensoleillé, absence de vent).

Chaque secteur étudié a fait l'objet d'un ou plusieurs points d'écoute ou d'observation (en fonction de son étendue), d'une durée minimale de 20 minutes. Tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur les secteurs étudiés ont été identifiés. Les déplacements locaux des oiseaux à l'échelle des secteurs étudiés ont également été notés.

2.4.4.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient un total de 132 espèces d'oiseaux sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010-2020). Ces espèces se répartissent de la manière suivante :

Tableau 17. Synthèse des données bibliographiques avifaunistiques mentionnées les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés

Commune	Nb espèces d'oiseaux citées	Nb d'espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (DO)	Nb d'espèces d'oiseaux patrimoniaux* en France ou en Picardie (hors DO)
Airaines	72	5	25
Beaucamps-le-Vieux	44	1	11
Bussy-les-Poix	71	2	23
Croixrault	80	8	27
Fresnoy-au-Val	68	3	24
Hornoy-le-Bourg	87	5	33
Liomer	30	1	9
Molliens-Dreuil	72	5	20
Poix-de-Picardie	101	9	38
Le Quesne	45	3	15
Quevauvillers	81	6	33
Thieulloy-l'Abbaye	74	5	25

* Sont considérées comme patrimoniales les espèces menacées ou quasi-menacées selon les listes rouges en vigueur, ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF

Sur l'ensemble des communes consultées, 16 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont mentionnées. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 18. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758) Martin-pêcheur d'Europe	LC	VU	Poix-de-Picardie
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758 Grande Aigrette	NA	NT	Airaines, Croixrault, Poix-de-Picardie, Le Quesne

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Burhinus oedicanus</i> (Linnaeus, 1758) Œdicnème criard	VU	LC	Airaines, Poix-de-Picardie
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche	EN	LC	Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758) Busard des roseaux	VU	NT	Airaines, Fresnoy-au-Val, Quevauvillers
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758) Busard Saint-Martin	NT	LC	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758) Busard cendré	VU	NT	Airaines, Croixrault, Molliens-Dreuil
<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758) Râle des genêts	EN	EN	Croixrault
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758) Pic noir	NT	LC	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766) Aigrette garzette	VU	LC	Croixrault, Liomer, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 Faucon pèlerin	EN	LC	Poix-de-Picardie
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820) Mouette mélanocéphale	NT	LC	Molliens-Dreuil
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783) Milan noir	CR	LC	Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758) Bondrée apivore	NT	LC	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758) Pluvier doré	NE	-	Bussy-les-Poix, Croixrault, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764) Tadorne casarca	-	NA	Quevauvillers

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Plusieurs espèces sont inféodées aux milieux aquatiques et humides : Martin-pêcheur d'Europe, Grande Aigrette, Busard des roseaux, Râle des genêts, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale, Tadorne casarca...

Certaines sont liées aux milieux forestiers : Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir... tandis que d'autres fréquentent préférentiellement les milieux ouverts, telles que le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Pluvier doré, l'Œdicnème criard...

Les bases de données consultées mentionnent également d'autres espèces, non concernées par la Directive Oiseaux, mais qui figurent sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie (Picardie Nature, 2016). Elles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 19. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758 Sarcelle d'hiver	EN	VU	Quevauvillers
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769) Chouette chevêche	VU	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin	EN	VU	Quevauvillers
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758 Bruant zizi	VU	LC	Poix-de-Picardie,
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758 Faucon hobereau	NT	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758) Bécassine des marais	EN	CR	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Hornoy-le-Bourg
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817) Hypolaïs icterine	EN	VU	Poix-de-Picardie, Airaines
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758 Goéland brun	VU	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Moliens-Dreuil
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758) Canard chipeau	VU	LC	Quevauvillers
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758) Traquet motteux	CR	NT	Poix-de-Picardie, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758) Rougequeue à front blanc	NT	LC	Poix-de-Picardie
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766) Tariet pâtre	NT	NT	Poix-de-Picardie, Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758 Bécasse des bois	NT	LC	Croixrault
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758) Canard souchet	VU	LC	Quevauvillers
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764) Grèbe castagneux	NT	LC	Hornoy-le-Bourg
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758) Tadorne de Belon	NT	LC	Quevauvillers
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier gambette	RE	LC	Quevauvillers
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758 Grive litorne	EN	LC	Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Moliens-Dreuil
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758) Vanneau huppé	VU	NT	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

RE = Disparu en tant que nicheur / CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces se répartissent entre les milieux aquatiques / humides (Sarcelle d'hiver, Fuligule milouin, Bécassine des marais, Goéland brun, Canard chipeau, Canard souchet, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier gambette), les milieux boisés (Bécasse des bois, Grive litorne), les milieux semi-ouverts (Chouette chevêche, Bruant zizi, Faucon hobereau, Hypolaïs icterine, Tariet pâtre...), et les milieux ouverts (Traquet motteux, Vanneau huppé).

Enfin, d'autres espèces, non concernées par la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, sont menacées ou quasi-menacées en France. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 20. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier guignette	NA	NT	Hornoy-le-Bourg
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758 Alouette des champs	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758) Oie cendrée	NA	VU	Croixrault, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758) Pipit farlouse	LC	VU	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758) Martinet noir	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant	LC	VU	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766) Mouette rieuse	LC	NT	Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758) Pic épeichette	LC	VU	Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758 Bruant jaune	LC	VU	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758) Bruant des roseaux	LC	EN	Airaines, Bussy-les-Poix, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758 Faucon crécerelle	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle rustique	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763 Goéland argenté	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758 Goéland cendré	NA	EN	Molliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783) Locustelle tachetée	LC	NT	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764) Gobemouche gris	LC	NT	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758) Pouillot fitis	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758) Bouvreuil pivoine	LC	VU	Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758 Râle d'eau	DD	NT	Hornoy-le-Bourg
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758) Roitelet huppé	LC	NT	Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766) Serin cini	LC	VU	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758) Tourterelle des bois	LC	VU	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Moliens-Dreuil, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783) Fauvette des jardins	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Moliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces sont, pour certaines, inféodées aux milieux humides / aquatiques : Chevalier guignette, Mouette rieuse, Bruant des roseaux, Goéland argenté, Goéland cendré, Râle d'eau...

Plusieurs fréquentent les milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Bruant jaune, Locustelle tachetée, Gobemouche gris, Bouvreuil pivoine, Serin cini, Fauvette des jardins ... ou les milieux ouverts : Alouette des champs, Pipit farlouse, Faucon crécerelle. D'autres sont liées aux milieux boisés : Pic épeichette, Roitelet huppé, Tourterelle des bois ...

Enfin, plusieurs espèces sont liées aux milieux anthropiques : Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique.

2.4.4.3 Investigations de terrain

■ Résultats

Un total de 42 espèces aviaires a été noté lors des investigations de terrain réalisées en période de nidification. La liste complète figure en annexe.

Les secteurs majoritairement constitués de parcelles cultivées (AIRAINES_1, AIRAINES_4, AIRAINES_6, BEAUCAMPS_4, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, POIX_3 ...) sont globalement peu favorables à l'avifaune et la diversité observée est faible.

Ils sont principalement fréquentés par des espèces typiques des milieux ouverts tels que la Corneille noire (*Corvus corone*), le Corbeau freux (*Corvus frugelegus*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*).

Diverses espèces les survolent lors de leurs déplacements ou recherches alimentaires, en particulier les Hirondelles rustique (*Hirundo rustica*) et de fenêtre (*Delichon urbicum*), le Martinet noir (*Apus apus*) ...

Toutefois, plusieurs secteurs comportent des zones arbustives ou sont bordés de haies leur conférant un aspect bocager (C_LIO-2, D_MOL-1, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POX_2, QUEVAU_1).

Ils accueillent une avifaune plus variée, avec notamment la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ...

Ces espèces se retrouvent au niveau des secteurs occupés par des friches herbacées à arbustives, ou des jachères, de superficies parfois importantes (B_HOR-5, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_5, CROIXRAULT_1, LE_QUESNE_1, POIX_1, POIX_2).

Les secteurs en partie boisés (A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUESNE_1 et POIX_1) sont également favorables à la diversification du cortège avifaunistique. On y observe notamment le Pic vert (*Picus viridis*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ...

Le contexte urbanisé dans lequel s'inscrivent certains secteurs amène également la présence d'espèces anthropophiles, telles que la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*), la Pie bavarde (*Pica pica*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

■ Bioévaluation patrimoniale

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces d'oiseaux considérées « quasi-menacée », « vulnérables » ou « en danger » au niveau national ou en Picardie. Les espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 79/409/CE sont également prises en compte.

Parmi les 42 espèces aviaires observées lors des investigations de terrain, 14 présentent un intérêt patrimonial : l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), le **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*), le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*), le **Goéland brun** (*Larus fuscus*), l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), le **Martinet noir** (*Apus apus*), la **Mouette rieuse** (*Chroicocephalus ridibundus*), le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) et le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*).

L'Hirondelle rustique est l'espèce patrimoniale plus représentée, puisque contactée sur 19 secteurs. Elle n'a toutefois été observée qu'en vol et n'est pas nicheuse sur les secteurs d'étude. Il en est de même pour le Martinet noir, également observé en chasse au-dessus de 10 secteurs, le Faucon crécerelle (3 secteurs), le Goéland brun (1 secteur) et la Mouette rieuse (1 secteur).

La Linotte mélodieuse est quant à elle présente sur 13 secteurs. Observée posée ou en vol (déplacement local), sa nidification est probable, particulière au niveau des haies et des zones arbustives. De même, le Chardonneret élégant niche probablement au niveau des 9 secteurs où il a été contacté. Tout comme le Verdier d'Europe (3 secteurs) et le Bruant jaune (2 secteurs).

L'Alouette des champs est quant à elle une espèce nicheuse certaine au niveau des parcelles cultivées où elle a été observée (4 secteurs).



Photo 21. Alouette des champs



Photo 22. Chardonneret élégant

Ces espèces sont décrites dans le tableau ci-après et localisées sur les cartes en annexe 4.

Annexe 4 – Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

■ Interprétation légale

En France, l'arrêté du 29/10/09 établit la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il instaure notamment la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces.

Au niveau européen, la conservation des oiseaux sauvages est prise en compte par la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79.

Sur les secteurs étudiés, a été constatée lors des inventaires la présence de 32 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national. Une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux a été contactée : le Busard Saint-Martin, en vol au-dessus des parcelles cultivées à proximité des secteurs CROIXRAULT_1 et CROIXRAULT_2.

Il est à noter qu'à l'exception du Busard Saint-Martin, les espèces d'intérêt communautaire citées dans les données bibliographiques n'ont pas été observées. En effet, comme mentionné au 2.4.4.2, les espèces mentionnées sont essentiellement inféodées aux milieux aquatiques ou aux milieux forestiers. Aucun milieu aquatique n'est présent au niveau des secteurs étudiés, et les quelques zones boisées sont de superficie trop faible et/ou en contexte trop anthropisé pour accueillir ces espèces.

Les autres espèces d'intérêt communautaire des milieux ouverts, mentionnées dans les bases de données, sont le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Pluvier doré, l'Œdicnème criard. Le Busard cendré ayant les mêmes exigences écologiques que le Busard Saint-Martin, sa présence occasionnelle au niveau des parcelles de grande culture ne peut être exclue. Il est toutefois beaucoup moins répandu en Picardie que le Busard Saint-Martin.

Le Faucon pèlerin ne niche pas en contexte de grande culture (il s'installe sur des immeubles et autres bâtiments hauts notamment), et n'utilise les parcelles cultivées qu'en tant que zones de chasse.

Le Pluvier doré ne niche pas en Picardie (sa zone de nidification correspond à la toundra arctique, de l'Islande à la Sibérie) et n'est présent qu'en tant qu'hivernant ou migrateur. Il fréquente alors les parcelles cultivées, en groupes monospécifiques ou associés à des Vanneaux huppés. Sa présence dans les grandes cultures des secteurs d'étude en périodes de migration ou en période hivernale reste possible.

Enfin, l'Œdicnème criard fréquente les plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvre. En Picardie, il niche typiquement dans les jachères ou les cultures ouvertes sur sols caillouteux secs. Ce type de substrat n'est pas représenté au niveau des secteurs d'étude et l'espèce n'a pas été contactée, bien que les inventaires aient été réalisés à la période propice à son observation.

Tableau 21. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques

Période d'observation	Espèces	Listes rouges en période de nidification			Directive « Oiseaux »	Effectif max contacté sur les secteurs	Localisation des observations au sein des secteurs d'étude	Statut de nidification
		Nidif.	Picardie	France				
O	Alouette des champs	LC	NT	LC	DOII	5	POIX_3, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2 (à proximité), AIRAINES_1	C
O	Bruant jaune	LC	VU	LC	-	1	POIX_2, CROIXRAULT_1	Pr
O	Busard Saint-Martin	NT	LC	NT	DOI	1	CROIXRAULT_1 (à proximité), CROIXRAULT_2 (à proximité)	Po
O	Chardonneret élégant	LC	VU	LC	-	4	C_LIO-2, POIX_1, HORNOY_1 (à proximité), HORNOY_2 (à proximité), HORNOY_5, HORNOY_3, HORNOY_4 (à proximité), B_HOR-5, AIRAINES_1	Pr
O	Faucon crécerelle	LC	NT	LC	-	2	E_POI-4 (à proximité), AIRAINES_1, AIRAINES_6 (à proximité)	Po
O	Gobemouche gris	LC	NT	LC	-	1	A_FRE-2	Po
O	Goéland brun	VU	LC	LC	DOII	2	A_FRE-2 (à proximité)	NN
O	Hirondelle de fenêtre	LC	NT	LC	-	3	D_MOL-1, A_FRE-2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, AIRAINES_4	NN
O	Hirondelle rustique	LC	NT	LC	-	6	BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_5, D_MOL-1, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, A_FRE-2, QUEVAU_2, QUEVAU_3, POIX_1, E_POI-4, CROIXRAULT_3, HORNOY_2, B_HOR-5, AIRAINES_4, AIRAINES_6, AIRAINES_3, AIRAINES_5	NN
O	Linotte mélodieuse	LC	VU	LC	-	6	BEAUCAMPS_3, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, A_FRE-2, QUEVAU_2, POIX_2, E_POI-4, CROIXRAULT_3, CROIXRAULT_1, HORNOY_5, HORNOY_3, HORNOY_4 (à proximité), AIRAINES_3	Pr
O	Martinet noir	LC	NT	LC	-	14	BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_5, C_LIO-2, D_MOL-1, A_FRE-2, POIX_2 (à proximité), POIX_1, E_POIX-6, HORNOY_2, AIRAINES_1	NN
O	Mouette rieuse	LC	NT	LC	DOII	3	C_LIO-2 (à proximité)	NN
O	Tarier pâtre	NT	NT	LC	-	1	CROIXRAULT_1	Po
O	Verdier d'Europe	LC	VU	LC	-	1	C_LIO-2, QUEVAU_3 (à proximité), E_POIX-6, AIRAINES_1	Pr

Statut Liste rouge (critères IUCN)

Picaride Picardie : Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009
 France Nicheur UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
 France Hivernants/De passage UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
 Europe Europe : BirdLife International (2015) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for official Publications of the European Communities

RE	éteinte	
CR	en danger critique d'extinction	Menacée
EN	en danger	
VU	vulnérable	
NT	Quasi menacé	
LC	préoccupation mineure	
DD	données insuffisantes	
NA	non applicable	
NE	non évalué	

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvage

- OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
- OII = Espèces pouvant être chassées.
- OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Statut de nidification

C : nicheur certain Pr : nicheur probable Po : nicheur possible NN : non-nicheur

■ Secteurs d'intérêt avifaunistique

Parmi les 35 secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain, 8 se distinguent pour leur intérêt et/ou leurs potentialités avifaunistiques, en particulier en période de nidification. Il s'agit des secteurs suivants :

- A_FRE-2 : ce secteur en contexte forestier et arbustif est favorable à une grande diversité d'oiseaux (22 espèces observées), dont de nombreuses espèces qui viennent s'y alimenter. Les arbustes accueillent la Linotte mélodieuse et diverses autres espèces de passereaux non patrimoniaux mais néanmoins protégés,
- C_LIO-2 : ce secteur en contexte prairial et de reliquat bocager est propice à la présence d'un cortège avifaunistique diversifié (13 espèces contactées). Quelques passereaux patrimoniaux nichent dans les haies (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe),
- HORNOY 1 et HORNOY 2 : ces 2 secteurs sont également en contexte prairial et bocager relictuel. Les haies qui les entourent accueillent une diversité significative de passereaux, dont des espèces patrimoniales (Chardonneret élégant notamment),
- POIX 2 : ce secteur présente dans sa partie Nord une physionomie d'ancienne pelouse calcicole dégradée par l'enfrichement, bordée d'une bande arbustive dense. Cette végétation ligneuse est favorable à la présence de passereaux dont certains sont patrimoniaux (Bruant jaune, Linotte mélodieuse),
- CROIXRAULT 3 : ce secteur en contexte prairial et bocager relictuel est propice à la présence d'un cortège aviaire diversifié (11 espèces observées). Plusieurs espèces de passereaux nichent probablement dans les haies, dont la Linotte mélodieuse, patrimoniale,
- HORNOY 3 : ce secteur présente une certaine diversité d'habitats, avec des haies et des zones prairiales accueillant une diversité aviaire assez significative. Plusieurs espèces de passereaux nichent probablement dans les haies, dont la Linotte mélodieuse, patrimoniale.

Synthèse des enjeux avifaunistiques

Au vu des résultats des inventaires et des habitats en place sur les secteurs étudiés, les enjeux avifaunistiques sont qualifiés de :

- Modérés pour les éléments de végétation ligneuse des secteurs A_FRE-2, C_LIO-2, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POIX_1, POIX_2, CROIXRAULT_3, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, D_MOL-1, LE_QUESNE_1,
- Faibles voire très faibles pour les autres secteurs.

2.4.5 Mammifères

2.4.5.1 Méthodologie d'étude

Les mammifères autres que les chiroptères (chauves-souris) ont été identifiés sur le terrain par contact direct ou par indices de présence (traces, fèces, poils, « coulées » de déplacement ...) sur les secteurs étudiés.

Les chiroptères ont quant à eux été pris en compte via l'estimation des potentialités vis-à-vis des habitats en place, de leur configuration spatiale (notamment celle des corridors biologiques) et du statut, de la répartition et de l'écologie des espèces présentes en Picardie.

2.4.5.2 Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient un total de 38 espèces de mammifères pour les communes concernées par les secteurs étudiés, dont 8 espèces de chiroptères.

Parmi les espèces citées, 12 sont protégées au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Elles figurent dans le tableau suivant :

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF	Communes
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) Sérotine commune	NT	NT	PII	DHIV	Bussy-les-Poix, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758 Hérisson d'Europe	LC	LC	PII	-	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758) Muscardin	NT	LC	PII	DHIV	Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	LC	LC	PII	DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817) Murin à moustaches	LC	LC	PII	DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817) Murin de Natterer	LC	LC	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771) Crossope aquatique	NT	LC	PII	-	Poix-de-Picardie
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) Noctule de Leisler	NT	NT	PII	DHIV	Airaines, Hornoy-le-Bourg
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774) Noctule commune	VU	VU	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF	Communes
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) Pipistrelle commune	LC	NT	PII	DHIV	Airaines, Beauamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Moliens-Dreuil Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Ecreuil roux	LC	LC	PII	-	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye

LÉGENDE :

LRR / LRN : Liste Rouge Nationale LRN (UICN, 2015) et Régionale LRR (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, VU : Vulnérable,

Prot : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;

H4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

Parmi les mammifères terrestres (hors chiroptères), 2 espèces sont « quasi-menacées » en Picardie : le Muscardin et le Crossope aquatique. Le premier a été répertorié sur les communes de Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne et Quevauvillers, tandis que le second est uniquement noté sur la commune de Poix-de-Picardie.

En ce qui concerne les chiroptères, plusieurs espèces sont concernées par la Liste rouge de Picardie, et/ou la Liste rouge nationale : la Noctule commune est « vulnérable » à la fois en Picardie et en France, la Noctule de Leisler, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Nathusius sont « quasi-menacées » à la fois en Picardie et en France, tandis que la Pipistrelle commune est « quasi-menacée » au niveau national.

D'autre part, plusieurs espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères), non protégées, sont concernées par les listes rouges de Picardie ou de France. Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté Pic	LRR	LRN	Communes
<i>Crocidura leucodon</i> (Hermann, 1780) Crocidure leucode	AR	DD	NT	Croixrault
<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758 Hermine	AC	NT	LC	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758 Putois d'Europe, Furet	C	LC	NT	Airaines, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758) Lapin de garenne	TC	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Moliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye

LÉGENDE :

LRR / LRN : Liste Rouge Nationale LRN (UICN, 2015) et Régionale LRR (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, VU : Vulnérable,

Prot : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;

H4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

2.4.5.3 Investigations de terrain

■ Résultats

Deux espèces de mammifères ont été observées sur les secteurs étudiés : le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sur le secteur CROIXRAULT_1 et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) sur le secteur POIX_1.

Au vu des habitats en place et des données bibliographiques, plusieurs autres espèces peuvent potentiellement fréquenter les secteurs étudiés. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22. Mammifères observés et potentiels sur les secteurs d'étude (liste non exhaustive)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Obs - Pot	LRR	LRN	Prot. Nat.	Conv. Int.
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	O	LC	LC	-	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	P	LC	LC	Art 2	-
<i>Lepus europeus</i>	Lièvre d'Europe	P	LC	LC	-	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	P	LC	LC	-	Be III
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	P	LC	LC	-	Be III
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	O	LC	NT	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	P	LC	LC	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	P	LC	LC	Art 2	Be III
<i>Talpa talpa</i>	Taupe d'Europe	P	LC	LC	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	P	LC	LC	-	-

LÉGENDE :

Obs-Pot : espèce observée (O) ou espèce potentielle (P)

LRR : Liste Rouge Régionale (Picardie Nature (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. les Chiroptères, les Mammifères terrestres, les Mammifères marins, les Amphibiens/Reptiles, les Araignées "orbitèles", les Coccinelles, les Orthoptères, les Odonates, les Rhopalocères et Zygènes). LC : préoccupation mineure

LRN : Liste rouge nationale (2017) : LC : préoccupation mineure / NT : quasi-menacé

Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

art 2 : espèce protégée ainsi que les habitats de vie, les sites de reproduction et les aires de repos et de déplacement.

art 3 : espèce protégée

Conventions internationales :

Directive Habitat :

DH II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

DH IV : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

DH V : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Convention de Berne :

Be II : espèces de faune strictement protégées

Be III : espèces de faune protégées

Il est à noter que 3 secteurs sont particulièrement favorables à la présence de l'Écureuil roux : le secteur A_FRE-2, les parties boisées du secteur POIX_1, et les boisements anthropiques du secteur AIRAINES_2.

Le groupe des Chiroptères est également potentiellement représenté sur les secteurs étudiés ou à proximité de ceux-ci. En effet, plusieurs espèces de chauves-souris sont susceptibles d'utiliser les haies et bandes boisées en tant que zones de chasse ou axes de déplacement. Il est également possible que les boisements bien développés, en particulier ceux du secteur POIX_1, comportent des arbres à cavités pouvant constituer des gîtes.

Au vu des milieux en place, toutes les espèces citées dans les données bibliographiques sont potentielles. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 23. Chiroptères potentiels sur les secteurs étudiés

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) Sérotine commune	NT	NT	PII	DHIV
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	LC	LC	PII	DHIV
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817) Murin à moustaches	LC	LC	PII	DHIV
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817) Murin de Natterer	LC	LC	PII	DHIV
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) Noctule de Leisler	NT	NT	PII	DHIV
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774) Noctule commune	VU	VU	PII	DHIV
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	PII	DHIV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) Pipistrelle commune	LC	NT	PII	DHIV

Légende : voir tableau précédent.

Les secteurs comportant un intérêt pour ces espèces sont plus particulièrement ceux localisés sur les communes de Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie, Airaines, et Hornoy-le-Bourg, qui regroupent la majorité des données bibliographiques concernant les chiroptères.

Il est à noter que la commune d'Hornoy-le-Bourg comporte une ZNIEFF de type 1 spécifiquement inventoriée pour les chiroptères (« Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg »).

■ Bioévaluation patrimoniale

Toutes les espèces de mammifères (hors chiroptères) observées ou potentielles sont communes dans la région et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. Le Lapin de garenne est « quasi-menacé » au niveau français mais n'en reste pas moins commun au niveau local.

En ce qui concerne les chiroptères, la Noctule commune est « vulnérable » à la fois en Picardie et en France, tandis que la Sérotine commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius sont « quasi-menacées » en Picardie et en France. La Pipistrelle commune, bien que non menacée en Picardie, est quant à elle « quasi-menacée » au niveau national.

■ Interprétation légale

L'Écureuil roux, fortement potentiel au niveau du secteur A_FRE-2, des parties boisées du secteur POIX_1 et des boisements anthropiques du secteur AIRAINES_2, est protégé au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Parmi les autres espèces potentielles sur les secteurs d'étude, le Hérisson d'Europe et les chiroptères sont également protégés au titre du même arrêté.

Synthèse

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur les secteurs étudiés, les enjeux mammalogiques sont qualifiés de modérés pour l'ensemble des secteurs comportant des haies et/ou des boisements, à savoir les secteurs A_FRE-2, C_LIO-2, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POIX_1, POIX_2, CROIXRAULT_3, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, D_MOL-1, LE_QUESNE_1.

Ils sont en revanche globalement faibles, voire très faibles, pour les autres secteurs, en particulier les zones de grandes cultures.

2.5 Synthèse et hiérarchisation des enjeux écologiques

Les enjeux écologiques mis en évidence sur les secteurs étudiés ont été synthétisés et hiérarchisés au moyen d'une échelle à 5 niveaux, présentée dans le tableau et la carte suivants :

Tableau 24. Synthèse des enjeux écologiques

Niveau d'enjeu	Principaux critères de justification	Habitats concernés dans la zone d'étude
Très faible	Habitat non patrimonial, de diversité floristique très faible, absence d'espèces floristiques patrimoniales Fonctions d'habitat de reproduction, d'alimentation ou de corridor pour la faune réduites	Cultures et adventices, haies ornementales, voiries, parkings...
Faible	Habitat non patrimonial, de diversité floristique faible à moyenne Habitat d'un intérêt écologique globalement faible pour la faune Fonction d'alimentation, voire de reproduction, pour des espèces faunistiques non patrimoniales et peu exigeantes	Prairies pâturées mésophiles, prairies améliorées, friches herbacées nitrophiles, friches prairiales peu diversifiées, jachères, jardins, plantations d'espèces exotiques, accotements herbacés, alignements d'arbres à vocation ornementale, chemins enherbés, haies basses régulièrement taillées
Modéré	Habitat de patrimonialité modérée ou d'intérêt communautaire en état de conservation moyen, diversité floristique moyenne à assez forte Habitat d'un intérêt écologique modéré pour un ou deux groupes (flore et/ou faune) Fonction de reproduction, d'alimentation ou de corridor pour des espèces modérément patrimoniales ou protégées	Prairies de fauche calcicole, friches herbacées à arbustives, friches arbustives, friches prairiales bien diversifiées, bosquets anthropiques, bandes arborées, haies libres, formations arbustives, talus herbacé calcicole
Fort	Habitat de patrimonialité modérée ou d'intérêt communautaire en bon état de conservation, diversité floristique assez forte à forte Habitat d'un intérêt écologique modéré pour plus de deux groupes ou fort pour au moins 1 groupe (flore ou faune) Fonction de reproduction, d'alimentation ou de corridor pour des espèces patrimoniales et protégées	Boisements de feuillus, cours d'eau (Airaines), arbres isolés remarquables
Majeurs	Habitat de patrimonialité forte ou d'intérêt communautaire prioritaire en bon état de conservation, diversité floristique forte Habitat d'un intérêt écologique fort pour plus de deux groupes (flore ou faune) Fonction de reproduction, d'alimentation ou de corridor pour des espèces fortement patrimoniales et protégées	<i>Non représenté sur les secteurs étudiés</i>

Les secteurs présentant des enjeux significatifs, notamment pour l'avifaune et les chiroptères, sont les secteurs suivants :

- A_FRE-2 (zone boisée, arbres remarquables),
- C_LIO-2 (haies et bande arborée),
- D_MOL-1 (haies),
- AIRAINES_2 (bosquets, friches arbustives, cours d'eau),
- AIRAINES_3 (haies, prairie de fauche calcicole),
- AIRAINES_5 (prairie de fauche calcicole),
- BEAUCAMPS_2 (haies),
- BEAUCAMPS_6 (bande arborée),
- BUSSY_1 (bande arborée),
- CROIXRAULT_1 (friches prairiales, haie).
- CROIXRAULT_3 (haies, bosquet),
- HORNOY_1 (haies),
- HORNOY_2 (haies, arbre remarquable),
- HORNOY_3 (haies, bosquet),
- LE_QUESNE_1 (bosquets),
- POIX_1 (boisements),
- POIX_2 (friche arbustive, prairie de fauche calcicole, bande arborée),

Annexe 6 – Cartographies des enjeux écologiques des secteurs étudiés

CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PLUI SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET PROPOSITIONS DE MESURES

3.1 Impacts et mesures relatifs aux habitats et aux espèces

3.1.1 Impacts et mesures relatifs aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les impacts prévisibles des différentes orientations du PADD (version de décembre 2019) sur les habitats / la flore, la faune terrestre non volante (reptiles, mammifères hors chiroptères), la faune terrestre volante (oiseaux, chiroptères) et la faune aquatique (poissons, crustacés, amphibiens), sont détaillés dans le tableau en annexe 8. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Comme le montre ce tableau, les orientations et les objectifs du PADD n'ont que peu d'impacts négatifs notables sur le patrimoine naturel.

En effet, **les orientations 9** (« Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens »), **10** (« Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire »), **11** (« Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins ») et **12** (« Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie ») **n'auront aucune incidence positive ou négative sur le patrimoine naturel.**

Par ailleurs, **plusieurs orientations ont une incidence positive et concourent à la préservation de la biodiversité du territoire.** Il s'agit en particulier de **l'orientations 3** (« Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère ») directement ciblée sur le patrimoine naturel et les continuités écologiques, et dans une moindre mesure des **orientations 4** (« Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources »), via notamment la préservation de la ressource en eau, et **2** (« Respecter la ruralité du territoire »), par la valorisation de la nature dans les villes et villages, la préservation du caractère rural et la modération de l'artificialisation.

Les orientations pouvant avoir des impacts négatifs sur le patrimoine naturel sont celles qui impliquent des projets de constructions ou d'aménagements divers (logements, développement des activités économiques et commerciales, équipements publics, équipements et infrastructures touristiques, projets d'énergies renouvelables...), à savoir

- **L'orientation 1** (« Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants »), de par la dynamisation des bourgs et le développement des communes rurales pouvant impliquer des opérations d'aménagement,
- **L'orientation 5** (« Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire »), avec la création de logements en particulier,
- **L'orientation 6** (« Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale »), impliquant des projets de développement économique,
- **L'orientation 7** (« Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation »), destinée notamment à favoriser le développement d'énergies renouvelables telles que la méthanisation,

- L'orientation 8 (« Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire ») pouvant entraîner la réalisation d'infrastructures touristiques (projets d'hébergement, de restauration, de stationnement...),
- L'orientation 13 (« Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable »), avec le possible aménagement de pistes cyclables et d'aires de covoiturage.

Ces impacts sont détaillés au paragraphe suivant pour les secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou des activités économiques, dont l'évaluation des enjeux écologiques a été présenté au chapitre précédent.

3.1.2 Impacts et mesures relatifs au zonage et au règlement

3.1.2.1 Méthodologie

Le niveau d'impact potentiel du zonage du PLUi pour chaque type de zone, compte-tenu des caractéristiques de celles-ci énoncées dans le règlement, a été défini selon 5 catégories :

- Absence d'impact :

Absence de risque de destruction ou de détérioration d'habitats naturels ou semi-naturels ou d'habitats d'espèces animales, protégées ou non (ex : zonage U sur parcelles déjà aménagées).

- Impact très faible :

Destruction ou détérioration, en cas de réalisation d'aménagements / de constructions, d'habitats ne présentant pas d'enjeu écologique, composés d'espèces végétales banales et n'accueillant qu'une faune peu diversifiée, non patrimoniale et non protégée (ex : zonage U ou A sur des jardins).

- Impact faible :

Destruction ou détérioration, en cas de réalisation d'aménagements / de constructions, d'habitats d'enjeux écologiques faibles, largement répandus dans les environs, composés d'espèces végétales communes et accueillant une faune commune et non protégée. Dérangement temporaire de ces espèces lors des travaux d'aménagement.

- Impact moyen :

Destruction ou détérioration, en cas de réalisation d'aménagements / de constructions, d'habitats d'enjeux écologiques moyens, composés d'espèces végétales communes mais bien diversifiées, et utilisés en tant que zone de reproduction, repos et/ou alimentation par une faune commune mais comportant des espèces protégées (avifaune, amphibiens). Dérangement temporaire de ces espèces lors des travaux d'aménagement.

- Impact fort :

Destruction ou détérioration, en cas de réalisation d'aménagements / de constructions, d'habitats d'enjeux écologiques forts, abritant des espèces végétales patrimoniales et protégées, et/ou utilisés en tant que zone de reproduction, repos et/ou alimentation par des espèces faunistiques patrimoniales et protégées. Dérangement temporaire de ces espèces lors des travaux d'aménagement.

3.1.2.2 Impacts de la zone urbaine U et mesures proposées

■ Présentation générale

La zone U correspond globalement aux tissus urbanisés des communes concernées. Elle représente au total 1586,32 ha, soit environ 3 % du territoire du PLUi.

La vocation principale de la zone U et de ses secteurs est la suivante :

	Ua : Secteur urbain mixte des pôles
	Ub : Secteur urbain mixte des villages
	Uc : Secteur pavillonnaire
	Up : Secteur urbain des châteaux et de leurs parcs
	Ueq : Secteur urbain des équipements publics
	Us : Secteur urbain de stationnement poids lourds

Les secteurs Ua, Ub, Uc, et Up sont des secteurs urbains à vocation mixte habitat, commerce, services, économie. Le secteur Ueq est réservé aux équipements publics.

Du point de vue géographique, la zone urbaine (U) concerne essentiellement les pôles structurants intermédiaires d'Airaines (Ua, Ub, Uc, Up, Ueq) et Poix-de-Picardie (Ua, Uc, Ueq), les pôles de proximité, à savoir Beaucamps-le-Vieux (Ua, Uc, Ueq), Hornoy-le-Bourg (Ua, Uc, Up, Ueq) et Quevauvillers (Ua, Uc, Up, Ueq) et, dans une moindre mesure, le pôle-relais de Molliens-Dreuil (Ua, Uc, Up, Ueq).

Dans les communes non pôles, seuls les centres-bourgs appartiennent à la zone urbaine (U), avec les secteurs Ub et Uc essentiellement. Le secteur Us est présent sur une unique parcelle de la commune de Lignières-Châtelain.

Le règlement de la zone U impose notamment aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Toute intervention sur ces éléments est soumise à déclaration préalable. Il stipule également que :

- L'utilisation d'essences locales est obligatoire pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière,
- Tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière, et les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves à usage d'habitation devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

■ Impacts de la zone U (tous secteurs)

Compte-tenu des caractéristiques de la zone U et du règlement associé, la nature de l'impact est la même quel que soit le terrain considéré : la suppression des végétations en place actuellement.

La zone U concerne en très grande majorité des espaces déjà urbanisés. Les parcelles non bâties sont, pour la plupart, des dents creuses incluses dans le tissu urbain. Elles n'ont pas fait l'objet d'inventaires écologiques mais leurs potentialités pour la flore et la faune sont très limitées, compte-tenu de leur faible superficie et de leur isolement par rapport aux espaces naturels des environs.

De plus, comme énoncé ci-dessus, le règlement de la zone U impose la protection / mise en valeur / requalification des éléments écologiques remarquables éventuellement présents sur ces parcelles. *Par conséquent, les impacts de la zone U sur la flore et la faune sont très faibles à faibles.*

Toutefois, 5 espaces concernés par la zone U, de superficies plus importants et/ou susceptibles de présenter des enjeux écologiques (voir méthodologie de sélection au §2.1), font partie des terrains ayant fait l'objet d'un état initial faune-flore. Il s'agit des secteurs **A_FRE-2**, **B_HOR-5**, **C_LIO-2**, **D_MOL-1**, **E_POI-4**.

Tableau 25. Impacts potentiels du PLUi sur les secteurs étudiés concernés par la zone U

Secteur	Habitats	Niveau d'enjeu	Type de zone - Dénomination	Niveau d'impact
A_FRE-2	Arbres remarquables	Fort	Ub = secteur urbain mixte des villages	Fort
	Bosquet anthropique	Modéré		Faible
	Roncier / fourré	Faible		Faible
B_HOR-5	Friche herbacée nitrophile	Faible	Ub = secteur urbain mixte des villages	Faible
	Jardin abandonné	Faible		Faible
	Plantation de Robiniers	Faible		Faible
C_LIO-2	Bande arborée	Modéré	Ub = secteur urbain mixte des villages	Modéré
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie pâturée	Faible		Faible
D_MOL-1	Haie basse	Faible	Uc = secteur pavillonnaire	Faible
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie pâturée	Faible		Faible
E_POI-4	Bande boisée plantée	Faible	Uc = secteur pavillonnaire (déjà aménagée ou en cours d'aménagement)	Absence d'impact
	Friche prairiale	Faible		Absence d'impact
	Zone de travaux / aménagée	Absence d'enjeu		Absence d'impact

Ces 5 secteurs font l'objet d'une OAP de densification : leur aménagement doit respecter un nombre minimal de logements (sauf impossibilité technique dûment justifiée). Ce nombre est de :

- 4 logements pour A_FRE-2,
- 3 logements pour B_HOR-5,
- 4 logements pour C_LIO-2,
- 5 logements pour D_MOL-1,
- 60 logements pour E_POI-4.

Les enjeux écologiques des secteurs C_LIO et D_MOL-1 se localisent au niveau des haies et bandes arborées qui les délimitent. Les enjeux écologiques du secteur B_HOR-5 sont quant à eux faibles, de par l'origine artificielle des milieux (ancien jardin et plantations). En revanche, les enjeux du secteur A_FRE-2 sont modérés en raison de la présence d'un bosquet, et forts pour plusieurs arbres remarquables. Ces végétations ligneuses présentent un intérêt pour l'avifaune et les chiroptères.

Le secteur A_FRE-2 est localisé dans la continuité de plusieurs espaces boisés connectés entre eux, et classés en zone N. Les espèces animales fréquentant ce secteur (en particulier l'avifaune, les chiroptères et potentiellement l'Écureuil roux) pourront donc continuer à trouver des habitats favorables après la réalisation des aménagements. *L'impact en termes de perte d'habitats pour la faune sera donc faible et non significatif.*

Les secteurs C_LIO-2 et D_MOL-1 comportent des haies et bandes arborées en limites de leurs périmètres. Ces haies jouent un rôle de corridor écologique à l'échelle locale et constituent des habitats de nidification pour l'avifaune et de chasse pour les chiroptères. *Un impact en termes de perturbation du fonctionnement écologique est à considérer, bien que d'autres haies soient présentes dans les environs.*

De plus, un impact direct sur l'avifaune, par destruction de nids, d'œufs ou poussins, est à considérer pour ces 3 secteurs si des travaux ont lieu en période de nidification. *Cet impact est qualifié de modéré et des mesures appropriées sont à mettre en place.*

Le secteur B_HOR-5 présente la particularité d'être en grande partie constitué par une plantation de Robinier faux-acacia. Cette essence, non indigène, est considérée comme espèce exotique envahissante dans les Hauts-de-France par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). *Un risque de dissémination de cette espèce lors des travaux préalables à la réalisation d'aménagement est donc à considérer.*

Il est à noter que l'emprise du secteur E_POI-4 est actuellement en travaux ou déjà aménagée, et que la bande boisée et la friche prairiale ne sont pas concernés par ces emprises. *Aucun impact n'est à considérer pour ce secteur.*

■ Mesures relatives à la zone U (tous secteurs)

• Mesures d'évitement

Les haies et bandes arborées situées en périphérie des secteurs C_LIO-2 et D_MOL-1, de même que les autres haies pouvant être présentes au niveau des autres espaces non bâtis de la zone U (dents creuses), constituent des habitats pour la faune, notamment l'avifaune, voire des zones de chasse pour les chiroptères.

Par conséquent, autant que possible, ces haies et bandes arborées devront être maintenues et intégrées aux différents projets. Il en est de même pour les arbres remarquables par leur taille et/ou leur âge.

• Mesures de réduction

Adaptation de la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

Les éléments de végétations ligneuses (haies, bandes arborées, bosquets) ... sont susceptibles d'abriter des oiseaux communs mais néanmoins protégés en période de reproduction. La réalisation de travaux au niveau de ces secteurs peut engendrer un dérangement de la nidification, voire la destruction de nids ou couvées.

Par conséquent, les travaux d'aménagement de ces secteurs devront débuter hors période de reproduction des oiseaux, soit un démarrage entre fin août et fin février.

Par ailleurs, tout linéaire de haie retiré devra faire l'objet d'une nouvelle plantation équivalent à 3 fois le linéaire supprimé. Ces nouvelles plantations devront être réalisées en essences locales, tel que mentionné dans le règlement écrit.

Limitation de la pollution lumineuse

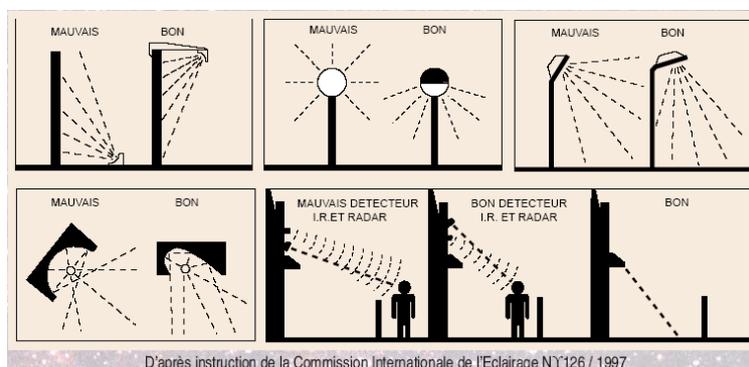
La mise en place d'un éclairage au niveau des nouvelles constructions peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris...).

Certaines adaptations peuvent être réalisées afin de limiter cette pollution lumineuse. Elles devront être appliquées aux espaces publics des nouveaux aménagements et devront être obligatoirement être conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Nature du lampadaire :

La forme du bafflage doit permettre de diriger et de concentrer le halo de lumière vers le bas. Il est ainsi conseillé de disposer de bafflages plats plutôt que bombés afin que la lumière ne soit pas réfractée en dehors de la zone à éclairer. Ainsi, les luminaires installés devront obligatoirement avoir un ULR installé de 0%.

De plus, la disposition d'un focalisateur sur les lampes permettra de diriger la lumière vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement.



Nature des ampoules :

Les ampoules à iodures métalliques engendrent une production importante de rayons ultraviolets qui attirent et déstabilisent l'entomofaune. Elles sont à proscrire. L'utilisation d'ampoules dont le spectre n'induit pas la production d'ultra-violets, est donc préférable (ampoules sodium basse ou haute pression peu puissantes, par exemple). En cas d'utilisation de Led alors celles-ci devront avoir une température de couleur ≤ 2700 K voire ≤ 2400 K.

Périodes d'illumination :

L'illumination des futures zones urbanisées pourra être stoppée à partir de 23 heures ou l'intensité de l'éclairage fortement réduite afin de ne pas induire de perturbations sur l'avifaune nocturne et les chiroptères.

Un profil nocturne pourra être appliqué selon cette proposition :

- EPO à minuit : baisse de l'intensité de 50 %
- Minuit à 6h00 : baisse de l'intensité de 70 % voire coupure
- 6h00 à EPO : intensité à 100 %

Limitation de la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Afin de limiter le risque de propagation de Robinier faux-acacia lors de l'aménagement du secteur B_HOR-5, les précautions suivantes devront être prises :

- Coupe des parties aériennes hors de la période de production des graines (et hors période de nidification de l'avifaune), soit une réalisation en février / mars,
- Retrait des souches et du système racinaire à la pelle mécanique ou à l'aide d'engins spécifiques (pince d'arrachage, débuissonneuse ...),
- Rebouchage des trous par le même type de matériau qu'aux environs,
- Évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé (broyage préalable possible), avec bâchage des remorques et bennes de transport lors de l'acheminement vers le centre de traitement.

Un broyage sur place avant évacuation est possible, sous réserve de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de fragments de l'espèce. D'autre part, si un stockage est nécessaire avant le traitement, les tas de déchets de coupe devront être bâchés.

Il est également primordial de ne pas laisser le sol nu ou sans autres interventions après le retrait des Robiniers, l'espèce risquant de recoloniser très rapidement la zone par l'intermédiaire de la banque de graines du sol, ou de racines laissés en place. Les autres phases de travaux devront donc débiter rapidement.

- **Mesures d'accompagnement**

Aménagement et gestion des futurs jardins et espaces verts

Il pourra être intéressant d'inciter les nouveaux arrivants à aménager leurs jardins de façon à permettre leur utilisation par la faune et le développement de la biodiversité commune :

- Aménagement de « coins sauvages » tels que des petites zones de prairies fleuries et/ou de prairies de fauche tardive... préférentiellement le long des haies,
- Plantation d'arbres de haut jet en alignement (arbres têtards notamment),
- Réalisation de petits aménagements pour la faune (nichoirs, tas de pierres pour les reptiles, tas de bois ou de feuilles pour les petits mammifères tels que le Hérisson et les amphibiens...),
- Utilisation exclusive d'espèces indigènes et de provenance locale pour les plantations, selon les préconisations du Conservatoire Botanique National de Bailleul,
- Limitation de l'usage des engrais, herbicides et pesticides, espacement des tontes, des tailles des haies, etc.,
- Mise en place de grillage et de clôtures sélectives pour permettre le passage de la microfaune.

3.1.2.3 Impacts de la zone urbanisée UF et mesures proposées

■ Présentation générale

La zone UF représente au total 203,04 ha, soit 0,38 % du territoire du PLUi. Sa vocation principale est la suivante :



UF : Zone urbaine d'activités économiques et commerciales

Cette zone est représentée sur les communes d'Airaines, Hornoy-le-Bourg, Warlus, Beaucamps-le-Vieux, Brocourt, Liomer, Camps-en-Amiénois, Courcelles-sous-Moyencourt, Équennes-Éramecourt, Famechon, Gauville, La Chapelle-sous-Poix, Lignières-Châtelain, Marlers, Méricourt-en-Vimeu, Neuville-Coppegueule, Quevauvillers, Tailly et Poix-de-Picardie.

Comme pour la zone U, le règlement de la zone UF impose notamment aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Toute intervention sur ces éléments est soumise à déclaration préalable. Il stipule également que :

- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,
- Les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts et doivent représenter au moins 15% de la surface de l'unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

■ Impacts de la zone UF

La zone UF concerne des zones d'activités économiques ou commerciales existantes. Il s'agit d'espaces en grande partie anthropisés, occupés par des bâtiments, des voiries, des ouvrages techniques et des espaces verts. Elles n'ont pas fait l'objet d'inventaires écologiques mais leurs potentialités pour la flore et la faune sont très limitées.

De plus, comme énoncé ci-dessus, le règlement de la zone UF impose la protection / mise en valeur / requalification des éléments écologiques remarquables éventuellement présents sur ces parcelles, de même que le maintien des plantations existantes et le recul par rapport aux cours d'eau notamment.

Par conséquent, les impacts de la zone UF sur la flore et la faune sont très faibles.

■ Mesures relatives à la zone UF

● Mesures d'évitement et de réduction

En l'absence d'impacts significatifs identifiés sur la faune et la flore, aucune mesure d'évitement ou de réduction d'impact n'est nécessaire.

● Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement énoncées pour les jardins de la zone U sont valables pour les espaces verts de la zone UF.

3.1.2.4 Impacts de la zone à urbaniser AU et mesures proposées

■ Présentation générale

La zone « à urbaniser » AU concerne les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation, qu'ils soient à vocation d'habitat ou à vocation économique. Elle comporte des secteurs à urbaniser en priorité (1AU) et des secteurs à urbaniser à long terme (2AU). Elle représente un total de 187,33 ha (132,52 pour la zone 1AU, 54,83 ha pour la zone 2AU), soit 0,35% du territoire du PLUi.

La vocation principale de la zone 1AU et de ses secteurs est la suivante :

	1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
	1AUeq : Zone à urbaniser d'équipements publics
	1AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales

La vocation principale de la zone 2AU et de ses secteurs est la suivante :

	2AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi
	2AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales après modification du PLUi

Du point de vue géographique, la zone à urbaniser (AU) concerne très majoritairement les pôles structurants intermédiaires d'Airaines (1AUF, 1AUh, 2AUh) et Poix-de-Picardie (1AUh, 2AUF), les pôles de proximité, à savoir Beaucamps-le-Vieux (1AUh, 2AUF, 2AUh), Hornoy-le-Bourg (1AUh, 1AUeq, 1AUF, 2AUh) et Quevauvillers (1AUh, 1AUF) et, dans une moindre mesure, le pôle-relais de Molliens-Dreuil (1AUh, 2AUh).

Les communes de Le Quesne (2AUF), Bussy (1AUh) et Croixrault (1AUF, 2AUF, 2AUh) sont également concernées.

Comme pour la zone U, le règlement de la zone AU impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Il stipule également que :

- L'utilisation d'essences locales est obligatoire pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,

- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière, et les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves (à usage d'habitation hors zone 1AUF) devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

Par ailleurs, la zone 2AU ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'après modification du PLUi en raison de l'insuffisance des réseaux au droit des sites concernés. À ce stade, seuls les aménagements et locaux techniques nécessaires à la préparation de l'urbanisation sont autorisés au sein de celle-ci.

■ Impacts de la zone AU (tous secteurs)

Compte-tenu des caractéristiques de la zone AU et du règlement associé, la nature de l'impact est la même quel que soit le terrain considéré : la suppression des végétations en place actuellement.

Tous les terrains concernés par la zone AU ont fait l'objet d'un état initial floristique et faunistique. Les impacts de cette zone sur ces secteurs, au regard de leurs enjeux écologiques, sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 26. Impacts potentiels du PLUi sur les secteurs étudiés concernés par la zone AU

Secteur	Habitats	Niveau d'enjeu	Type de zone - Dénomination	Niveau d'impact
AIRAINES_1	Accotement routier enherbé	Faible	1AUF = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Chemin enherbé	Faible		Très faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
AIRAINES_2	Cours d'eau	Fort	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Potentiellement fort
	Bosquet anthropique	Modéré		Modéré
	Friche herbacée	Faible		Faible
	Friche herbacée nitrophile	Faible		Faible
	Friche herbacée à arbustive	Modéré		Modéré
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
AIRAINES_3	Formation arbustive	Modéré	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Modéré
	Haie ornementale	Faible		Très faible
	Jachère agricole	Faible		Faible
	Prairie de fauche calcicole	Modéré		Modéré
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
AIRAINES_4	Formation arbustive	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
AIRAINES_5	Prairie de fauche calcicole	Modéré	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Modéré
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
AIRAINES_6	Voirie, parking, etc.	Nul	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
BEAUCAMPS_1	Voirie, parking, etc.	Nul	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Absence d'impact
	Prairie améliorée	Faible		Très faible
BEAUCAMPS_2	Haie ornementale	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Haie basse	Faible		Faible
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie méso-eutrophe	Faible		Faible

Secteur	Habitats	Niveau d'enjeu	Type de zone - Dénomination	Niveau d'impact
BEAUCAMPS_3	Haie ornementale	Faible	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Très faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
	Formation arbustive	Faible		Faible
	Alignement d'arbres	Faible		Faible
	Chemin enherbé	Faible		Très faible
	Prairie pâturée	Faible		Faible
BEAUCAMPS_4	Voirie, parking, etc.	Nul	2AUF = zone à urbaniser d'activités économiques après modification du PLUi	Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
	Accotement routier nitrophile	Faible		Très faible
	Jardin potager	Faible		Faible
BEAUCAMPS_5	Voirie, parking, etc.	Nul	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Absence d'impact
	Friche herbacée nitrophile	Faible		Faible
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
BEAUCAMPS_6	Voirie, parking, etc.	Nul	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Absence d'impact
	Prairie pâturée	Faible		Faible
	Haie basse	Faible		Faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Jardin arboré	Faible		Faible
BUSSY_1	Prairie pâturée	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
CROIXRAULT_1	Voirie, parking, etc.	Nul	1AUF = zone à urbaniser d'activités économiques	Absence d'impact
	Friche herbacée nitrophile	Faible		Faible
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Jachère agricole	Faible		Faible
	Accotement routier enherbé	Faible		Très faible
	Friche prairiale	Modéré		Modéré
CROIXRAULT_2	Voirie, parking, etc.	Nul	2AUF = zone à urbaniser d'activités économiques après modification du PLUi	Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Alignement d'arbres	Faible		Faible
CROIXRAULT_3	Cultures et adventices	Très faible	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Très faible
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie méso-eutrophe	Faible		Faible
	Bosquet anthropique	Modéré		Modéré
HORNOY_1	Prairie pâturée	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Haie basse	Faible		Faible
	Haie coplantée	Modéré		Modéré
HORNOY_2	Prairie pâturée	Faible	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Haie basse	Faible		Faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
	Alignement d'arbres	Faible		Faible
	Alignement d'arbres têtards	Modéré		Modéré
	Arbre remarquable	Fort		Fort
	Friche arbustive	Modéré		Modéré
Jardin abandonné	Faible	Faible		
HORNOY_3	Prairie pâturée	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Friche arbustive	Modéré		Modéré
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie méso-eutrophe	Faible		Faible
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
	Chemin enherbé	Faible		Très faible
HORNOY_4	Prairie méso-eutrophe	Faible	1AUeq = zone à urbaniser à vocation d'équipements publics	Faible
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
	Chemin enherbé	Faible		Très faible

Secteur	Habitats	Niveau d'enjeu	Type de zone - Dénomination	Niveau d'impact
HORNOY_5	Cultures et adventices	Très faible	1AUF = zone à urbaniser d'activités économiques	Très faible
LE_QUEсне_1	Voirie, parking, bâtiments	Nul	2AUF = zone à urbaniser d'activités économiques après modification du PLUi	Absence d'impact
	Bosquet anthropique	Modéré		Modéré
	Friche herbacée nitrophile	Faible		Faible
MOLLIENS_1	Voirie, parking, bâtiments	Nul	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Absence d'impact
	Cultures et adventices	Très faible		Très faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Prairie améliorée	Faible		Très faible
MOLLIENS_2	Cultures et adventices	Très faible	2AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi	Très faible
	Prairie améliorée	Faible		Très faible
POIX_1	Prairie améliorée	Faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Voirie, parking, bâtiments	Nul		Absence d'impact
	Friche herbacée nitrophile	Faible		Faible
	Boisement de feuillus	Fort		Fort
POIX_2	Cultures et adventices	Très faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Bande arborée	Modéré		Modéré
	Haie libre	Modéré		Modéré
	Prairie de fauche calcicole	Modéré		Modéré
	Friche herbacée à arbustive	Modéré		Modéré
	Talus herbacé calcicole	Modéré		Modéré
POIX_3	Cultures et adventices	Très faible	2AUF = zone à urbaniser d'activités économiques après modification du PLUi	Très faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
QUEVAU_1	Cultures et adventices	Très faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
	Haie ornementale	Faible		Faible
QUEVAU_2	Cultures et adventices	Très faible	1AUh = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Voirie, parking, etc.	Nul		Absence d'impact
QUEVAU_3	Cultures et adventices	Très faible	1AUF = Zone à urbaniser à vocation d'habitat	Très faible
	Chemin enherbé	Faible		Très faible

L'impact de futures constructions, installations ou aménagements sur les secteurs entièrement ou très majoritairement constitués de parcelles cultivées et/ou d'espaces déjà bâtis / anthropisés, est très faible. Il s'agit des secteurs **AIRAINES_1**, **AIRAINES_4**, **AIRAINES_6**, **BEAUCAMPS_4**, **BEAUCAMPS_5**, **HORNOY_5**, **POIX_3**, **QUEVAU_1**, **QUEVAU_2** et **QUEVAU_3**.

Il en est de même pour les parcelles cultivées, les prairies améliorées (prairies fertilisées et régulièrement ressemées pouvant s'apparenter à des parcelles cultivées) et les zones déjà bâties des secteurs **AIRAINES_2**, **BEAUCAMPS_1**, **CROIXRAULT_1**, **CROIXRAULT_2**, **CROIXRAULT_3**, **HORNOY_3**, **HORNOY_4**, **LE_QUEсне_1**, **MOLLIENS_1**, **MOLLIENS_2**, **POIX_1**, **POIX_2**. Leur diversité floristique est très limitée et les espèces faunistiques qui les fréquentent (avifaune principalement) pourront aisément se reporter sur les autres parcelles cultivées très répandues sur la Communauté de Communes.

L'impact est également très faible pour les chemins enherbés et les accotements de bords de routes (ces habitats ayant une capacité de reconstitution rapide), et les haies ornementales (généralement associées aux parcelles privées connexes aux secteurs AU et par conséquent non concernées par d'éventuels aménagements). Ces habitats sont représentés sur les secteurs **AIRAINES_1**, **AIRAINES_3**, **BEAUCAMPS_2**, **BEAUCAMPS_3**, **BEAUCAMPS_4**, **CROIXRAULT_1**, **HORNOY_1**, **HORNOY_4**, **QUEVAU_1**, **QUEVAU_3**.

Par ailleurs, l'impact est faible pour les friches herbacées / friches nitrophiles, les jachères agricoles, les haies basses, les alignements d'arbres, les jardins, les haies basses, les prairies pâturées et/ou eutrophes. Ces habitats sont présents sur les secteurs **AIRAINES_2**, **AIRAINES_3**, **BEAUCAMPS_2**, **BEAUCAMPS_3**,

BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, HORNOY_4, LE_QUESNE_1, POIX_1. La diversité floristique de ces habitats reste assez faible et les espèces faunistiques qui fréquentent ces habitats sont communes.

En revanche, des éléments de végétation ligneuse d'enjeux écologiques modérés à forts (haies libres, bandes arborées, bosquets anthropiques, boisements, friches arbustives, arbres isolés remarquables...), sont présents sur les secteurs **AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, LE_QUESNE_1, POIX_1, POIX_2.**

Ces végétations sont utilisées par diverses espèces aviaires et notamment par des passereaux protégés dont certains sont patrimoniaux (Bruant jaune, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse...) Les haies et bandes boisées ont également un intérêt pour les chiroptères en tant que couloirs de déplacement et/ou zones de chasse. Les boisements bien développés concernés par le secteur **POIX_1** sont également susceptibles de comporter des arbres à cavités utilisables par les chiroptères en tant que gîtes.

L'impact d'un futur aménagement sur ces végétations et les espèces qui les utilisent (notamment l'avifaune en période de nidification et les chiroptères) est qualifié de modéré à fort et des mesures appropriées doivent être mises en œuvre.

Plusieurs secteurs comportent des végétations herbacées bien diversifiées : prairies de fauche calciclinales (**AIRAINES_3, AIRAINES_5, POIX_2**) ou friches prairiales (**CROIXRAULT_1**). Ces habitats sont particulièrement favorables à l'entomofaune commune, aux mammifères qui peuvent y trouver refuge, et abritent pour certains des espèces végétales patrimoniales -non protégées- telles que la Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*) sur le secteur **CROIXRAULT_1** et l'Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*) sur le secteur **AIRAINES_3**.

L'impact d'un futur aménagement sur ces végétations et les espèces qui les utilisent (notamment les insectes) est qualifié de modéré et des mesures appropriées doivent être mises en œuvre.

Enfin, un cours d'eau, l'**AIRAINES**, est situé en limite du secteur **AIRAINES_2** et en traverse une partie. *Une attention particulière devra être portée à sa préservation en cas d'aménagement.*

Il est toutefois à noter que ces secteurs, à l'exception du secteur **LE_QUESNE_1**, font tous l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Celles-ci sont présentées en annexe 9. Ces OAP prévoient notamment :

- Le **développement de liaisons douces** le long de l'**Airaines** au niveau du secteur **AIRAINES_2**, le maintien et **renforcement du tour de ville** sur le secteur **CROIXRAULT_3** et **HORNOY_3**. Ces liaisons douces offrent l'opportunité de préserver le cours de l'**Airaines** sur le secteur **AIRAINES_3**, et de maintenir les haies présentes le long des chemins existants sur les secteurs **CROIXRAULT_3** et **HORNOY_3**,
- La **préservation de haies, de formations arbustives, d'alignements d'arbres, de boisements et de bandes arborées** localisées au niveau des secteurs **AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_6, HORNOY_1, HORNOY_2, POIX_1**,

- La **plantation de haies en essences locales** (BUSSY_1, HORNOY_1) et le **traitement végétal qualitatif des franges** (AIRAINES_3, AIRAINES_5, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_3, POIX_2)
- La **création de fossés / noues** sur les secteurs AIRAINES_3, BUSSY_1.

Ces caractéristiques permettront de favoriser l'utilisation des sites par la faune, en particulier l'avifaune et les chiroptères, après leur aménagement.

Toutefois, les OAP ne prennent pas en compte l'ensemble des éléments identifiés comme d'intérêt écologique. Des impacts persistent et nécessitent des mesures d'évitement et de réduction. Ces mesures sont présentées ci-dessous.

■ Mesures relatives à la zone AU

• Mesures d'évitement

Les OAP permettent la préservation des éléments ligneux présents sur les secteurs AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_6, HORNOY_1, HORNOY_2, POIX_1.

Toutefois, d'autres haies, bandes arborées et alignements d'arbres ne sont pas repris dans les OAP. Il s'agit des éléments suivants :

- Le bosquet anthropique localisé au niveau de l'extrémité Est du secteur AIRAINES_2,
- La haie libre située le long du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce), et le bosquet anthropique sur le secteur CROIXRAULT_3,
- L'alignement d'arbres têtards en limite Ouest du secteur HORNOY_2, et l'alignement d'arbres en limite Sud de ce même secteur,
- Les haies en bordure du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce) sur le secteur HORNOY_3,
- Les haies et bandes arborées existantes sur le secteur POIX_2 (ces éléments sont concernés par la dénomination « traitement végétal qualitatif des franges mais leur préservation n'est pas explicite).

Ces éléments, d'intérêt pour l'avifaune et les chiroptères en particulier, devront être préservés et intégrés aux futurs aménagements de ces secteurs.

Cette mesure d'évitement permettra de préserver les habitats de reproduction de l'avifaune ainsi que les habitats de chasse et de déplacement des chiroptères. Le risque d'impact direct sur l'avifaune en période de nidification (destruction de nids, pontes ou nichées), sera également évité.

En complément, il est préconisé de délimiter une bande tampon de 2 m minimum de part et d'autre des haies préservées (bande non bâtie à gérer préférentiellement par fauche). Cette bande tampon devra être portée à 5 m le long des lisières des boisements du secteur POIX_1, compte-tenu de l'enjeu écologique plus élevé de celui-ci.

- **Mesures de réduction**

Limitation des coupes de ligneux et adaptation de la période d'intervention

Les secteurs AIRAINES_2, POIX_1 et POIX_2 notamment, comportent des friches arbustives à arborées et des boisements ou bosquets avec arbres de haut jet. Ces éléments constituent des habitats de nidification de l'avifaune (dont plusieurs espèces patrimoniales) et des zones de chasse pour les chiroptères. Les végétations similaires présentes dans les environs de ces secteurs permettront à ces espèces de trouver d'autres habitats favorables à proximité.

Toutefois, les coupes de ligneux devront être réduites au strict nécessaire et l'intégration des arbres de haut jet dans les opérations d'aménagement devra être prioritairement recherchée.

Tout linéaire de haie retiré devra faire l'objet d'une nouvelle plantation équivalent à 3 fois le linéaire supprimé. Ces nouvelles plantations devront être réalisées en essences locales (tel que précisé dans le règlement de la zone AU).

De plus, les interventions sur les végétations ligneuses (en cas de coupe indispensable) devront prendre en compte les périodes de sensibilité de la faune. Elle devra ainsi éviter la période de nidification des oiseaux et la période d'hibernation des chiroptères, et avoir lieu en septembre / octobre. Cette mesure concerne l'ensemble des secteurs comportant des éléments de végétation ligneuse ne pouvant être préservés dans le cadre des opérations.

Adaptation de la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement

Les haies, les bandes arborées et les boisements préservés dans le cadre des mesures d'évitement, ou d'ores-et-déjà intégrées aux OAP, sont probablement utilisés par l'avifaune en période de nidification. La réalisation de travaux à proximité de ces haies, bandes arborées et boisements en période de nidification peut engendrer un dérangement de la reproduction des oiseaux.

Par conséquent, les travaux d'aménagement de ces secteurs devront débuter hors période de nidification des oiseaux, soit un démarrage entre fin août et fin janvier.

Limitation de l'emprise des aménagements sur les habitats d'intérêt

Les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_5, CROIXRAULT_1 et POIX_2 sont constitués en partie ou en totalité de friches prairiales ou de prairies calciclinales présentant une diversité floristique intéressante et des potentialités faunistiques significatives, notamment pour les insectes. L'impact d'un potentiel aménagement sur ces prairies est modéré.

Par conséquent, des zones de prairies ou friches prairiales similaires devront être conservées et intégrées au projet, en profitant notamment des espaces verts, des dépendances des liaisons viaires et voies piétonnes.

Limitation de la pollution lumineuse

La mise en place d'un éclairage au niveau des nouveaux aménagements peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris...).

Les adaptations de l'éclairage mentionnées pour la zone U sont également valables pour la zone AU.

- **Mesures d'accompagnement**

Aménagement et gestion des futurs espaces verts

La mesure d'accompagnement annoncée pour la zone U est également valable pour la zone AU.

3.1.2.5 Impacts de la zone agricole A et mesures proposées

■ **Présentation générale**

La zone « agricole » A concerne les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Il s'agit de la zone la plus représentée du territoire du PLUi, avec un total de 39 901,74 ha, soit 74,9 % du territoire.

Elle ne comporte qu'une seule vocation :



A : Zone agricole

Du point de vue géographique, la zone A concerne l'ensemble des communes du PLUi.

Comme pour les zones U et AU, le règlement de la zone A impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. De plus, il stipule que :

- L'utilisation d'essences locales est recommandée pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière, et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit.

D'une manière générale, sont autorisés dans l'ensemble de la zone A :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitations agricoles ou au stockage et à l'entretien du matériel, les bâtiments générant à périmètre de protection (à condition de ne pas compromettre l'urbanisation des zones U et AU),
- Les éoliennes à condition d'être implantées de façon à observer un recul d'au moins 1000 m depuis les limites des secteurs Ua, Ub, Uc et Up et depuis toute habitation,
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, les installations et aménagements nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des cimetières,
- La reconstruction après sinistre, et les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments d'habitation existants,

- Les extensions des bâtiments d'habitation existants (dans la limite de 50 m² supplémentaires), et les annexes d'habitation (de moins de 60 m² d'emprise au sol et à moins de 30 m de l'habitation principale sur la même unité foncière),
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique,
- Les constructions à usage d'habitation (à raison de 1 par exploitation agricole, strictement liées et nécessaires au fonctionnement et à la surveillance des exploitations, implantées à moins de 50 m des bâtiments agricoles existants).

■ Impacts de la zone A

La grande majorité des parcelles du PLUi concernées par la zone A correspond à des grandes cultures, donc l'intérêt écologique est globalement limité (cortèges floristiques restreints aux espèces adventices se développant en marge des parcelles, présence d'une faune majoritairement commune).

En cas de réalisation d'aménagements, installations ou constructions, les superficies concernées resteront, dans tous les cas, très marginales au regard de la superficie occupée par ces parcelles à l'échelle du PLUi et les espèces éventuellement concernées pourront trouver des habitats favorables à proximité immédiate. *L'impact de la zone A sur ces parcelles de grande culture est donc très faible.*

Des prairies sont également concernées par la zone A, de manière beaucoup plus restreinte que les parcelles cultivées. Certaines sont entourées de haies bocagères pouvant accueillir l'avifaune locale, néanmoins le règlement de la zone A impose de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments écologiques remarquables, notamment les haies.

De plus, de nombreuses haies et prairies situées en zone A sont identifiées comme « Patrimoine éco-paysager protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme ». *Par conséquent, l'impact de la zone A sur les prairies est qualifié de faible.*

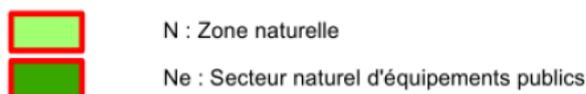
■ Mesures relatives à la zone A

La zone A n'aura pas d'impacts négatifs significatifs sur le patrimoine naturel du territoire du PLUi, et la mise en place de mesures d'évitement ou réduction n'est pas nécessaire.

3.1.2.6 Impacts de la zone naturelle N et mesures proposées

■ Présentation générale

La zone « naturelle » N correspond aux secteurs à protéger en raison de la qualité et de l'intérêt des sites, milieux, espaces naturels, paysages. Cette zone représente 11 416,9 ha, soit 21,4 % du territoire du PLUi. Elle se décline de la manière suivante :



Du point de vue géographique, la zone N concerne la quasi-totalité des communes du PLUi, les plus grandes superficies de zones N étant notées au niveau des communes des vallées de la Bresle, du Liger, du ruisseau de Saint-Landon, de la rivière de Poix et des Évoissons, et des communes comportant des boisements.

Comme pour les zones U, AU et A, le règlement de la zone N impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique.

De plus, il stipule que :

- L'utilisation d'essences locales est recommandée pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière, et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit.
- Les constructions doivent respecter un recul de 20 m minimum de la berge des cours d'eau.

Dans la zone N et Ne sont autorisés :

- La création de logements, la création d'hébergements hôteliers et touristiques, uniquement dans le cadre d'un changement de destination pour les bâtiments identifiés,
- Les aménagements, installations et constructions nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans les emplacements réservés,
- La reconstruction après sinistre des bâtiments existants,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions des bâtiments d'habitation existants (dans la limite de 50 m² supplémentaires), et les annexes d'habitation (de moins de 60 m² d'emprise au sol et à moins de 30 m de l'habitation principale sur la même unité foncière), sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause le caractère naturel de la zone,

- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique.

Dans la zone N sont également autorisées les extensions de bâtiments agricoles existants (mais pas la création de nouveaux bâtiments), et dans la zone Ne sont également autorisés les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, et les équipements sportifs, avec une emprise au sol limitée à 20% de l'unité foncière.

■ Impacts de la zone N

La grande majorité des parcelles concernées par la zone N non indiquée ne comporte aucun bâtiment à usage d'habitation. Les extensions ou constructions d'annexes resteront donc exceptionnelles et très limitées en superficie au regard de l'ensemble de la zone N.

De plus, la zone N a vocation à protéger le patrimoine naturel et de nombreux ensembles prairiaux, larris, boisements et haies y ont été délimités en tant que « Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme ». Plusieurs Espaces Boisés Classés sont également identifiés. *Par conséquent, aucun impact négatif n'est à considérer et aucune mesure n'est nécessaire pour la zone N.*

La zone Ne concerne 15 parcelles pour une superficie totale de 33 ha environ. Ces parcelles sont pour la quasi-totalité des terrains de sport existants (terrains de football, motocross), campings, parcs, stations d'épuration, dont l'intérêt écologique est limité, notamment par leur entretien intensif ou les caractéristiques liées à leur usage. Une parcelle concerne un champ cultivé, et une autre une prairie intensive perturbée (dépôts de matériaux divers), d'intérêt écologique également faible.

Toutefois, certaines de ces zones sont connexes à des cours d'eau (notamment l'Airaines et la rivière de Poix). *En fonction de la nature des éventuelles constructions ou installations, un risque d'impact indirect sur les espaces naturels à enjeux situés à proximité est à considérer.*

■ Mesures relatives à la zone N

La zone N n'aura globalement pas d'impacts négatifs significatifs sur le patrimoine naturel du territoire de la Communauté de Communes, et la mise en place de mesures d'évitement ou réduction n'est pas nécessaire pour la grande majorité des secteurs.

Toutefois, un risque d'impact indirect a été identifié pour pour certaines zones concernées par le secteur Ne, qui sont situées à proximité immédiate de cours d'eau (Airaines, rivière de Poix ...).

Toutes les précautions nécessaires devront donc être prises, en cas de réalisation de constructions, d'installations ou d'aménagements, pour éviter tout risque d'impact indirect sur ces cours d'eau.

3.2 Impacts et mesures relatifs aux zones naturelles d'intérêt reconnu

3.2.1 Réseau Natura 2000

Compte-tenu de la présence sur le territoire du PLUi de plusieurs sites Natura 2000, le projet de PLUi a fait l'objet d'une étude d'incidences spécifique. Celle-ci est présentée dans un document complémentaire au présent rapport.

3.2.2 Autres zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

La protection des espaces naturels remarquables est intégrée au PADD au travers de l'orientation 3, qui énonce en particulier que :

« Les communes veilleront à :

- *Protéger de l'urbanisation les cours d'eau et les zones humides associées : zones à dominante humide (SDAGE) et zones humides (SAGE de la Bresle), favoriser le maintien d'une activité agricole et encadrer, en adoptant des règles adaptées, les éventuels projets de constructions ou d'aménagements, notamment à vocation touristique ;*
- *Préserver les pelouses calcicoles (larris) en favorisant le maintien de l'activité d'élevage extensif ;*
- *Protéger les massifs forestiers, boisements et systèmes bocagers du territoire ;*
- *Préserver les éléments plus ponctuels tels que les talus et rideaux boisés, les haies, les mares... »*

L'orientation 3 concerne également la préservation et la valorisation de la Trame verte et bleue (avec notamment la protection des réservoirs de biodiversité et de leurs liaisons : vallées humides, larris, boisements remarquables), tandis que l'orientation 4 traite de la protection de la ressource en eau.

Par ailleurs, l'intégralité des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du territoire du PLUi de type 1 ou de type 2, a été intégrée à la zone N et les éléments les plus remarquables : larris, prairies, boisements, ont été identifiés en tant que « Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme » (ou en tant qu'Espaces Boisés Classés dans le cas des boisements).

Il est à noter que le secteur AIRAINES_2 est longé par un tronçon de l'Airaines inventorié en ZNIEFF de type 1, en contexte très urbanisé. L'OAP de ce secteur 1AUh prévoit la création d'une liaison douce le long du cours d'eau, et le règlement de cette zone impose un recul minimal de 10 m entre les aménagements et les cours d'eau.

Compte-tenu des caractéristiques de ces zones et de l'absence d'impacts négatifs sur le patrimoine naturel, on peut en conclure que le PLUi n'aura pas d'incidences négatives notables sur les zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).

ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié

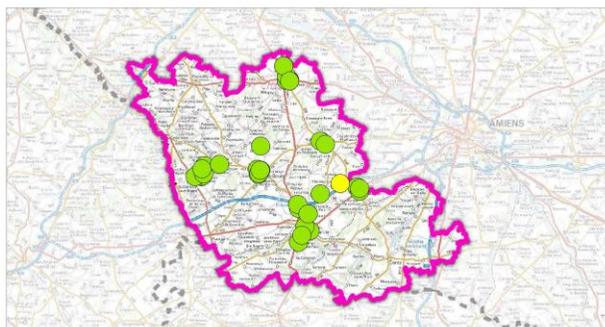
Tableau 27. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés

Habitat	Code EUNIS	OAP densification					AIRAINES						BEAUCAMPS						BUSSY	CROIXRAULT			HORNOY					LE QUESN E	MOLLIE S		POIX			QUEVAU			
		A_F RE-2	B_H OR-5	C_LI O-2	D_M OL-1	E_P OI-4	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	1	2	3	1	2	3	4	5	1	1	2	1	2	3	1	2	3	
Accotement routier enherbé	J4.2 x E2.2						x												x																		
Accotement routier nitrophile	J4.2 x E2.6																																				
Alignement d'arbres	G5.1																																				
Alignement d'arbres têtards	G5.1																																				
Arbre remarquable	-	x																																			
Bande arborée	G5.1			x												x	x																				
Bande boisée plantée	FB.3					x																															
Boisement de feuillus	G1.A																																				
Bosquet anthropique	G5.2	x																																			
Chemin enherbé	E2.6 x I1.53						x																														
Cours d'eau	C2.34																																				
Cultures et adventices	I1.1						x																														
Formation arbustive	F3.11																																				
Friche arbustive	F3.11																																				
Friche herbacée à arbustive	E5.1 x F3.11																																				
Friche herbacée nitrophile	E5.1		x																																		
Friche prairiale	E5.1					x																															
Haie basse	FA.2					x																															
Haie coplantée	FA.3 x G5.1																																				

Habitat	Code EUNIS	OAP densification					AIRAINES						BEAUCAMPS						BUSSY	CROIXRAULT			HORNOY					LE QUESN E	MOLLIE S		POIX			QUEVAU					
		A_F RE-2	B_H OR-5	C_LI O-2	D_M OL-1	E_P OI-4	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	1	2	3	1	2	3	4	5	1	1	2	1	2	3	1	2	3			
Haie libre	FA.3			x	x								x						x	x	x				x														
Haie ornementale	FA.1							x					x	x																									
Jachère agricole	I1.53							x											x																				
Jardin abandonné	I2.3		x																				x																
Jardin arboré	E7.1																x																						
Jardin potager	I2.2														x																								
Plantation de Robinier faux-acacia	G1.C3		x																																				
Prairie améliorée	E2.6											x																	x	x	x								
Prairie de fauche calcicole	E2.22							x		x																						x							
Prairie méso-eutrophe	E2.7												x								x			x	x														
Prairie pâturée	E2.1			x	x									x		x	x											x	x	x									
Roncier/fourré	F3.11	x																																					
Talus herbacé calcicole	E1.26																																		x				
Voirie, parking, bâtiments	J2								x							x		x					x	x			x	x											
Voirie, parking, etc.	J4.2								x		x	x		x	x	x	x	x	x				x													x	x	x	
Zone de travaux et en partie aménagée	-																																						

Annexe 2 – Cartographies des habitats des secteurs étudiés

Habitats naturels
site : A FRE-2



Secteurs étudiés

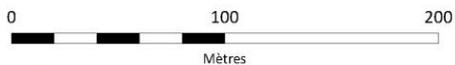
- Site
- Limite du site

Limites administratives

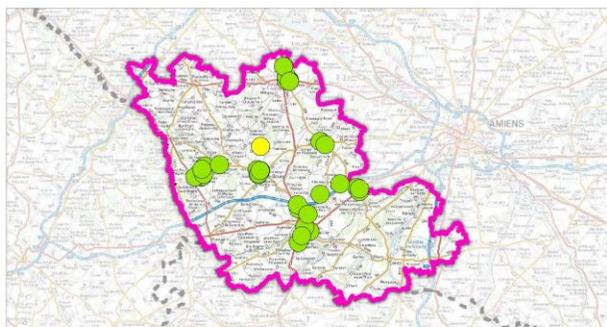
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ✗ Arbre remarquable
- Bosquet anthropique (G5.2)
- Roncier/fourré (F3.11)



Habitats naturels
site : B HOR-5



Secteurs étudiés

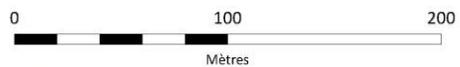
- Site
- Limite du site

Limites administratives

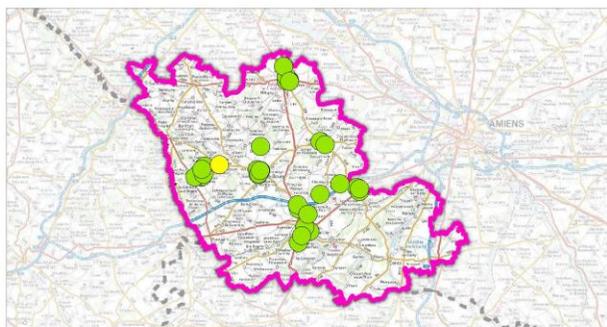
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Jardin abandonné (I2.3)
- Plantation de Robinier faux-acacia (G1.C3)



Habitats naturels
site : C LIO-2

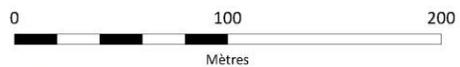


Secteurs étudiés

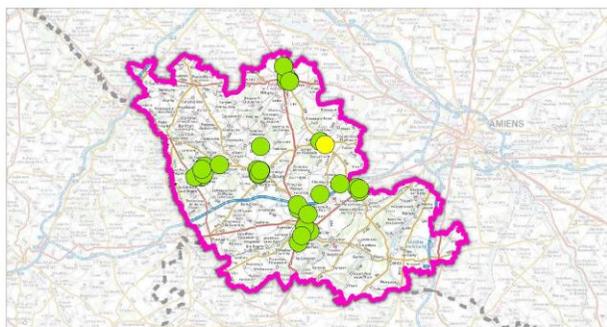
- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie libre (FA.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : D MOL-1



Secteurs étudiés

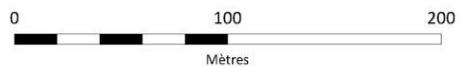
- Site
- Limite du site

Limites administratives

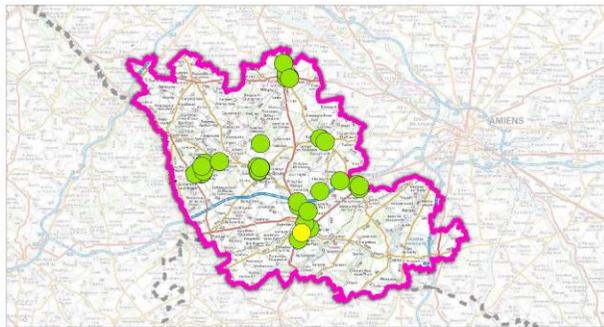
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie basse (FA.2)
- Haie libre (FA.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : E POI-4



Secteurs étudiés

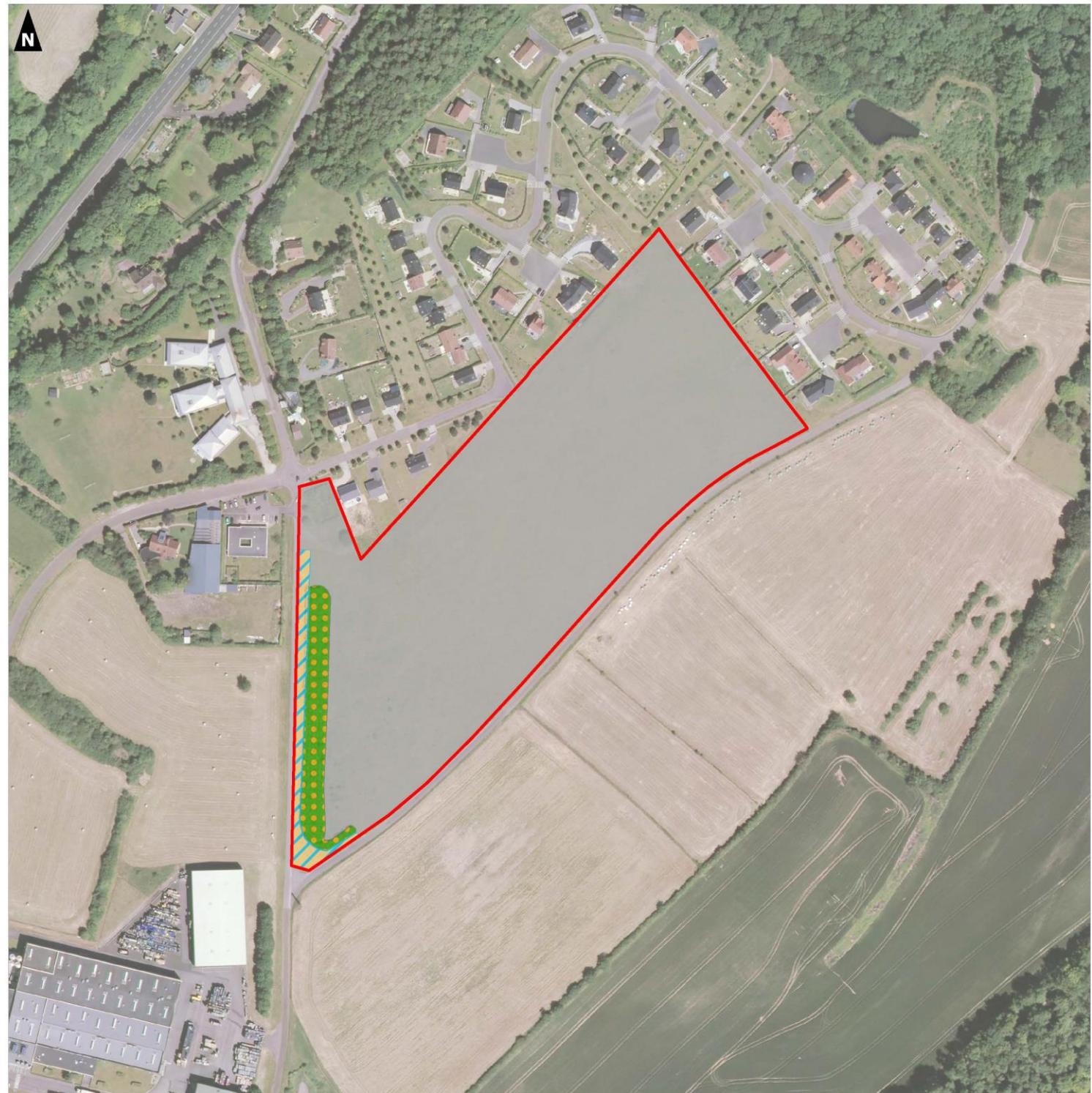
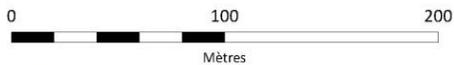
- Site
- Limite du site

Limites administratives

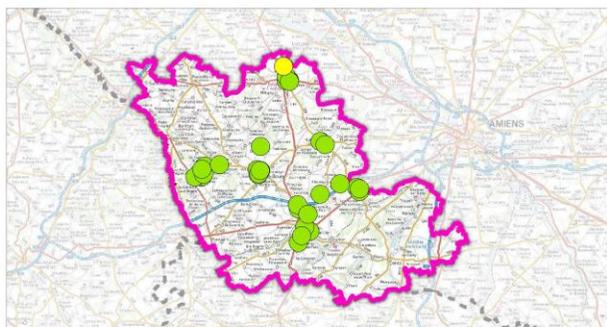
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande boisée planté (FB.3)
- Friche prairiale (E5.1)
- Zone de travaux et en partie aménagée



Habitats naturels
site : AIRAINES 1



Secteurs étudiés

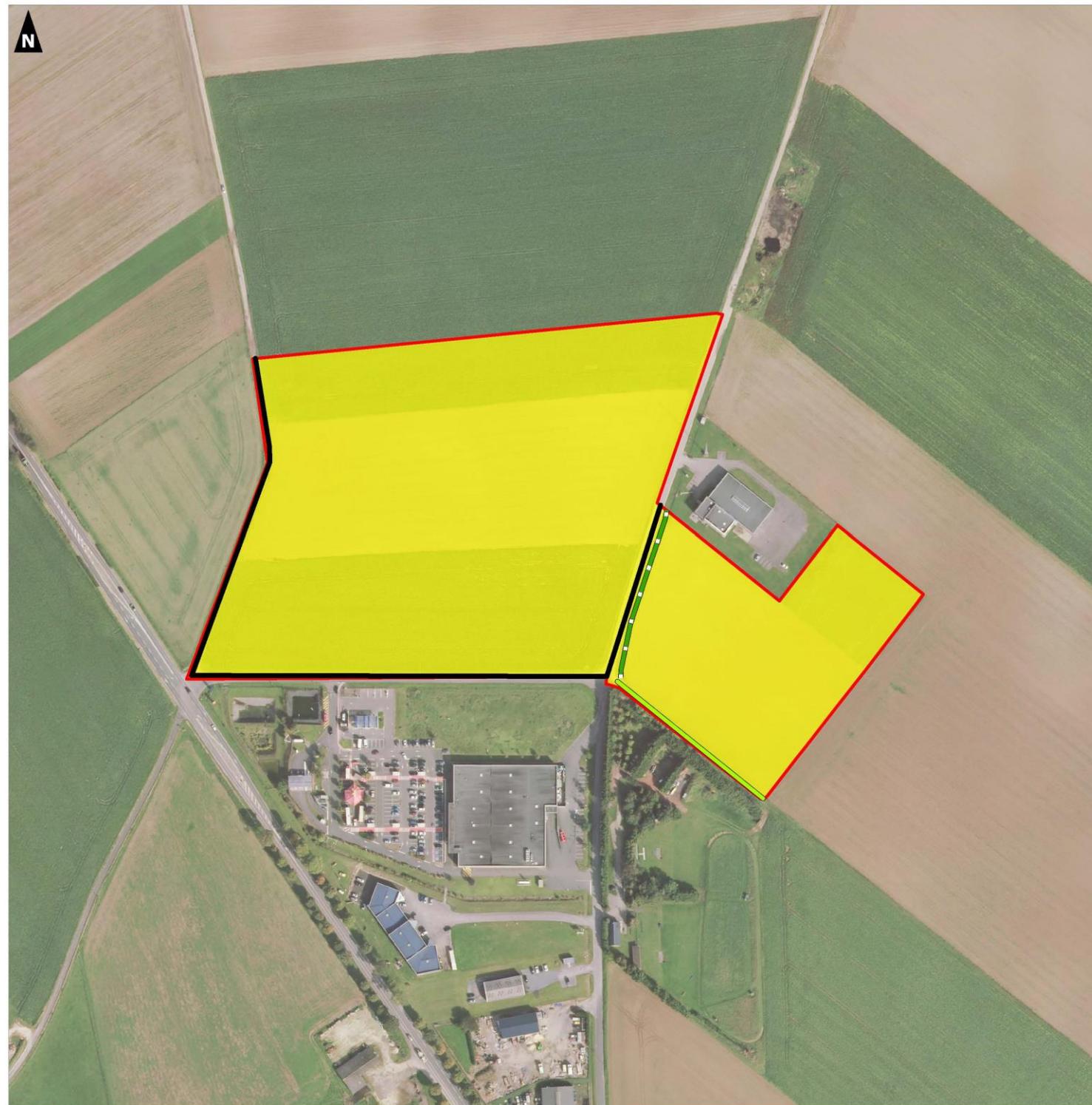
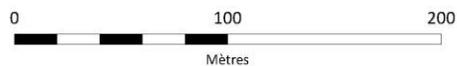
- Site
- Limite du site

Limites administratives

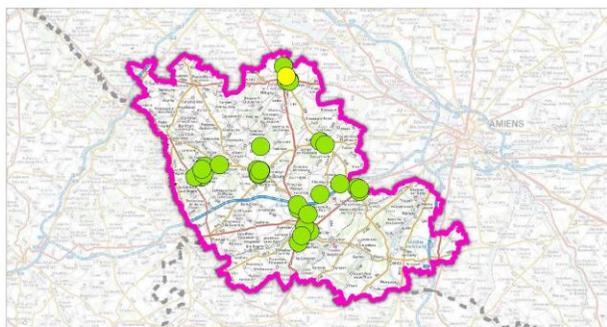
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Accotement routier enherbé (J4.2 x E2.2)
- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : AIRAINES 2



Secteurs étudiés

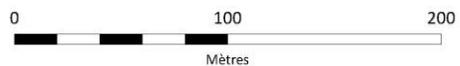
- Site
- Limite du site

Limites administratives

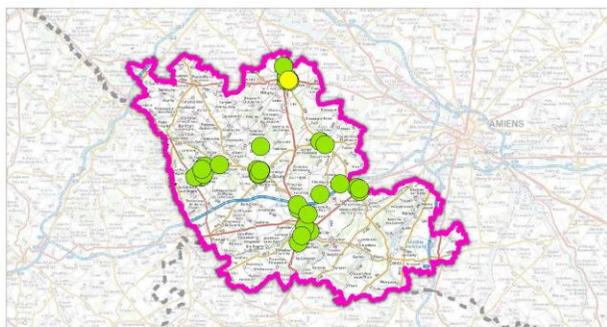
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cours d'eau (C2.34)
- Bosquet anthropique (G5.2)
- Friche herbacée (E5.1 x F3.11)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Friche herbacée à arbustive (E5.1 x F3.11)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : AIRAINES 3



Secteurs étudiés

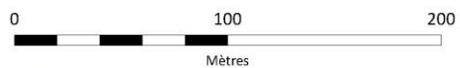
- Site
- Limite du site

Limites administratives

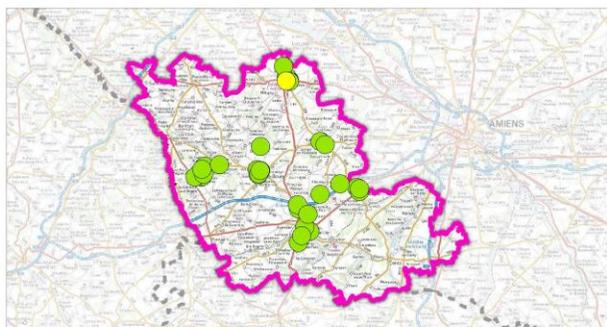
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Formation arbustive (F3.11)
- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Jachère (I1.53)
- Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels
site : AIRAINES 4



Secteurs étudiés

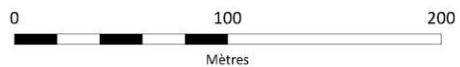
- Site
- Limite du site

Limites administratives

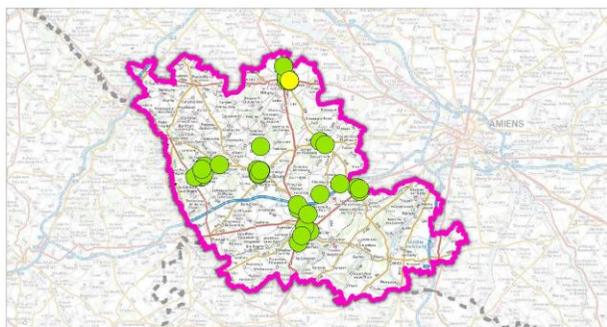
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Formation arbustive (F3.11)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : AIRAINES 5



Secteurs étudiés

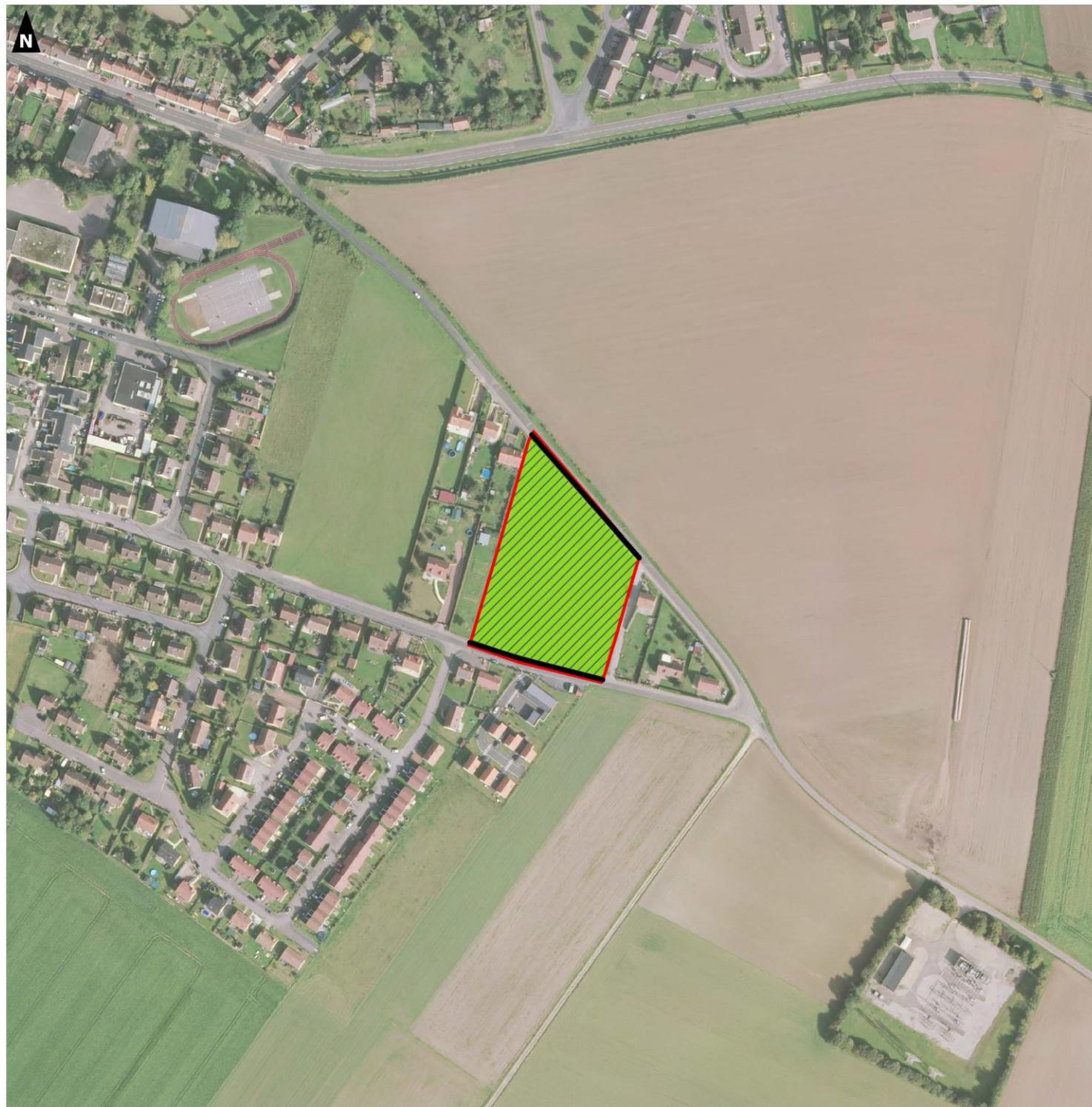
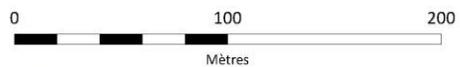
- Site
- Limite du site

Limites administratives

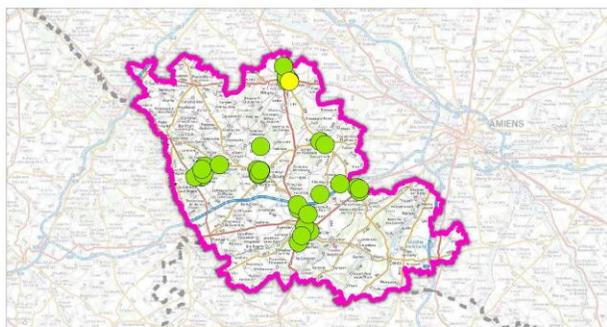
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels
site : AIRAINES 6



Secteurs étudiés

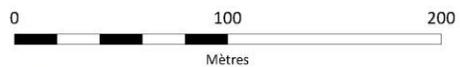
- Site
- Limite du site

Limites administratives

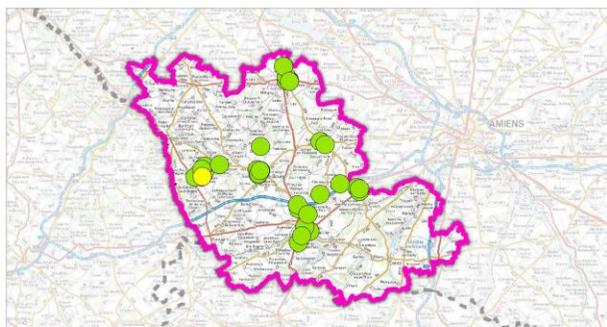
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : BEUCAMPS 1



Secteurs étudiés

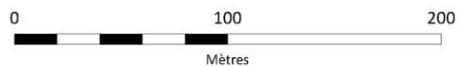
- Site
- Limite du site

Limites administratives

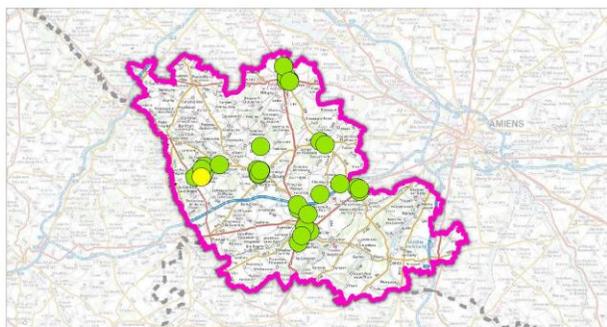
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Prairie améliorée (E2.6)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 2



Secteurs étudiés

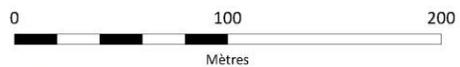
- Site
- Limite du site

Limites administratives

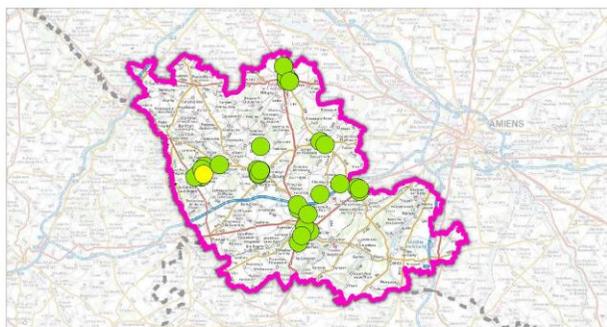
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie basse (FA.2)
- Haie libre (FA.3)
- Haie ornementale (FA.1)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)



Habitats naturels
site : BEUCAMPS 3



Secteurs étudiés

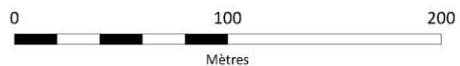
- Site
- Limite du site

Limites administratives

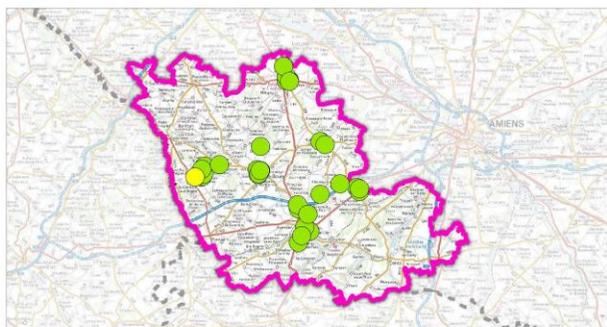
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Alignement d'arbres (G5.1)
- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Formation arbustive (F3.11)
- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : BEUCAMPS 4



Secteurs étudiés

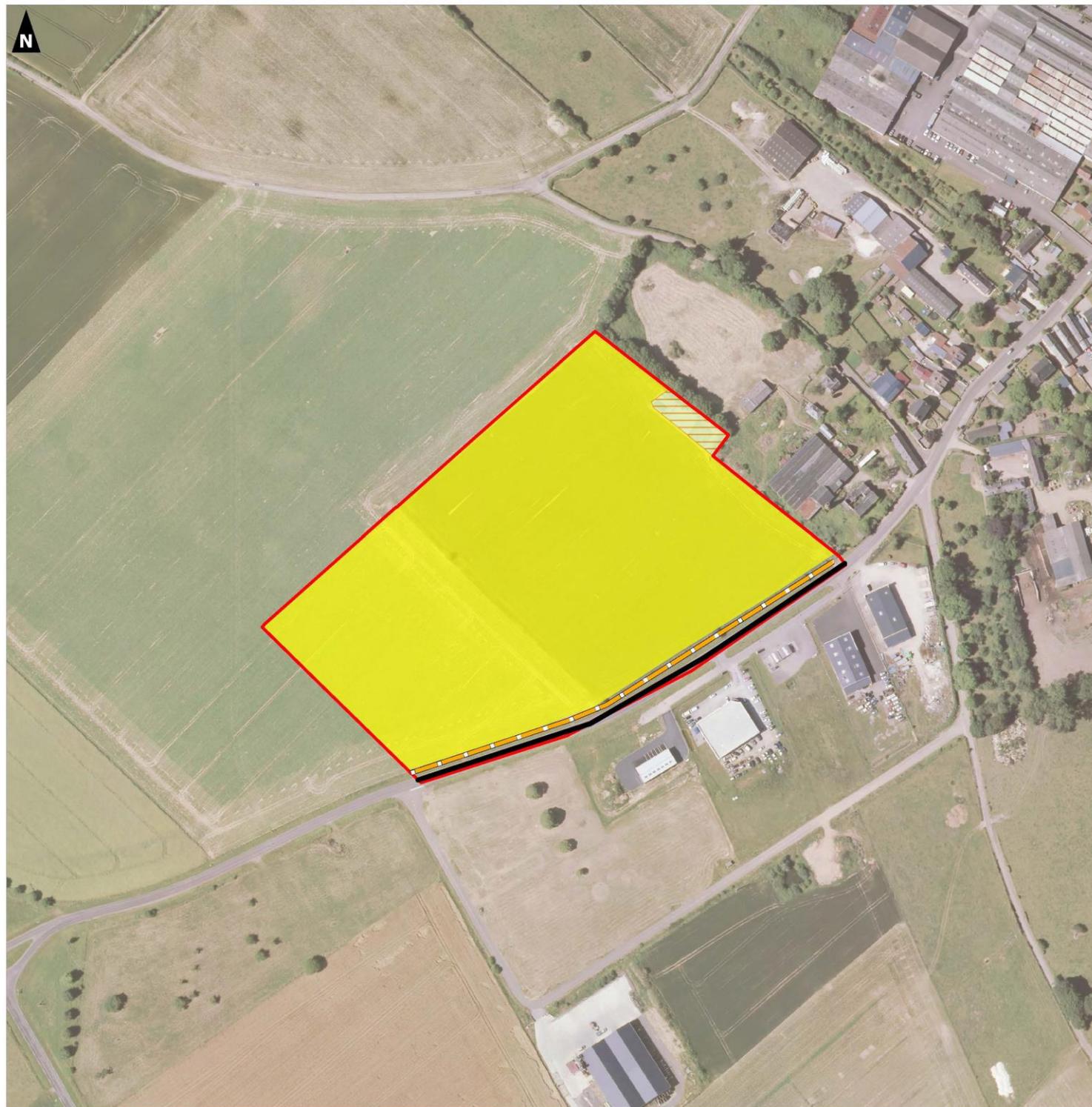
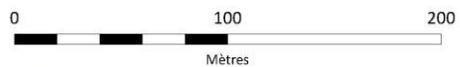
- Site
- Limite du site

Limites administratives

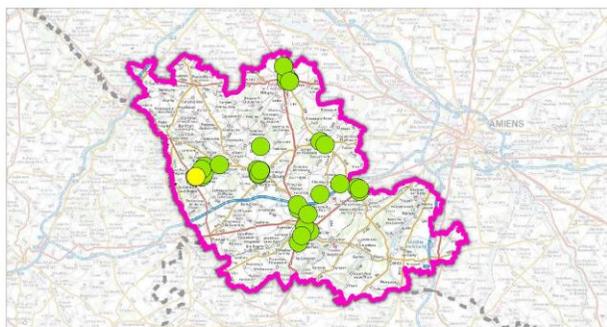
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Accotement routier nitrophile (J4.2 x E2.6)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Jardin potager (I2.2)



Habitats naturels
site : BEUCAMPS 5



Secteurs étudiés

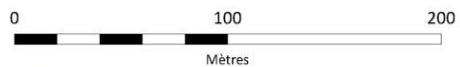
- Site
- Limite du site

Limites administratives

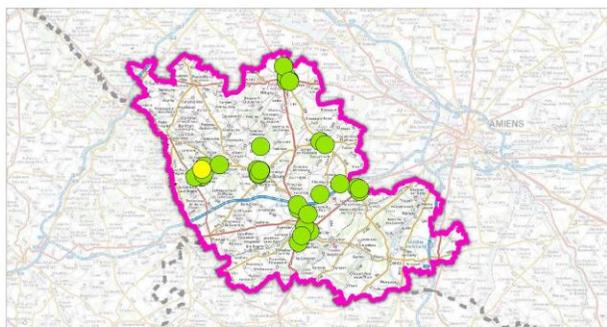
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : BEUCAMPS 6



Secteurs étudiés

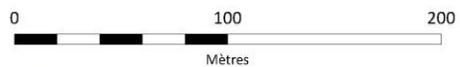
- Site
- Limite du site

Limites administratives

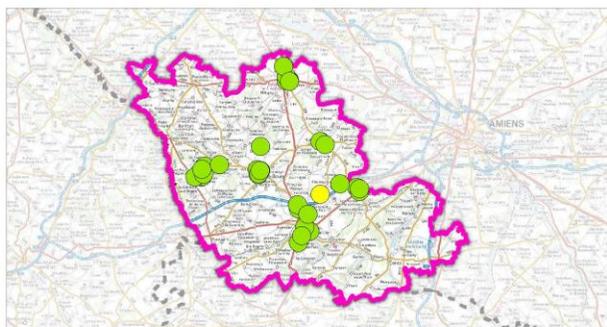
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Jardin arboré (E7.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : **BUSSY 1**



Secteurs étudiés

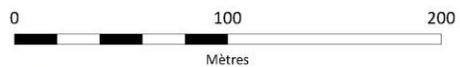
- Site
- Limite du site

Limites administratives

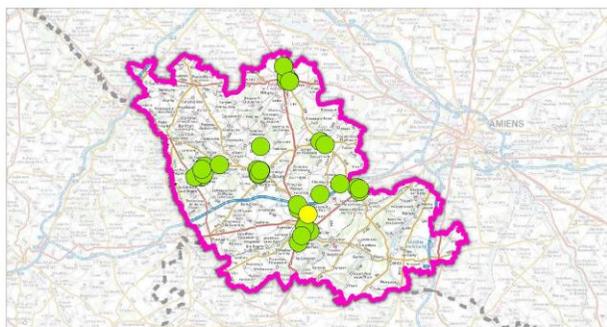
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 3



Secteurs étudiés

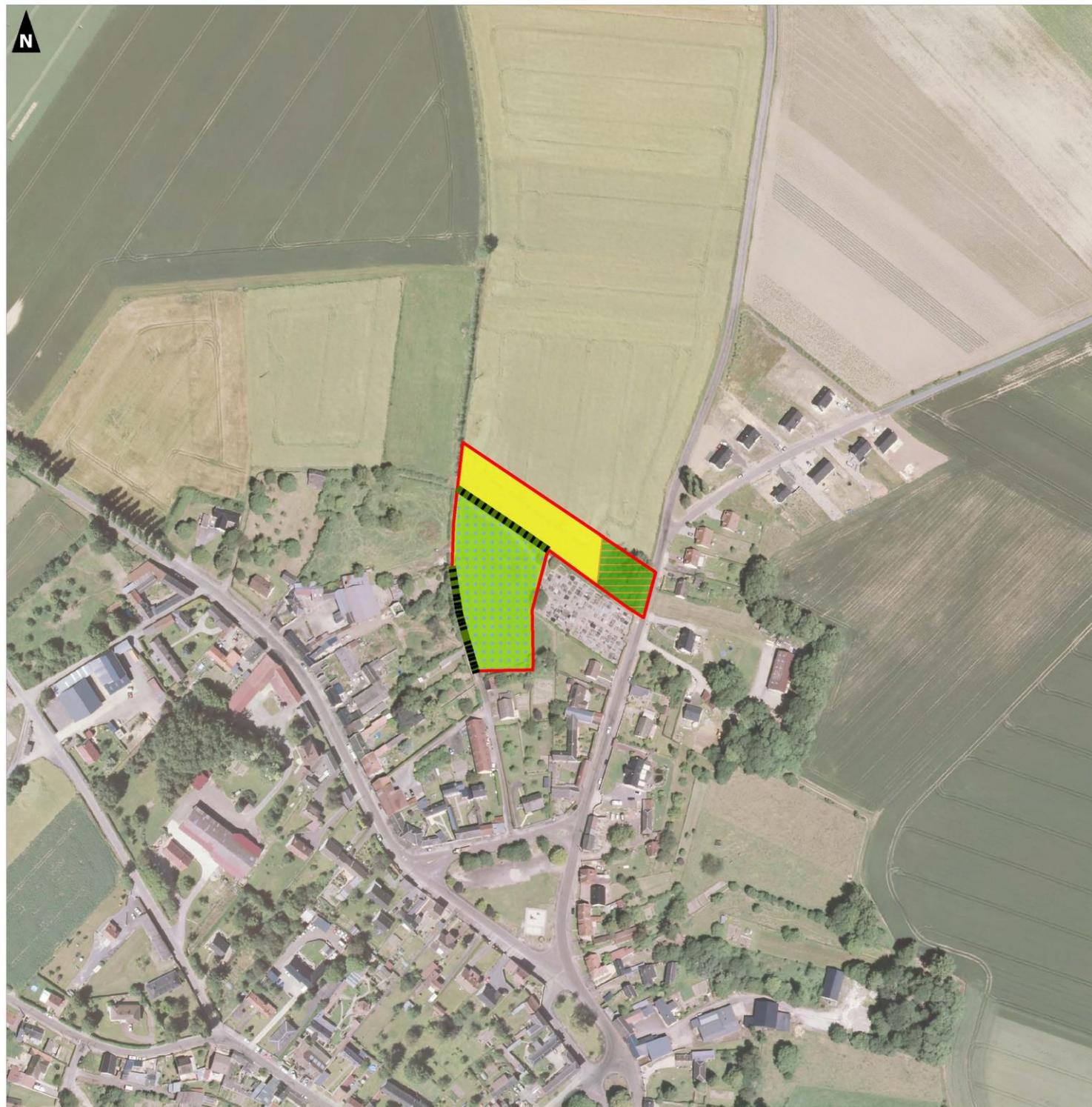
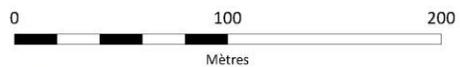
- Site
- Limite du site

Limites administratives

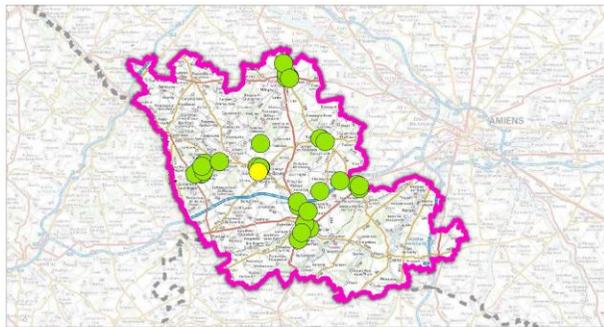
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie libre (FA.3)
- Bosquet anthropique (G5.2)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)



Habitats naturels
site : HORNOY 1

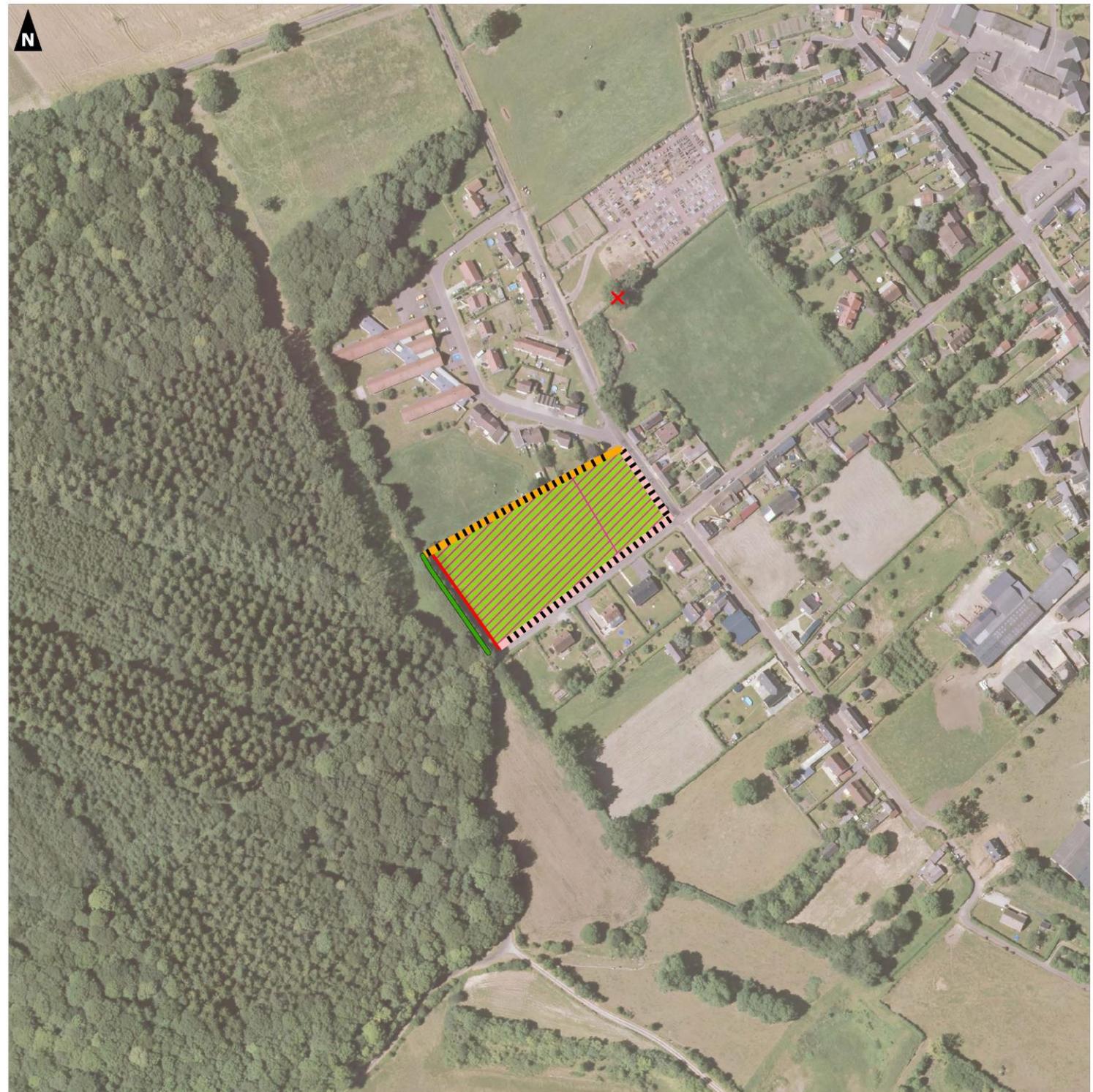
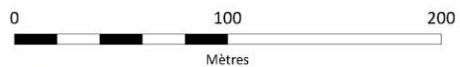


Secteurs étudiés

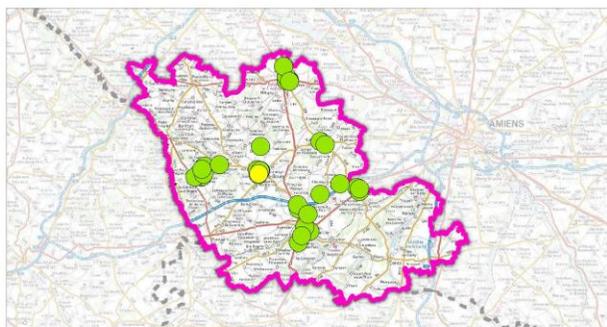
- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ✗ Arbre remarquable
- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Haie coplantée (FA.3 x G5.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : HORNOY 2



Secteurs étudiés

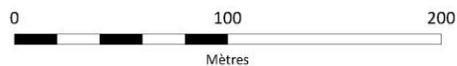
- Site
- Limite du site

Limites administratives

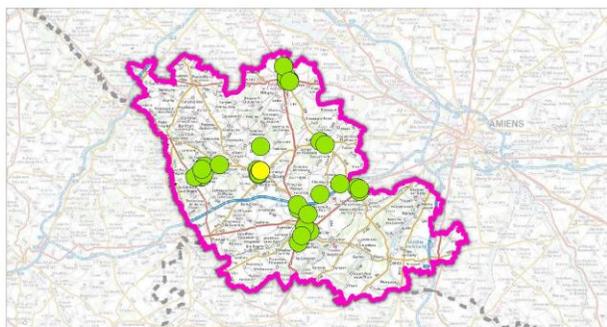
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ✕ Arbre remarquable
- Alignement d'arbres (G5.1)
- Alignement d'arbres têtards (G5.1)
- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Friche arbustive (F3.11)
- Jardin abandonné (I2.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : HORNOY 3



Secteurs étudiés

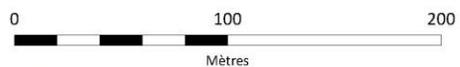
- Site
- Limite du site

Limites administratives

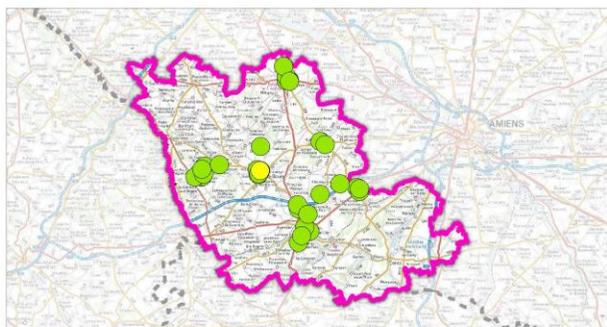
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Haie libre (FA.3)
- Friche arbustive (F3.11)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)
- Prairie pâturée (E2.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : HORNOY 4



Secteurs étudiés

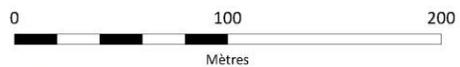
- Site
- Limite du site

Limites administratives

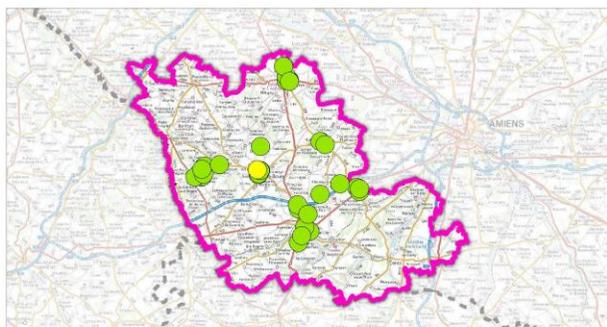
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : HORNOY 5



Secteurs étudiés

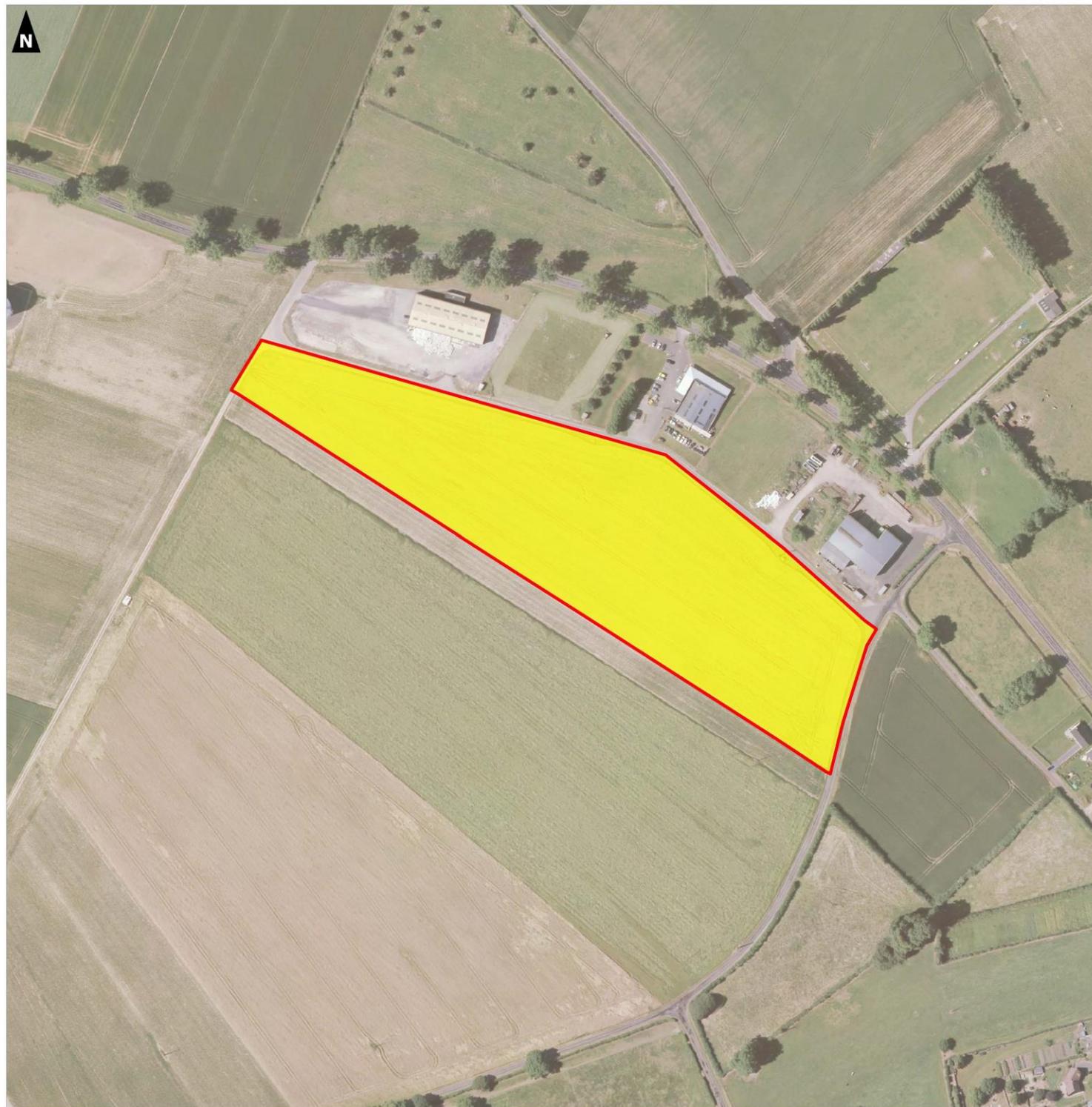
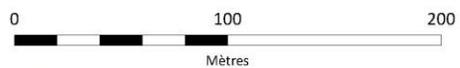
- Site
- Limite du site

Limites administratives

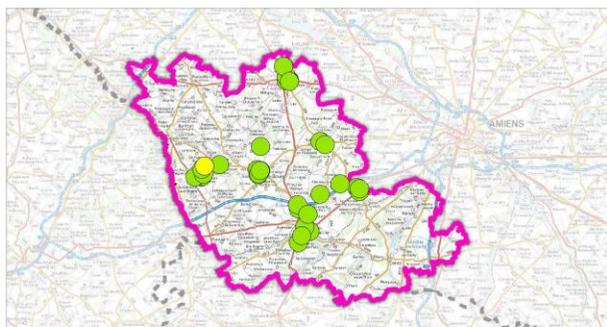
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : LE QUESNE 1



Secteurs étudiés

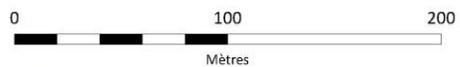
- Site
- Limite du site

Limites administratives

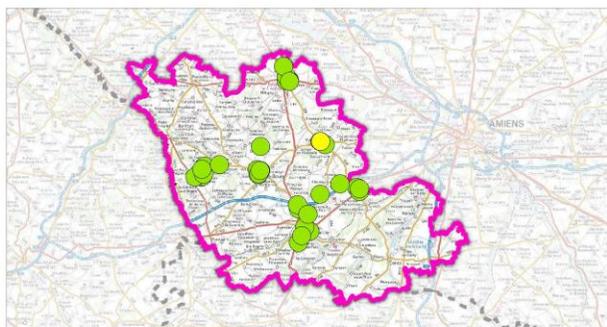
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bosquet anthropique (G5.2)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : MOLLIENS 1



Secteurs étudiés

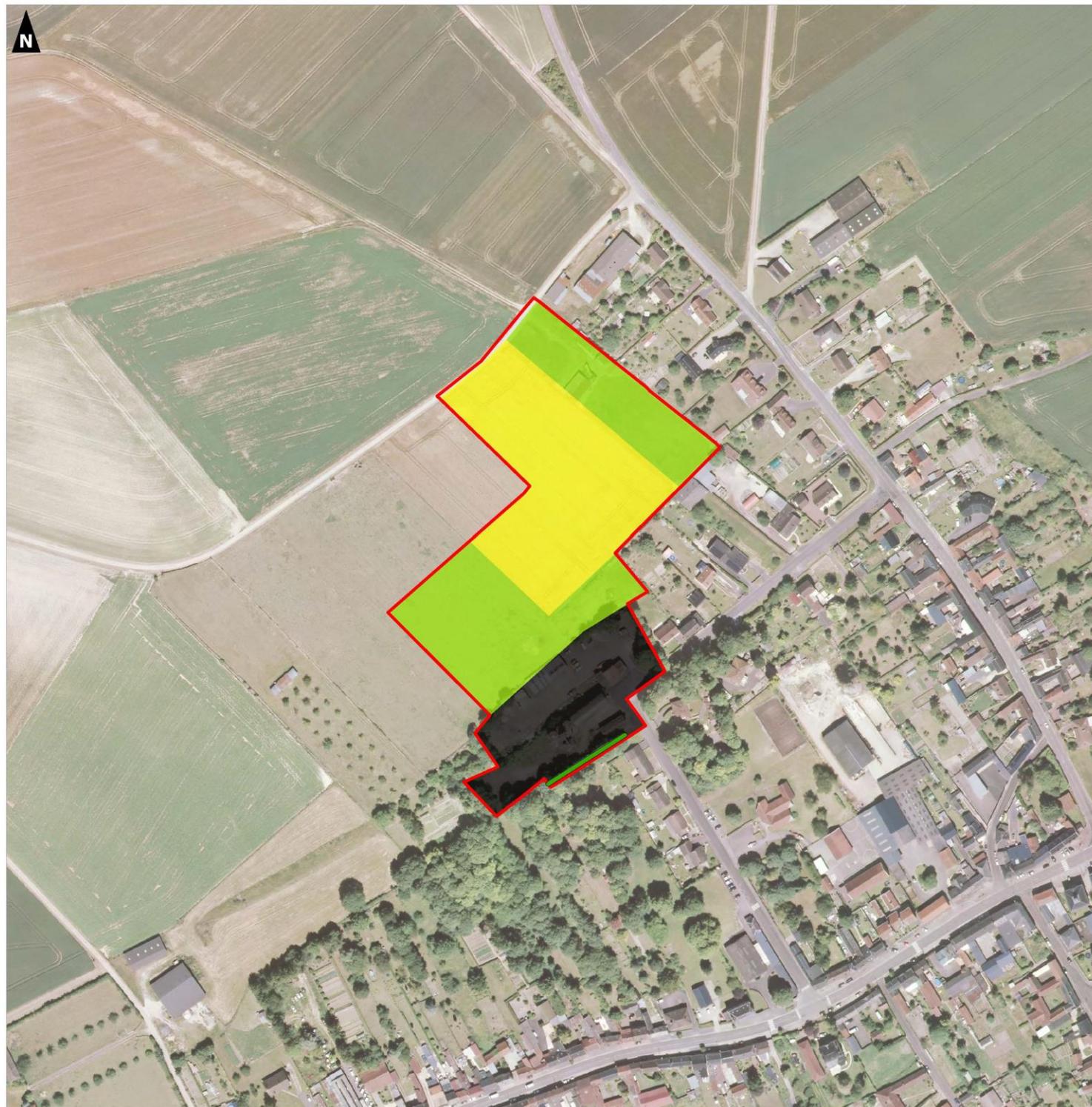
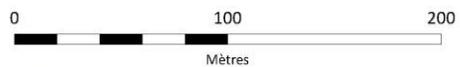
- Site
- Limite du site

Limites administratives

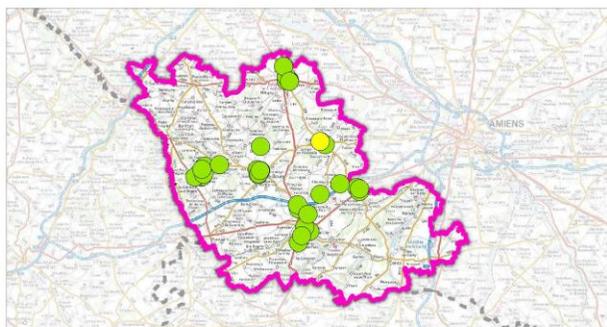
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Prairie améliorée (E2.6)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : **MOLLIENS 2**



Secteurs étudiés

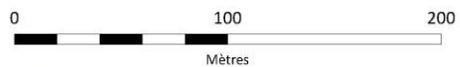
- Site
- Limite du site

Limites administratives

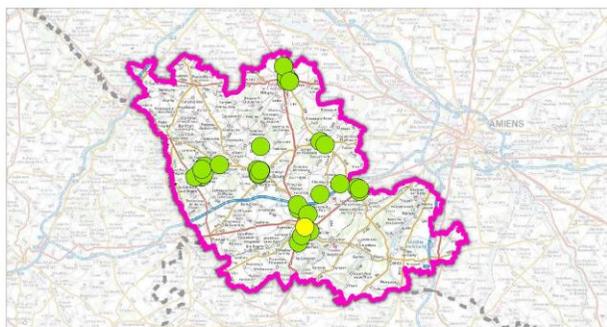
- - - Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cultures et adventives (I1.1)
- Prairie améliorée (E2.6)



Habitats naturels
site : POIX 1



Secteurs étudiés

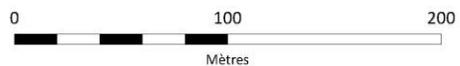
- Site
- Limite du site

Limites administratives

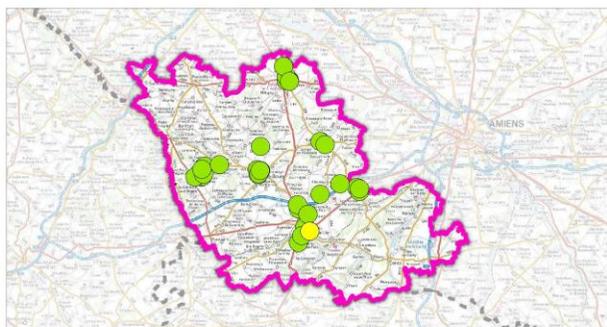
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Boisement de feuillus (G1.A)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Prairie améliorée (E2.6)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : POIX 2



Secteurs étudiés

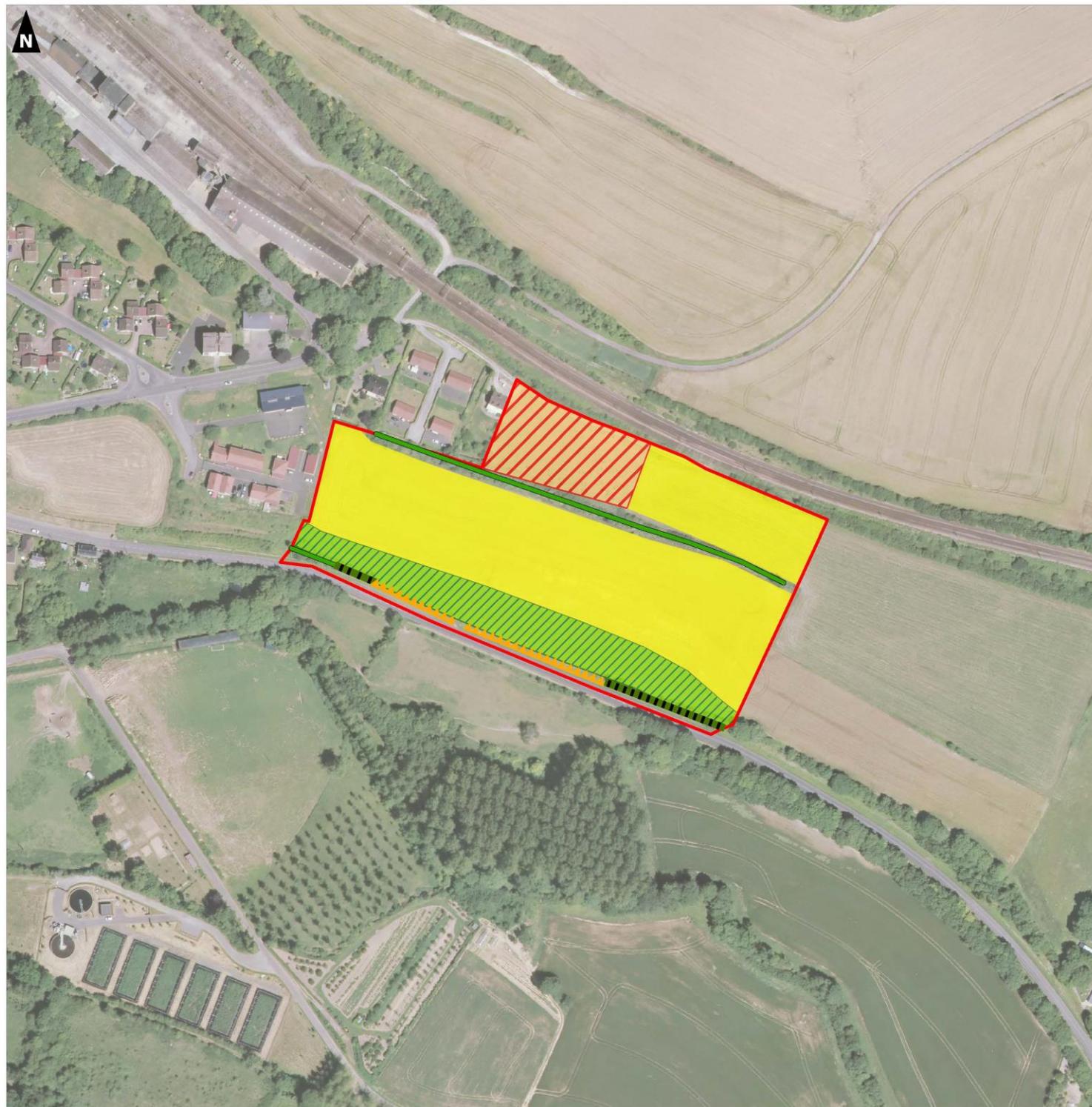
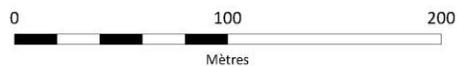
- Site
- Limite du site

Limites administratives

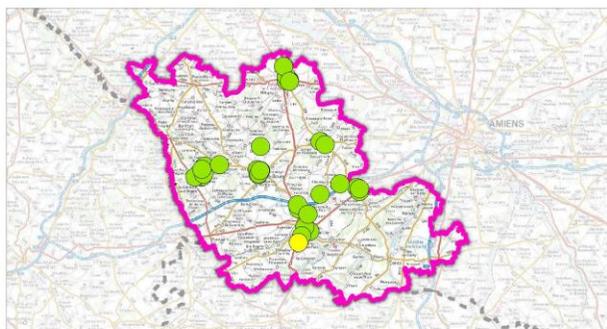
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie libre (FA.3)
- ▲▲▲ Talus herbacé calcicole (E1.26)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Friche herbacée à arbustive (E5.1 x F3.11)
- Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels
site : POIX 3



Secteurs étudiés

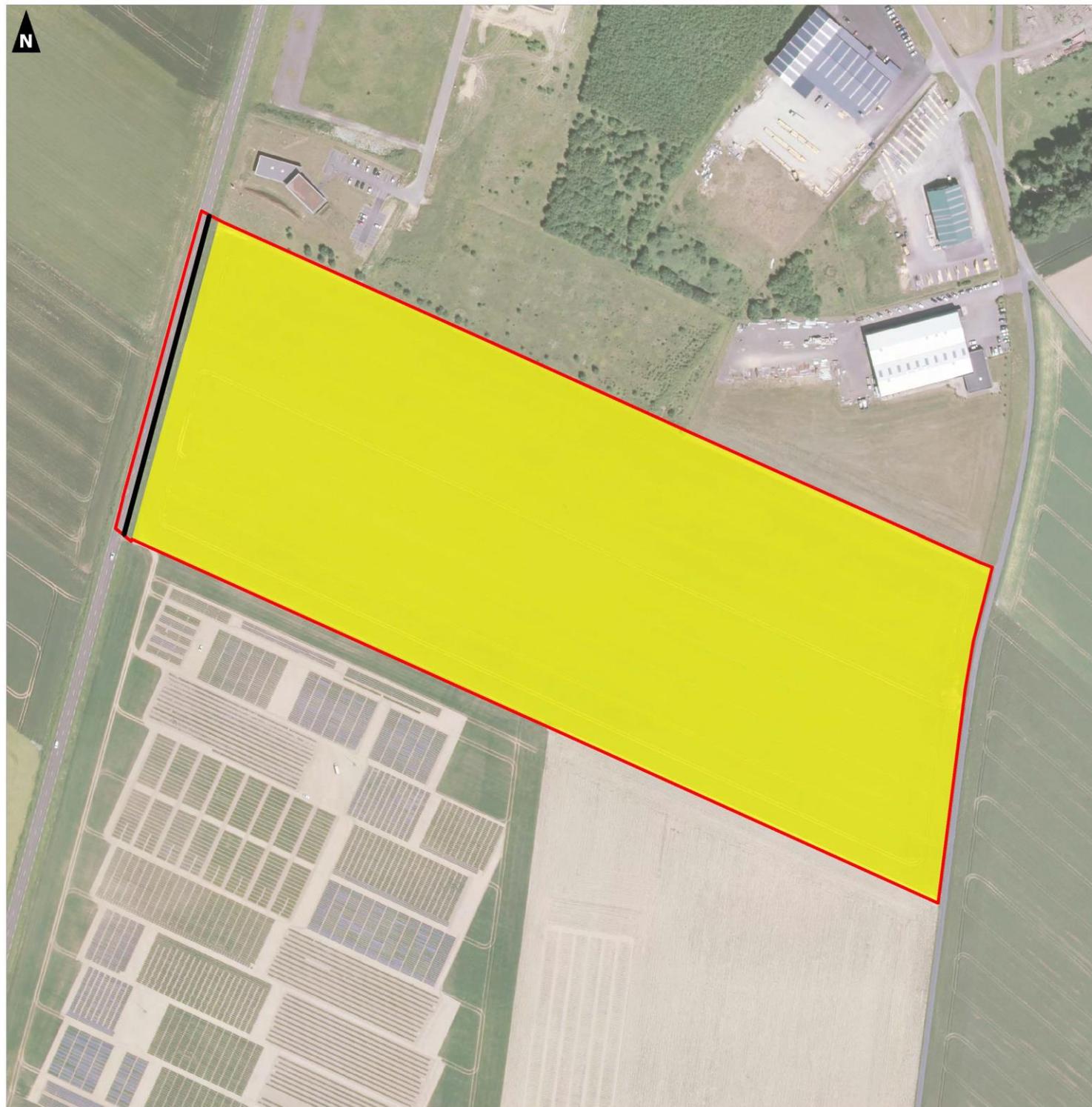
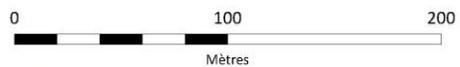
- Site
- Limite du site

Limites administratives

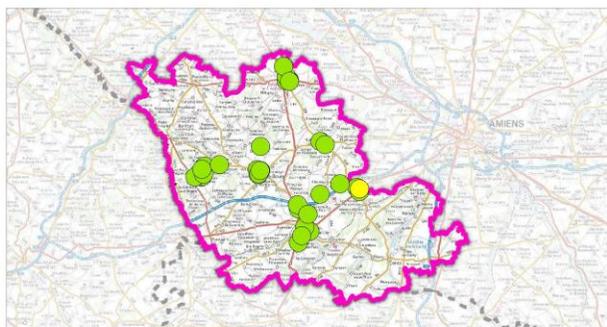
- - - Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : QUEVAU 1

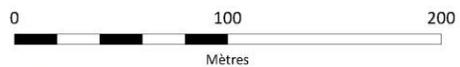


Secteurs étudiés

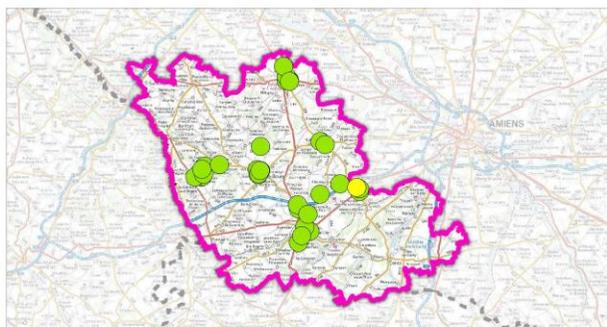
- Site
 - Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
 - Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : QUEVAU 2



Secteurs étudiés

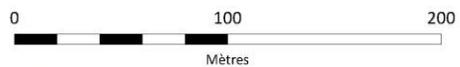
- Site
- Limite du site

Limites administratives

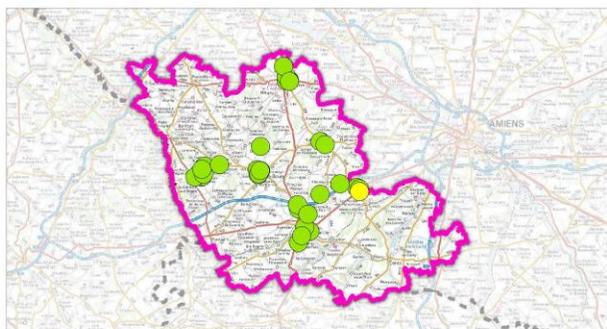
- - - Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : QUEVAU 3



Secteurs étudiés

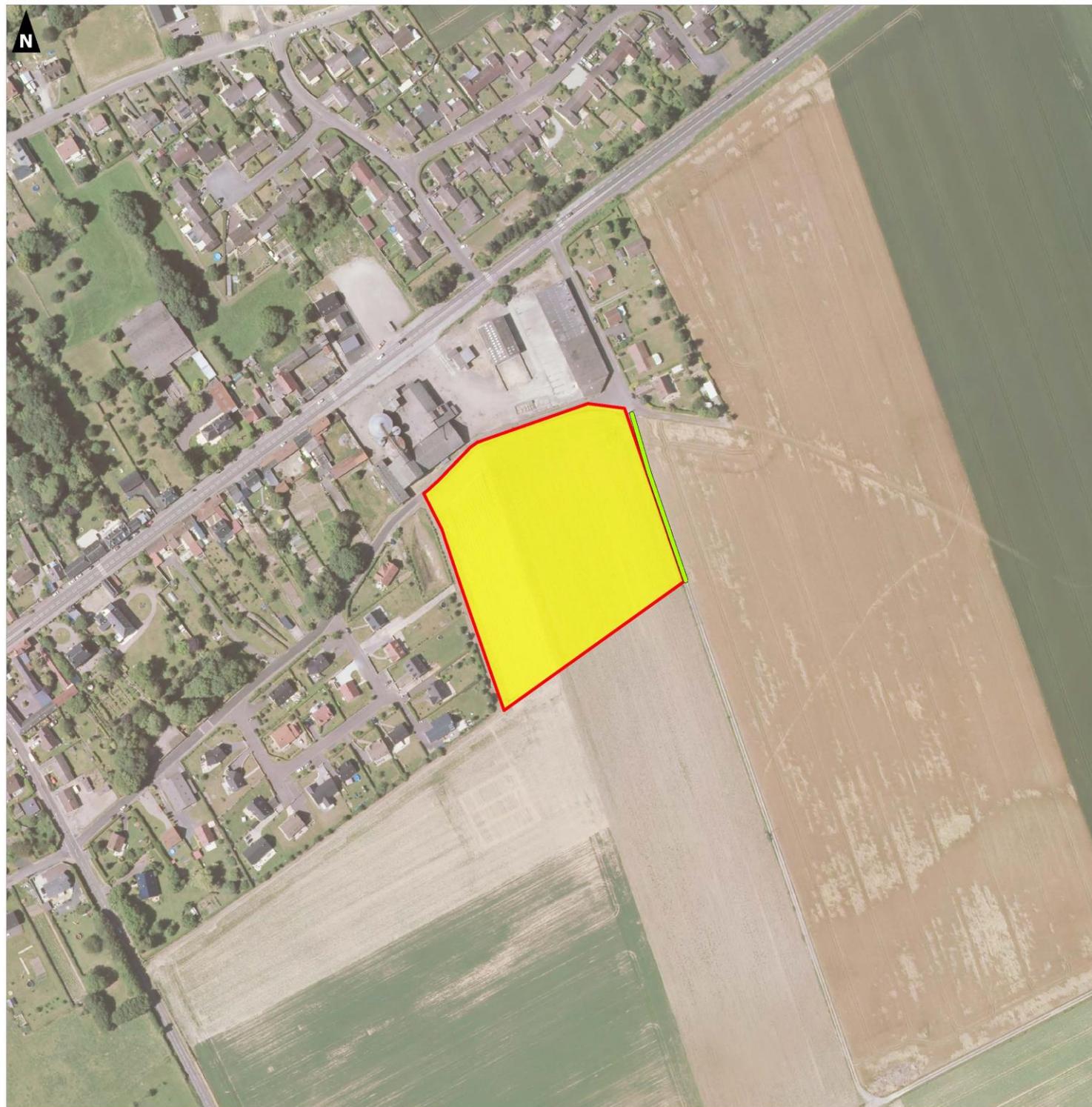
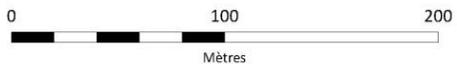
- Site
- Limite du site

Limites administratives

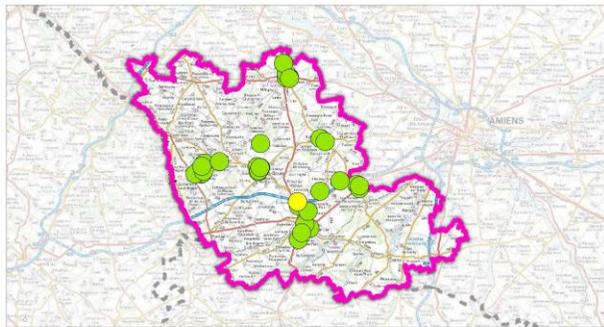
- - - Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 1



Secteurs étudiés

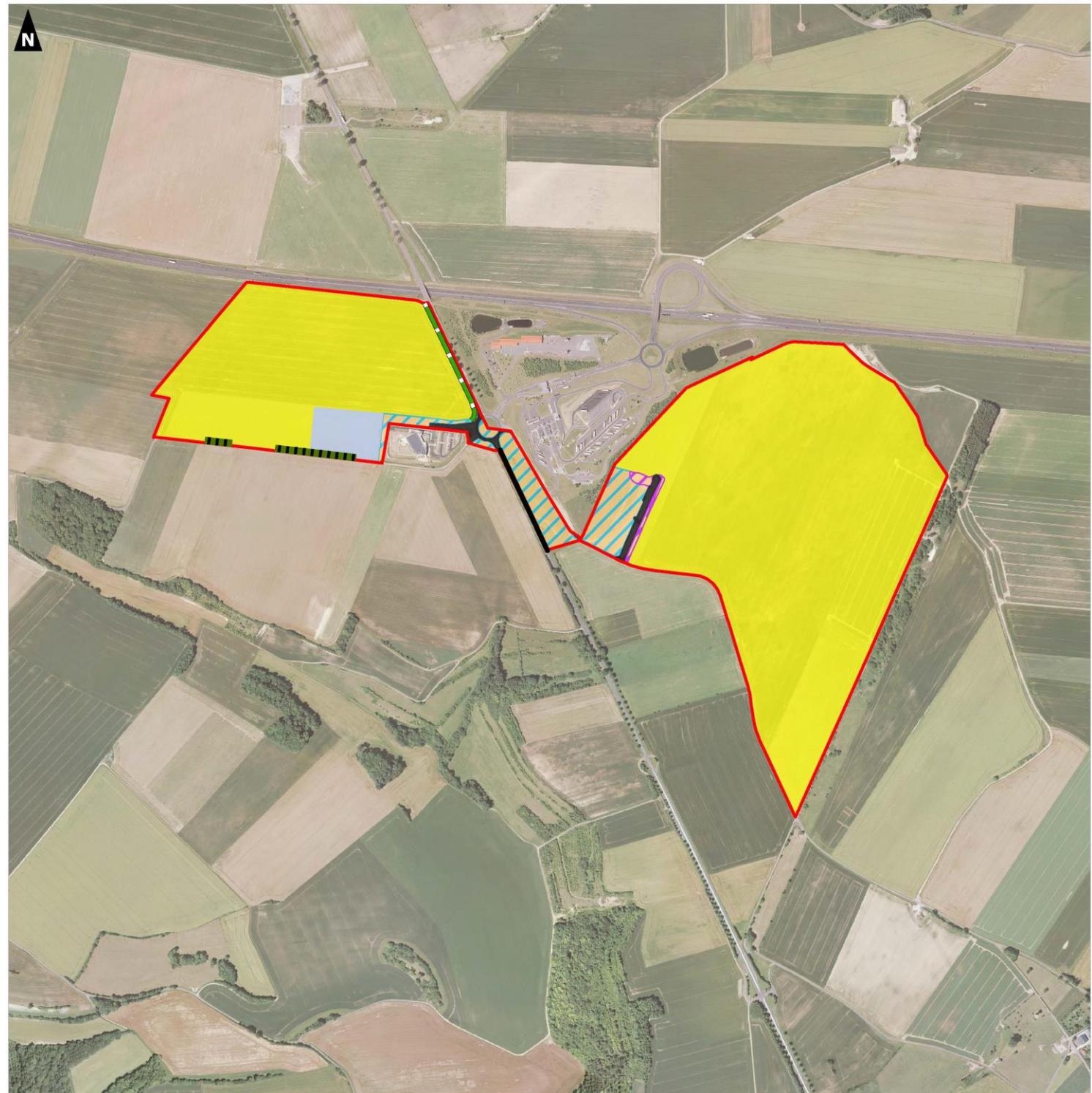
- Site
- Limite du site

Limites administratives

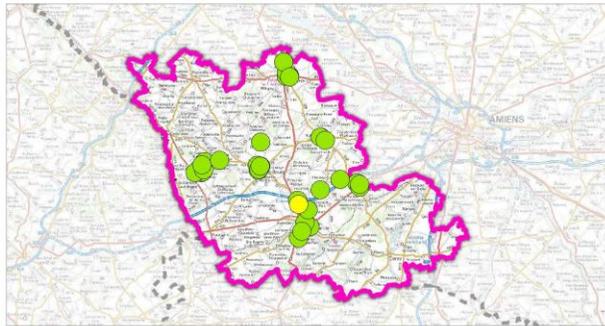
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Accotement routier enherbé (J4.2 x E2.2)
- Haie libre (FA.3)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Friche prairiale (E5.1)
- Jachère agricole (I1.53)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 2



Secteurs étudiés

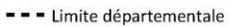


Site

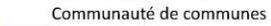


Limite du site

Limites administratives



Limite départementale



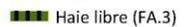
Communauté de communes

Somme Sud-Ouest

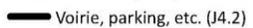
Habitats (Code EUNIS)



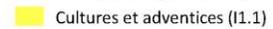
Alignement d'arbres (G5.1)



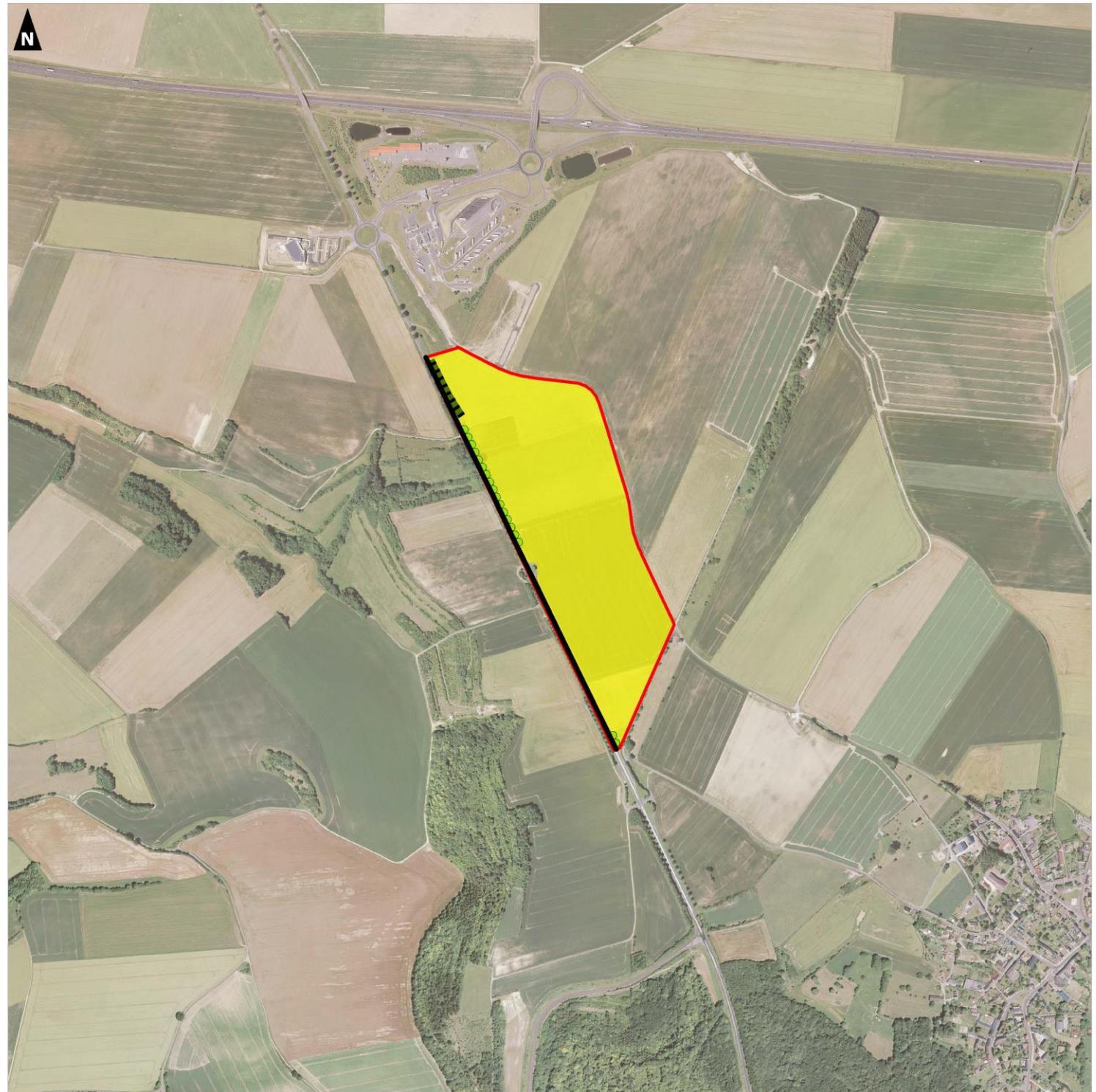
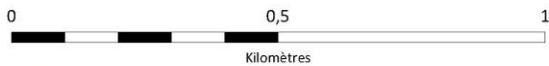
Haie libre (FA.3)



Voirie, parking, etc. (I4.2)



Cultures et adventives (I1.1)



Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

Tableau 28. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I ?;Z	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I ?;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	C	AC	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géante	I	?	DD	-	Non	Non	Nat	N
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de Thalius	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune (s.l.)	I ;C	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée (s.l.)	C	AR ?	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache	C	AR	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	I ?	?	DD	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bryonia cretica</i> L.	Bryone	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NA°	-	Non	Non	Non	A
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée ; Laïche velue	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Carpinus betulus L., 1753</i>	Charme commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurea decipiens Thuill., 1799</i>	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurea scabiosa L., 1753</i>	Centaurée scabieuse (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaureum erythraea Rafn, 1800</i>	Petite-centaurée commune (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chaerophyllum temulum L., 1753</i>	Cerfeuil penché	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chelidonium majus L., 1753</i>	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chenopodium album L., 1753</i>	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Clematis vitalba L., 1753</i>	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Liseron des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium L., 1753</i>	Liseron des haies	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cornus sericea L., 1771</i>	Cornouiller soyeux	C	AR	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Corylus avellana L., 1753</i>	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840</i>	Crépide capillaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002</i>	Tamier commun	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Elytrigia repens (L.) Desv. Ex Nevski, 1934</i>	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium angustifolium L., 1753</i>	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium ciliatum Raf., 1808</i>	Épilobe cilié	Z	AC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium hirsutum L., 1753</i>	Épilobe hérissé	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Epilobium parviflorum Schreb., 1771</i>	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Equisetum arvense L., 1753</i>	Prêle des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Vergerette du Canada	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Eryngium campestre L., 1753</i>	Panicaut champêtre ; Chardon roulant	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Fusain d'Europe	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Eupatorium cannabinum L., 1753</i>	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Euphorbia helioscopia L., 1753</i>	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euphorbia lathyris L., 1753</i>	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Fagus sylvatica L., 1753</i>	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago sativa L., 1753</i>	Luzerne cultivée (s.l.)	I ; S ; C	C	LC	-	Non		Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fumaria officinalis L., 1753</i>	Fumeterre officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium album Mill., 1768</i>	Gaillet dressé ; Caille-lait blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tragopogon pratensis L., 1753</i>	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium molle L., 1753</i>	Géranium mou	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759</i>	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973</i>	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hordeum vulgare L., 1753</i>	Orge commune ; Orge cultivée	C	PC	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944</i>	Jacinthe des bois	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum hirsutum L., 1753</i>	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypochaeris radicata L., 1753</i>	Porcelle enracinée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ilex aquifolium L., 1753</i>	Houx	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Inula conyza DC., 1836</i>	Inule conyze	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium L., 1753</i>	Bardane (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun ; Noyer royal	Z ; C	C	NA ^a	-	Non	Non	/	N
<i>Knautia arvensis (L.) Coult., 1828</i>	Knautie des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Laburnum anagyroides Medik., 1787</i>	Cytise faux-ébénier ; Aubour	Z	AC	NA ^a	-	Non	Non	/	P
<i>Lactuca serriola L., 1756</i>	Laitue scariole	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium galeobdolon (L.) L., 1759</i>	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium purpureum L., 1753</i>	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lapsana communis L., 1753</i>	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lathyrus aphaca L., 1753</i>	Gesse sans feuilles ; Pois de serpent	I	PC	LC	-	Oui	Oui	/	N
<i>Lathyrus pratensis L., 1753</i>	Gesse des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Fragaria L., 1753</i>	Fraisier (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Leucanthemum ircutianum DC., 1838</i>	Grande marguerite (tétraploïde)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Troène commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé (s.l.)	S ;C	AR	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	N ;C	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753	Lysimaque ponctuée	C	RR	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Malus pumila</i> Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Iris</i> L., 1753	Iris (G)	/	P	/	-	/	/	/	
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odontite tardive	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	Orobanche à petites fleurs	I	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride	I	AR	LC	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z ;S ;C	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I ;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun ; Pesse	C	RR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle ; Épervière piloselle	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Leontodon</i> L., 1753	Liondent (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Pisum sativum</i> L., 1753	Pois cultivé	C	RR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Populus x canescens (Aiton) Sm., 1804</i>	Peuplier grisard	C	C	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pisum L., 1753</i>	Pois (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Primula elatior (L.) Hill, 1765</i>	Primevère élevée (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Brunelle commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>	Laurier-cerise	C	AR	NA°	-	Non	Non	Non	P
<i>Prunus mahaleb L., 1753</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Quercus petraea Liebl., 1784</i>	Chêne sessile (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre (s.l.)	I ; Z ?	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Reseda luteola L., 1753</i>	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	Renouée du Japon	Z	CC	NA°	-	Non	Non	Non	A
<i>Primula L., 1753</i>	Primevère (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Ribes nigrum L., 1753</i>	Cassis ; Groseillier noir	I ? ; C	PC	LC	-	Oui	Oui	Nat	N
<i>Ribes rubrum L., 1753</i>	Groseillier rouge ; Groseillier à grappes	I ; C	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Ribes uva-crispa L., 1753</i>	Groseillier à maquereaux	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia	Z ; C	C	NA°	-	Non	Non	Non	A
<i>Rosa canina L., 1753</i>	Rosier des chiens	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rhus L., 1753</i>	Sumac (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex acetosella L., 1753</i>	Petite oseille (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex conglomeratus Murray, 1770</i>	Patience agglomérée	I	C	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Patience crépue	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N
<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824</i>	Fétuque roseau (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Senecio viscosus L., 1753</i>	Séneçon visqueux	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869</i>	Silène enflé (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle douce-amère	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Solanum tuberosum</i> L., 1753	Pomme de terre	C	R	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts ; Épiaire des bois	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche ; Arbre aux perles	S ;C	AC	NA ^a	-	Non	Non	Non	P
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodoine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à feuille en cœur	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Thuja</i> L., 1753	Thuya (G)	/	#	/	-	/	/	/	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle des champs	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat	C	RR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trigonella</i> L., 1753	Trigonelle / Mélilot (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée (s.l.) ; Trisetum jaunâtre (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Triticum</i> L., 1753	Blé ; Froment (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite	I	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Vinca minor L., 1753</i>	Petite pervenche	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viola L., 1753</i>	Violette ; Pensée (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Viola hirta L., 1753</i>	Violette hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne (s.l.)	C	RR ?	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

SOURCES :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. Brochure éditée avec le soutien de l'Union européenne, de l'État (DREAL Hauts-de-France), du Conseil régional des Hauts-de-France et des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, 36 p.

Indigénat HDF :

I : Indigène / Z = Eurynaturalisé – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.
/ N = Sténonaturalisé – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations. / **A = Adventice** – Plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps dans ses stations. / **S = Subspontané** – Plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps / **C = Cultivé** – Plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).
 ? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I ?, Z ?, N ?, S ?, A ?, E ?).

Statuts de rareté HDF

E : Exceptionnel
 RR : Très Rare
 R : Rare
 AR : Assez Rare
 PC : Peu commun
 AC : Assez commun
 C : Commun
 CC : Très commun
 ? : Rareté estimée à confirmer
 # : Définition de rareté non adaptée

LR HDF

CR : taxon gravement menacé d'extinction
 EN : taxon menacé d'extinction
 VU : taxon vulnérable
 NT : taxon quasi-menacé
 LC : Préoccupation mineure
 NA : Définition de menace non-adaptée
 DD : Insuffisamment documenté

Prot.

N1 : taxon protégé au niveau national
 NPDC : taxon protégé en Picardie
 - : taxon non protégé

Patrim.

Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France
 Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France

Déterminant ZNIEFF

Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France
 Non : espèce non déterminante

ZH

Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national
 Non : espèce non caractéristique de zone humide

EEE.

A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
 P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
 - : espèce non invasive en région Hauts-de-France

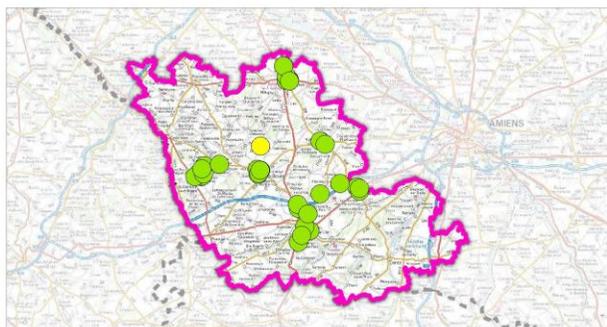
Annexe 4 – Cartographie de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante

Remarque :

Ne sont présentées ci-après que les cartographies des secteurs comportant des espèces végétales patrimoniales et/ou exotiques envahissantes. Les secteurs non cartographiés ne comportent aucune de ces espèces.

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : B HOR-5**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

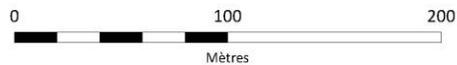
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

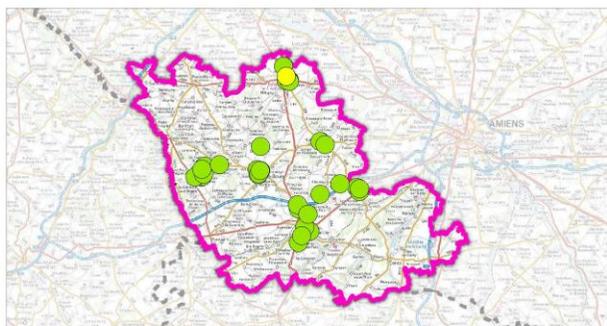
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : AIRAINES 2**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

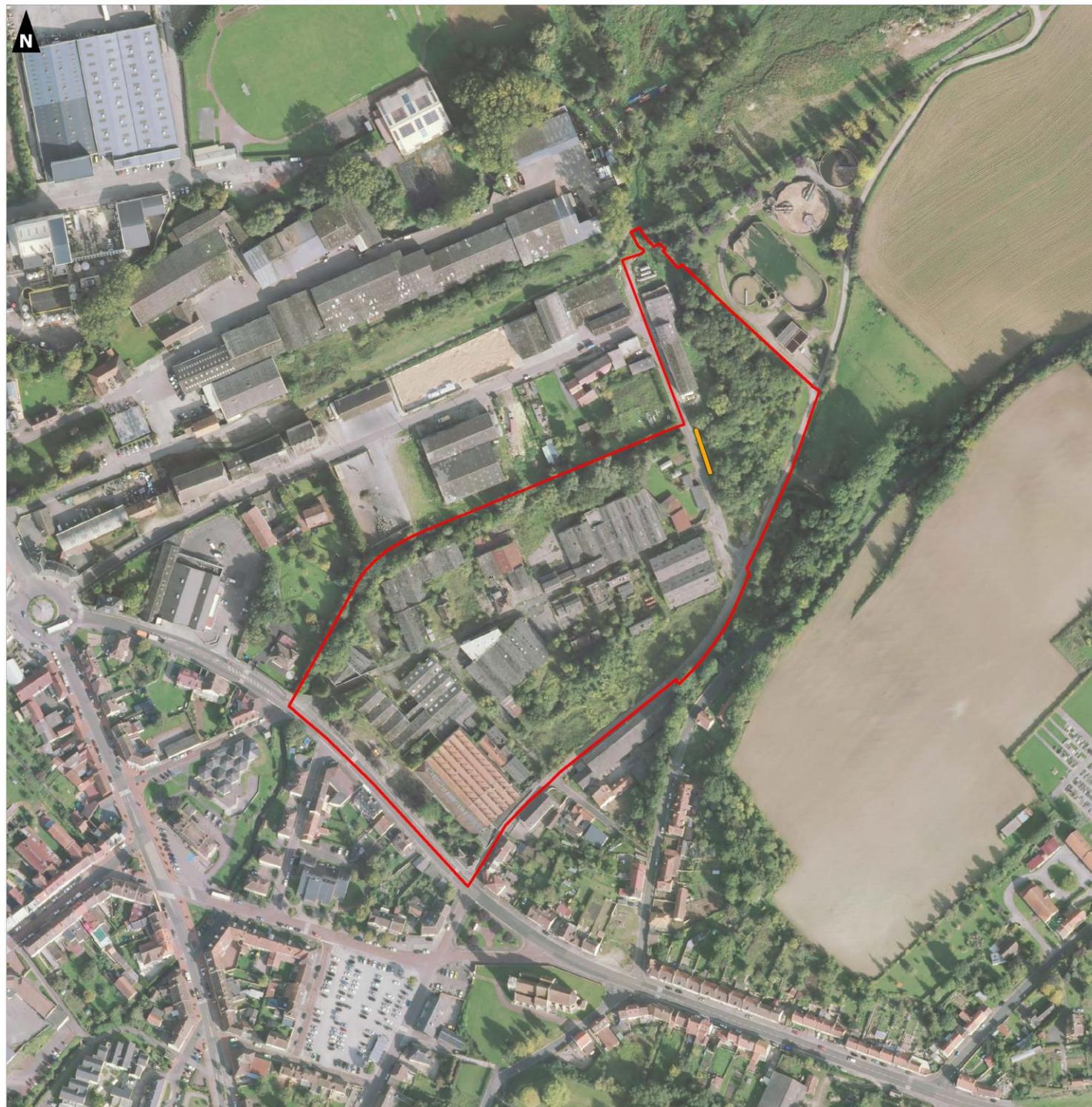
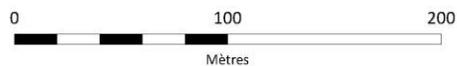
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

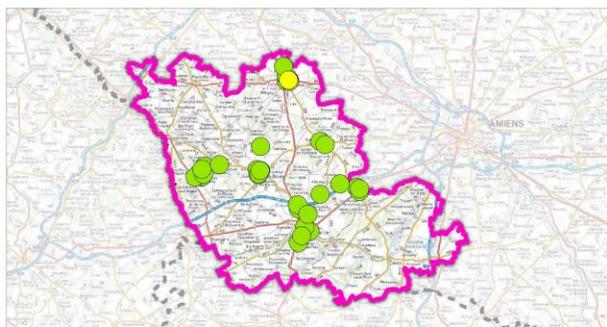
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : AIRAINES 3**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

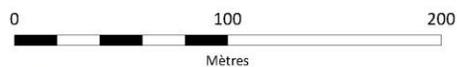
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

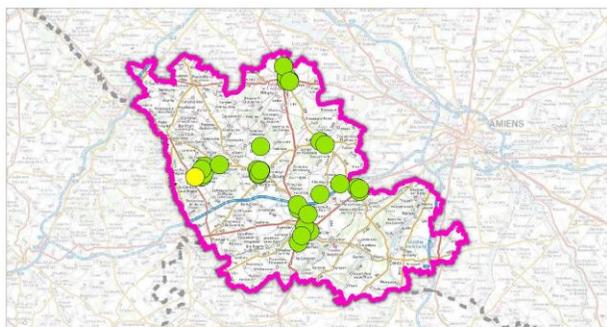
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : BEAUCAMPS 4**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

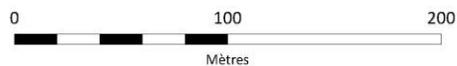
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

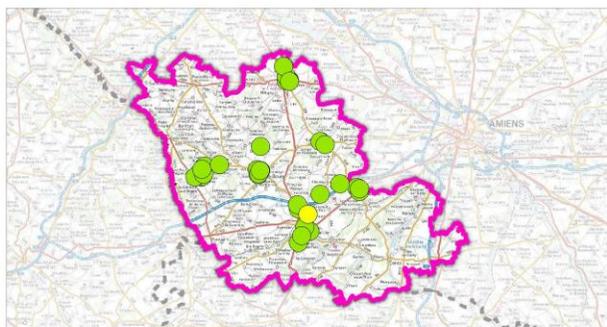
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : CROIXRAULT 3**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

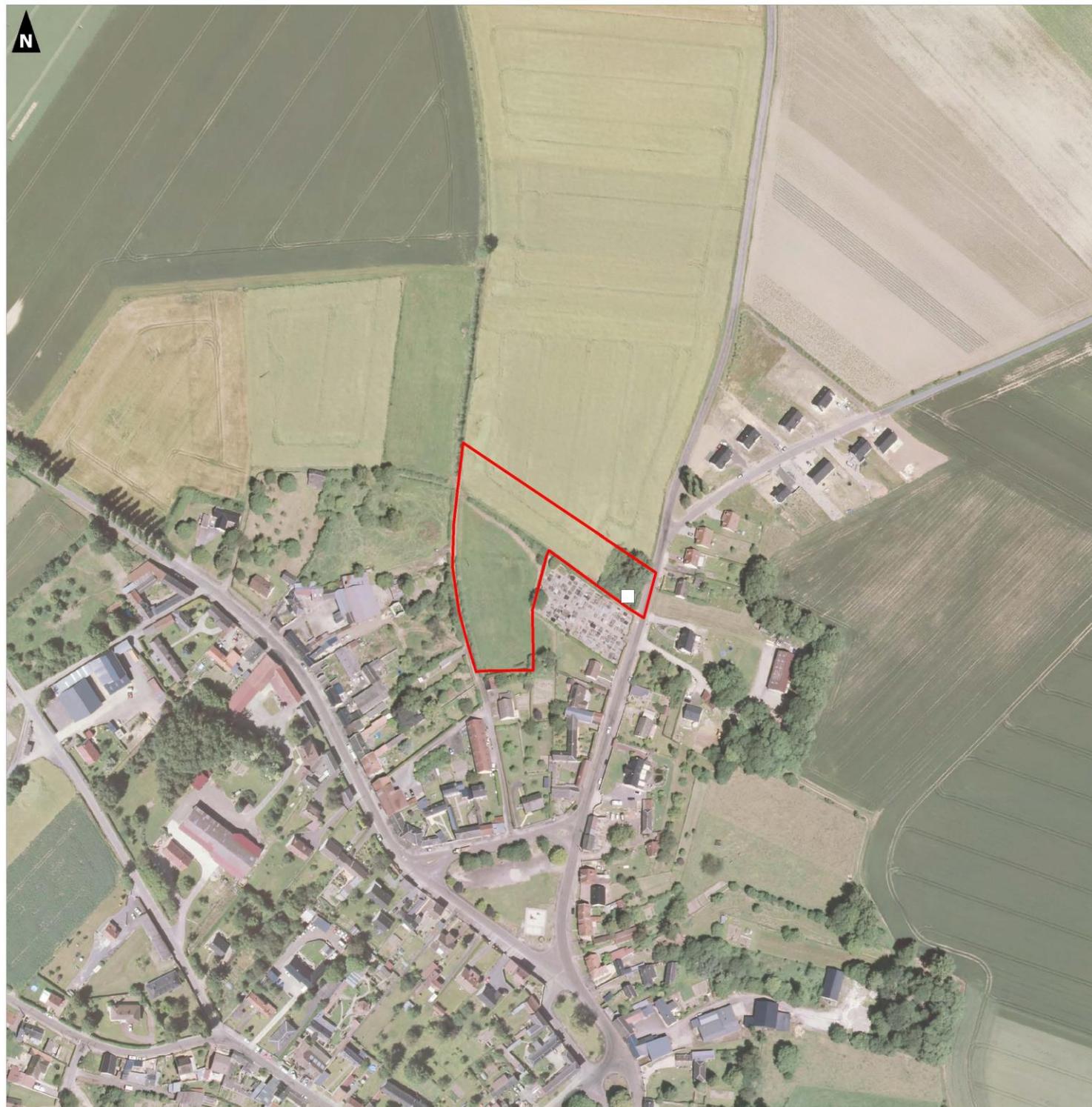
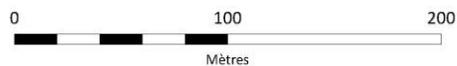
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

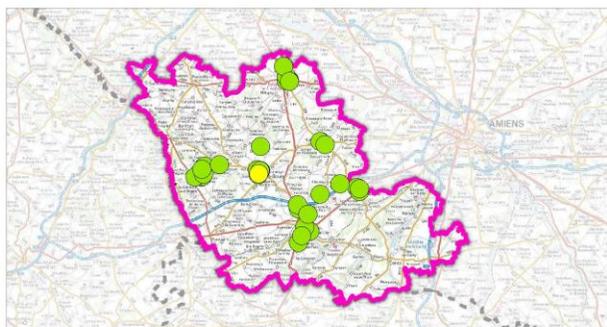
Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLU du Sud-Ouest-Amiénois
Volet écologique de l'évaluation environnemental

**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : HORNOY 2**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

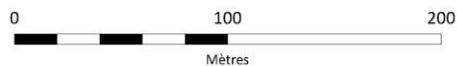
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

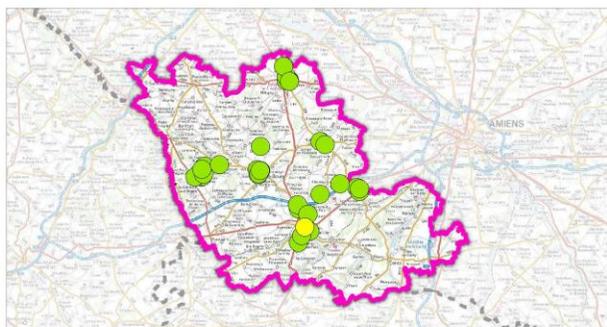
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : POIX 1**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

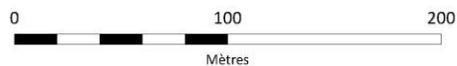
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

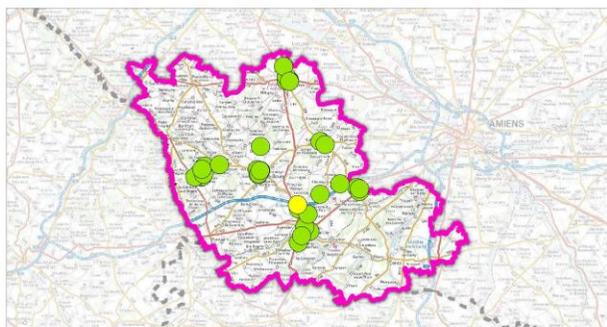
- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : CROIXRAULT 1**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*, AR, LC)

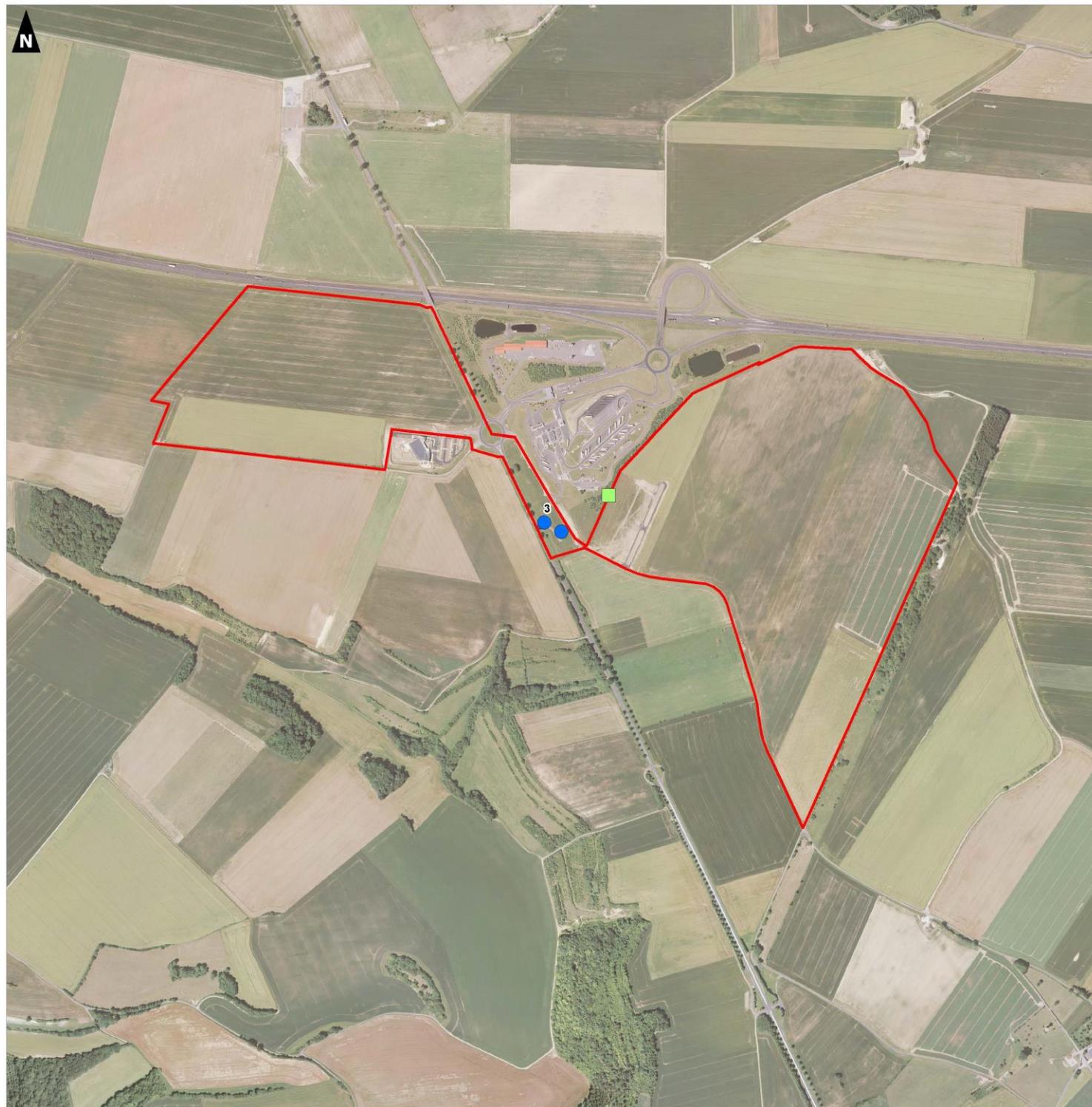
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

- Buddléia de David (*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)

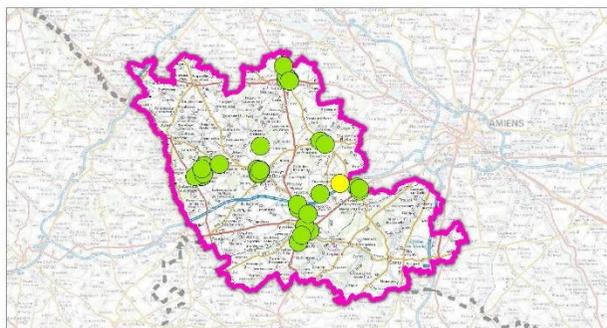


Annexe 5 – Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

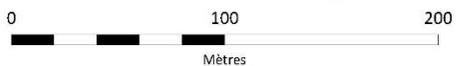
Remarque :

Ne sont présentées ci-après que les cartographies des secteurs comportant des espèces d'oiseaux patrimoniaux. Les secteurs non cartographiés ne comportent aucune de ces espèces.

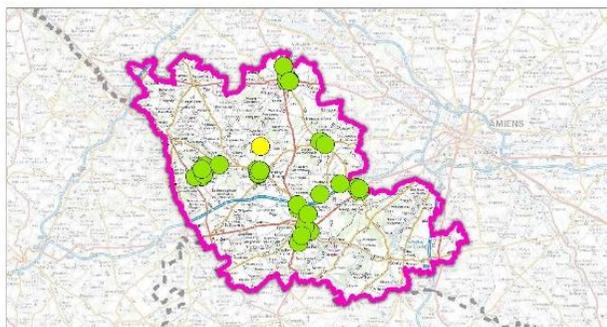
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : A FRE-2



Secteurs étudiés	Avifaune
● Site	Posés
□ Limite du site	🟡 Bruant jaune
Limites administratives	🔴 Chardonneret élégant
--- Limite départementale	🟡 Linotte mélodieuse
--- Communauté de communes	🟡 Tarier pâtre
--- Somme Sud-Ouest	🟢 Verdier d'Europe
	🟡 Gobemouche gris
	En vol
	🟡 Alouette des champs
	🔴 Busard Saint-Martin
	🔴 Chardonneret élégant
	🟡 Faucon crécerelle
	🔵 Goéland brun
	🔴 Hirondelle de fenêtre
	🔴 Hirondelle rustique
	🔵 Linotte mélodieuse
	🔴 Martinet noir
	🔵 Mouette rieuse
	🟢 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : B HOR-5



Secteurs étudiés

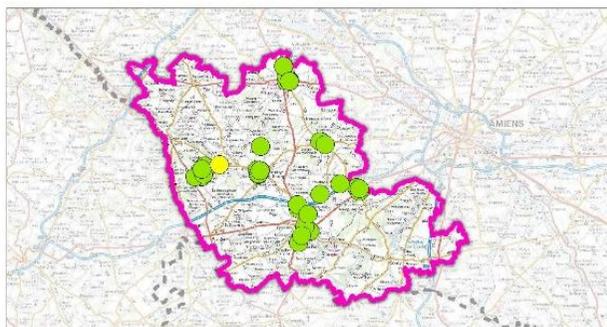
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâle
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



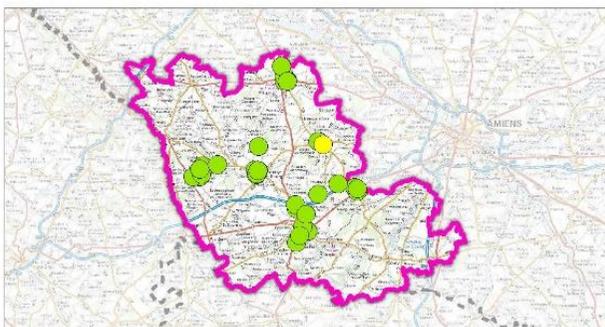
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : C LIO-2



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâle
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : D MOL-1



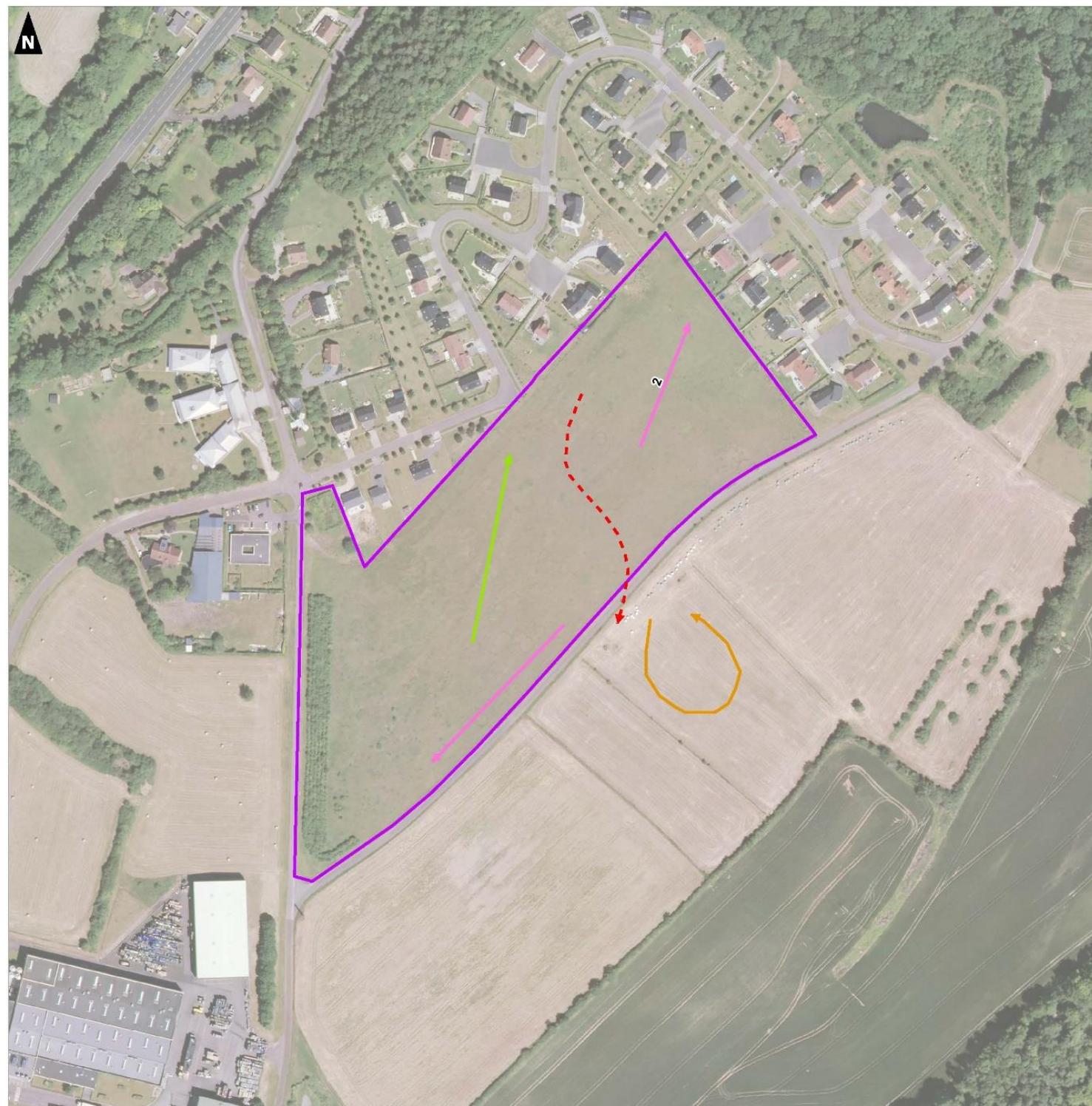
Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



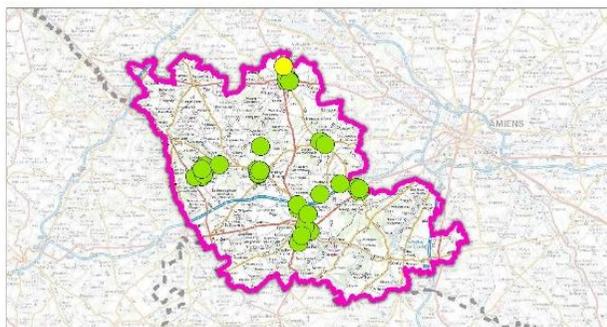
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : E POI-4



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 1



Secteurs étudiés

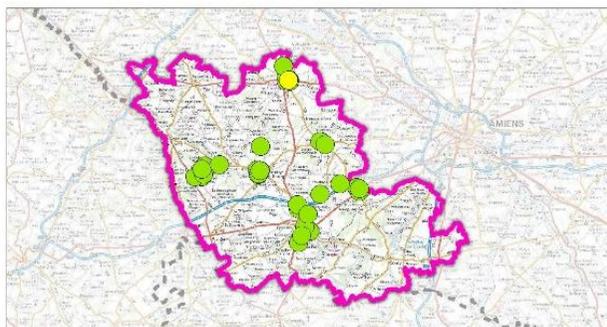
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâle
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 3



Secteurs étudiés

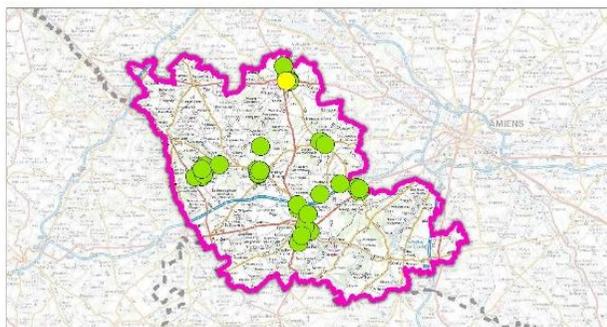
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 4



Secteurs étudiés

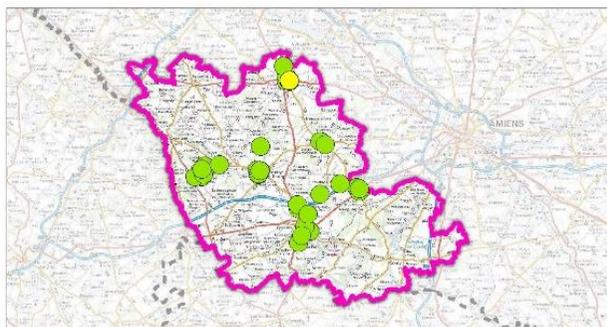
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

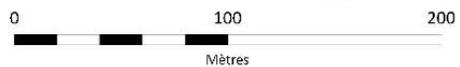
- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâtre
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 5



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



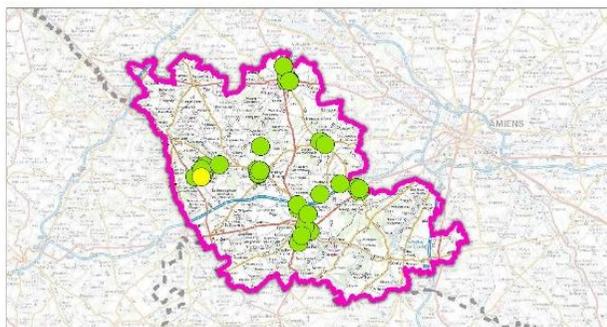
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 6



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



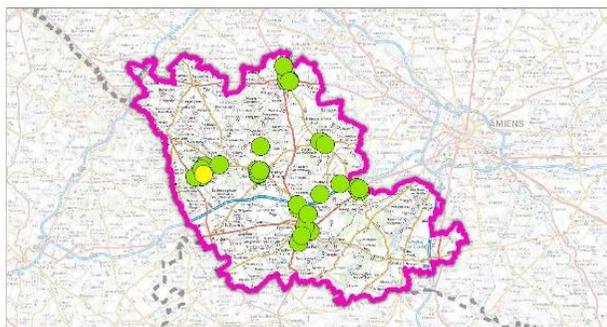
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 2



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâle
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 3



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

Posés

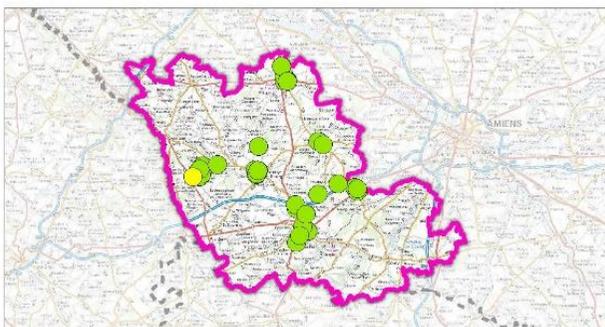
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



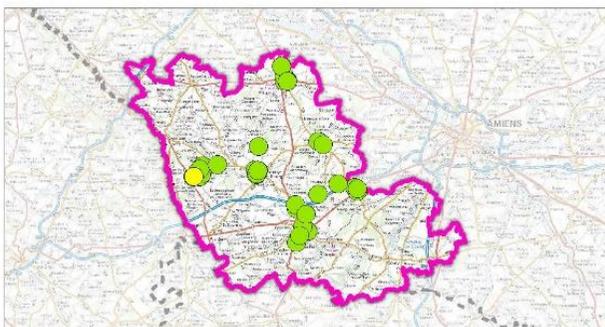
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 4



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 5



Secteurs étudiés

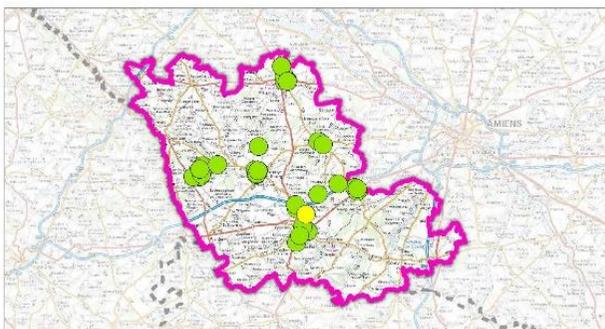
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 3

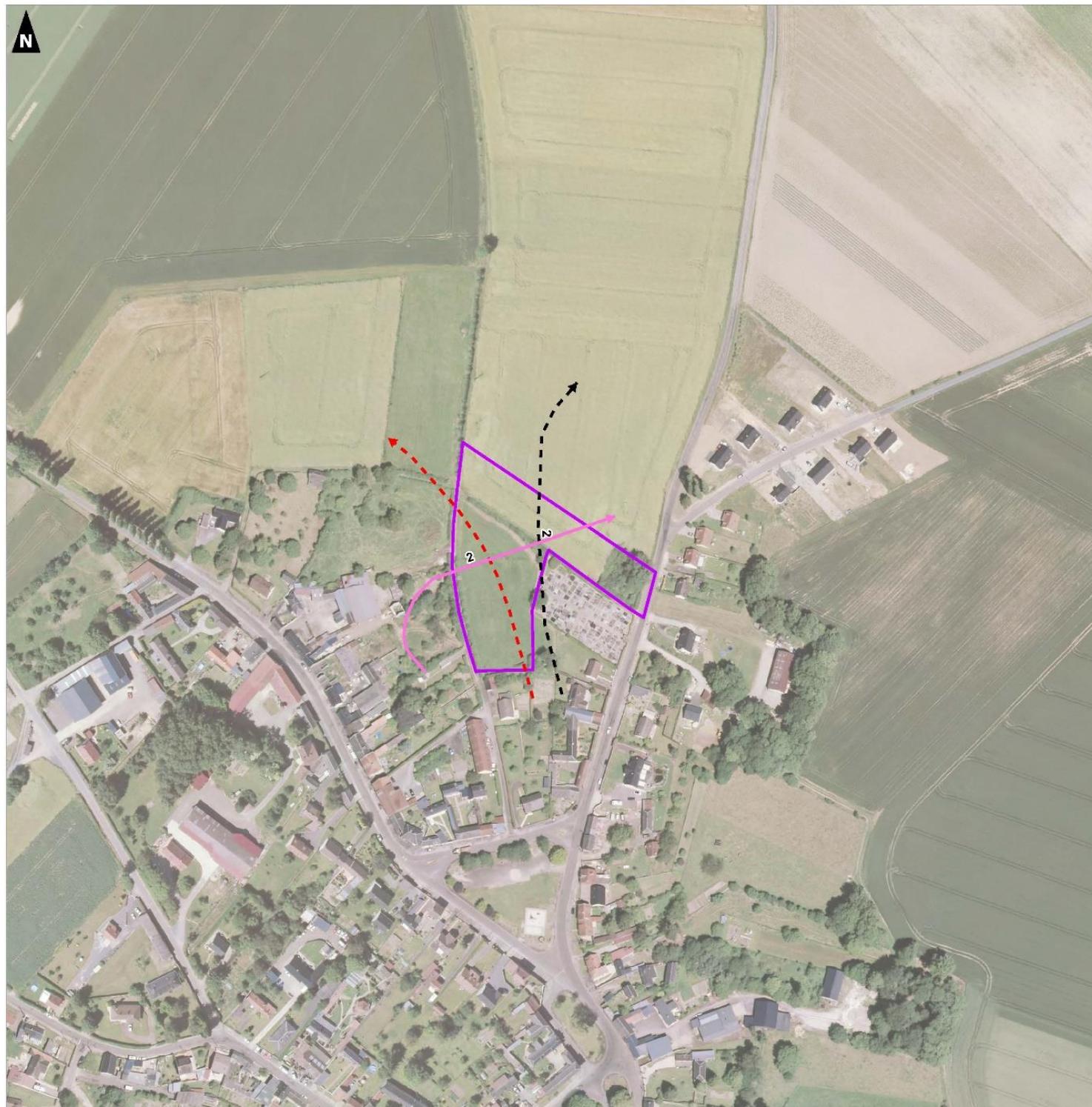


Secteurs étudiés

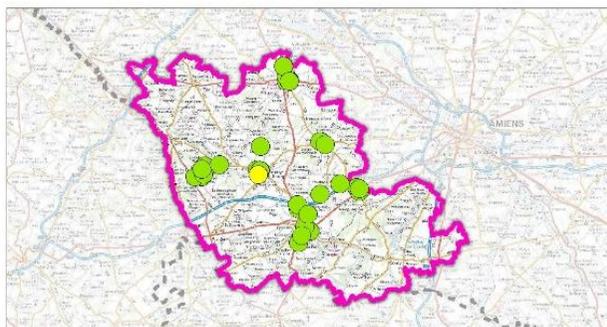
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

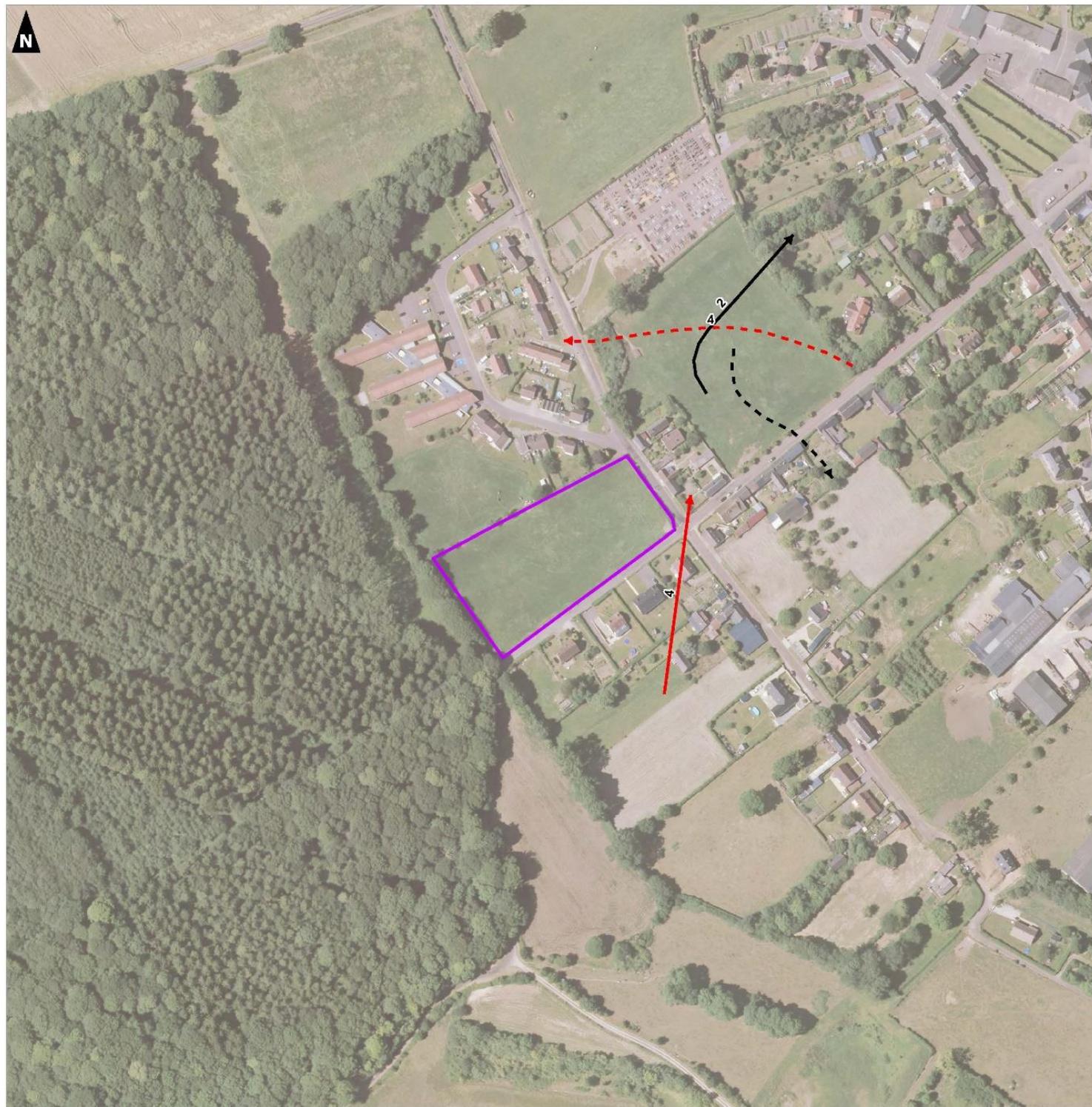
- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâle
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



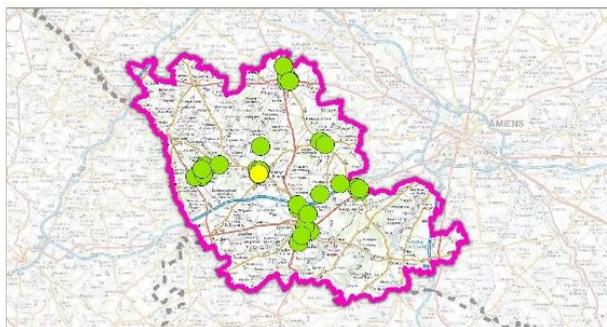
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 1



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



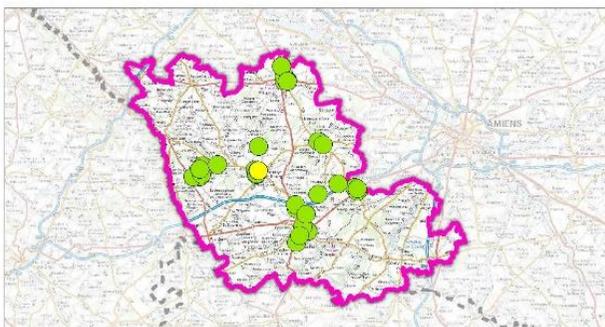
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 2



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 3

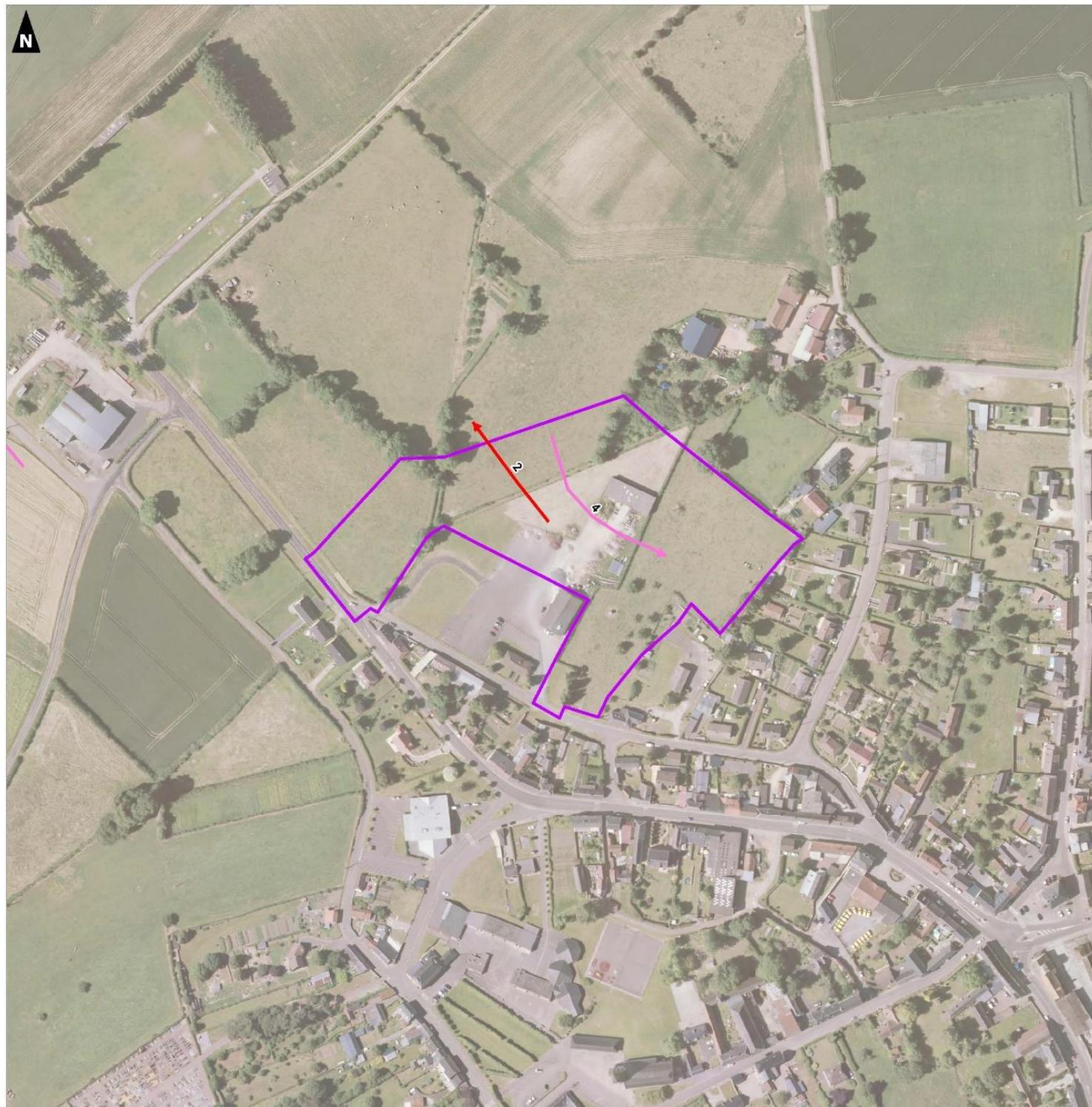


Secteurs étudiés

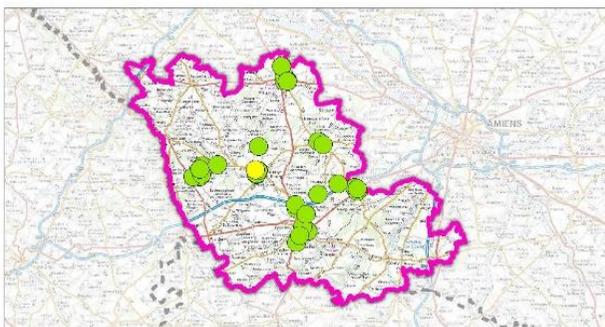
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

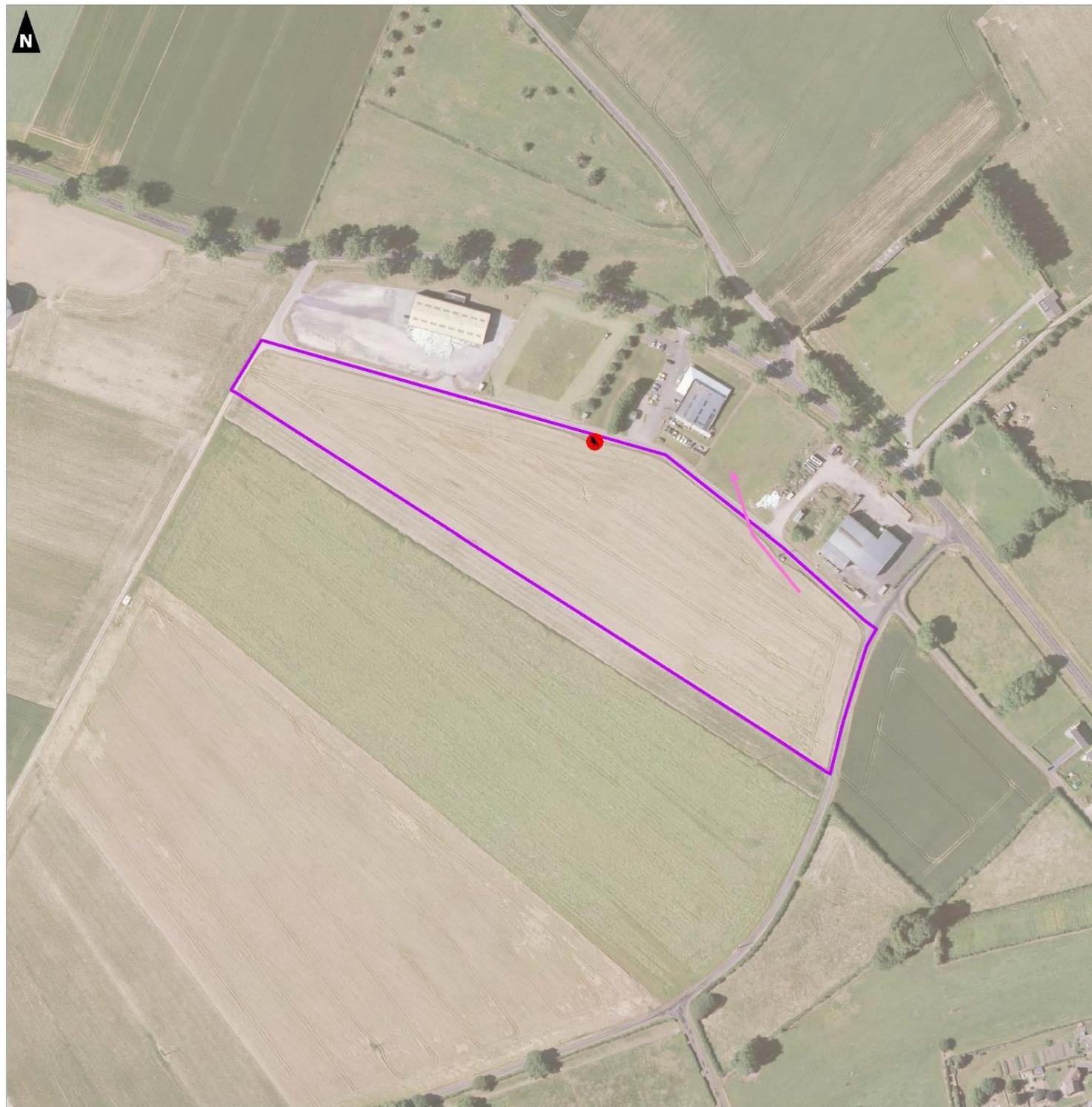
- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâtre
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



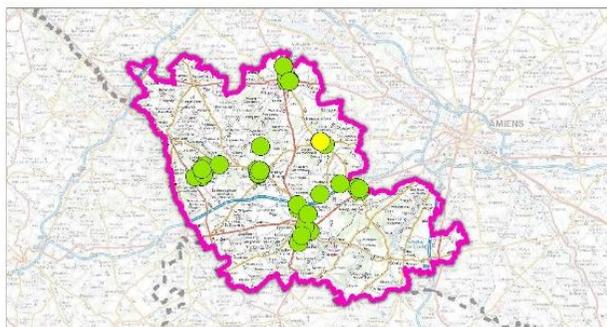
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 5



Secteurs étudiés	Avifaune
● Site	Posés
□ Limite du site	● Bruant jaune
Limites administratives	● Chardonneret élégant
--- Limite départementale	● Linotte mélodieuse
--- Communauté de communes	● Tarier pâtre
--- Somme Sud-Ouest	● Verdier d'Europe
	En vol
	→ Alouette des champs
	→ Busard Saint-Martin
	→ Chardonneret élégant
	→ Faucon crécerelle
	→ Goéland brun
	→ Hirondelle de fenêtre
	→ Hirondelle rustique
	→ Linotte mélodieuse
	→ Martinet noir
	→ Mouette rieuse
	→ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : MOLLIENS 1

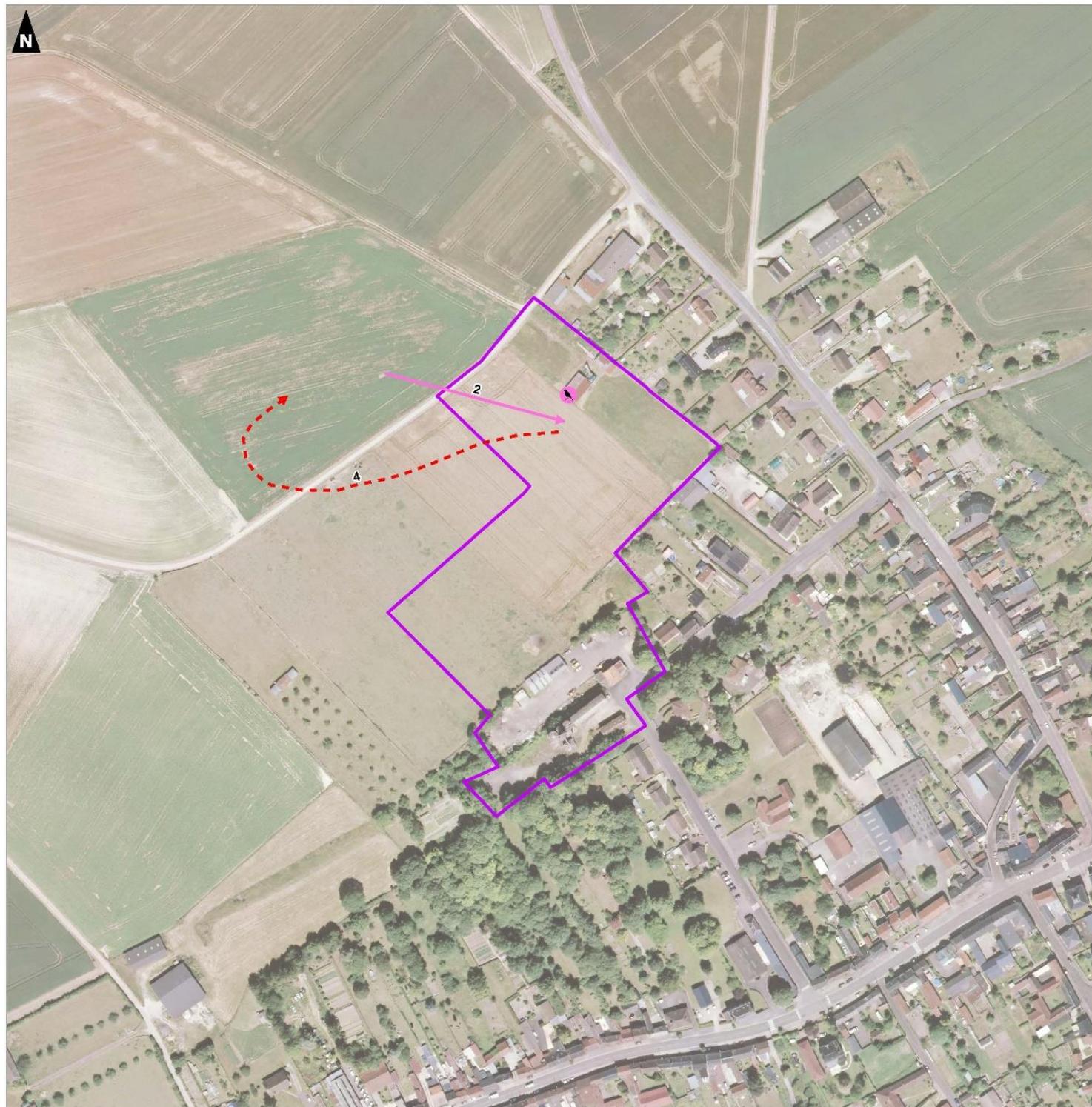


Secteurs étudiés

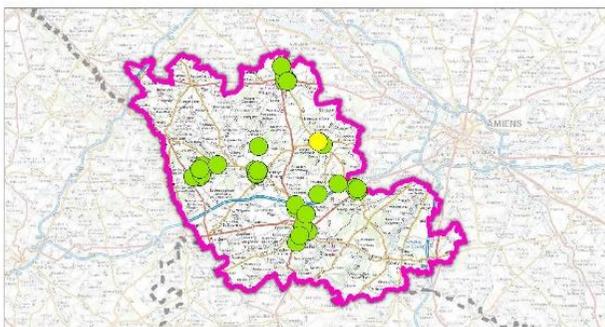
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâle
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : MOLLIENS 2

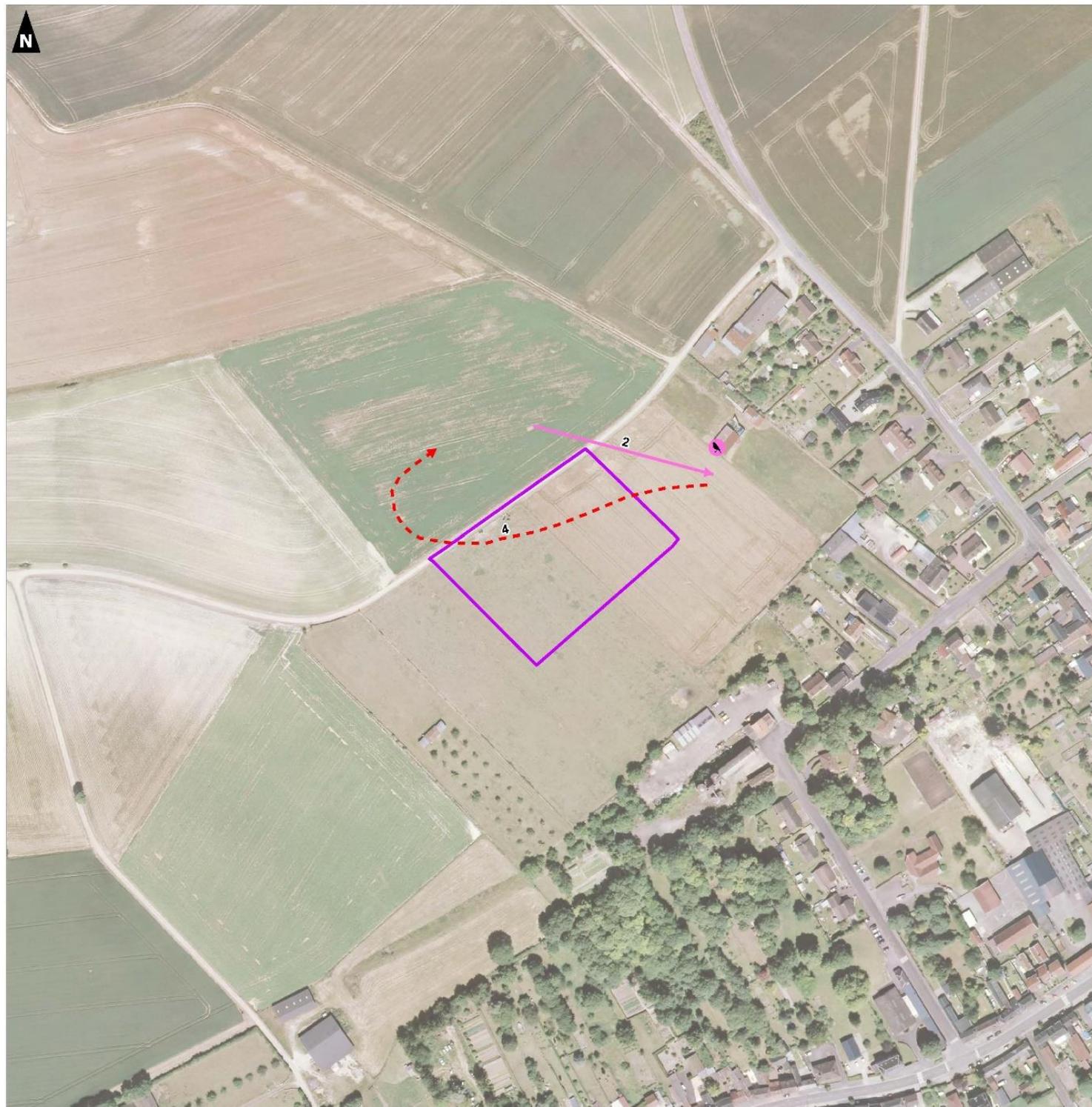


Secteurs étudiés

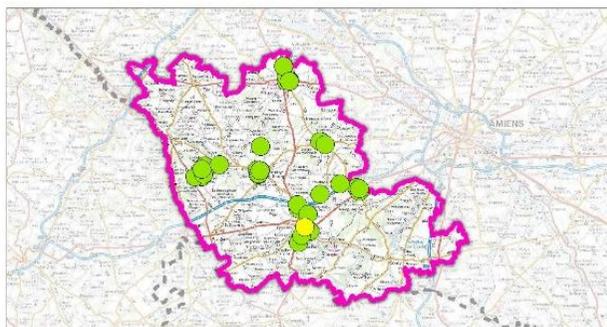
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 1



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

Posés

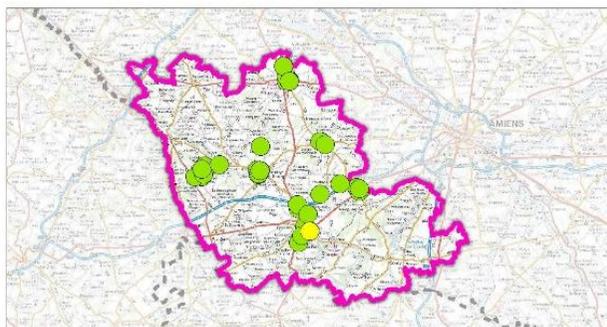
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 2

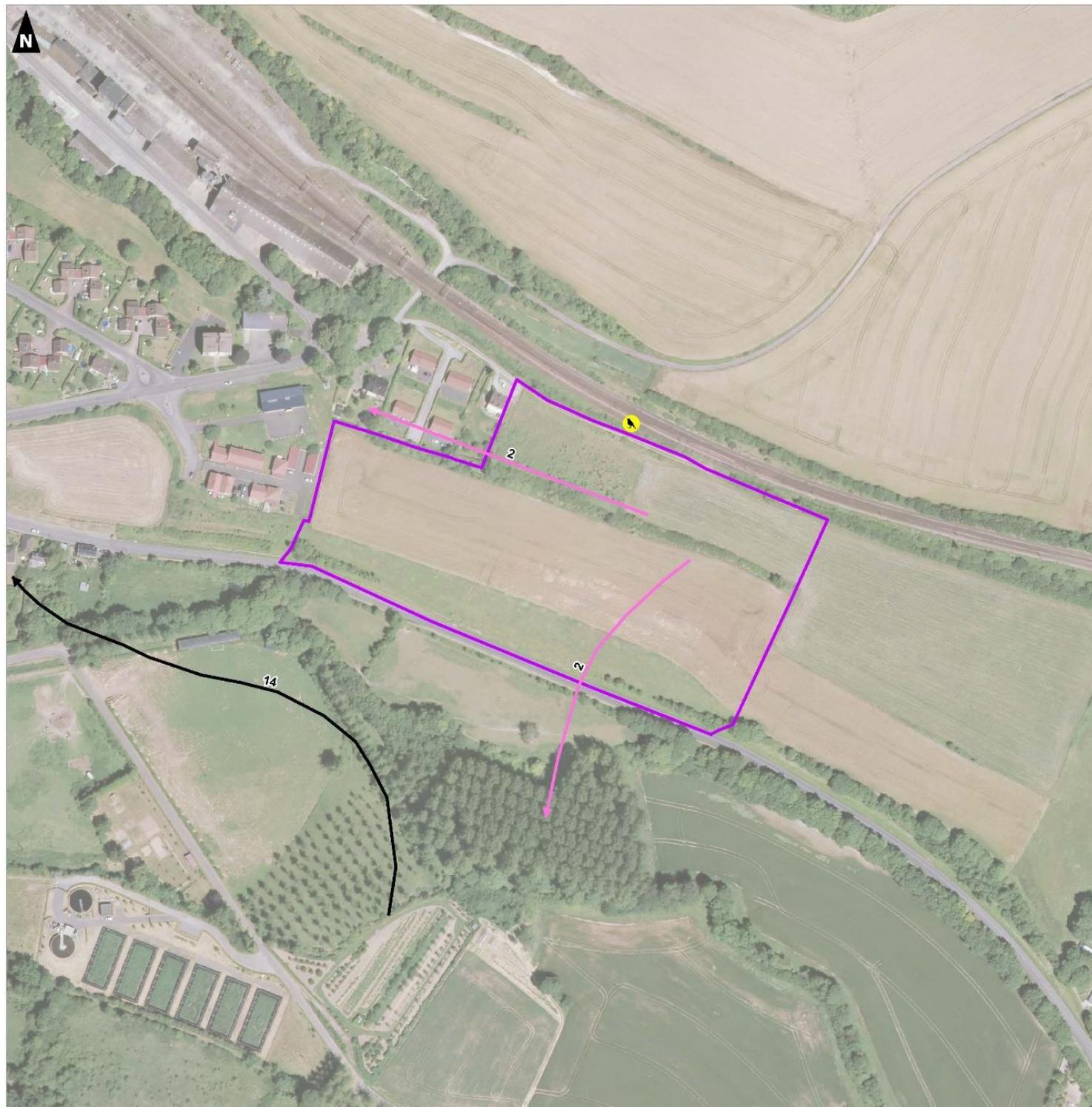


Secteurs étudiés

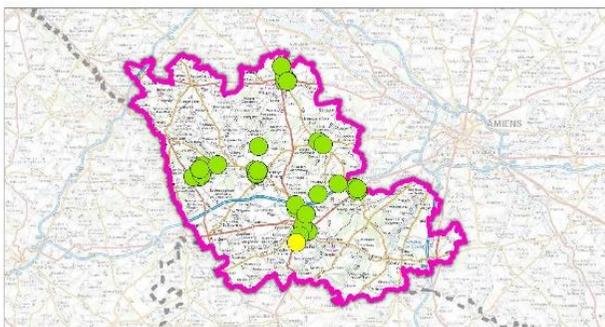
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
 -  Chardonneret élégant
 -  Linotte mélodieuse
 -  Tarier pâtre
 -  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
 -  Busard Saint-Martin
 -  Chardonneret élégant
 -  Faucon crécerelle
 -  Goéland brun
 -  Hirondelle de fenêtre
 -  Hirondelle rustique
 -  Linotte mélodieuse
 -  Martinet noir
 -  Mouette rieuse
 -  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 3

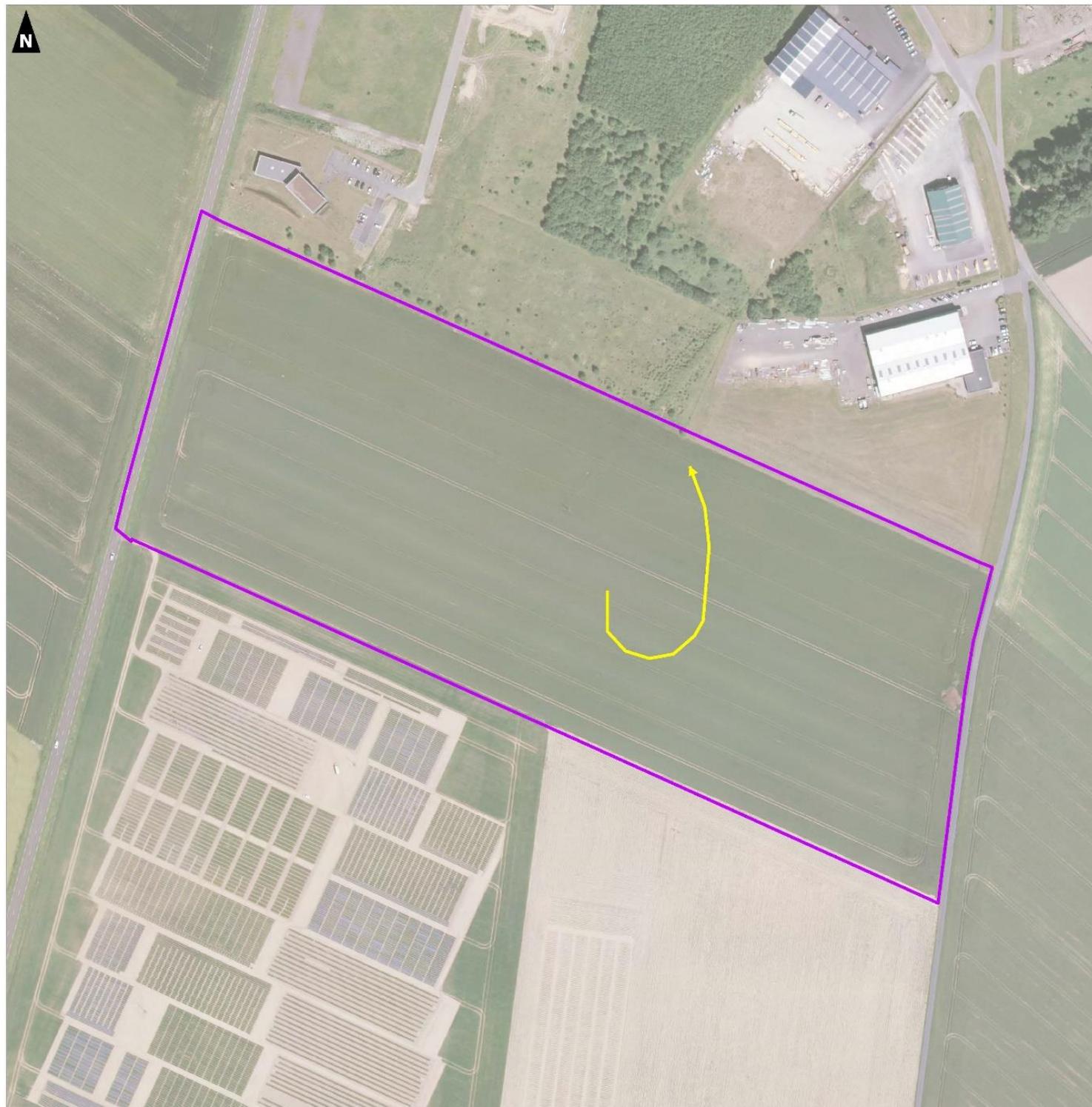


Secteurs étudiés

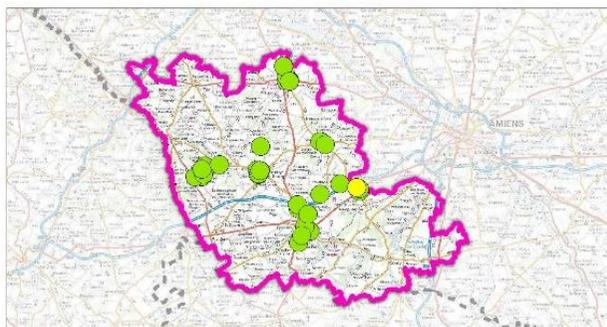
-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe
- En vol**
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



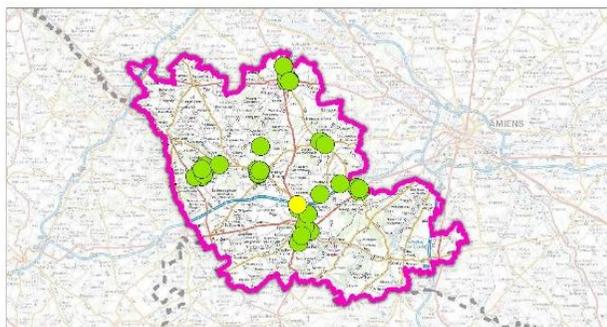
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : QUEVAU 2



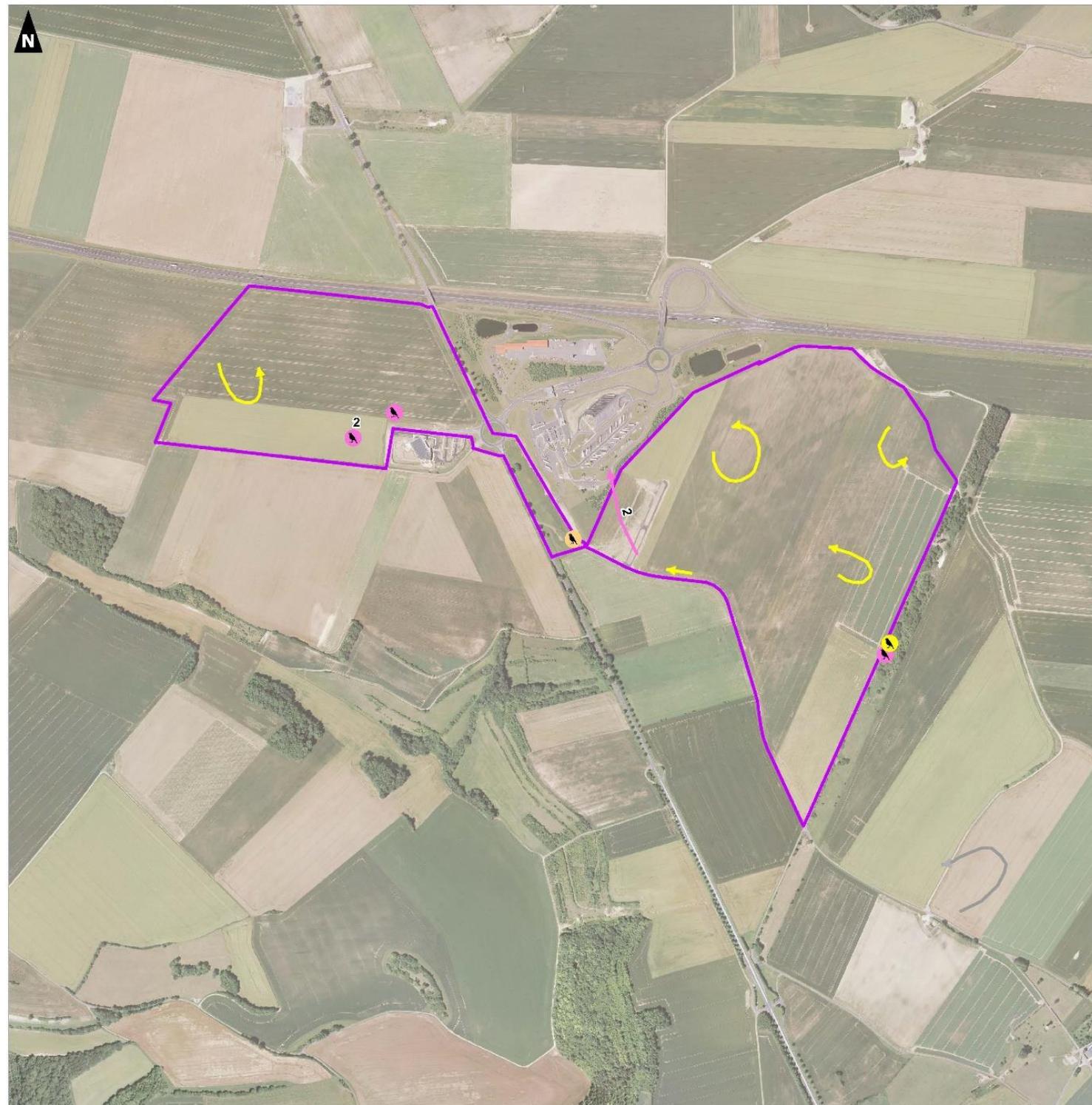
Secteurs étudiés		Avifaune	
	Site		Bruant jaune
	Limite du site		Chardonneret élégant
Limites administratives			Linotte mélodieuse
	Limite départementale		Tarier pâtre
	Communauté de communes Somme Sud-Ouest		Verdier d'Europe
En vol			Alouette des champs
			Busard Saint-Martin
			Chardonneret élégant
			Faucon crécerelle
			Goéland brun
			Hirondelle de fenêtre
			Hirondelle rustique
			Linotte mélodieuse
			Martinet noir
			Mouette rieuse
			Verdier d'Europe



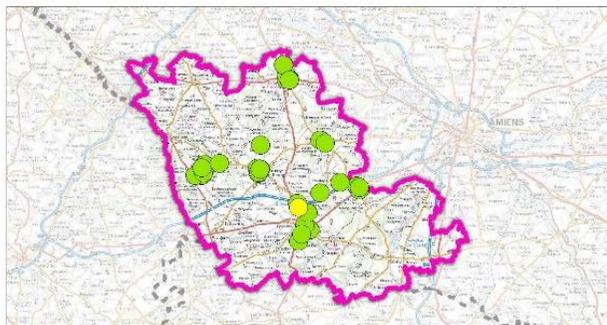
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 1



Secteurs étudiés	Avifaune
 Site	Posés
 Limite du site	 Bruant jaune
Limites administratives	 Chardonneret élégant
 Limite départementale	 Linotte mélodieuse
 Communauté de communes Somme Sud-Ouest	 Tarier pâtre
	 Verdier d'Europe
	En vol
	 Alouette des champs
	 Busard Saint-Martin
	 Chardonneret élégant
	 Faucon crécerelle
	 Goéland brun
	 Hirondelle de fenêtre
	 Hirondelle rustique
	 Linotte mélodieuse
	 Martinet noir
	 Mouette rieuse
	 Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 2



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site

Limites administratives

-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

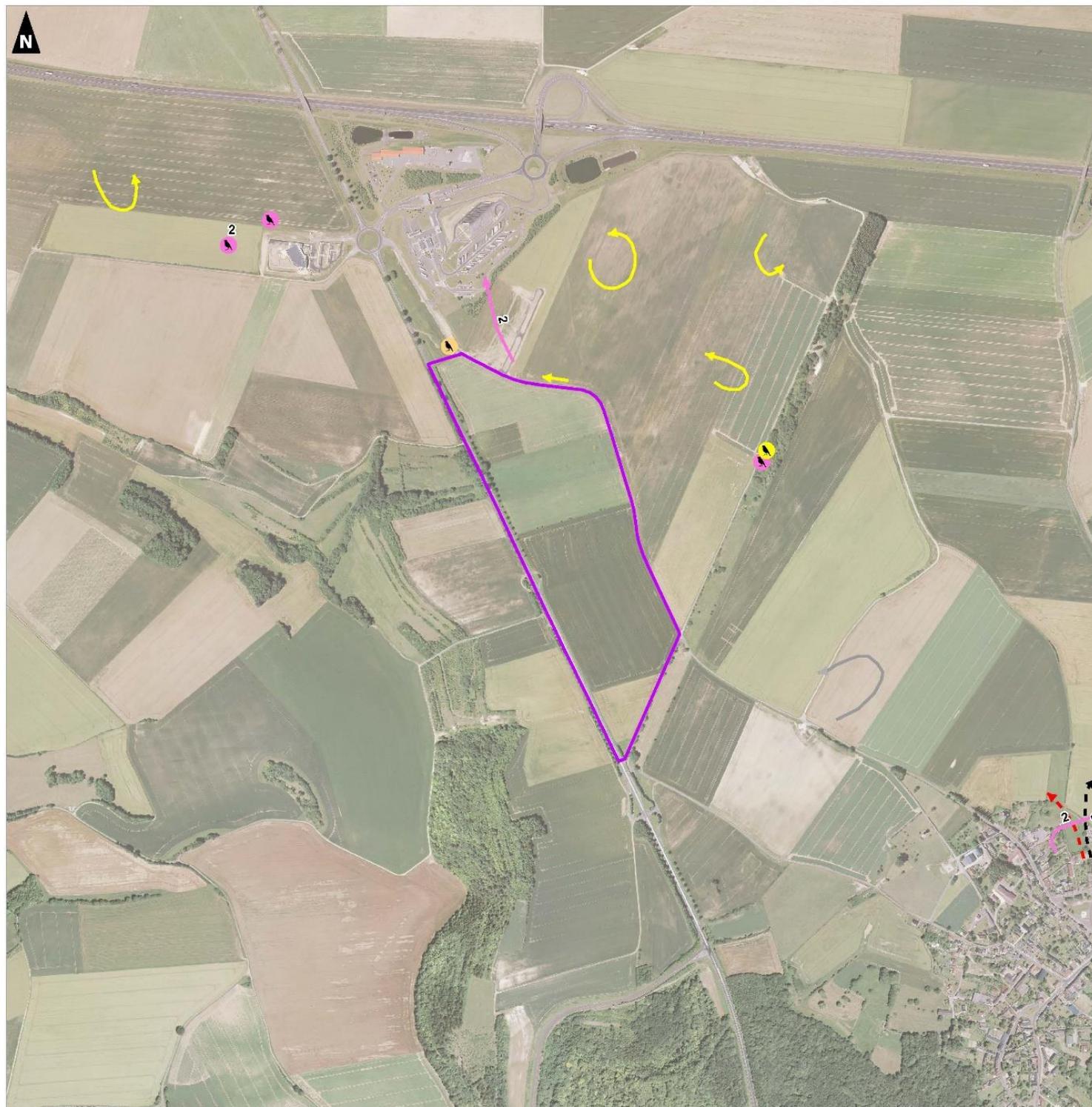
Avifaune

Posés

-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Annexe 6 – Résultats des inventaires ornithologiques

Tableau 29. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes Rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
Faible	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	TC	LC	NT	LC	NA	LC	C	OII
	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
Modérée	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
Modérée	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PC	NT	LC	NA	NA	NT	P	OI
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
Modérée	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
	<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	C	LC	LC	LC	-	LC	C & N	OII
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	TC	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	C	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
Faible	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	LC	NT	NA	NA	LC	P	-
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
Faible	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
Modérée	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	TR	VU	LC	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
Faible	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
Faible	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes Rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »
Modérée	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
Faible	<i>Apus apus</i>	Martinot noir	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
Faible	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AC	LC	NT	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	AC	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	AC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
Faible	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâte	C	NT	NT	NA	NA	LC	P	-
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	TC	LC	LC	-	NA	LC	C	OII
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
Modérée	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) Référentiel de la faune de Picardie – Picardie Nature – 23/11/2009

(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(3) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(4) Birdlife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities

RE Disparue
 CR En danger critique

EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
Nab	Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)
Nac	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)
Nad	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
-	Non concernée

(5) : P = Protégé : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. C = chassable. C & N : chassable et nuisible

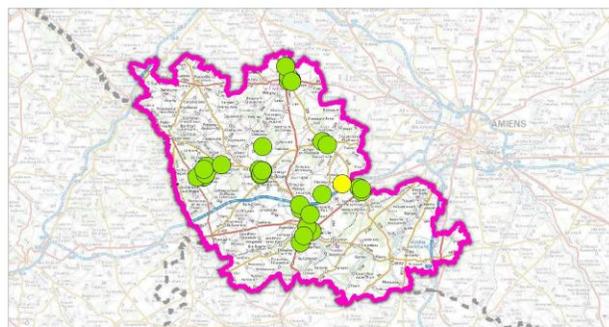
(6) : Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79
concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
OII = Espèces pouvant être chassées.
OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Annexe 7 – Cartographies des enjeux écologiques des secteurs étudiés

Synthèse des enjeux écologiques

site : A FRE-2



Secteurs étudiés

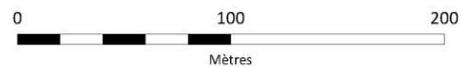
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

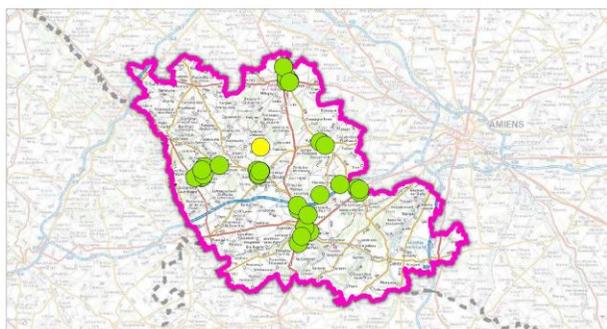
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : B HOR-5



Secteurs étudiés

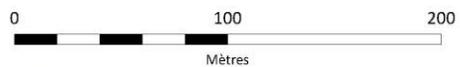
- Site
- Limite du site

Limites administratives

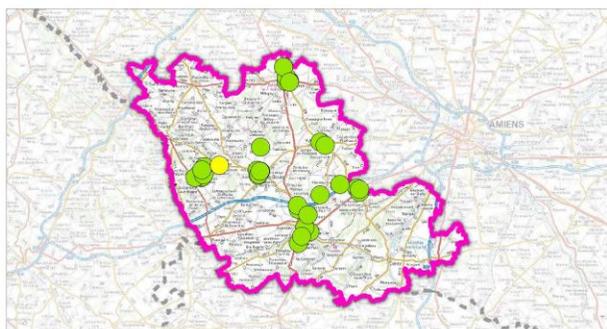
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : C LIO-2



Secteurs étudiés

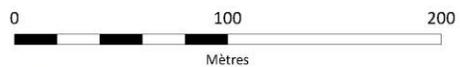
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

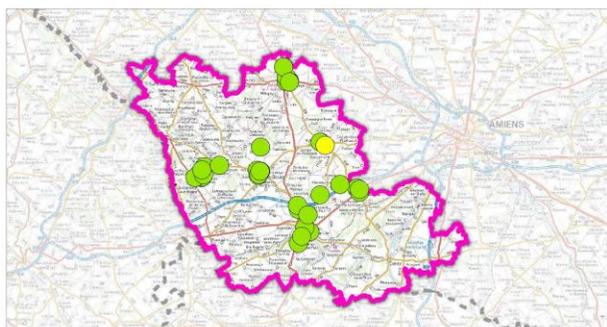
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : D MOL-1



Secteurs étudiés

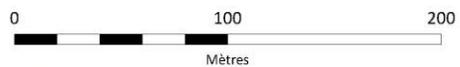
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

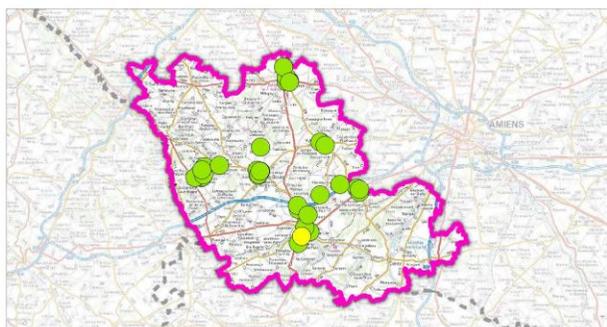
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : E POI-4



Secteurs étudiés

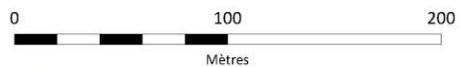
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

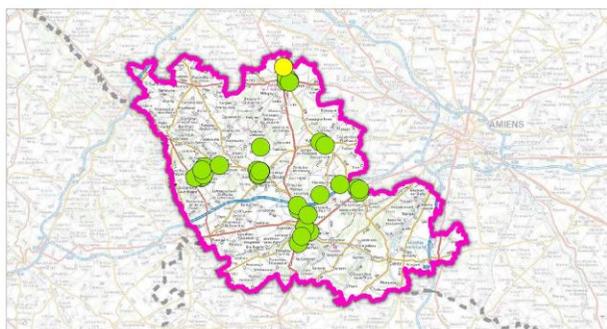
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 1



Secteurs étudiés

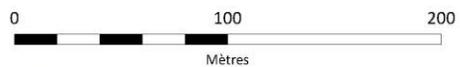
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

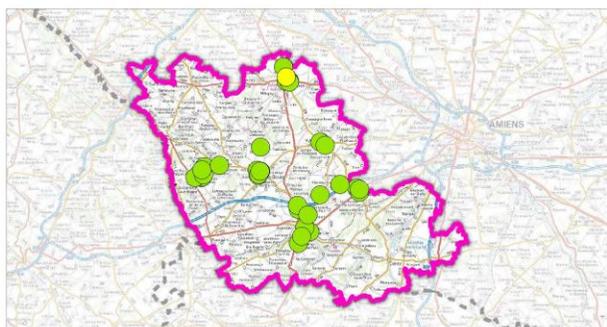
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 2



Secteurs étudiés

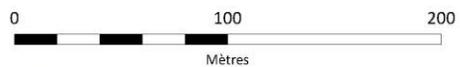
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

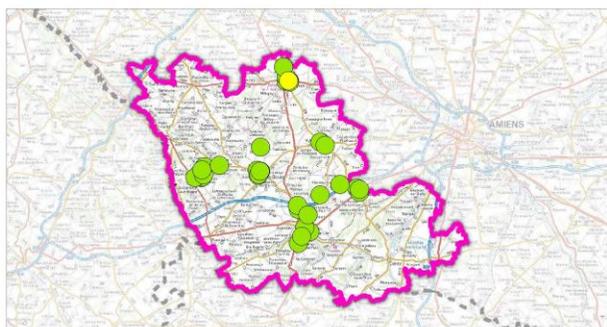
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 3



Secteurs étudiés

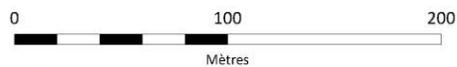
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

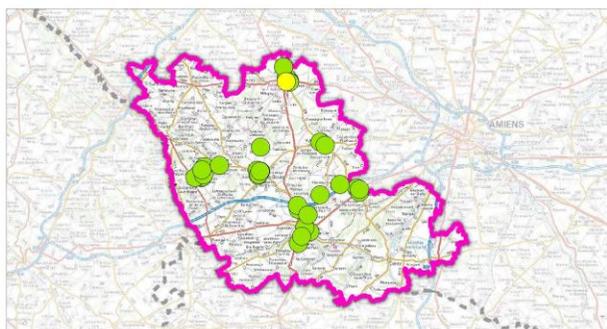
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 4



Secteurs étudiés

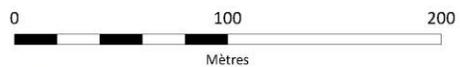
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

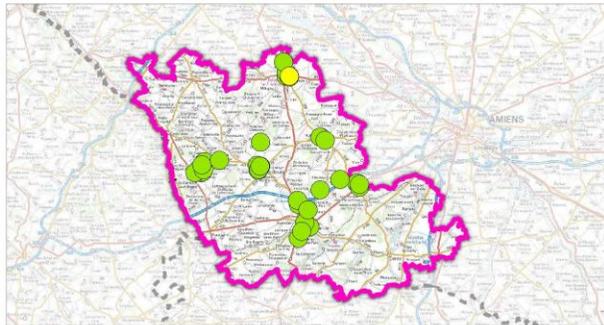
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 5



Secteurs étudiés

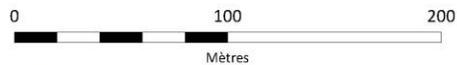
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

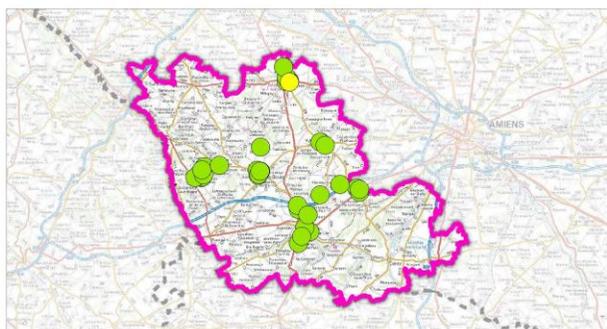
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : AIRAINES 6



Secteurs étudiés

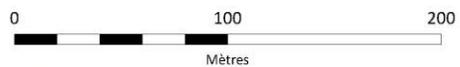
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

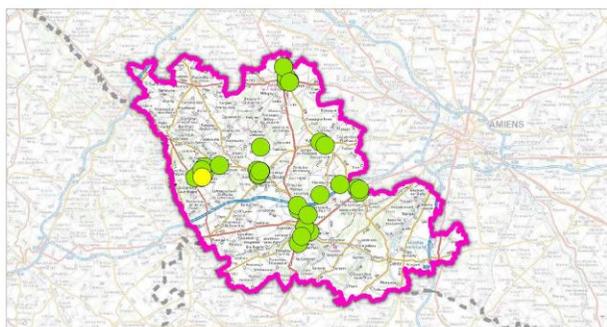
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : BEAUCAMPS 1



Secteurs étudiés

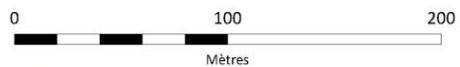
- Site
- Limite du site

Limites administratives

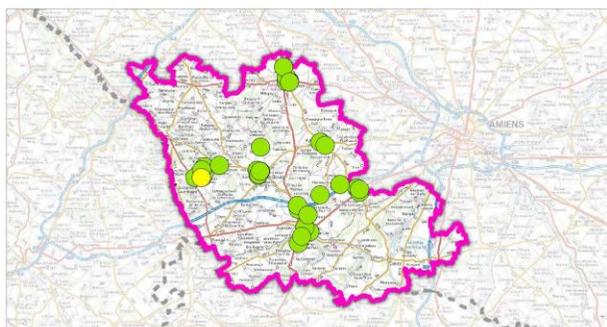
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : BEAUCAMPS 2



Secteurs étudiés

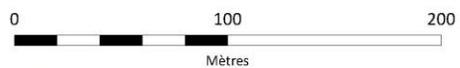
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

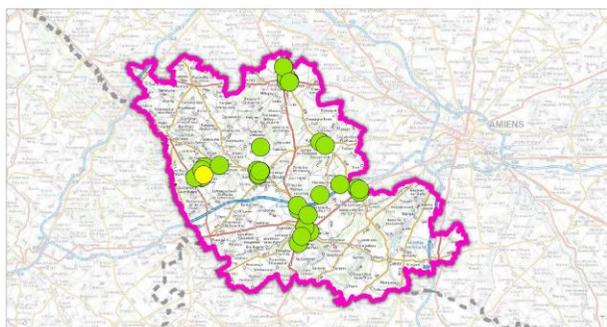
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : BEUCAMPS 3



Secteurs étudiés

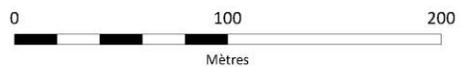
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

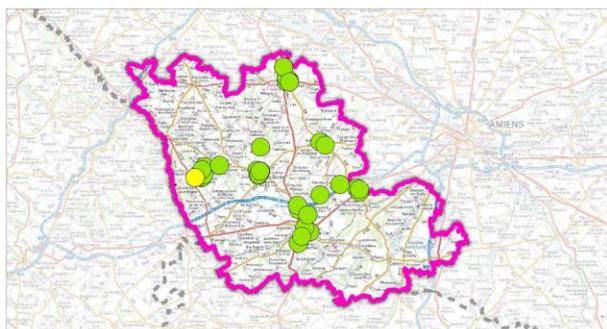
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : BEAUCAMPS 4



Secteurs étudiés

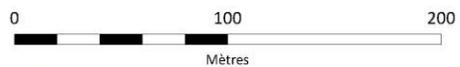
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

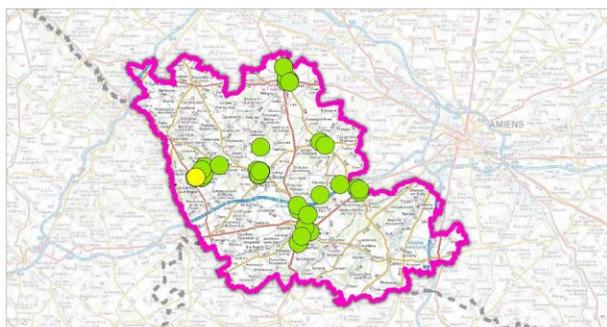
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : BEAUCAMPS 5



Secteurs étudiés

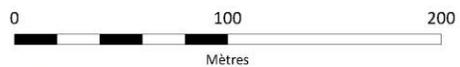
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

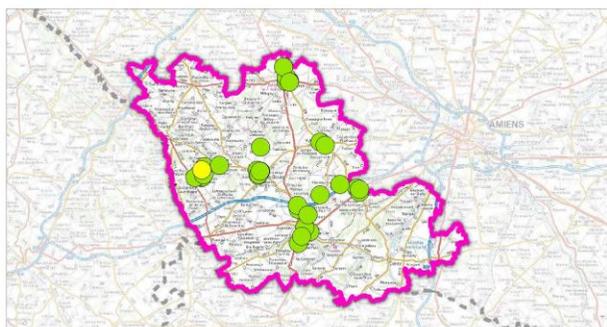
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : BEAUCAMPS 6



Secteurs étudiés

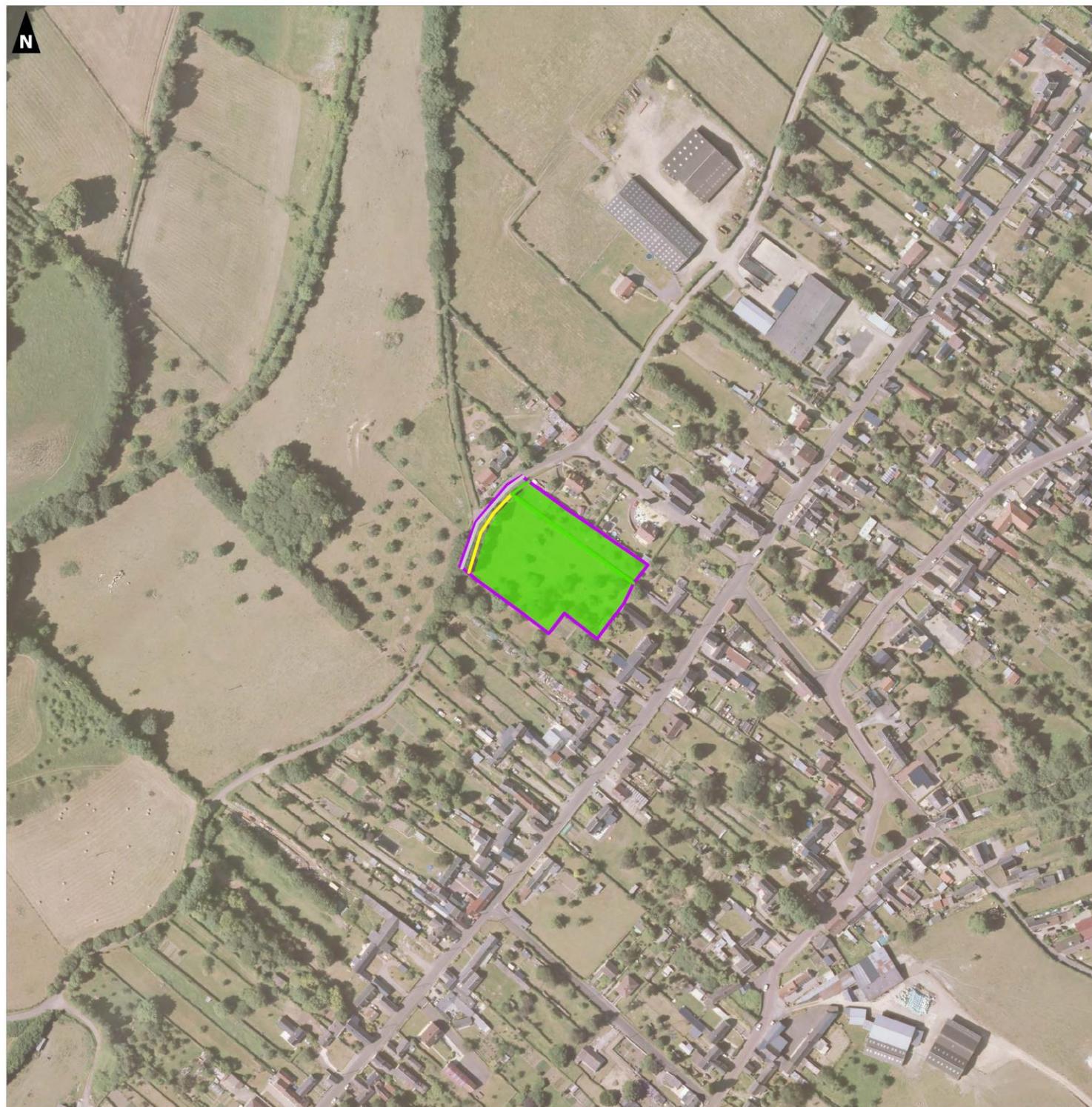
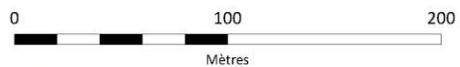
- Site
- Limite du site

Limites administratives

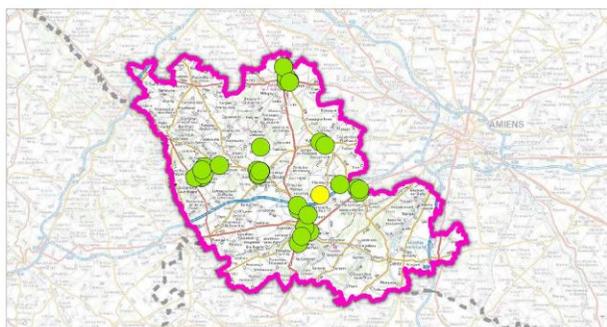
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : BUSSY 1



Secteurs étudiés

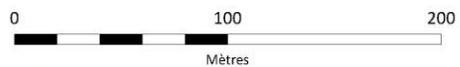
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

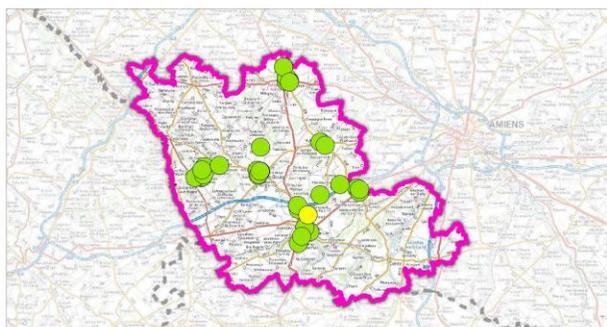
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : CROIXRAULT 3



Secteurs étudiés

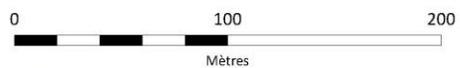
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

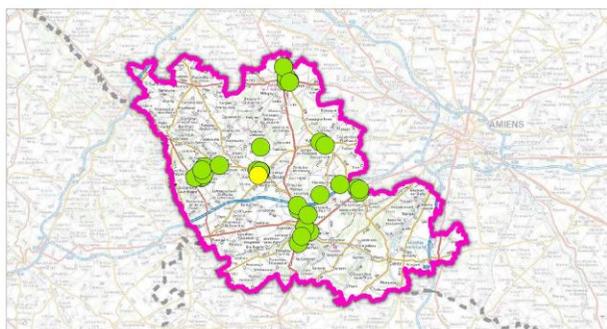
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : HORNOY 1



Secteurs étudiés

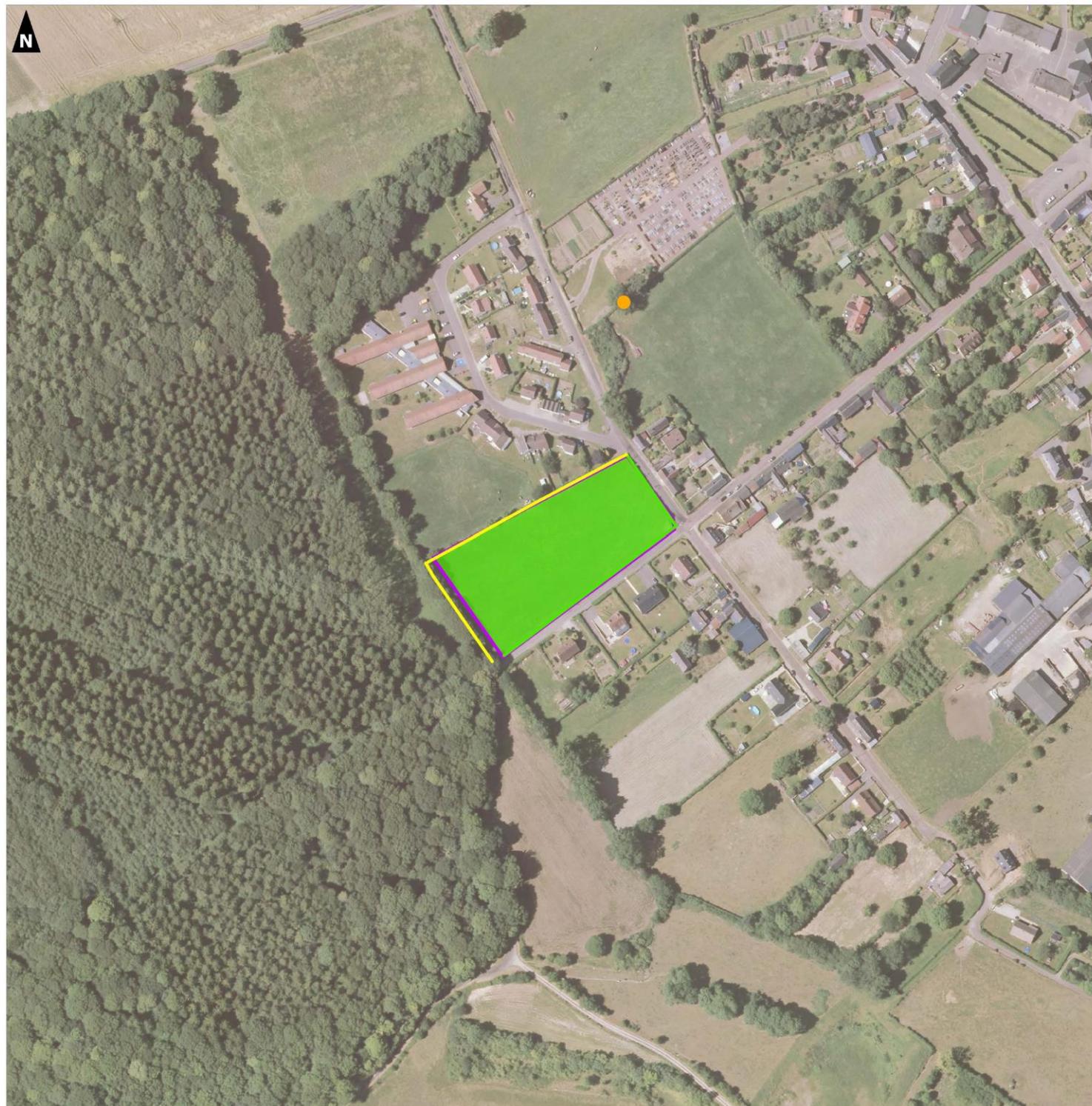
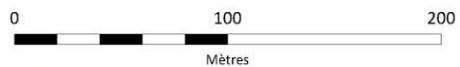
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

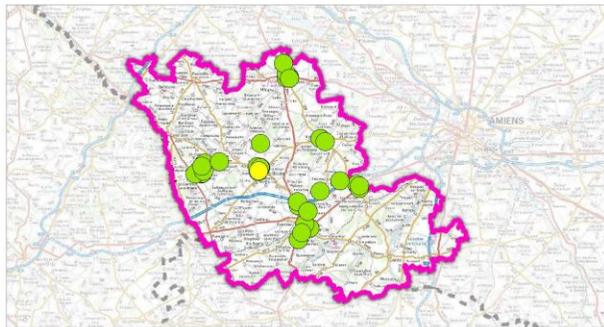
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : HORNOY 2



Secteurs étudiés

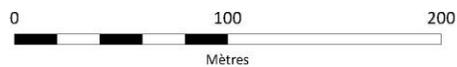
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

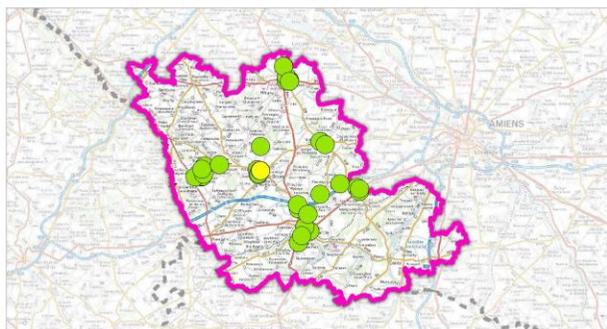
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : HORNOY 3



Secteurs étudiés

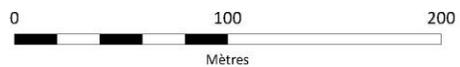
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

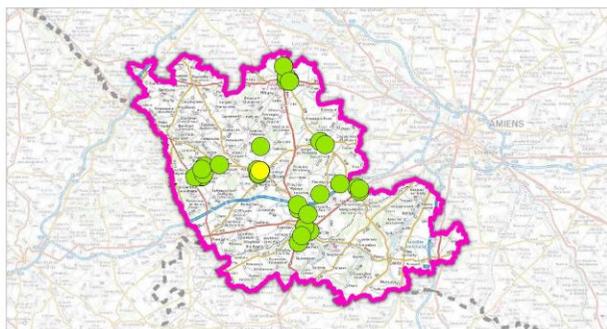
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : HORNOY 4



Secteurs étudiés

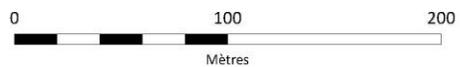
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

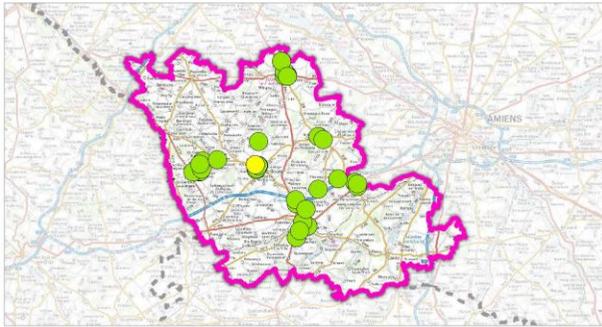
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : HORNOY 5



Secteurs étudiés

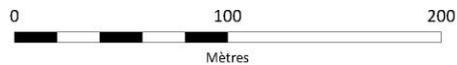
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

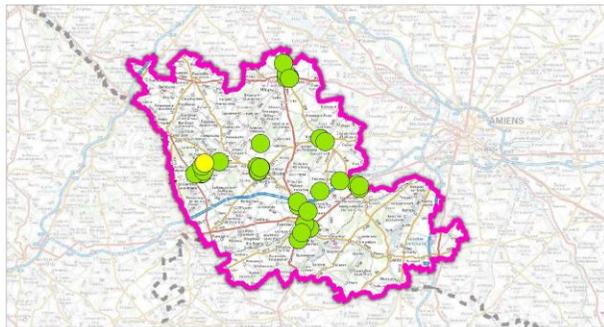
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : LE QUESNE 1



Secteurs étudiés

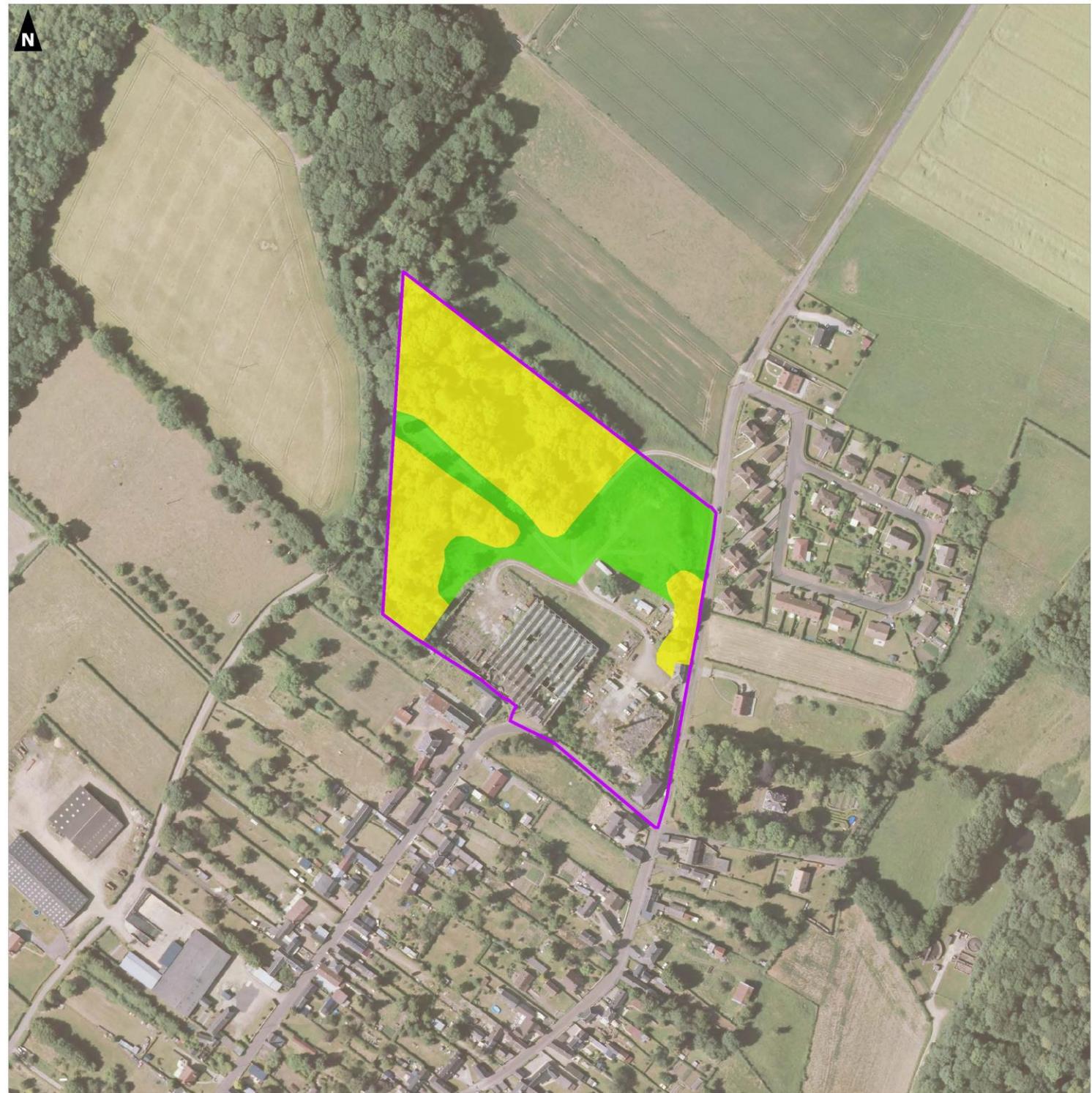
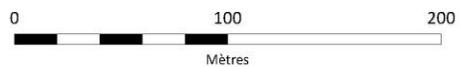
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

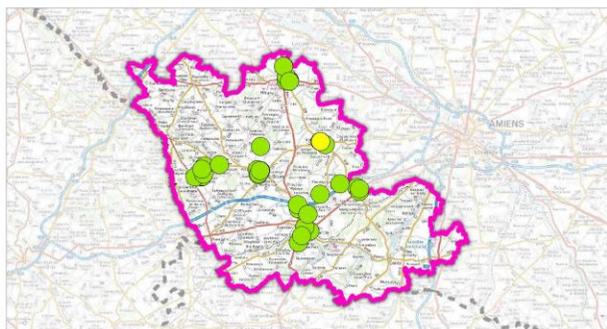
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : MOLLIENS 1



Secteurs étudiés

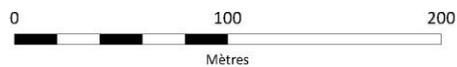
- Site
- Limite du site

Limites administratives

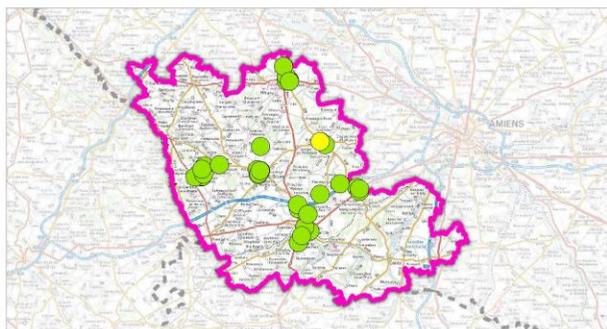
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : **MOLLIENS 2**



Secteurs étudiés

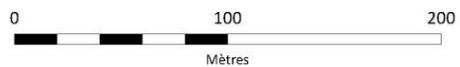
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

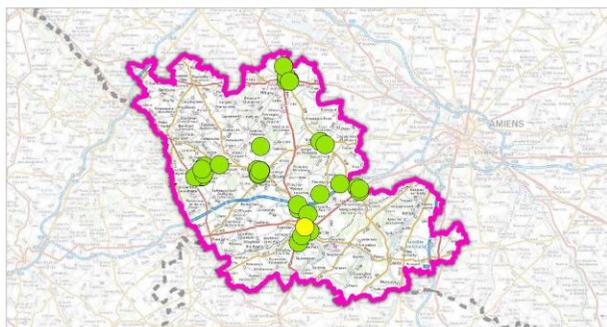
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : POIX 1



Secteurs étudiés

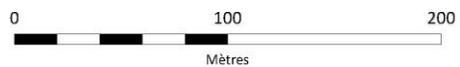
- Site
- Limite du site

Limites administratives

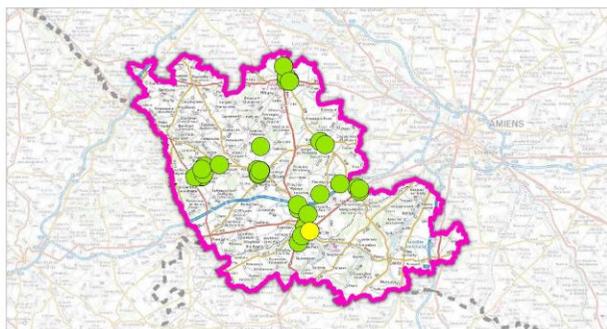
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : POIX 2



Secteurs étudiés

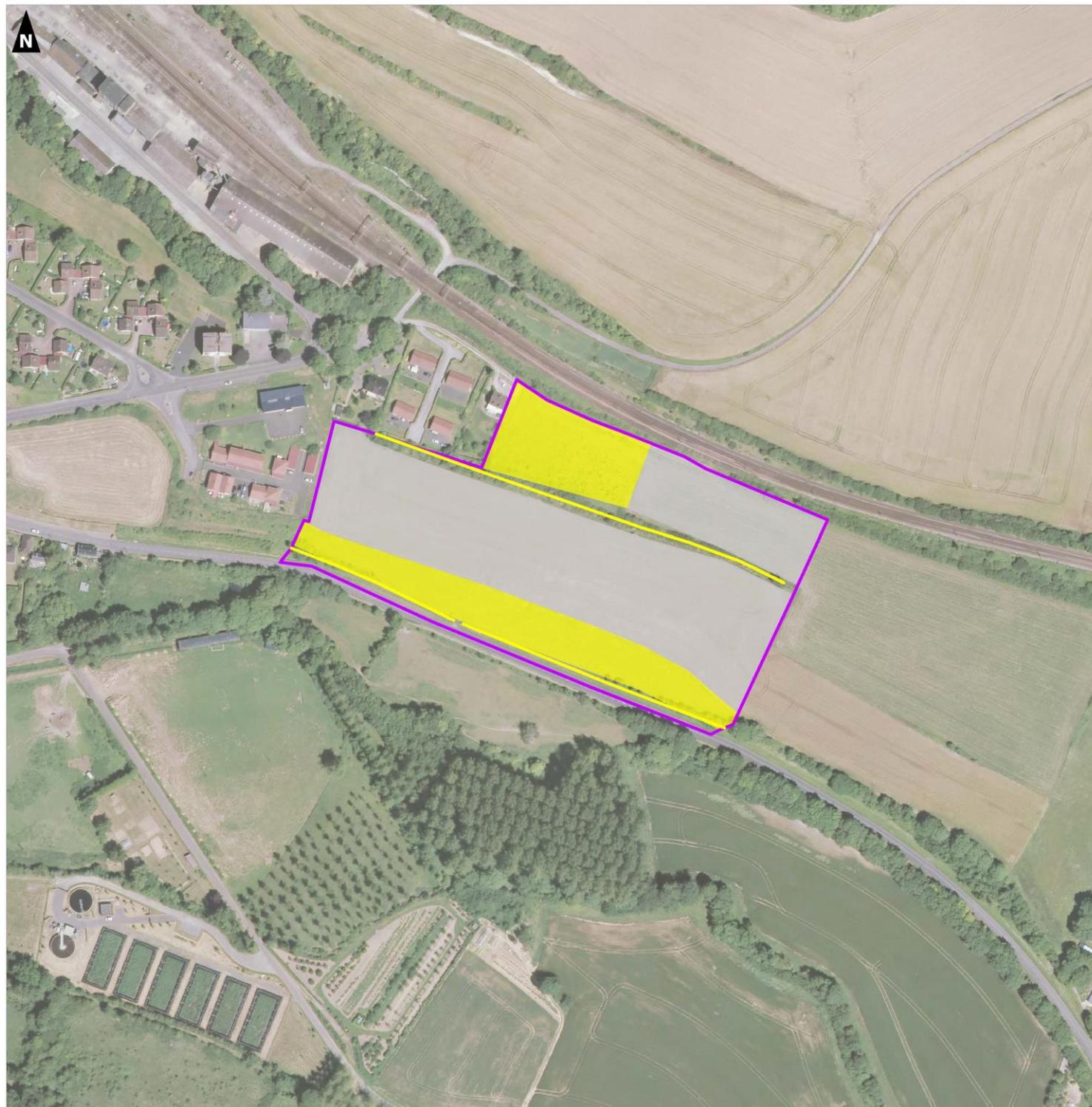
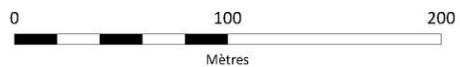
- Site
- Limite du site

Limites administratives

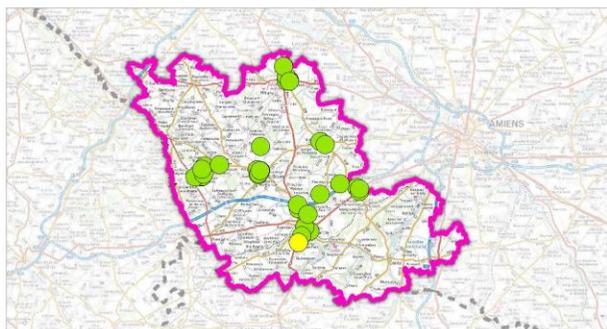
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques
site : POIX 3



Secteurs étudiés

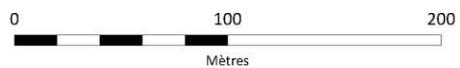
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

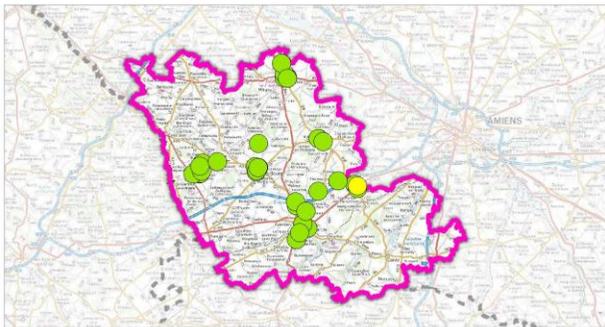
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : QUEVAU 1



Secteurs étudiés

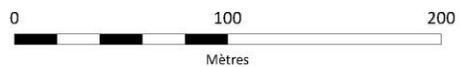
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

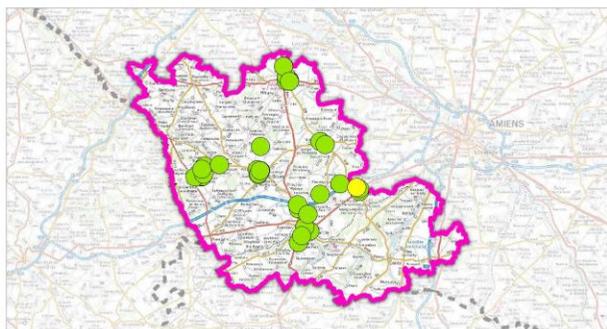
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : QUEVAU 2



Secteurs étudiés

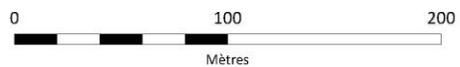
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

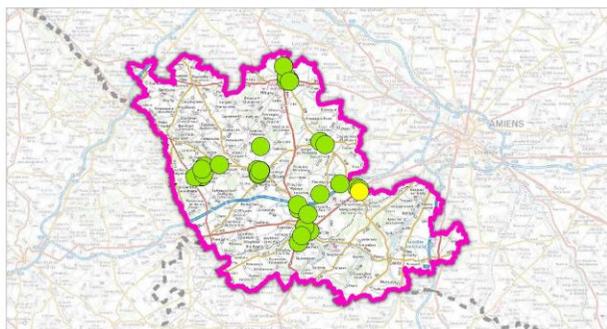
Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Synthèse des enjeux écologiques

site : QUEVAU 3



Secteurs étudiés

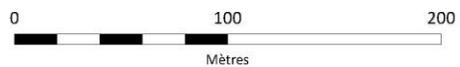
- Site
- Limite du site

Limites administratives

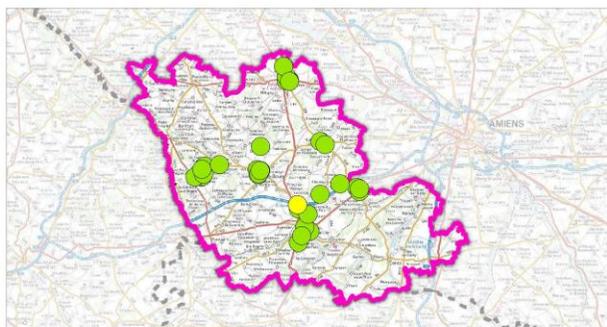
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 1



Secteurs étudiés

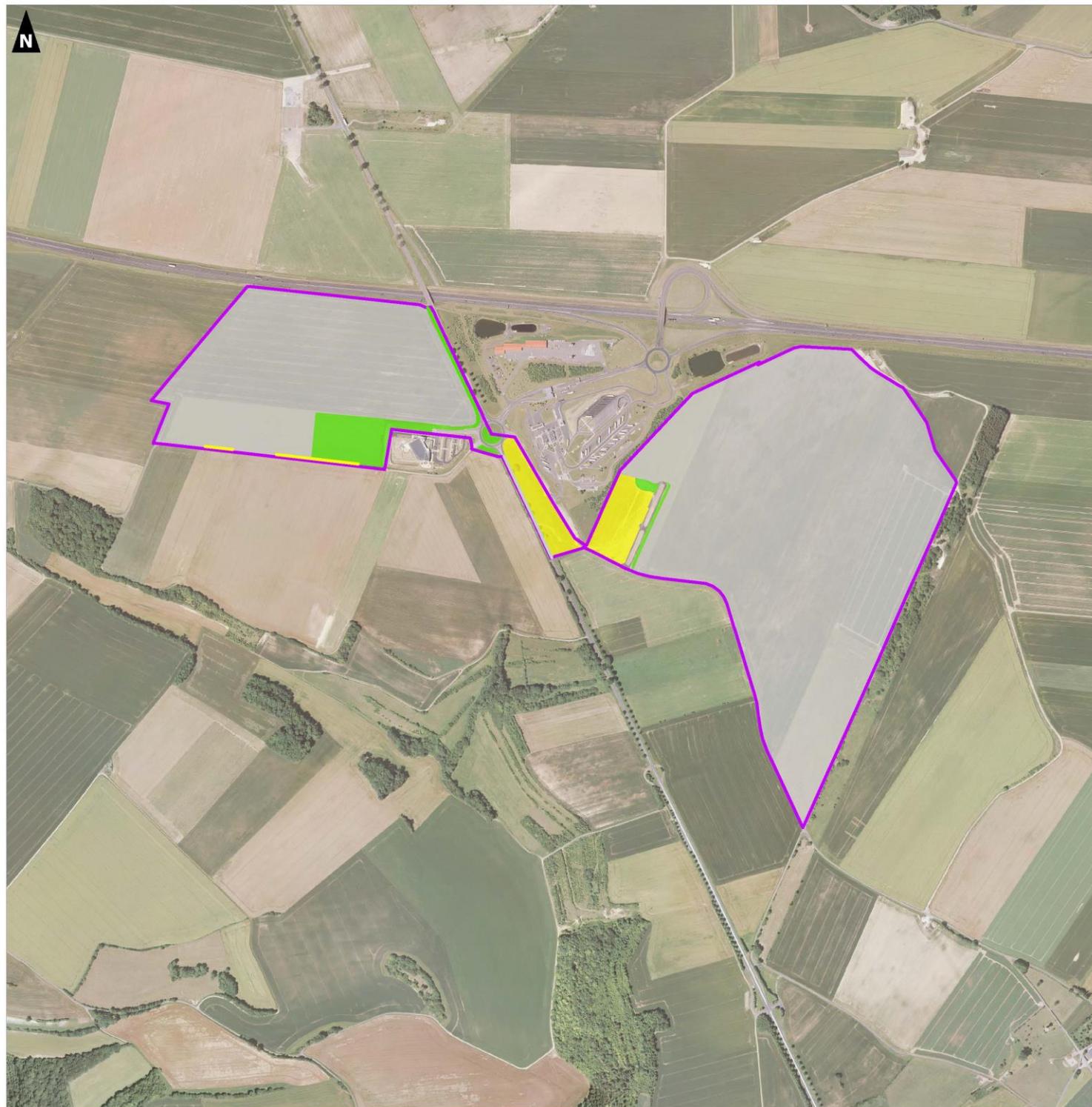
- Site
- Limite du site

Limites administratives

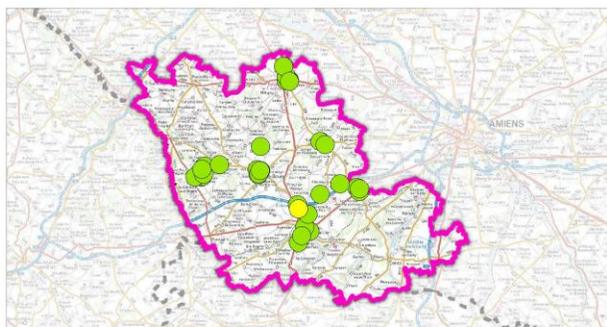
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 2



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Enjeux

- Très faibles
- Faibles
- Modérés
- Forts
- Très forts



Annexe 8 – Tableau d’analyse des impacts potentiels du PADD (version décembre 2019) sur le patrimoine naturel

Légende :

- ++ Incidence très positive
- + Incidence positive
- 0 Absence d’incidence
- Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
- incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

Tableau 30. Analyse des incidences du PADD (version de décembre 2019) sur le patrimoine naturel

Orientation	Niveau d'influences			
	Habitats/flore	Faune terrestre non volante (reptiles, mammifères hors chiroptères)	Faune terrestre volante (oiseaux, chiroptères)	Faune aquatique (poissons, crustacés, amphibiens)
AMBITION A – UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ, OÙ IL FAIT BON VIVRE				
1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants				
Conforter le rôle des pôles par bassin de proximité et leur complémentarité au sein du territoire	0	0	0	0
Dynamiser les bourgs centres	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement
Respecter la densification du territoire en tenant compte du développement des communes rurales				
2. Respecter la ruralité du territoire				
Soutenir l'activité agricole, activité prégnante du territoire et façonneuse de paysage	+ / i	+ / i	+ / i	++ / i
Préserver et mettre en valeur le patrimoine local, facteur d'identité	0	0	+ / d	0
Valoriser, voire recréer la nature dans les villages et entre les villages : mares, réseau de haies, ceintures vertes et tours de ville...	+ / d	+ / d	+ / d	+ / d
Porter attention à l'intégration des nouvelles opérations dans le respect du caractère rural du territoire	+ / i	+ / i	+ / i	+ / i
Modérer l'artificialisation de foncier agricole et naturel	+ / i	+ / i	+ / i	+ / i
3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère				
Préserver, voire protéger les milieux naturels remarquables	++ / d ou i			
Protéger et reconstituer les continuités écologiques	++ / d ou i			
Appuyer le projet de territoire sur la structure paysagère et écologique du Sud-Ouest amiénois	+ / i	+ / i	+ / i	+ / i
4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources				
Prendre en compte les préconisations du schéma de gestion des eaux pluviales	0	0	0	0
Tenir compte de la spécificité des risques existants (ruissellements et coulées de boue, inondations et mouvements de terrain) dans les choix d'urbanisme	0	0	0	0
Limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux pluviales	+ / i	+ / i	+ / i	+ / d ou i
Garantir la qualité des eaux souterraines et sécuriser la ressource en eau potable	++ / i	+ / i	+ / i	++ / i
5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire				
Produire environ 1500 logements répartis de façon à renforcer l'armature territoriale et à maintenir à minima le niveau de la population de chaque secteur et de chaque commune	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets
Stabiliser le nombre de logements vacants	0	0	0	0

Orientation	Niveau d'influences			
	Habitats/flore	Faune terrestre non volante (reptiles, mammifères hors chiroptères)	Faune terrestre volante (oiseaux, chiroptères)	Faune aquatique (poissons, crustacés, amphibiens)
Réinvestir les espaces publics comme composante d'une politique plus large de maintien de lien social	0	0	0	0
Tenir compte des nuisances potentielles dans les choix d'urbanisme	0	0	0	0
6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale				
Miser sur le potentiel de développement de la Mine d'Or tout en organisant les complémentarités avec les bourgs-centres, réduire l'évasion commerciale	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0
Redynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal des bourgs centres, réinventer le commerce de proximité	0	0	0	0
Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les villages	0	0	0	0
Favoriser les implantations économiques sur le territoire	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets
AMBITION B – UN TERRITOIRE RÉFÉRENCE MATIÈRE D'INNOVATIONS ET D'ÉCONOMIE VERTE				
7. Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation				
Favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables locales : de l'éolien vers la méthanisation et d'autres sources d'énergie	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets
Accompagner l'agriculture du futur	0	0	0	0
Développer des filières innovantes	0	0	0	0
Développer des solutions personnalisées et mutualisées pour l'accueil des entreprises	0	0	0	0
8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire				
Créer des « pôles d'attractivité » autour du patrimoine culturel et naturel	0	0	0	0
Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des sites touristiques	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (parkings...)	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (parkings...)	0	0
Développer les infrastructures touristiques et les services, organiser les mobilités touristiques à l'échelle du pôle métropolitain	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets
Mettre en réseau l'offre touristique dans une logique de circuits thématiques	0	0	0	0

Orientation	Niveau d'influences			
	Habitats/flore	Faune terrestre non volante (reptiles, mammifères hors chiroptères)	Faune terrestre volante (oiseaux, chiroptères)	Faune aquatique (poissons, crustacés, amphibiens)
9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens				
Accompagner les ménages (techniquement et financièrement) dans leurs projets d'amélioration énergétique	0	0	0	0
AMBITION C – UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL				
10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire				
Permettre aux enfants d'effectuer leur scolarité et parcours de formation sur le territoire dans de bonnes conditions	0	0	0	0
Améliorer l'organisation scolaire existante du territoire et créer des pôles jeunesse	0	0	0	0
Développer les politiques jeunesse et associatives en s'appuyant sur le centre social intercommunal et en favorisant un/son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire	0	0	0	0
11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins				
Proposer une offre adaptée aux petits ménages, aux jeunes et aux personnes âgées	0	0	0	0
Favoriser le « bien vieillir » à domicile	0	0	0	0
Répondre aux besoins des personnes modestes	0	0	0	0
12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie				
Aménager un cadre de vie favorable à la santé et au « bien vieillir »	0	0	0	0
Maintenir et attirer des professionnels de santé	0	0	0	0
Promouvoir les emplois du secteur sanitaire et social auprès des jeunes du territoire	0	0	0	0
Encourager l'usage des nouvelles technologies du numérique auprès des professionnels et des habitants	0	0	0	0
Se positionner comme territoire d'innovation et d'expérimentation	0	0	0	0
13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable				
Prendre en compte les actions du plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest	0	0	0	0
Créer des conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo au sein des bourgs et villages	0	0	0	0
Conforter et développer les alternatives à la voiture solo en lien avec les bourgs, pôles d'activités ou de loisirs	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (pistes cyclables...)	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (pistes cyclables...)	0	0
Améliorer les relations avec l'extérieur de la CC2SO en déplacements alternatifs et en rabattement sur l'offre ferroviaire	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (aires de covoiturage...)	0 à - / d en fonction de la localisation des aménagements (aires de covoiturage...)	0	0
Améliorer la couverture mobile du territoire afin de favoriser les applications numériques de mise en relation de mobilité (covoiturage, autostop organisé...)	0	0	0	0

Annexe 9 – OAP des secteurs d'enjeux écologiques modérés à forts

Les OAP des secteurs d'enjeux écologiques modérés à forts sont présentées pages suivantes.

La correspondance entre les dénominations des secteurs dans la présente étude et la dénomination des OAP dans les documents du PLUi figure ci-dessous :

Dénomination dans la présente étude	Dénomination dans les documents du PLUi
AIRAINES_2	Airaines – H5
AIRAINES_3	Airaines – H1
AIRAINES_5	Airaines – H2
BEUCAMPS_2	Beaucamps H3
BEUCAMPS_6	Beaucamps H1
BUSSY_1	Bussy H1
CROIXRAULT_1	Croixrault E1
CROIXRAULT_2	Croixrault E1
CROIXRAULT_3	Croixrault H1
HORNOY_1	Hornoy H3
HORNOY_2	Hornoy H2
HORNOY_3	Hornoy H1
POIX_1	Poix H2
POIX_2	Poix H1

Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUi du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Airaines - H5

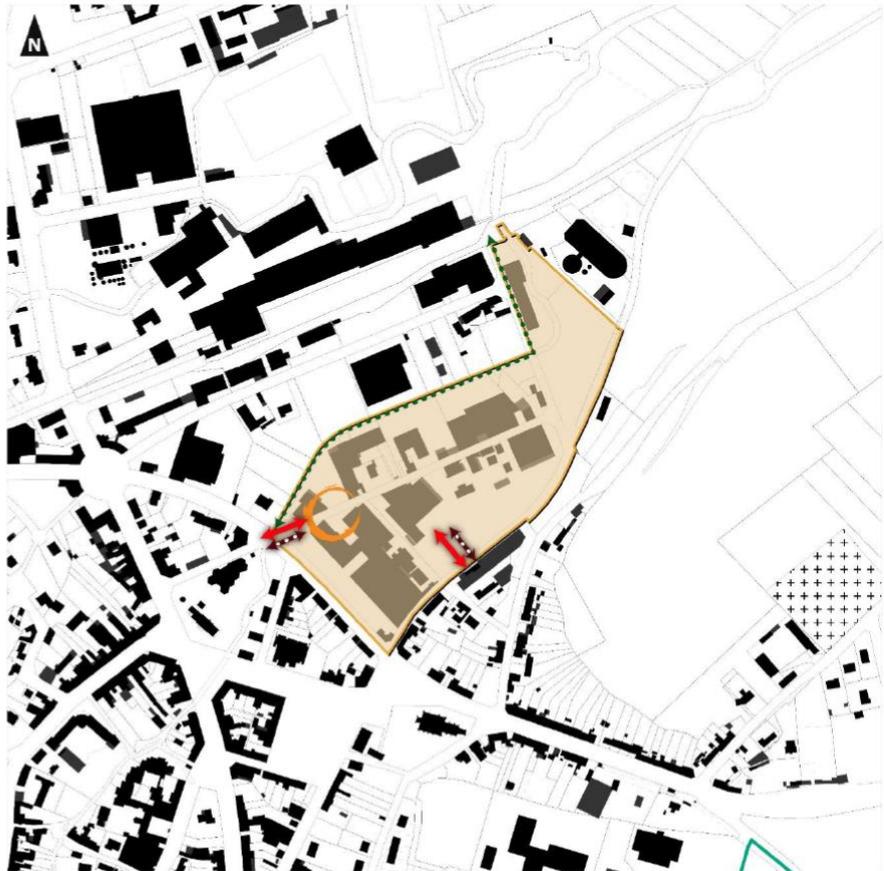
AIRAINES_2

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Création d'un espace public
-  Développement des liaisons douces



1:3 000
 (Pour les imprimés sur format A3 sans réduction de taille)
 Rédaction : auddicé urbanisme, 2019
 Source de l'outil de carte : cadastre.gouv.fr
 Sources de données : auddicé urbanisme, 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

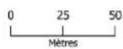
PLUi du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Airaines - H1

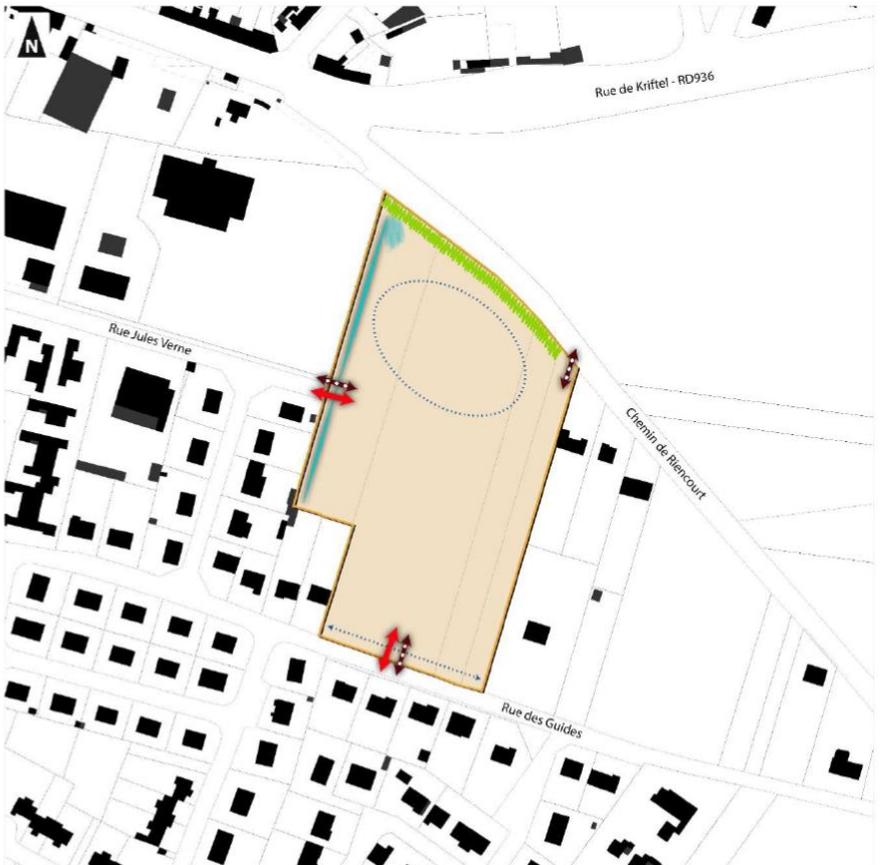
AIRAINES_3

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Traitement végétal qualitatif des franges
-  Alignement des façades pour créer un effet rue
-  Construction RPC
-  Fossé/Noue
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 500
 (Pour les imprimés sur format A3 sans réduction de taille)
 Rédaction : auddicé urbanisme, 2019
 Source de l'outil de carte : cadastre.gouv.fr
 Sources de données : auddicé urbanisme, 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUI du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Airaines - H2

AIRAINES_5

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Voirie en impasse à créer
-  Accès aux parcelles à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Traitement végétal qualitatif des franges
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 500
 (Pour les impressions sur format A3 sans réduction de taille)
 Révision : août 2019
 Source de données : cadastre, Google Earth, données communales, 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUI du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Beaucamps - H3

BEAUCAMPS_2

Élément existant :

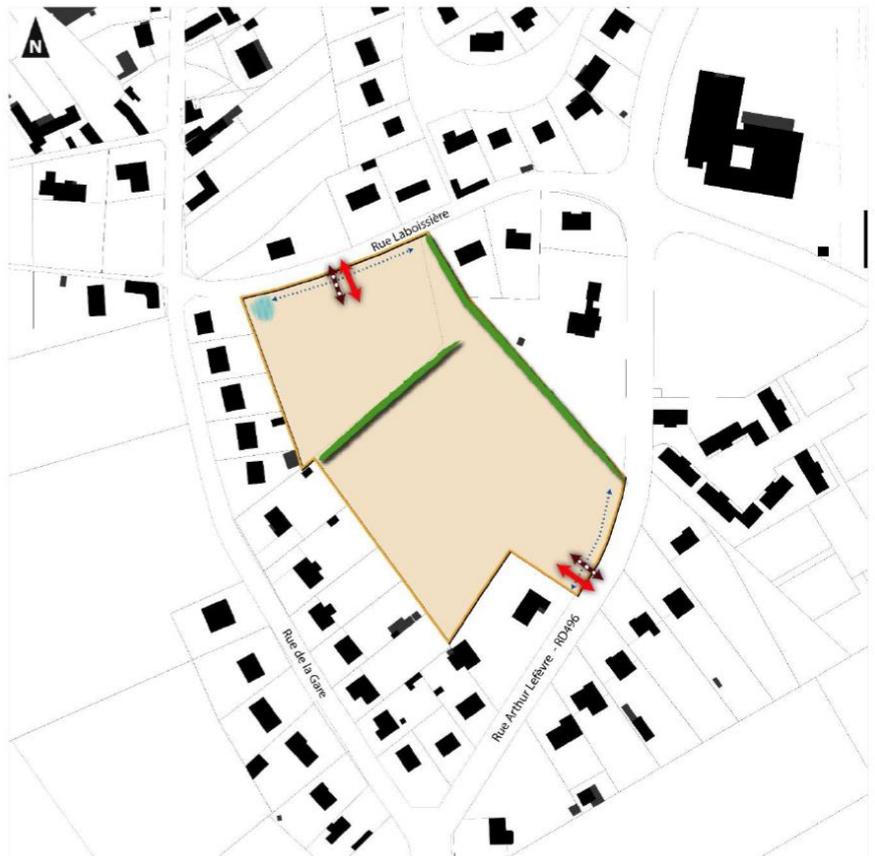
-  Haie à conserver

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Alignement des façades pour créer un effet rue
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 500
 (Pour les impressions sur format A3 sans réduction de taille)
 Révision : août 2019
 Source de données : cadastre, Google Earth, données communales, 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUI du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Beaucamps - H1

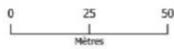
BEAUCAMPS_6

Éléments existants :

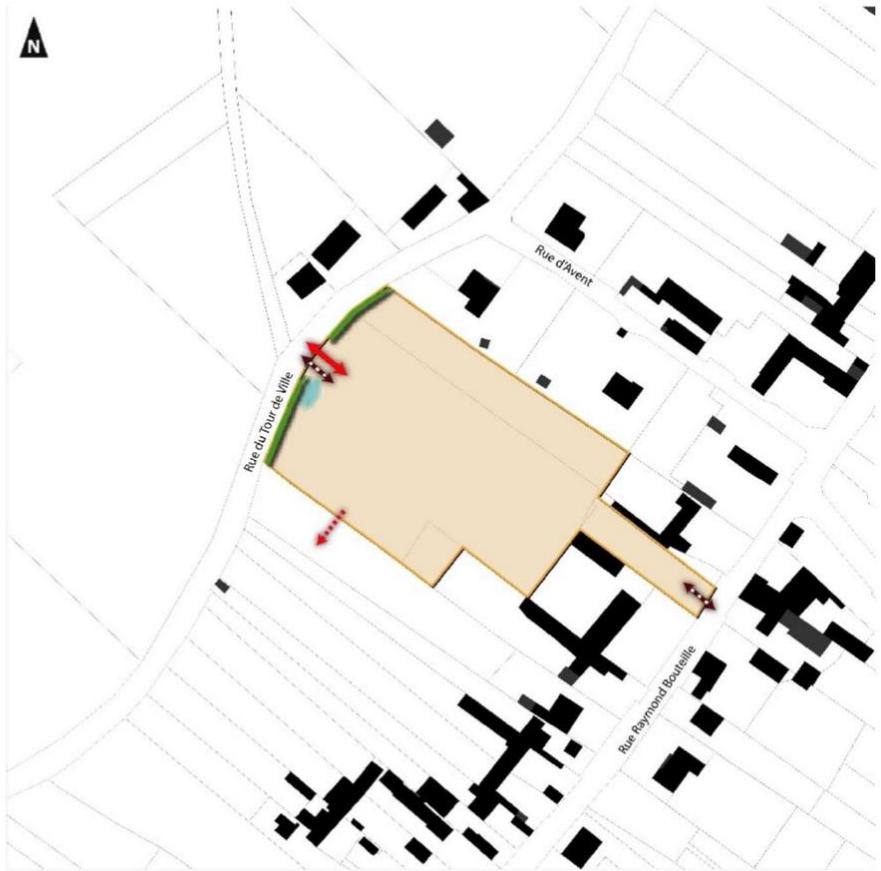
- Maintien du tour de ville piéton
- Haie arbustive à préserver

Principes d'aménagement :

- Périmètre de l'OAP
- Accès à créer
- Maintien des possibilités de poursuivre l'urbanisation à long terme
- Liaison modes doux à créer
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 000
 (Pour une représentation sur format A1 sans déformations de taille)
 auddicé
 la biodiversité
 Médiation : audricq allouaire, 2018
 Source de fond de carte : cartozone.com
 Sources et données : audricq allouaire, 2018



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUI du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Bussy - H1

BUSSY_1

Principes d'aménagement :

- Périmètre de l'OAP
- Accès aux parcelles à créer
- Haie à conserver ou à créer
- Fossé/Noue
- Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 000
 (Pour une représentation sur format A1 sans déformations de taille)
 auddicé
 la biodiversité
 Médiation : audricq allouaire, 2018
 Source de fond de carte : cartozone.com
 Sources et données : audricq allouaire, 2018



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Croixrault - E1

CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Renforcement de la voirie existante (pas de nouvel accès depuis la RD)
-  Accès aux parcelles
-  Traitement végétal qualitatif des franges
-  Respect du recul de 75 mètres

050
Mètres

1:14 500
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de l'outil de carte : cadastre.gouv.fr
 Sources de données : auddicé urbanisme, 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Croixrault - H1

CROIXRAULT_3

Élément existant :

-  Maintien et renforcement du tour de ville

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès à créer
-  Accès aux parcelles à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Traitement végétal qualitatif des franges
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales

0 25 50
Mètres

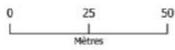
1:1 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : auddicé urbanisme, 2019
 Source de l'outil de carte : cadastre.gouv.fr
 Sources de données : auddicé urbanisme, 2019



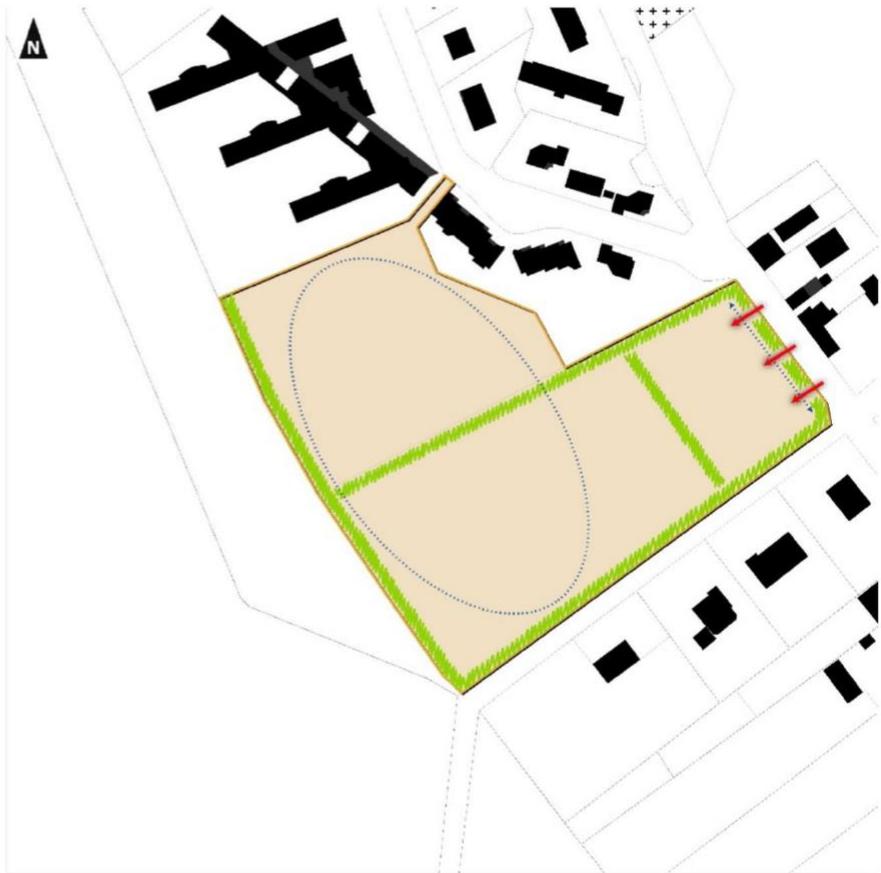
Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Hornoy - H3
HORNOY_1

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès aux parcelles à créer
-  Haie à conserver ou à créer
-  Alignement des façades pour créer un effet rue
-  Extension du foyer de vie



1:1 000
(Sur une reproduction sur format A3 sans réduction de taille)
 Rédaction : août 2019, septembre 2019
 Source de fond en carte : Copernicus pour
 Hornoy et alentours - août 2019, septembre 2019



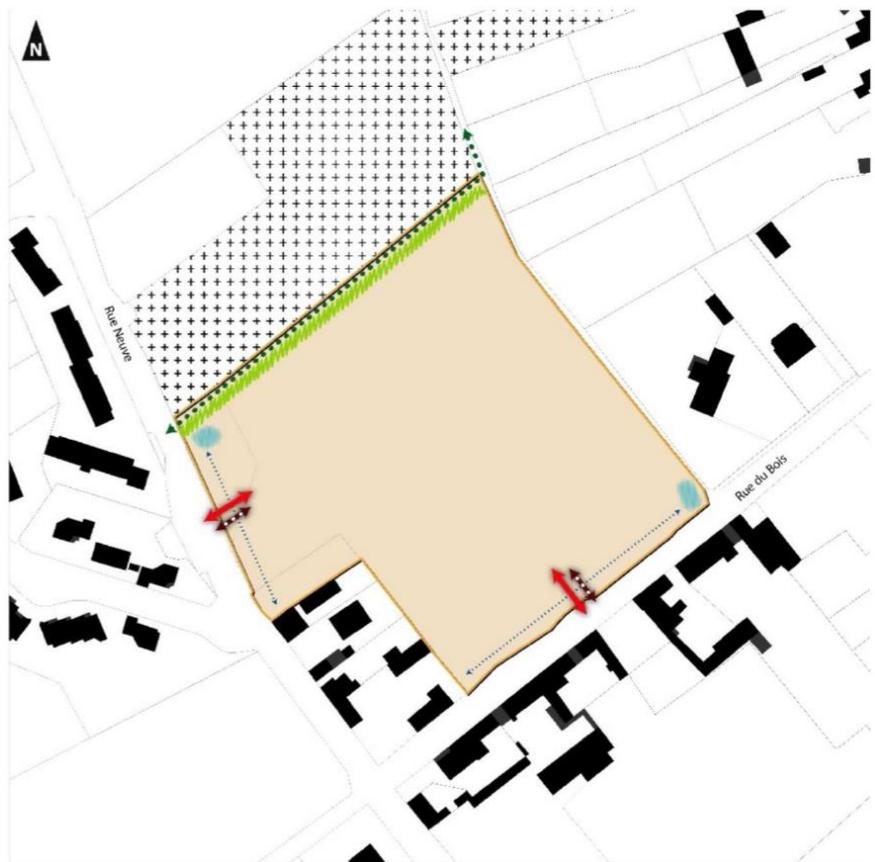
Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Hornoy - H2
HORNOY_2

Principes d'aménagement :

-  Périmètre de l'OAP
-  Accès à créer
-  Liaison modes doux à créer
-  Haie à conserver ou à créer
-  Alignement des façades pour créer un effet rue
-  Création du tour de ville piéton
-  Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:1 000
(Sur une reproduction sur format A3 sans réduction de taille)
 Rédaction : août 2019, septembre 2019
 Source de fond en carte : Copernicus pour
 Hornoy et alentours - août 2019, septembre 2019



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Hornoy - H1
HORNOY_3

Élément existant :

◀ ● ▶ Maintien du tour de ville piéton

Principes d'aménagement :

▭ Périmètre de l'OAP

↔ Accès à créer

↔ Maintien des possibilités de poursuivre l'urbanisation à long terme

↔ Liaison modes doux à créer

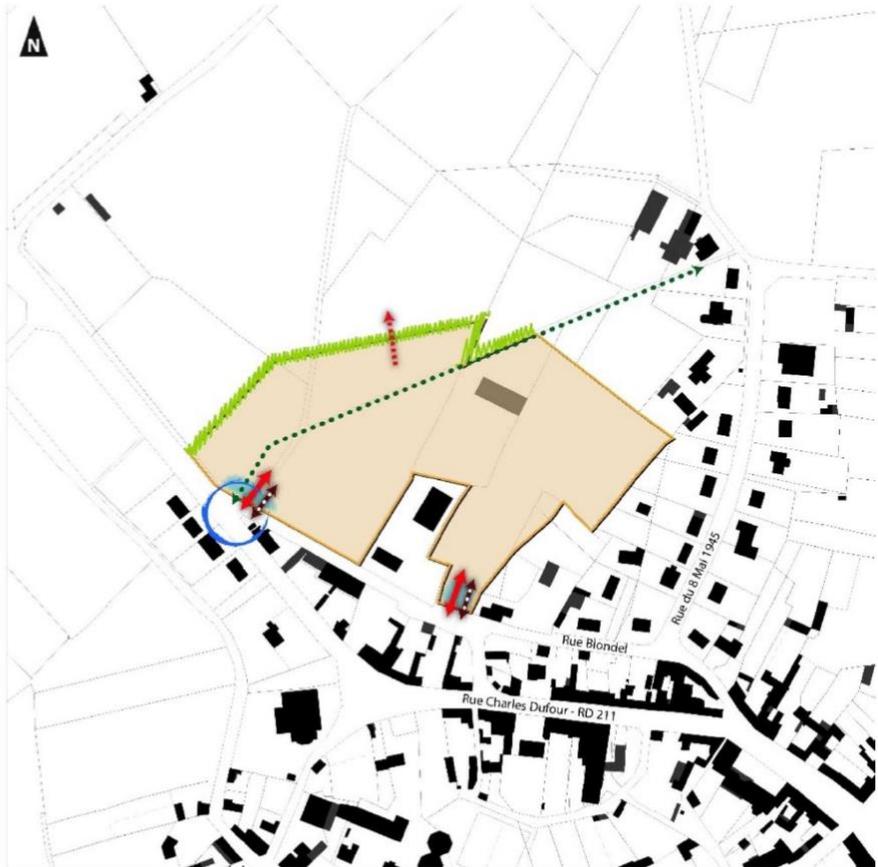
🌿 Traitement végétal qualitatif des franges

⊙ Sécurisation du carrefour

🌊 Ouvrage de gestion des eaux pluviales



1:2 000
 (Pour une impression sur format A1 sans vignettes en tête)
 Rédaction : août 2019, 2018
 Source de fond de carte : IGN, IGN
 Source de données : IGN, août 2019, 2018



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest
 PLUI du Sud-Ouest Amiénois
 OAP - Poix - H2
POIX_1

Éléments existants :

◀ ● ▶ Maintien et renforcement des connexions douces vers la gare et le centre-bourg

🌳 Boisement à conserver ou à créer

Principes d'aménagement :

▭ Périmètre de l'OAP

↔ Accès à créer

↔ Liaison modes doux à créer



1:1 500
 (Pour une impression sur format A1 sans vignettes en tête)
 Rédaction : août 2019, 2018
 Source de fond de carte : IGN, IGN
 Source de données : IGN, août 2019, 2018



Communauté de Communes Sommes Sud-Ouest

PLUI du Sud-Ouest Amiénois

OAP - Poix - H1

POIX_2

Éléments existants :

←•••→ Maintien et renforcement des accès piétons à la gare et aux commerces

Principes d'aménagement :

▭ Périimètre de l'OAP

↔ Accès à créer

⦿ Maintien des possibilités de poursuivre l'urbanisation à long terme

↔ Liaison modes doux à créer

▨ Traitement végétal qualitatif des franges

▨ Traitement paysager qualitatif de l'entrée de villes

⊙ Sécurisation du carrefour



1:2 000
 (Plan tiré de l'annuaire sur format A3 sans visuelles en noir)
 Modèles : secteur urbanisme, 2018
 Source de fond de carte : cartographie
 Source de données : logiciel urbanisme, 2011

